

Les noms propres dans les dictionnaires Le Petit Robert : une analyse métalexicographique

Auteur : Piret, Clémence

Promoteur(s) : Boutier, Marie-Guy

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, à finalité spécialisée en analyse et création de savoirs critiques

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/15373>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



UNIVERSITÉ DE LIÈGE — FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

ANNÉE ACADÉMIQUE 2021-2022

**Les noms propres dans les dictionnaires *Le Petit Robert* :
une analyse métalexicographique**

Travail de fin d'études réalisé par Clémence PIRET,
en vue de l'obtention du grade de Master en langues et lettres françaises et romanes,
à finalité spécialisée en Analyse et création de savoirs critiques

Directrice du mémoire

Marie-Guy BOUTIER

Membres du jury

Sémir BADIR

Nicolas MAZZIOTTA

Remerciements

Je souhaite, tout d'abord, remercier Madame Marie-Guy Boutier, ma promotrice, pour son encadrement, ses conseils judicieux et le temps qu'elle m'a accordé tout au long de cette année. Je suis reconnaissante envers Madame Elizaveta Zimont d'avoir accepté de m'envoyer une partie de sa thèse. Je remercie également Monsieur Sémir Badir et Monsieur Nicolas Mazziotta pour l'intérêt porté à ce travail.

Je souhaite adresser des remerciements particuliers à ma famille, et surtout à mes parents, pour leur soutien sans faille tout au long de cette année, mais aussi tout au long de mes études, ainsi que pour leur relecture et pour avoir toujours cru en moi.

Je voudrais ensuite remercier Chloé, pour le soutien et le réconfort mutuels. Je remercie également Leila et Lison, pour leurs relectures, leurs conseils, leur soutien et leur présence pendant ce travail, mais également durant ces dernières années. Enfin, je remercie tous mes amis qui m'ont, de près ou de loin, accompagnée et encouragée pendant la réalisation de ce travail.

Table des matières

1	Introduction	1
1.1	Le dictionnaire de langue	2
1.2	État de la question	4
1.2.1	Noms propres et dictionnaires	5
1.2.2	La maison d'édition Le Robert	18
1.3	Enjeux du travail	18
1.4	Objectifs particuliers et généraux	23
1.5	Corpus	24
1.6	Plan du travail	27
2	Les noms propres	29
2.1	Définition	29
2.2	Typologie	35
3	Les noms propres dans les dictionnaires <i>Le Petit Robert</i>	39
3.1	Les préfaces	39
3.1.1	1967	39
3.1.2	1977	41
3.1.3	1993	41
3.1.4	Conclusion	44
3.2	Nombre et position des noms propres	45
3.2.1	1967	46
3.2.2	1977	47
3.2.3	1993	49
3.2.4	Conclusion	53
3.3	Typologie et forme des noms propres	55
3.3.1	Typologie	55
3.3.2	Forme	68
3.3.3	Conclusion	73
3.4	Identification des noms propres	75
3.4.1	En entrée	76
3.4.2	En sous-entrée	84
3.4.3	Conclusion	89
3.5	Traitement lexicographique	90
3.5.1	En entrée	90
3.5.2	En sous-entrée	102

4	Conclusion.....	115
5	Bibliographie	119
6	Annexes.....	124
6.1	Annexe 1 : Tableau comparatif	124
6.2	Annexe 2 : Tableau comparatif des catégories de noms propres les plus représentées.....	128
6.3	Annexe 3 : Articles des entrées étudiées dans le travail	128
6.3.1	<i>Camarilla</i>	128
6.3.2	<i>Cambrien</i>	129
6.3.3	<i>Cancer</i>	129
6.3.4	<i>Capricorne</i>	130
6.3.5	<i>Carbonifère</i>	131
6.3.6	<i>Carva</i>	131
6.3.7	<i>Cène</i>	131
6.3.8	<i>Cerbère</i>	132
6.3.9	<i>C.G.T.</i>	132
6.3.10	<i>Charbonnerie</i>	133
6.3.11	<i>Chimère</i>	133
6.3.12	<i>Christ</i>	134
6.3.13	<i>C.N.R.S.</i>	135
6.3.14	<i>Collaboration</i>	135
6.3.15	<i>Collecte</i>	135
6.3.16	<i>Commune</i>	136
6.3.17	<i>Conciergerie</i>	137
6.3.18	<i>Consulat</i>	138
6.3.19	<i>Contre-réforme</i>	138
6.3.20	<i>Coran</i>	139
6.3.21	<i>Croisette</i>	139
6.3.22	<i>Croix</i>	140
6.3.23	<i>C.R.S.</i>	143
6.3.24	<i>Palladium</i>	143
6.3.25	<i>Pandémonium</i>	144
6.3.26	<i>Papamobile</i>	144
6.3.27	<i>Parnassien</i>	145
6.3.28	<i>Parque</i>	145
6.3.29	<i>Passion</i>	146

6.3.30	<i>Pater</i>	149
6.3.31	<i>P.C.</i>	150
6.3.32	<i>Pégase</i>	150
6.3.33	<i>Père</i>	150
6.3.34	<i>Pipo</i>	154
6.3.35	<i>Pléiade</i>	155
6.3.36	<i>Pléistocène</i>	156
6.3.37	<i>P.M.U.</i>	156
6.3.38	<i>Polytechnique</i>	157
6.3.39	<i>P.Q.</i>	157
6.3.40	<i>Préhistoire</i>	158
6.4	Annexe 4 : Articles des sous-entrées étudiées dans ce travail	158
6.4.1	<i>L'Ancien Continent et le Nouveau Continent</i>	158
6.4.2	<i>Le bon pasteur</i>	159
6.4.3	<i>Le cadre noir</i>	160
6.4.4	<i>Les Cafres</i>	163
6.4.5	<i>La Cagoule</i>	163
6.4.6	<i>Le Caillou</i>	164
6.4.7	<i>Casques bleus, casques d'acier et casque d'or</i>	164
6.4.8	<i>Les Cathares</i>	166
6.4.9	<i>Les Canadiens</i>	167
6.4.10	<i>La Ceinture ; la grande, la petite Ceinture</i>	167
6.4.11	<i>Le Céleste Empire</i>	170
6.4.12	<i>Les Cent-Jours</i>	171
6.4.13	<i>La Charte et École des chartes</i>	175
6.4.14	<i>Collège de France</i>	176
6.4.15	<i>Les Colonnes d'Hercule</i>	177
6.4.16	<i>La Comédie-Française</i>	179
6.4.17	<i>Les Communes</i>	182
6.4.18	<i>Conférences de Saint-Vincent-de-Paul</i>	182
6.4.19	<i>Le Conservatoire et conservatoire des arts et des métiers</i>	183
6.4.20	<i>La Constituante et les Constituants</i>	184
6.4.21	<i>La coopérative</i>	184
6.4.22	<i>Le Coran</i>	185
6.4.23	<i>La Côte d'Azur</i>	185
6.4.24	<i>Croix-du-Sud et La Croix-Rouge</i>	186

6.4.25	<i>Le Crucifié</i>	186
6.4.26	<i>École des chartes</i>	187
6.4.27	<i>L'Empire chérifien</i>	187
6.4.28	<i>Le Grand Chien</i>	187
6.4.29	<i>Le Nouveau Continent</i>	193
6.4.30	<i>La Palatine</i>	193
6.4.31	<i>Le paléolithique</i>	194
6.4.32	<i>Le Pandémonium</i>	195
6.4.33	<i>Paris-Plage</i>	195
6.4.34	<i>Le Parlement Croupion</i>	196
6.4.35	<i>La Parque</i>	196
6.4.36	<i>Le Pentagone</i>	196
6.4.37	<i>Le Petit Caporal</i>	197
6.4.38	<i>Le Petit Chien</i>	197
6.4.39	<i>La piscine</i>	198
6.4.40	<i>La Pléiade</i>	198
6.4.41	<i>Les Poissons, poisson austral et poisson volant</i>	198
6.4.42	<i>La Polaire</i>	202
6.4.43	<i>Polytechnique</i>	202
6.4.44	<i>La Porte, la Sublime-Porte et la Porte ottomane</i>	203
6.4.45	<i>Le primaire</i>	208
6.4.46	<i>Le Protecteur</i>	210
6.4.47	<i>Les Provençaux</i>	213
6.4.48	<i>Le Psalmiste</i>	213
6.4.49	<i>La pucelle d'Orléans</i>	214
6.4.50	<i>Les Pythiques</i>	214

1 Introduction

Notre travail a pour objectif d'envisager l'évolution de l'intégration et du traitement lexicographique des noms propres dans les trois éditions du dictionnaire *Le Petit Robert*, datant respectivement de 1967¹, 1977 et 1993. Pour cela, nous nous interrogerons sur l'existence, ou non, d'une ligne directrice concernant l'intégration des noms propres, sur le nombre de noms propres se trouvant dans les différentes éditions, sur la position qu'ils y occupent, sur les catégories auxquelles ils appartiennent ainsi que sur leur forme, sur la manière dont leur statut de nom propre est identifié et sur le traitement lexicographique qu'ils reçoivent. Tout ceci nous permettra, ensuite, de définir si la maison Le Robert se situe dans une optique d'intégration ou de rejet des noms propres et d'envisager les solutions à amener pour un traitement optimal de ces unités au sein du *Petit Robert*.

Notre mémoire relève donc du domaine de la métalexicographie², à savoir « la discipline linguistique dont le domaine d'étude est constitué par les dictionnaires » (Büchi 1996 : 1), et est divisé en quatre parties : cette introduction, un deuxième chapitre qui nous permettra de nous pencher sur la notion de nom propre, un troisième chapitre, dans lequel nous présenterons les résultats de notre analyse de l'évolution de la présence et du traitement des noms propres au sein du *Petit Robert*, et nous clôturerons notre travail avec une conclusion, dans laquelle nous expliquerons en quoi le *PR1993* propose un meilleur traitement des noms propres que les deux éditions précédentes, nous mettrons en lumière les aspects qui restent à améliorer et nous proposerons des pistes de solution.

Cette introduction a pour objectif de présenter l'intérêt et les enjeux du travail. Nous commencerons par définir la notion de dictionnaire de langue et nous expliquerons pourquoi les noms propres en sont théoriquement exclus (→1.1). Ensuite, nous proposerons un bref état de l'art (→1.2), qui remettra en question cette exclusion théorique des noms propres des dictionnaires de langue. De fait, nous présenterons les travaux les plus importants déjà réalisés à propos de la présence effective des noms propres dans ce type de dictionnaires (→1.2.1), nous profiterons de cet état de la question

¹ Pour plus de facilité, nous nommerons dans la suite de ce travail chaque dictionnaire *PR + date de publication (PR1967, PR1977, PR1993, etc.)*.

² Le terme *lexicographie* désigne, quant à lui, « l'art ou la technique de confectionner des dictionnaires » (Swiggers 2021).

pour également mentionner une étude fondamentale concernant la maison Le Robert (→1.2.2). Cet état de l'art nous permettra de définir avec exactitude l'étendue de notre travail, dont nous présenterons ensuite les enjeux (→1.3) : nous expliquerons comment la création d'un ouvrage de la maison Le Robert uniquement réservé aux noms propres (*Le Petit Robert des noms propres*) rend encore plus surprenante la présence de noms propres dans le *Petit Robert* et met donc en exergue la différence qui existe entre la théorie et la pratique lexicographiques. Nous aborderons ensuite les objectifs particuliers et généraux de notre mémoire (→1.4), avant d'en présenter le corpus (→1.5) et nous clôturerons cette introduction avec le plan du travail (→1.6).

1.1 Le dictionnaire de langue

Dans son article « Les dictionnaires de langue française : de la genèse à l'Internet, un outil pour tous », Jean Pruvost explique que le *Petit Robert*, lorsqu'il voit le jour, est « le petit dictionnaire de langue manquant sur le marché et qui pouvait ainsi constituer le pendant du *Petit Larousse*, dictionnaire encyclopédique » (2014 : § 34). Mais qu'est-ce qu'un dictionnaire de langue et qu'est-ce qui le différencie d'un dictionnaire encyclopédique ?

Alain Rey, dans son ouvrage *Encyclopédies et dictionnaires* (1982), explique que la visée du dictionnaire de langue est de décrire « le comportement des signes langagiers, les mots » (Rey 1982 : 18), il adopte donc un discours métalinguistique³ (Rey 1982 : 20-21). La nomenclature du dictionnaire est le lexique d'une langue, plus ou moins complet, et dont la sélection est régie par des critères comme celui de la fréquence (Rey 1982 : 19). Les entrées sont traitées pour elles-mêmes (en tant que « mot qui désigne un mot ») et ne peuvent pas être remplacées par un terme voisin. Concernant les noms propres, ils sont exclus des dictionnaires de langue (Rey 1982 : 19). Zimont, dans sa thèse *La lexicographie bilingue français-néerlandais et néerlandais-français (1527-1646) : Étude de métalexicographie historique*, distingue trois motivations principales poussant les lexicographes à les écarter des dictionnaires modernes. Premièrement, le nom propre renvoyant à un référent unique, il ne dispose pas d'un sens lexical et sa définition porte sur une chose, son référent, plutôt que sur un signe linguistique. Les dictionnaires de langue se concentrant sur les signes, ils ne peuvent donc pas intégrer les noms propres à

³ La métalinguistique désigne la faculté qu'a la langue de se décrire elle-même (Boutier : 2020).

leur nomenclature (Zimont 2022 : 421). Deuxièmement, la fréquence des noms propres dépend des relations référentielles ; alors que la fréquence d'emploi est un critère majeur pour la constitution de la nomenclature des dictionnaires, la sélection des noms propres est basée sur des critères extralinguistiques, comme la notoriété des référents, ce qui ne convient pas aux lexicographes (Zimont 2022 : 422). Troisièmement, de nombreux linguistes et lexicographes estiment que les noms propres n'appartiennent pas au code d'une langue en particulier, mais qu'ils sont translinguistiques (Zimont 2022 : 422).

Il faut noter que, historiquement, les noms propres n'ont pas toujours été exclus des dictionnaires de langue. Zimont explique que, selon plusieurs études, c'est à partir du 17^e siècle que les noms propres commencent à être séparés du reste du lexique et exclus des dictionnaires de langue (2022 : 424). Par exemple, Diego Marconi calcule que, avant 1700, 77 % des dictionnaires monolingues⁴ comportent des noms propres dans leur liste principale et 23 % n'en ont pas ou leur réservent une place à part. En revanche, après 1700, 37 % des dictionnaires comportent des noms propres dans leur liste principale et 63 % les excluent (1990 : 78)

Pour comprendre les différences entre le dictionnaire de langue et le dictionnaire encyclopédique, nous devons d'abord expliquer ce qu'est une encyclopédie. À l'inverse du dictionnaire de langue, l'encyclopédie produit « un ensemble d'informations lié à un univers de textes et proposant une image (ou des images compatibles) d'un corpus de connaissances, concernant les choses et/ou le langage qui en parle » (Rey 1982 : 9). En fait, l'encyclopédie propose une image cumulative ou totalisante du savoir sur le monde (Rey 1982 : 19) et, pour cela, elle utilise la notion à définir non pas en tant que signe linguistique à décrire (un « mot qui désigne un mot »), mais en tant que contenu permettant d'accéder au domaine à décrire (autrement dit, en tant que « mot qui désigne une chose ») (Rey 1982 : 19-20). Alise Lehmann et Françoise Martin-Berthet, dans leur ouvrage *Lexicologie : sémantique, morphologie, lexicographie*, ajoutent que l'encyclopédie traite des référents du monde et donne donc des informations historiques, géographiques, sociologiques à propos de la chose nommée. Les entrées sont majoritairement des noms (y compris des noms propres) et des adjectifs qualificatifs

⁴ Marconi étudie un corpus composé des cent-septante dictionnaires européens les plus utilisés, estimés et ayant connu le plus d'éditions.

permettant d'accéder à des savoirs ou à des croyances sur le monde ; par conséquent, les mots grammaticaux (comme les prépositions) ne sont pas repris dans ce type d'ouvrages (Lehmann/Martin-Berthet 2018 : 258-259).

Le dictionnaire encyclopédique est, quant à lui, à la croisée entre le dictionnaire de langue et l'encyclopédie. Il reprend au premier sa nomenclature, puisque celle-ci inclut des mots grammaticaux ainsi que des mots lexicaux pourtant peu susceptibles de conduire à des savoirs sur le monde (Lehmann/Martin-Berthet 2018 : 259), mais il « insère un morceau de description du monde à l'intérieur de la description du mot, chaque fois que l'occasion s'en présente. Ainsi, on y traite les mots grammaticaux de façon linguistique et les noms de façon en partie encyclopédique » (Rey 1982 : 21). De plus, tout comme les encyclopédies, les dictionnaires encyclopédiques admettent les noms propres dans leur nomenclature (Rey 1982 : 35).

Le dictionnaire de langue et le dictionnaire encyclopédique se distinguent donc au niveau de leur visée ainsi qu'au niveau des unités décrites. Le *Petit Robert* est bien un dictionnaire de langue, car, comme l'explique sa préface, il « essaie de décrire le phénomène complexe qu'est la vie du langage, condition même de la vie intellectuelle d'une société. Il montre comment s'emploient les termes dont nous disposons et dont nous avons un besoin absolu pour exprimer notre pensée. » (PR1967 : IX).

1.2 État de la question

Nous avons divisé notre état de la question en deux parties. La première (→1.2.1) permettra de remettre en question l'exclusion théorique des noms propres des dictionnaires de langue. En effet, plusieurs chercheurs se sont déjà penchés sur la présence et le traitement des noms propres dans ce type d'ouvrages. Nous présenterons uniquement les deux ouvrages qui sont, à nos yeux, fondamentaux et qui nous ont été utiles pour mener à bien notre travail ; nous ne prétendons donc, en aucun cas, être exhaustive⁵. Cette

⁵ Par exemple, nous avons laissé de côté l'étude d'Anne Lecomte-Himly intitulée « Du statut linguistique des noms propres dans cinq dictionnaires français » publiée en 1989, car les dictionnaires envisagés (*Le Petit Larousse illustré* de 1987, *Le Pluridictionnaire Larousse* de 1985, le *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse* de 1982-85, le *Robert — Dictionnaire universel des noms propres* de 1974 et le *Petit Robert 2, dictionnaire universel des noms propres* de 1987) ne sont pas des dictionnaires de langue, mais des dictionnaires encyclopédiques. De plus, l'analyse effectuée ne se concentre pas uniquement sur les noms propres (qu'elle n'étudie d'ailleurs que pour savoir comment leur genre est traité et la façon dont sont exprimées leurs particularités morphosyntaxiques), mais aborde également les formes dérivées et

sous-section nous permettra également de définir avec exactitude les unités que nous allons envisager dans ce travail. La seconde sous-section (→1.2.2) se concentrera sur la maison Le Robert : nous présenterons un ouvrage collectif réalisé à son sujet.

1.2.1 Noms propres et dictionnaires

En 2001, Jean-Claude Boulanger et Monique C. Cormier ont publié un ouvrage intitulé *Le nom propre dans l'espace dictionnaire général : études de métalexicographie*. Il s'agit d'un ouvrage fondamental pour les études sur les noms propres et les déonomastiques⁶ dans les dictionnaires de langue, sujet qui avait été peu envisagé avant eux. Il faut toutefois noter que la terminologie utilisée par les deux auteurs diffère de la nôtre : ils utilisent notamment le terme *proprionyme* pour désigner les noms propres, car il leur permet de créer les dérivés *proprionymie* (pour désigner l'étude des noms propres) et *proprionymique*. De notre côté, nous continuerons à utiliser le terme *nom propre*, qui ne nous pose pas de problème particulier, qui nous semble plus clair et plus compréhensible pour les lecteurs de ce travail.

Dans le chapitre « La cartographie articulaire des proprionymes », les auteurs expliquent que les noms propres jouent un rôle essentiel dans le langage, car les locuteurs y ont recours pour produire du discours et construire leur image du monde. Ils ont également un rôle important dans les dictionnaires, car « la noria des Npr⁷ utilisés dans une culture dictionnaire donnée constitue un ensemble plus ou moins organisé et systématique qui concourt à façonner la vision du monde propagée par un répertoire particulier » (Boulanger/Cormier 2001 : 22) et leur distribution dans les articles « participe de l'idéologie du dictionnaire (orientation programmatique, norme de référence, univers culturel dominant, etc.) et des idéologies sociales qui dominent au moment de la confection des ouvrages. Chaque dictionnaire s'identifie et appartient à un lieu (ancrage spatial) et à une époque (ancrage temporel) » (Boulanger/Cormier 2001 : 23).

lexicalisées (Lecomte-Himly 1989 : 8-9). Tout ceci fait en sorte que cette étude s'éloigne fortement de la nôtre et ne représente pas un réel apport pour notre travail.

⁶ Vaxelaire définit les déonomastiques comme les « dérivés (adjectifs, adverbes, etc.), les emplois métaphoriques ou métonymiques mais aussi les syntagmes figés qui contiennent des noms propres » (2016b : 535).

⁷ Les auteurs utilisent l'abréviation *Npr* pour *nom propre*.

Ils expliquent ensuite que les noms propres présents dans les dictionnaires sont divisés en deux catégories : les noms propres qui font l'objet d'une entrée (ce qui est un phénomène très rare) et ceux qui sont présents dans les discours prédicatifs au sujet d'une entrée (Boulanger/Cormier 2001 : 24). L'analyse des différentes rubriques du *Nouveau Petit Robert* et du *Petit Larousse illustré 1994* leur montre que des noms propres se trouvent dans la plupart d'entre elles : en entrée, en sous-entrée, dans la section réservée à l'étymologie, la définition, l'exemple, la citation, l'encyclopédie, dans les renvois analogiques et dans les illustrations (Boulanger/Cormier 2001 : 26-30). Les auteurs remarquent également que la présence du nom propre peut être contrainte ou conditionnée : dans les rubriques de l'étymologie et de la définition, elle est plutôt contrainte (par exemple, le nom propre *Ampère* est obligatoire dans la partie réservée à l'étymologie de *ampère*) tandis que, dans les exemples et les citations, la présence d'un nom propre n'est pas nécessaire (Boulanger/Cormier 2001 : 30).

Le chapitre suivant est intitulé « Le statut des onomastismes en langue et en lexicographie ». À nouveau, nous observons que la terminologie utilisée par les auteurs québécois diffère de la nôtre. Le terme *onomastisme* désigne « toute forme lexicale dérivée, composée ou autrement façonnée provenant d'un Npr de lieu, de personne, etc. » (Boulanger/Cormier 2001 : 172), il équivaut au terme *déonomastique* utilisé par Jean-Louis Vaxelaire (2016b), que nous emploierons dans ce travail.

Boulanger et Cormier expliquent qu'il existe, en français, un très grand nombre de déonomastiques, car les noms propres peuvent, au travers de divers procédés de formation, créer de nouvelles unités lexicales (2001 : 34). Cependant, ils constatent un fossé entre le nombre réel de déonomastiques et le nombre de ces unités présentes dans les dictionnaires de langue, en raison d'une sélection plus sévère (mais non explicitée aux utilisateurs des dictionnaires) que pour les autres unités du lexique commun⁸ (2001 : 35). Les auteurs s'intéressent aux aspects morphologique et sémantique de déonomastiques et se rendent compte que, bien que ce soient des noms communs, c'est ce deuxième aspect qui est primordial pour permettre aux déonomastiques d'intégrer la section alphabétique des dictionnaires de langue. En effet, pour intégrer ces derniers en tant qu'entrées, ils doivent avoir transcendé « leur origine étymologique qui réside dans le nom propre dont

⁸ Le lexique commun désigne toutes les unités du discours qui ne sont pas des noms propres.

ils dérivent » (Boulanger/Cormier 2001 : 43). En revanche, pour apparaître dans la liste annexe des dictionnaires, leur sélection se base sur des critères extralinguistiques : nombre de citoyens, découpage administratif, importance historique, poids culturel, etc. (Boulanger/Cormier 2001 : 48).

Dans le chapitre suivant, « L'aménagement lexicographique des unités lexicales complexes onomastiques », les auteurs se penchent sur les différentes sortes de déonomastiques. Ils les séparent en deux groupes : les mots simples et les mots complexes. Le mot simple est « une séquence de lettres (les graphèmes) formant une unité lexicale comportant une seule composante ou une suite de lettres (les graphèmes) et de signes diacritiques (traits d'union, apostrophes) non interrompue par des blancs typographiques » (Boulanger/Cormier 2001 : 86). Les noms propres peuvent former des déonomastiques prenant la forme de mots simples par le biais de l'éponymie (la lexicalisation d'un mot sans autre changement que la perte de la majuscule initiale au profit de la minuscule par le biais de la conversion [Boulanger/Cormier 2001 : 9]) : *gruyère* et *moïse* ; de l'antonomase (figure rhétorique qui consiste à faire passer un nom propre dans la catégorie des noms communs⁹) : *harpagon*, *lolita*, *mégère* ; de la dérivation¹⁰ : *jeannette* et *vénitienne* ; de la composition (ce qui crée une « forme à deux ou plusieurs composantes réunies par un ou des éléments diacritiques » (Boulanger/Cormier 2001 : 86) : *bain-marie* et *reine-claude*. Le mot complexe, quant à lui, est une « unité lexicale significative formée de deux ou plusieurs signes (composantes) disjoints graphiquement, c'est-à-dire séparés par des blancs typographiques » (Boulanger/Cormier 2001 : 86). Dans ce type de déonomastiques, le nom propre peut garder sa physionomie (*cocktail Molotov*, *poire Williams*), subir une conversion graphique lui faisant perdre sa majuscule initiale (*eau de javel*, *manteau d'arlequin*) ou être transformé morphologiquement (*escalope milanaise*, *appétit pantagruélique*) (Boulanger/Cormier 2001 : 86-87).

⁹ Les auteurs n'expliquent pas sur quels critères ils se basent pour distinguer l'éponymie de l'antonomase.

¹⁰ Les auteurs n'explicitent pas ce mode de formation, mais ils font référence à ce que Denis Apothéloz appelle la dérivation affixale : une « opération effectuée au moyen d'un affixe dérivationnel, c'est-à-dire un morphème grammatical lié » (Apothéloz 2002 : 17). Il ajoute que « l'ajout d'un préfixe ou d'un suffixe au nom propre peut permettre à la base de changer de catégorie grammaticale (et devenir un adjetif, un adverbe, etc.) ou seulement modifier son signifié » (Apothéloz 2002 : 73).

Ils consacrent la suite du chapitre aux déonomastiques prenant la forme d'un mot complexe, qu'ils appellent *unité lexicale complexe onomastique*. Ils en proposent une typologie et analysent leur traitement dans quatre dictionnaires de langue : ils envisagent les informations données à propos de ces unités ainsi que leur position (en entrée ou en sous-entrée) et leur classement (sous la base ou sous l'expansion) dans la nomenclature (Boulanger/Cormier 2001 : 99-130).

Dans le dernier chapitre, «Les proprionymes et leurs dérivés dans les dictionnaires d'intelligence artificielle», ils étudient la place des noms propres et des déonomastiques dans la formation des vocabulaires techniques et scientifiques et, plus précisément, la présence des déonomastiques dans le vocabulaire de l'intelligence artificielle. Ils en examinent la forme, la façon dont le nom propre et son référent peuvent détenir une influence sur la forme de l'unité ainsi que l'influence que peut avoir la base (Boulanger/Cormier 2001 : 137).

Cette étude est particulièrement éclairante, car elle illustre l'importance des noms propres dans le langage pour la constitution d'une certaine vision du monde, mais également pour la construction d'un nombre très important d'unités lexicales appartenant au lexique commun. Par ailleurs, l'ouvrage remet en question l'exclusion des noms propres des dictionnaires de langue en démontrant qu'ils y sont bien présents et, ce, dans toutes les rubriques. En outre, cette étude met également en lumière l'une des difficultés de la linguistique : le foisonnement des terminologies. Les chercheurs n'emploient pas toujours les mêmes termes pour désigner les mêmes concepts, il est donc important de préciser la nôtre.

Nous l'avons déjà dit, nous garderons le terme *nom propre*, que nous définirons dans la suite de ce travail (→2.1). Nous avons décidé, à la suite de Boulanger et Cormier (2001), d'utiliser la dénomination *lexique commun* pour désigner toutes les unités du discours qui ne sont pas des noms propres. En effet, cette dénomination nous permet d'englober toutes les unités du lexique et pas uniquement les noms communs. Nous emploierons, nous l'avons également déjà mentionné, le terme *déonomastique* pour désigner toutes les unités, quelle que soit leur forme, qui proviennent d'un nom propre.

Les déonomastiques sont divisés en plusieurs catégories, comme l'ont expliqué Boulanger et Cormier (2001 : 86), selon les procédés de formation : nous nommons

dérivés de *nom propre* les déonomastiques dont la base, qui est un nom propre, a subi une dérivation affixale et est donc morphologiquement modifiée, à l'image de *américain* (< *Amérique*). Les dérivés de nom propre peuvent être des noms propres (*Paulot*), des noms communs (*pasteurisation*), des adjectifs (*liégeois*), des verbes (*proustifier*), etc.

Nous nommons *noms propres lexicalisés* les noms propres qui, au travers de l'antonomase, sont devenus des noms communs et ont acquis un sens stable, à l'image de *cerbère* (« Portier, gardien sévère et intraitable » [PR1967 : 247]) provenant du nom propre *Cerbère* (« Nom du chien à trois têtes qui gardait l'entrée des enfers » [PR1967 : 246]). L'acquisition d'un sens stable est importante, car c'est ce qui permet au nom propre d'être lexicalisé. En effet, Nelly Flaux distingue les antonomases lexicalisées et les antonomases discursives : les premières reçoivent une définition du même type que celle d'un nom commun tandis que les secondes n'ont pas de sens stable (et donc pas de définition susceptible d'être reprise dans un dictionnaire) ; c'est au locuteur de déterminer le contenu conceptuel associable au nom propre en s'aidant de ses connaissances culturelles et des renseignements livrés par le contexte. Elle donne comme exemple la phrase *Louis-Napoléon Bonaparte est le César Borgia de la France* dans laquelle *César Borgia* ne bénéficie pas d'un sens stable et c'est au destinataire de décider quelles sont les propriétés qui permettent de le rapprocher de Louis-Napoléon Bonaparte (Flaux 1991 : 40). Il faut toutefois noter que la frontière de la lexicalisation est floue et varie d'un locuteur à l'autre. Ces déonomastiques n'encourent pas de changement morphologique si ce n'est, dans certains cas, la perte de la majuscule et la possibilité de recevoir la marque du pluriel, car, comme l'explique Apothéloz, l'antonomase est un type de dérivation non affixale et plus précisément de conversion, étant donné qu'un changement de catégorie a lieu (2002 : 18).

Enfin, nous nommons *mot composé comprenant un nom propre* les déonomastiques formés par composition, à l'image de *pomme d'Adam* :

Au moyen d'un morphème grammatical non affixal et d'un morphème lexical (*sans-abri*, *arrière-boutique*), ou d'au moins deux morphèmes lexicaux libres ou liés, pouvant donc eux-mêmes servir de base à une dérivation (*chou-fleur*, *grand-père*, *lave-vaisselle*, *compte-gouttes*, *bibliophile*, *ludothèque*), les morphèmes libres pouvant être accompagnés d'un ou plusieurs morphèmes non lexicaux (*arc-en-ciel*, *eau-de-vie*) (Apothéloz 2002 : 18).

Cette dernière catégorie est assez hétéroclite, car le nom propre peut servir de base (*louis d'or*) ou d'expansion (*cocktail Molotov*), ce qui est plus fréquent. Il peut également rester intact (*pomme d'Adam*) ou perdre sa majuscule (*eau de javel*). Le mot composé peut également être un nom commun ou une locution (*jouer les Cassandre*).

Le travail de Boulanger et Cormier nous a également fait prendre conscience que nous ne pourrons pas nous pencher à la fois sur les noms propres et sur les déonomastiques. Nous avons décidé de nous concentrer uniquement sur les noms propres et de laisser les déonomastiques de côté. En effet, des travaux ont déjà été réalisés à propos de ces derniers. Par exemple, Schweickard (1989) envisage l'intégration des dérivés de noms propres dans les dictionnaires de langue et Vaxelaire (2016b) propose une comparaison de la place des déonomastiques dans les dictionnaires de langue français et italiens. De plus, nous l'avons vu, les déonomastiques sont des unités du lexique commun et ont, de ce fait, normalement accès aux dictionnaires de langue ; dans ce travail, nous désirons envisager les unités qui en sont normalement rejetées, mais qui parviennent néanmoins à s'y introduire, ce qui n'est pas le cas des déonomastiques. Nous avons également décidé d'exclure les noms de marque déposée, non seulement car elles ont un statut ambigu puisqu'elles « désignent un seul et même type d'objet reproduit en de multiples exemplaires » (Boulanger/Cormier 2001 : 20) et oscillent donc entre le statut de nom propre et de nom commun, mais aussi parce que leur statut juridique peut freiner leur intégration, comme le constate Rey-Debove (1971 : 109), il s'agit d'un critère extralinguistique qui risquerait d'entacher nos conclusions quant à l'intégration des noms propres dans les différentes éditions du *Petit Robert* analysées dans ce travail.

Dix ans plus tard, la thèse de Mireille Elchacar, intitulée *Le traitement lexicographique des noms propres du vocabulaire politique dans les dictionnaires généraux de langue française* et publiée en 2011, propose une analyse de l'intégration et du traitement lexicographique des noms propres appartenant au vocabulaire politique (en rejetant les noms de personnes et les noms de lieux) dans *Le Petit Robert électronique* (2007), *Le Petit Larousse illustré*, version électronique (2007), le *Dictionnaire du français Plus à l'intention des francophones d'Amérique* (1988) et le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (1993) (2011 : 12). Elchacar choisit de se concentrer sur le vocabulaire politique, car elle remarque que la séparation stricte des noms propres et des noms communs dans la tradition lexicographique française touche principalement les

anthroponymes et les toponymes, considérés comme les noms propres prototypiques ; les noms propres qu'elle étudie s'écartant de ces archétypes, ils sont donc plus susceptibles de se trouver dans les dictionnaires de langue et d'être définis (2011 : 97).

Avant de passer à l'analyse proprement dite, elle se penche sur la notion de nom propre en montrant que les critères formels traditionnels, à savoir la majuscule initiale (« il est évident que la majuscule ne devrait pas constituer le seul indicateur du nom propre, puisqu'elle n'est pas exclusive aux noms propres ni systématiquement utilisée pour les orthographier » [Elchacar 2011 : 288]), l'absence de déterminant (« certains noms propres comportent obligatoirement un déterminant [*La Havane*] ; d'autres peuvent dans certains contextes être précédés d'un article [*les Tudors*] » [Elchacar 2011 : 102]), l'absence de marques morphologiques (« on constate une façon de faire plus répandue pour les noms communs que pour les noms propres, ce qui n'implique pas que les noms propres ne portent jamais de marques de flexion » [Elchacar 2011 : 103]) et l'impossibilité de traduire (« même si ce n'est pas de manière systématique et uniforme, les noms propres sont néanmoins parfois traduits » [Elchacar 2011 : 105]) ne sont pas fiables pour circonscrire avec exactitude cette notion. Elle propose donc une définition du nom propre :

Le nom propre est un signe linguistique, peu importe sa forme graphique, qui réfère à un élément spécifique de manière récurrente dans un texte ou un corpus donné, sans généralisation possible à une classe d'objets, et qui possède une valeur référentielle unique qu'il est possible de circonscrire dans une définition lexicographique à l'aide de traits distinctifs (Elchacar 2011 : 99).

Cependant, elle estime que cette définition ne lui sera pas suffisante pour repérer les noms propres dans son corpus et elle dresse une typologie (adaptée de la typologie présente dans Vaxelaire 2005b) des catégories de mots qui peuvent être considérés comme des noms propres relevant du vocabulaire politique.

Elle commence par chercher les articles relevant du vocabulaire politique dans les quatre dictionnaires composant son corpus et, une fois ceux-ci identifiés, découvre qu'environ 25 % d'entre eux comportent des noms propres. Les dictionnaires de langue contiennent donc « un nombre non négligeable de noms propres, et ce, non seulement comme appui à la description des mots du lexique commun, mais également comme éléments du lexique à décrire pour eux-mêmes » (Elchacar 2011 : 10). Elle décide toutefois de ne pas s'intéresser à tous ces noms propres, mais uniquement à ceux « qui

sont définis dans le dictionnaire de langue, et dont la présence s'explique parce qu'ils sont composés de mots du lexique commun » (Elchacar 2011 : 97). Cette étude se rapproche donc beaucoup plus de la nôtre que celle de Boulanger et Cormier (2001) en ce qu'elle se concentre uniquement sur les noms propres et ne prend pas en compte les déonomastiques, mais également parce qu'elle ne considère que les noms propres bénéficiant d'un traitement lexicographique.

Elchacar choisit d'uniquement envisager les noms propres présents dans les sous-entrées, les définitions et les exemples (elle ne retient pas les noms propres présents dans les renvois, les oppositions, les étymologies, les citations et les développements encyclopédiques) (2011 : 125) : les sous-entrées recevant forcément un traitement lexicographique, tandis que les noms propres présents en définition ou en exemplification doivent être traités ailleurs dans le dictionnaire selon le principe de circularité, qui veut que « chaque mot employé dans une définition soit lui-même défini ailleurs dans le dictionnaire » (Elchacar 2011 : 169). L'auteure entend par traitement lexicographique « l'information plus ou moins complète sur la valeur référentielle du nom propre. En effet, si le traitement d'un nom commun sert à décrire le défini, pour les noms propres, il s'agit plutôt de cerner le référent » (Elchacar 2011 : 131).

L'analyse des noms propres est divisée en plusieurs chapitres. Le premier s'intitule « la présence des noms propres du vocabulaire politique dans les dictionnaires généraux de langue française » et propose une analyse quantitative à propos des noms propres présents dans les dictionnaires ainsi que leur classement dans la typologie établie au préalable, elle tente ensuite de fournir des explications quant à la présence de ces noms propres et elle termine avec une analyse de la façon dont les différents dictionnaires identifient les noms propres dans leur nomenclature.

Le second chapitre, « le traitement des noms propres du vocabulaire politique dans les dictionnaires de langue à travers quelques sous-catégories », s'intéresse à la façon dont les noms propres d'événements, de périodes historiques et de régimes politiques passés ; les noms propres de regroupements humains à vocation politique et les noms propres d'institutions politiques, qui sont les trois sous-catégories les plus représentées, sont traités lexicographiquement. Elchacar distingue les notions de définition, qui peut « se substituer au mot défini » (Elchacar 2011 : 132), et de glose, qui « n'est constituée que de

quelques informations sur le défini, sans lui être substituable dans un énoncé donné. En outre, la glose vient souvent compléter l'information donnée ailleurs dans l'article» (Elchacar 2011 : 132). Elle donne l'exemple du traitement de la sous-entrée *conseil du roi* dans le *Nouveau Petit Robert*, qui est suivie de la glose «en France, sous l'Ancien Régime», qui ne peut être comprise qu'en ayant recours à la définition apposée à l'entrée *assemblée*, «Réunion de personnes qui délibèrent, donnent leur avis sur des affaires publiques ou privées». Le *conseil du roi* est donc une «réunion de personnes qui délibèrent, donnent leur avis sur des affaires publiques, en France, sous l'Ancien Régime». Elle explique également que pour que le traitement lexicographique des noms propres soit suffisant (et permette donc de cerner le référent et uniquement ce référent), «à la définition du mot en tant qu'unité linguistique s'ajoute un ancrage au contexte référentiel. À ce titre, la définition du nom propre ne saurait faire l'économie de certaines informations de nature encyclopédique» (Elchacar 2011 : 166). Elle insiste aussi sur l'importance de la contextualisation référentielle des noms propres dans le cadre de la lexicographie française, car les lecteurs d'un dictionnaire de langue française peuvent provenir de communautés différentes (Elchacar 2011 : 12).

À la suite de son analyse, Elchacar se rend compte que, si les dictionnaires étudiés reprennent un grand nombre de noms propres appartenant au vocabulaire politique, leur intégration et leur traitement ne sont pas systématiques et n'obéissent pas à une méthodologie claire. Tout d'abord, aucun dictionnaire n'identifie explicitement les noms propres : aucun n'utilise la marque ou la mention «nom propre», seule la majuscule initiale peut servir d'indication de la présence d'un nom propre. Cependant, cette information n'est pas toujours donnée et, vu qu'elle n'est pas exclusive des noms propres et qu'elle n'est pas non plus utilisée pour tous, elle ne peut pas être un critère fiable pour déterminer si l'unité étudiée est un nom propre.

Ensuite, elle remarque une grande disparité quant au traitement des noms propres et observe que les définitions de meilleure qualité (qui permettent de circonscrire efficacement le référent) sont celles qui tendent à offrir plus de renseignements encyclopédiques. Par conséquent, le *Nouveau Petit Robert*, qui ne fonctionne pas de cette manière, propose des définitions qu'Elchacar juge moins suffisantes.

En ce qui concerne la sélection des noms propres, les dictionnaires ne fournissent pas d'information à ce sujet, mais ils ne semblent pas avoir été sélectionnés selon leur fréquence ou leur importance au sein du paysage politique, mais plutôt selon la communauté linguistique à laquelle ils se destinent (par exemple, le *Nouveau Petit Robert* a tendance à décoder avec plus de soin les noms propres extrahexagonaux pour sa communauté linguistique et à ne pas se pencher réellement sur les noms propres hexagonaux). En outre, il lui semble que plusieurs raisons peuvent expliquer la présence et le traitement de certains noms propres dans les dictionnaires de langue, à savoir leur apparence et le fait que ce ne sont pas des noms propres prototypiques. En effet, ceci lui fait croire que « si tant de noms propres du vocabulaire politique se retrouvent dans les dictionnaires de langue, c'est justement parce qu'ils ne sont pas perçus comme des noms propres » (Elchacar 2011 : 163).

Elle estime que les dictionnaires de langue gagneraient à prioriser les usages les plus fréquents des noms propres, en se basant sur l'observation d'un corpus choisi pour sa représentativité de l'usage d'une certaine communauté linguistique. De plus, une méthodologie claire et systématique devrait être définie afin de permettre une sélection et un traitement des noms propres cohérents. Enfin, il lui semble que, d'un point de vue lexicographique, il est important de ne plus concevoir le dictionnaire de langue comme rejetant les noms propres, car il n'est pas possible de décrire le lexique d'une langue sans les intégrer.

La lecture de cette étude de Mireille Elchacar nous a fait prendre conscience de plusieurs choses. Tout d'abord, il est important d'entamer un tel travail avec une définition solide du nom propre afin de faciliter le dépouillement des différents dictionnaires étudiés, ce que nous ferons dans le chapitre suivant de notre mémoire (→2). L'étude de Boulanger et Cormier (2001) nous a déjà éclairée sur la nécessité de diminuer la quantité d'unités à étudier, mais il s'avère qu'uniquement se limiter aux noms propres n'est pas suffisant. En effet, ceux-ci sont présents à tous les niveaux du dictionnaire, il est donc nécessaire d'en restreindre le nombre si nous voulons en proposer une analyse poussée : Elchacar a décidé d'étudier uniquement les noms propres appartenant à un vocabulaire en particulier, nous nous limiterons aux entrées commençant par les lettres C- et P-. Nous les avons choisies, car elles appartiennent à une moitié différente de

l’alphabet et parce que nous avons calculé qu’elles représentent les parties les plus conséquentes de leur moitié d’alphabet. Nous avons donc dépouillé le plus rigoureusement possible¹¹ chacune des trois éditions du *Petit Robert* à la recherche de noms propres présents en entrée et en sous-entrée. Nous avons choisi d’uniquement travailler sur les entrées et les sous-entrées, car nous désirons envisager l’évolution du traitement lexicographique des noms propres. Les noms propres se trouvant dans les autres sections de l’article ne recevant pas ce type de traitement, ils ne sont pas intéressants pour notre travail.

Nous avons distingué les entrées et les sous-entrées en fonction de leur position dans le dictionnaire : les entrées font à la fois partie de la macrostructure et de la microstructure et sont typographiquement différenciées de l’article qui les suit. Dans le cas du *Petit Robert*, les entrées sont inscrites en lettres capitales grasses. À l’inverse, les sous-entrées font uniquement partie de la microstructure, puisqu’elles se situent dans l’article qui suit l’entrée. Elles bénéficient également d’un traitement typographique différent, car elles sont, pour la plupart, écrites en italique.

Rappelons que la macrostructure correspond à la lecture verticale d’un dictionnaire, puisqu’il s’agit de « l’ensemble des entrées ordonnées » (Rey-Debove 1971 : 21) tandis que la microstructure correspond à la lecture horizontale de l’ouvrage, car il s’agit de « l’ensemble des informations ordonnées de chaque article, réalisant un programme d’informations constant pour tous les articles, et qui se lisent horizontalement à la suite de l’entrée » (Rey-Debove 1971 : 21). Dans l’image qui suit (fig. 1), nous observons que la macrostructure (en bleu dans la figure) est l’ensemble formé par les différentes entrées, qui sont typographiquement distinguées de la suite du texte (à savoir *comput*, *computation* et *comtal*, *ale*, *aux*), tandis que la microstructure correspond à ce qui suit l’entrée (dans le cas de *comput*, il s’agit de ce que nous avons surligné en jaune). L’ensemble formé par l’entrée (l’élément linguistique, en bleu) et le texte qui la suit (en jaune) constitue l’article.

¹¹ Nous devons toutefois admettre qu’il est possible que des noms propres aient échappé à notre vigilance, bien que nous ayons tenté d’être la plus méthodique possible, notamment en utilisant les différents dictionnaires pour se contrôler les uns les autres (par exemple, si nous trouvions un nom propre dans le *PR1977*, nous allions systématiquement vérifier s’il se trouvait ou non dans le *PR1967* et le *PR1993*).

accompissement est cause d'angoisse, de cupidité.
COMPUT [kɔpyt]. *n. m.* (1584; lat. *computus* « compte »).
 Supputation qui sert à dresser le calendrier des fêtes mobiles.
V. Ordo. Le comput renferme le nombre d'or, le cycle solaire, l'indiction romaine.
COMPUTATION [kɔpytasjɔ̃]. *n. f.* (1375; lat. *computatio*). Méthode de supputation du temps.
COMTAL, ALE, AUX [kɔtal, o]. *adj.* (XIII^e; de *comte*).
 Rare. De comte. Couronne comtale.

Figure 1 : macrostructure et microstructure (PRI967 : 319)

Dans les ouvrages que nous avons étudiés, les sous-entrées sont parfois difficilement distinguables des exemples forgés¹², car tous deux bénéficient du même traitement typographique (l'italique). Nous avons décidé de sélectionner les sous-entrées sur base de deux critères : l'élément linguistique doit être écrit en italique ou en petites capitales et doit être suivi d'une définition, ou d'un synonyme. Par exemple, nous n'avons pas sélectionné *La côte d'Azur* dans le *PRI967* puisque l'unité ne bénéficie pas d'une définition (fig. 2) et est donc, selon nous, un exemple, mais nous l'avons sélectionnée dans le *PRI993* (fig. 3), car elle bénéficie désormais d'une définition (« le littoral méditerranéen français entre Cassis et Menton »), nous la considérons donc comme une sous-entrée.

a côtes. v. Coteau, Bas a côtes.
II. ♦ 1^o (v. 1150). Pente qui forme l'un des côtés d'une colline. *V. Coteau. Côte fertile, plantée de vigne, de bois. Les côtes du Rhône*, coteaux plantés de vignobles. *À mi-côte* : au milieu d'une côte. ♦ *Géogr.* Relief formé par un talus (front) et par un plateau en pente douce à l'opposé (revers), dans une zone à couches alternées dures et tendres. *Relief de côtes.* ♦ 2^o Route en pente. *V. Montée, pente, raidillon. Monter la côte. Vitesse en côte d'une automobile.* ♦ 3^o (1530). Rivage de la mer. *V. Bord, littoral, rivage. Côte sablonneuse. V. Plage. Côte escarpée. V. Falaise. Côte basse, marécageuse, accore. Les côtes de France. La côte d'Azur. Route qui longe*

Figure 2 : sous-entrée la côte d'Azur (PRI967 : 360)

¹² Robert Martin explique les différents types d'exemples lexicographiques : « L'article de dictionnaire peut comporter aussi bien des exemples construits par le lexicographe («exemples forgés», «fabriqués») que des exemples cités (ou «citations»), empruntés à des sources diverses, littéraires ou non. » (1989 : 600)

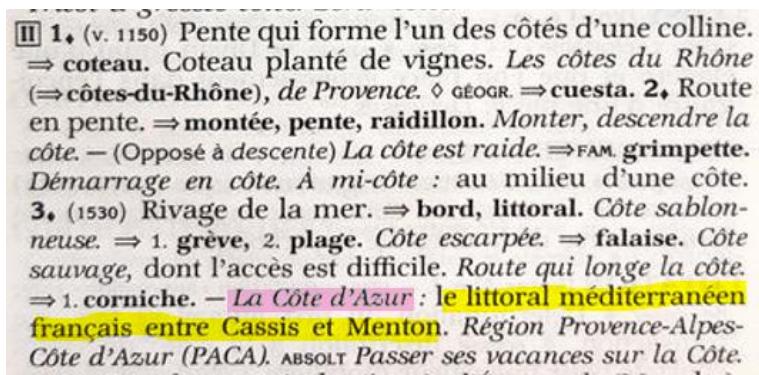


Figure 3 : sous-entrée la Côte d’Azur (PR1993 : 542)

Nous ne pouvons pas travailler sur le nom propre sans mentionner les travaux réalisés par Jean-Louis Vaxelaire et, surtout, sa thèse intitulée *Les noms propres : une analyse lexicologique et historique* publiée en 2005, dont l’objectif est de pallier à la méconnaissance du nom propre qui résulte d’un manque d’intérêt pour cette partie du discours dans une grande partie des travaux de linguistique (Vaxelaire 2005b : 12). Nous aurons recours à cet ouvrage au moment de dresser une typologie des noms propres (→2.2) dans le second chapitre de ce travail. Nous nous tournerons également vers son article « De la définition linguistique du nom propre » (2016a) dans ce même chapitre. Par ailleurs, sauf indication contraire, nous utiliserons la terminologie de Vaxelaire et non celle de Boulanger et Cormier (2001), dont l’origine nord-américaine les pousse à utiliser un vocabulaire fort éloigné du nôtre.

En ce qui concerne les articles de Vaxelaire, nous envisageons celui intitulé « Nom propre et lexicographie française » (2005a) comme un prolongement de l’étude réalisée par Boulanger et Cormier (2001) puisque, dans la partie consacrée aux noms propres dans les dictionnaires de langue, il explique que ceux-ci sont bien présents en entrée, en sous-entrée, dans l’étymologie, la définition, les exemples, les citations, l’encyclopédie et les renvois analogiques, mais il ajoute qu’un cas de figure n’a pas été envisagé par les deux auteurs québécois :

Celui des différents sens au sein d’un même article. Ainsi dans le sens 1 de *apocalypse*, on lit : « *L’Apocalypse* : dernier livre du Nouveau Testament, attribué par l’Église à saint Jean l’Évangéliste, riche en visions symboliques, prophétiques et eschatologiques. *La bête, les quatre cavaliers de l’Apocalypse*. PAR ANAL. Ouvrage eschatologique. *Les apocalypses juives*. » Si l’on observe la définition du PR2¹³, on se rend compte qu’elle est seulement un peu plus développée que celle que nous venons de voir et ne comprend pas l’analogie. Si

¹³ Vaxelaire utilise l’abréviation PR2 pour faire référence au *Petit Robert des noms propres*.

l'*Apocalypse* du PR2 est un nom propre, il en découle que celle du PR1 en est également un (Vaxelaire 2005a : 2).

À travers cet exemple, Vaxelaire aborde donc le cas des articles comportant plusieurs sens dont un qui permet de transformer le nom commun en un nom propre. Il ajoute également ceci :

Un autre point n'a pas été relevé dans l'étude citée précédemment : la présence de synonymes. Par exemple, dans l'entrée *empire* du PR1, on lit : « MOD. L'Empire chérifien : le Maroc ». La consultation de ce dictionnaire fournit des exemples supplémentaires comme par exemple « MOD. L'X : l'École polytechnique », « PAR EXT. Paris-Plage : Le Touquet » et « Le Roi-Soleil : Louis XIV ».

La logique voudrait que le synonyme d'un nom propre (*Louis XIV*, *Le Maroc*) soit lui-même un nom propre. On pourra toujours nier ce statut pour certains cas mais d'autres sont incontestables : lorsque le *Roi-Soleil* est évoqué, les francophones savent qu'il s'agit de Louis XIV et non d'un autre souverain (Vaxelaire 2005a : 3).

1.2.2 La maison d'édition Le Robert

Concernant la maison d'édition Le Robert, nous retenons l'ouvrage collectif *Les dictionnaires Le Robert : Genèse et évolution* (2003), dirigé par Monique C. Cormier, Aline Francœur et Jean-Claude Boulanger et réalisé à la suite de la première Journée québécoise des dictionnaires en octobre 2003. L'objectif de cette étude est de présenter cette entreprise dictionnairique, sa vision de la langue, les différents ouvrages qu'elle a produits (notamment le *Grand Robert de la langue française*, le *Nouveau Petit Robert*, le *Petit Robert* sur cédérom, le *Micro-Robert* et les différents dictionnaires pédagogiques et bilingues) ainsi que son évolution depuis sa création par Paul Robert jusqu'à la prise en charge par ses deux successeurs, Josette Rey-Debove et Alain Rey, et d'en proposer un premier bilan, cinquante ans après la publication du premier ouvrage. Les études présentes dans cet ouvrage nous ont permis de comprendre l'histoire du *Petit Robert* et l'article intitulé « *Le Petit Robert* par lui-même : de l'ombre à la lumière » (Boulanger *et al.* 2003) a particulièrement été précieux pour envisager les différences présentes entre les trois éditions du *Petit Robert*, représentant les objets d'étude de ce travail (→1.5).

1.3 Enjeux du travail

Les deux premières sections de cette introduction ont mis en lumière une différence entre la théorie et la pratique. En effet, lorsque nous avons présenté la notion de dictionnaire de langue (→1.1), nous avons expliqué que les noms propres en sont

exclus. En revanche, notre état de l'art (→1.2.1) a montré que, en pratique, ce n'est pas le cas, étant donné que des noms propres sont présents dans les dictionnaires et, ce, à tous les niveaux.

En ce qui concerne la maison Le Robert, plus particulièrement, la différence entre la théorie et la pratique est d'autant plus importante que les noms propres et le lexique commun semblent, à première vue, se trouver dans des ouvrages différents. En effet, dès 1974, la maison Le Robert se dote d'un dictionnaire spécialement réservé aux noms propres : le *Dictionnaire universel des noms propres*, également appelé *Petit Robert* ^{2¹⁴, dont la rédaction avait commencé en 1968 (PR2 1977 : IX), soit seulement un an après la publication de la première édition du *Petit Robert*. La création d'un ouvrage uniquement réservé aux noms propres témoigne d'un intérêt particulier de la part de Paul Robert et de ses associés pour cette partie du discours. Cette attention pour ces unités apparaît d'ailleurs assez tôt dans l'histoire de la maison Le Robert, puisque la rédaction est entamée seulement quatre ans après la publication du dernier volume du *Grand Robert de la langue française*.}

Dans la préface du *Petit Robert* 2, Paul Robert explique que c'est le succès du *Petit Robert* qui l'a encouragé à se lancer dans la création d'un ouvrage permettant d'embrasser « les domaines de l'histoire et de la géographie, des arts, des lettres et des sciences » (PR2 1977 : IX).

Paul Robert justifie le titre de cet ouvrage, qui est qualifié de dictionnaire encyclopédique (PR2 1977 : XIII), car son objectif est d' :

Englober en un corps unique l'histoire des lieux et des hommes dans leurs relations spatiales ou temporelles, de manière à en découvrir les noms par la voie analogique aussi bien que dans l'ordre alphabétique. Les lieux et les hommes s'identifiant par des noms propres, il nous a semblé finalement que le titre de *Dictionnaire universel des noms propres* répondait le mieux au contenu de ce nouvel ouvrage. (PR2 1977 : IX).

La maison dictionnairique *Le Robert* dispose donc de deux ouvrages en un volume qui sont complémentaires, car le *Petit Robert* 2 a pour visée de fournir des informations dans tous les domaines que le *Petit Robert* ne peut décrire (PR2 1977 : XV), mais bien séparés.

¹⁴ Nous utiliserons désormais *Petit Robert* 2 ou PR2 pour faire référence à ce dictionnaire.

Le *Petit Robert*, dictionnaire de langue, et le *Petit Robert 2*, dictionnaire encyclopédique, se distinguent l'un de l'autre sur plusieurs points. Tout d'abord, au niveau de leur visée puisque le *Petit Robert 2* veut embrasser l'histoire des hommes et des lieux tandis que le dictionnaire de langue :

Montre comment s'emploient les termes dont nous disposons et dont nous avons un besoin absolu pour exprimer notre pensée ; il analyse leur sens et caractérise leurs emplois dans les phrases, aussi bien pour permettre à ceux qui le consultent de comprendre pleinement ce qu'ils entendent et ce qu'ils lisent, que pour les aider à s'exprimer avec exactitude et précision (PR1967 : IX).

En outre, les deux ouvrages se différencient au niveau des unités qui composent leur nomenclature : le dictionnaire de langue comporte des noms communs, des verbes, des adjectifs, des adverbes et des mots grammaticaux, ce que nous appelons le *lexique commun*, et rejette, en principe, les noms propres, car « ils désignent des individus ou des réalités individuelles » (PR2 1977 : XI). À l'inverse, le *Petit Robert 2* comporte uniquement des noms propres, qui sont sélectionnés sur base du critère de notoriété. Ceci signifie que l'ouvrage ne reprend que les noms propres associés à des réalités considérées comme mémorables dans une culture donnée (PR2 1977 : XI-XII). Par exemple, nous trouvons dans le *Petit Robert 2* datant de 1977 l'entrée *Merckx (Eddy)*, mais nous ne trouvons pas *Poulidor (Raymond)*, cycliste français dont la notoriété est bien moindre que celle de son homologue belge, ce qui l'empêche de figurer dans le *PR2*.

Cette nette séparation au niveau de la nomenclature semble toutefois remise en question par Paul Robert lorsqu'il note qu'il ne faut pas « perdre de vue qu'un certain nombre de noms d'hommes et de lieux ont acquis droit de cité dans les dictionnaires de langue, par exemple Don Juan, Égérie, Tartuffe, Brandebourg... » (PR2 1977 : IX). Cependant, lorsque nous nous penchons sur ces différentes entrées dans l'édition de 1977 du *Petit Robert*, nous remarquons, à l'image de *don Juan* (fig. 4) qu'il s'agit de ce que nous appelons des noms propres lexicalisés (→1.2.1). En effet, la définition « séducteur sans scrupule » (que nous avons surlignée en jaune dans la figure) fait référence à un type de personnes et non à un individu en particulier ; l'entrée aurait été un nom propre si sa définition faisait référence au personnage du théâtre espagnol dont il est question dans la section réservée à l'étymologie du *PR1977* (que nous avons surlignée en bleu). Ces termes ont donc bien leur place dans les dictionnaires de langue, puisqu'ils sont des noms communs et non des noms propres.

DON JUAN [dɔ̃ʒɥɑ̃]. n. m. (1814; personnage du théâtre espagnol devenu le type du séducteur). Séducteur sans scrupule. Méfiez-vous, c'est un don Juan! Jouer les don Juan (ou les don Juans).

Figure 4 : entrée don Juan (PR1977 : 568)

Alain Rey, rédacteur de la présentation du *Petit Robert* 2 de 1977, semble également remettre en question cette séparation lorsqu'il annonce que des noms communs apparaissent dans cet ouvrage. Il explique que « certains de ces articles renvoient explicitement ou implicitement à la partie langue du *Petit Robert*; mais l'information ajoutée ici est bien à propos d'un nom propre ; *Coalition, Collaboration, Résistance, Révolution, Guerre mondiale* ne renvoient alors qu'à un événement ou à une série d'événements bien précis » (PR2 1977 : XIV). En effet, à l'image de *Collaboration* (fig. 5), les articles réservés à ces différentes entrées ne relèvent pas du nom commun, mais uniquement du nom propre puisque, dans le cas de *Collaboration*, il s'agit d'une politique pratiquée par le gouvernement de Vichy avec l'occupant allemand dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. Toutes les politiques d'entente ne s'appellent d'ailleurs pas *Collaboration*, preuve qu'il ne s'agit pas là d'un nom commun, mais bien d'un nom propre.

travaux de restauration ont été entrepris en sept. 1972.
Collaboration. ♦ Nom donné à la politique d'entente et de rapprochement avec l'Allemagne nazie pratiquée par le gouvernement de Vichy* (1940-1944). Si elle fut considérée par certains comme une attitude imposée par la situation que créait la défaite de l'armée française et la signature de l'armistice, voire comme une tactique politique, elle impliqua rapidement, et plus particulièrement après le retour de Laval* au gouvernement (avril 1942), un engagement idéologique (sur les thèmes de l'antisémitisme, de l'antibolchevisme, de l'anglophobie), politique et militaire, visant à la formation d'une « Europe nouvelle » sous la domination de l'Allemagne nazie. Plusieurs journaux s'en firent le porte-parole (*Aujourd'hui les Nouveaux Temps*, *Le Cri du peuple*, *Je suis partout*, *l'Œuvre*, *Gringoire*, *Paris-Soir*, *le Matin*, etc.).

taire, visant à la formation d'une « Europe nouvelle » sous la domination de l'Allemagne nazie. Plusieurs journaux s'en firent le porte-parole (*Aujourd'hui les Nouveaux Temps*, *le Cri du peuple*, *Je suis partout*, *l'Œuvre*, *Gringoire*, *Paris-Soir*, *le Matin*, etc.); plusieurs mouvements politiques regroupèrent ses partisans (*Rassemblement national populaire* de M. Déat*, *Parti populaire français* de Doriot*, *Mouvement social-révolutionnaire* de Deloncle, *Francisme* de Bucard, etc.). Certains partisans de la collaboration s'engagèrent dans des organisations militaires telles que la *Légion des volontaires français* (L.V.F., créée en 1941, pour lutter avec les nazis contre le bolchevisme), *les unités françaises de Waffen S.S.* (créées en 1943 et qui se battirent sur le front Est), *la Milice française* (fondée en 1943 par Darnand* contre les réseaux de Résistance); cette politique de collaboration culmina avec l'institution en févr. 1943 du Service de travail obligatoire (S.T.O.) auquel de nombreux jeunes tentèrent d'échapper en rejoignant le maquis. Après la victoire des forces alliées (1944), certains collaborateurs furent punis.

de nombreux jeunes tentent d'échapper en rejoignant le maquis. Après la victoire des forces alliées (1944), certains collaborateurs, réfugiés en Allemagne, tentèrent de former une commission gouvernementale française à Sigmaringen. Après la Libération, plusieurs d'entre eux furent traduits devant la Haute Cour de justice, condamnés à mort et exécutés.

Figure 5 : entrée Collaboration (PR2 1977 : 436)

L'entrée est pourtant distinguée des autres, car elle n'est pas typographiée de la même façon : alors que les autres entrées sont inscrites en capitales grasses (fig. 6), comme nous pouvons le voir dans la figure 5, *Collaboration* ne bénéficie que de la majuscule initiale et de caractères gras.

executes.
COLLADON (Jean-Antoine). ♦ Pharmacien genevois (1755 – 1830). Précurseur de la génétique par ses expériences d'hybridation entre souris blanches et grises, il a entrevu le phénomène de la dominance (V. Mendel).

Figure 6 : entrée Colladon (Jean-Antoine) (PR2 1977 : 436)

Nous remarquons que Paul Robert et Alain Rey s'attardent sur la forme des entrées et non sur leur référent. Nous verrons plus tard dans ce travail (→2.1) que la forme du nom propre importe pourtant peu. *Don Juan* a donc bien sa place dans le *Petit Robert* et *Collaboration* la sienne dans le *Petit Robert 2* : leur présence dans ces ouvrages ne permet pas de remettre en question la nette distinction qui semble exister au niveau de la nomenclature des deux dictionnaires.

Les critères de sélection des unités composant les deux ouvrages sont aussi différents : le *Petit Robert* annonce se baser sur la fréquence, qui est un critère plutôt objectif (PR1967 : XI), tandis que le *Petit Robert 2* utilise, nous l'avons déjà mentionné, le critère subjectif (puisque dépendant d'un système socioculturel donné) de la notoriété pour sélectionner les unités à inclure dans sa nomenclature (PR2 1977 : XI-XII).

Enfin, le *Petit Robert* et le *Petit Robert 2* sont distincts au niveau du traitement réservé aux différentes entrées dont ils sont composés. Le dictionnaire de langue définit alors que le dictionnaire encyclopédique décrit. En effet, la préface du *Petit Robert 2* annonce que les individus ou les réalités individuelles peuvent uniquement être décrits et non définis (PR2 1977 : XII). Cependant, la distinction faite entre les notions de définition et de description n'est pas explicitée dans la suite de la préface.

Les deux ouvrages semblent donc, comme nous l'avons dit, complémentaires, mais bien distincts et la situation paraît claire et étanche : le *Petit Robert 2* traite des noms

propres notoires tandis que le *Petit Robert* traite du lexique commun (les noms communs, les verbes, les adverbes, les mots grammaticaux, etc.), dont les unités sont sélectionnées selon le critère de fréquence, et exclut les noms propres (qu'ils soient notoires ou non). Cependant, nous l'avons mentionné lors de notre bref état de l'art (→1.2.1), plusieurs études ont démontré la présence de noms propres notoires dans la nomenclature du *Petit Robert*, qui ne leur est pourtant normalement pas réservée. Il s'avère que les deux ouvrages ne sont finalement pas aussi imperméables qu'il n'y paraît.

Par conséquent, malgré la séparation annoncée par la maison Le Robert du lexique commun et des noms propres, qui se fait explicitement au travers du titre officiel du dictionnaire encyclopédique, le *Petit Robert des noms propres*, de nombreux noms propres peuplent la nomenclature du *Petit Robert* sans que ceux-ci soient reconnus, voire soient même cachés, si nous en croyons Elchacar lorsqu'elle explique qu'aucun dictionnaire qu'elle étudie « n'identifie clairement les noms propres qu'il décrit en tant que tels. Il n'existe pas de marque ni de mention “nom propre”, et cette information n'apparaît pas non plus en tant que catégorie lexico-grammaticale » (Elchacar 2011 : 287-288).

1.4 Objectifs particuliers et généraux

Les objectifs de ce travail sont donc, dans un premier temps, de débusquer les noms propres cachés en entrée et en sous-entrée dans la nomenclature correspondant aux lettres C- et P- des trois éditions du *Petit Robert*. Ensuite, nous envisagerons l'évolution de leur nombre et de leur position, de leur catégorie et de leur forme, de la façon dont ils sont identifiés et dont ils sont traités lexicographiquement. L'objectif est d'étudier si la maison Le Robert se dirige vers une meilleure reconnaissance de ces unités cachées ou si, au contraire, elle n'apporte aucune innovation au niveau de leur traitement. Notre visée n'est pas tant de discuter de la place ou non des noms propres dans les dictionnaires de langue, mais plutôt de revendiquer un meilleur traitement de ceux qui s'y trouvent bel et bien. En effet, le traitement incohérent et insuffisant qu'ils reçoivent ne leur rend pas justice. Nous voulons donc proposer des solutions pour traiter ces unités cachées de manière optimale dans les dictionnaires de langue.

De manière plus générale, notre travail vise à enrichir les études métalexicographiques des dictionnaires de langue et, plus spécifiquement, les études à propos des dictionnaires *Le Petit Robert*.

1.5 Corpus

Nous avons sélectionné trois éditions du dictionnaire *Le Petit Robert* à analyser : la première date de 1967, année de la première édition du *Petit Robert* ; le deuxième ouvrage date de 1977, ce qui correspond à la deuxième édition du dictionnaire ; et le troisième, qui a été publié en 1993, est le témoin de la troisième, et dernière, édition de l'ouvrage. En effet, par la suite, l'entreprise dictionnairique de la maison Le Robert a entrepris un virage numérique et il n'a donc plus été nécessaire de procéder à une réédition complète de l'ouvrage à chaque publication, les changements effectués entre chaque nouvelle parution sont donc de moins grande envergure¹⁵. Comme l'indique le fascicule de présentation du *Petit Robert* de 2017, qui fête les cinquante ans du dictionnaire, les années qui se sont écoulées entre 1993 et 2017 ont été l'occasion pour l'équipe de rédaction de faire des «révisions, mises à jour annuelles, enrichissements des vocabulaires contemporains du *Petit Robert*», mais il n'est pas question d'une nouvelle édition (PR2017 : § 8).

Avant toute chose, il nous semble important de présenter cette entreprise dictionnairique, qui, au fil du temps, est devenue l'une des références en matière de dictionnaires, ainsi que les différentes éditions sur lesquelles nous allons nous pencher.

L'histoire de la Maison Le Robert commence en 1949 lorsque Paul Robert se lance dans la rédaction du *Dictionnaire analogique et alphabétique de la langue française* (Galarneau 2002 : 24). Une fois la publication de la première édition de ce premier ouvrage (plus tard appelé le *Grand Robert de la langue française*) achevée, en 1964, Paul Robert charge Alain Rey et Josette Rey-Debove, ainsi qu'une vingtaine de collaborateurs (Cappiello 2016 : 140), de rédiger le *Petit Robert*, dont l'objectif est de présenter en un volume maniable le contenu du *Grand Robert*, tout en gardant le principe d'analogie (Galarneau 2002 : 27). En effet, comme nous pouvons l'observer dans la figure 7, dans tous les articles qui le permettent, sont mentionnés des termes pouvant être associés à

¹⁵ «Notre histoire» sur *Le Robert*, [en ligne : <https://www.lerobert.com/notre-histoire.html>].

l'entrée selon des liens découlant « des étymologies, des termes des définitions, des enchainements syntaxiques, des liens de synonymie et d'antonymie ou des fils multiples que la simple logique tresse entre les mots » (PR1993 : VIII).

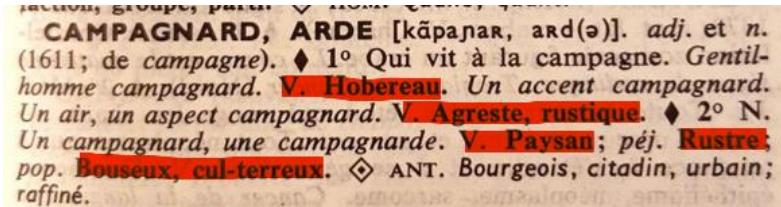


Figure 7 : analogie dans le Petit Robert (PR1967 : 219)

Les mots que nous avons surlignés en rouge (*hobereau, agreste, rustique, paysan, rustre, bouseux* et *cul-terreux*) sont introduits dans l'article réservé à *campagnard, arde* grâce au principe d'analogie, qui permet aux lecteurs de trouver le mot permettant de traduire le plus exactement leur pensée, d'« accéder à l'inconnu par le connu et de remédier à l'“éclatement” de l'ordre alphabétique » (PR2 1977 : XV).

Le *Petit Robert* n'est pas une simple réduction du *Grand Robert*, mais plutôt une continuation bénéficiant d'une philosophie nouvelle puisque la rédaction se fait sous la direction d'Alain Rey et de Josette Rey-Debove et non de Paul Robert. Les deux directeurs vont notamment parfaire le traitement sémantique des unités (Boulanger *et al.* 2003 : § 4). Par ailleurs, les modifications se situent principalement au niveau du papier et des caractères, qui ont été changés, ainsi que du nombre de citations, qui a diminué, afin de ne pas devoir supprimer un trop grand nombre d'articles (Galarneau 2002 : 27). Lorsque le *Petit Robert* est publié en 1967, il n'existe que peu de dictionnaires francophones en un volume et ceux-ci sont principalement encyclopédiques (Cappiello 2016 : 140), l'apparition d'un dictionnaire de langue en un volume bénéficiant du principe des regroupements analogiques est donc une réelle révolution dans le monde lexicographique.

Boulanger *et al.* (2003), dans leur article « Le *Petit Robert* par lui-même : de l'ombre à la lumière » présentent les trois ouvrages que nous étudions dans ce travail. Ils expliquent que, durant le 20^e siècle, le *Petit Robert* connaît trois éditions¹⁶, qui s'inscrivent dans des « écologies linguistiques et sociales fort différentes » (Boulanger *et*

¹⁶ Notons que, entre ces éditions, chaque nouveau tirage du *PR* connaît des ajouts, des retraits des ajustements (Boulanger *et al.* 2003 : § 4).

al. 2003 : § 5). Le premier *Petit Robert*, publié en 1967, était principalement destiné aux élèves de l'enseignement secondaire et aux étudiants ainsi qu'aux étrangers et au grand public. Dans cette première édition, l'influence de Paul Robert se fait fortement sentir. Les choix lexicaux sont prudents : l'ouvrage est marqué par la norme française centralisatrice ; les emprunts, les néologismes et les anglicismes sont choisis avec soin ; les mots vulgaires, les créations fantaisistes et argotiques ainsi que les marques déposées sont laissés de côté (Boulanger *et al.* 2003 : § 6-8).

L'édition suivante se voit augmentée de deux-cents pages et le public principalement visé est désormais le grand public, avant les élèves et les étudiants. Le *Petit Robert* s'ouvre au public francophone en intégrant un grand nombre de régionalismes et s'applique à représenter le mieux possible la réalité du langage vivant en intégrant de nombreux registres différents, des vocabulaires sociaux marqués, des termes spécialisés nécessaires pour exprimer la pensée moderne ainsi que des néologismes spontanés et des mots tabous, argotiques et malsonnantes (Boulanger *et al.* 2003 : § 9-14).

La troisième édition se place sous le signe de la rupture : le terme *nouveau* est ajouté au titre, marquant explicitement ce changement de direction. L'ouvrage de 1993 prend donc ses distances par rapport aux deux éditions précédentes. Deux-cent-vingt pages sont ajoutées au *Nouveau Petit Robert* par rapport à l'édition précédente, mais c'est surtout la méthode qui est revue : les éléments de formation sont ajoutés en plus grand nombre et des entrées cachées sont introduites. Les entrées cachées sont des mots de la même famille que l'entrée principale ayant un sens compositionnel non ambigu qui sont insérés à la fin de l'article afin de ne pas devoir être définis (par exemple, le mot *glaciologie* a pour dérivés suffixaux *glaciologique* et *glaciologue*) (Boulanger *et al.* 2003 : § 17-20).

Les trois ouvrages que nous envisageons sont donc assez différents les uns des autres pour plusieurs raisons : tout d'abord, parce que le public visé est différent (les élèves et les étudiants pour la première édition et le grand public pour les deux autres), ensuite, parce que le rapport à la langue change (la première édition est principalement régie par la norme, tandis que les deux autres tentent de se rapprocher de la réalité de la langue en intégrant des termes rejetés par la norme) et, finalement, parce que le principe méthodologique sous-tendant le classement des unités est revu pour le *PR1993*. Dans la

suite de ce travail, il s'agira d'envisager si ces différences se ressentent dans l'intégration et le traitement des noms propres.

1.6 Plan du travail

La suite de notre mémoire se divise en trois parties. La première, que nous avons sobrement intitulée « Les noms propres », s'attardera sur la notion de nom propre, que nous tenterons de définir (→2.1) à l'aide des ouvrages de Vaxelaire, que nous avons présentés, ainsi que le travail de Kleiber (1981), *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*. Cette définition sous-tend nos dépouillements des différentes éditions du *Petit Robert*. Toujours en nous appuyant sur Vaxelaire (2005b), nous dresserons, ensuite, une typologie des différentes catégories de noms propres (→2.2), qui nous sera utile au moment d'envisager la sélection des noms propres présents dans le *Petit Robert*.

La partie suivante (→3) de notre mémoire est la partie principale, car il s'agit de notre analyse, que nous avons subdivisée en cinq sections. Dans la première (→3.1), nous consulterons et comparerons les préfaces des trois éditions du *Petit Robert* afin de tenter de dégager une éventuelle ligne directrice quant à l'intégration et au traitement des noms propres. La deuxième section (→3.2) concerne le nombre et la position des noms propres : nous présenterons les noms propres que nous avons repérés en entrée et en sous-entrée dans les trois éditions du dictionnaire et nous observerons si la maison Le Robert s'est plutôt dirigée vers une intégration ou un rejet des noms propres et si elle leur accorde le statut d'unités de premier rang ou si elle les relègue au second rang. La troisième section (→3.3) envisagera la typologie et la forme des noms propres présents dans les trois éditions du dictionnaire : nous chercherons principalement à envisager si la catégorie et la forme des noms propres peuvent influencer leur sélection ou leur rejet du dictionnaire de langue ainsi que leur position (en entrée ou en sous-entrée) au sein de la nomenclature. La section suivante (→3.4) est réservée à l'identification des noms propres : en observant le traitement typographique et l'éventuelle utilisation de marqueurs spécifiques, nous envisagerons la reconnaissance, par les rédacteurs du *Petit Robert*, du statut de nom propre des unités que nous avons sélectionnées. La dernière section de notre analyse (→3.5) se concentrera sur le traitement lexicographique : nous identifierons les informations données à propos des différentes unités que nous avons choisies et nous

observerons également l'insuffisance du traitement définitoire proposé par le *Petit Robert*. Dans les cinq sections de cette partie principale, nous approfondirons d'abord le *PR1967* avant de pointer les différences entre celui-ci et les éditions de 1977 et 1993.

Notre travail s'achèvera avec une conclusion (→4) dans laquelle nous expliquerons en quoi le traitement proposé par le *PR1993* est meilleur que celui proposé par les *PR1967* et *PR1977*. Nous mettrons également en lumière les points qui restent à améliorer et nous proposerons des solutions pour résoudre les problèmes que nous aurons repérés.

2 Les noms propres

Avant de pouvoir procéder à notre analyse de l'évolution de l'intégration et du traitement lexicographique des noms propres dans les trois ouvrages qui composent notre corpus (→3), nous devons d'abord nous pencher sur la notion de nom propre afin de cerner avec précision les unités à l'étude dans ce travail. Nous allons, dans un premier temps, en proposer une définition (→2.1), étape obligatoire puisque c'est sur base de celle-ci que nous procéderons à nos dépouillements, et, dans un second temps, dresser une typologie des différentes catégories de noms propres (→2.2). Cette dernière nous permettra, lors de notre analyse, de classer les différents noms propres que nous aurons repérés.

2.1 Définition

Proposer une définition du nom propre est une tâche bien plus ardue qu'il n'y paraît. En effet, de nombreux chercheurs se sont penchés sur le sujet et, comme l'explique Vaxelaire, « il est courant de lire tout et son contraire sur le nom propre, on glose beaucoup à son sujet sans pour autant prendre le temps de définir ce qu'il est exactement » (2005b : 64). Il explique également que plusieurs critères, comme l'absence de majuscule initiale, l'impossibilité de traduire les noms propres et l'absence de déterminant, sont utilisés pour définir les noms propres (2016a : 66-67). Cependant, nous nous accordons avec Vaxelaire (2016a) et Elchacar (2011 : 99-105) pour dire que ceux-ci ne permettent pas de poser une définition englobant tous.

En effet, en français¹⁷, les noms propres comportent, généralement, une majuscule initiale. Cependant, ce critère n'est valable que pour l'écrit et implique que la distinction entre les noms propres et les noms communs n'est pas aisée à l'oral, ce qui n'est pas vrai. En outre, nous avons recensé, lors de notre dépouillement des différentes éditions du dictionnaire, quelques exemples de noms propres ne comportant pas de majuscule initiale, comme *pléistocène*, *contre-réforme* ou encore *préhistoire*. Par ailleurs, certains noms communs comportent une majuscule initiale, notamment les noms de peuple, de race, de groupe ethnique, etc. : nous écrivons *un Belge* et non **un belge*, bien qu'il ne s'agisse pas d'un nom propre. Le critère de la présence d'une majuscule initiale peut servir d'indice,

¹⁷ Dans ce travail, nous n'envisageons que les noms propres en langue française, nos arguments ne valent donc que pour ces derniers et ne prennent pas en compte de possibles différences dans d'autres langues.

puisque'il est généralement associé au nom propre, mais ne peut en aucun cas représenter une preuve irréfutable de la présence de l'un d'eux.

Pour ce qui est de l'intraduisibilité des noms propres, cela dépend fortement de la catégorie à laquelle appartient le nom propre. Si les anthroponymes sont rarement traduits, cela est déjà plus fréquent pour les toponymes (nous savons, grâce à notre expérience de locutrice francophone belge, que la plupart des noms de villes en Belgique se traduisent du français vers le flamand et inversement, à l'image de *Liège*, qui devient *Luik*). Ce critère ne s'appliquant pas de la même manière à tous les noms propres, il ne peut pas être retenu pour en fournir une définition. Quant à l'absence de déterminant, il suffit de jeter un coup d'œil au tableau 2 (→3.2.1), reprenant les noms propres que nous avons trouvés dans le *PR1967*, pour réaliser qu'un très grand nombre d'entre eux sont accompagnés d'un déterminant article et qu'il est, dès lors, impossible de se baser sur ce critère pour proposer une définition de la notion de nom propre.

Une autre difficulté à l'établissement d'une définition de la notion de nom propre est la grande hétérogénéité de cette classe, aussi bien au niveau du référent (les anthroponymes et les toponymes côtoient les titres de romans, les noms d'objets, de partis politiques, d'ouragans, d'événements historiques, etc., comme nous le verrons dans la sous-section suivante [→2.2]) qu'au niveau de la forme. Comme l'indique Vaxelaire, les noms propres « peuvent aller de la simple lettre (le chanteur *M*) à un syntagme large (*Mais qu'est-ce que j'ai fait au Bon Dieu pour avoir une femme qui boit dans les cafés avec les hommes ?*) » (2016a : 72). Nous nous pencherons d'ailleurs sur la question de la forme des noms propres dans l'une des parties de notre analyse (→3.3.2), lorsque nous nous interrogerons à propos de la sélection des noms propres figurant dans le *Petit Robert*.

La différence entre les noms propres et les noms communs ne peut pas être établie par les critères que nous venons d'envisager : elle se trouve plutôt au niveau du référent. En effet, alors que les noms communs peuvent désigner à la fois des objets particuliers et des classes d'objets (*le chien* peut faire référence aussi bien à un chien en particulier qu'à la classe des chiens), les noms propres font uniquement référence à des particuliers et non à des classes. Pour envisager la question de la référence des noms propres, nous nous tournons vers l'ouvrage de Kleiber (1981), intitulé *Problèmes de référence : descriptions*

définies et noms propres, et plus précisément sur le chapitre qu'il consacre à l'analyse pragmatique des noms propres.

Dans ce chapitre, il explique que la « définition classique du nom propre qui dit que le nom propre est un nom permettant de désigner un être ou un objet précis se révèle insuffisante, puisque tous les termes singuliers définis peuvent remplir une telle fonction » (Kleiber 1981 : 309). Il entend par *termes singuliers définis* les pronoms personnels, les pronoms démonstratifs, les descriptions définies¹⁸, les descriptions démonstratives¹⁹ et les noms propres (1981 : 309). Il cherche donc à déterminer les caractéristiques qui, au-delà de l'acte de référence unique, permettent d'isoler les noms propres de ces autres catégories.

Il classe les termes singuliers définis en deux catégories : ceux qui requièrent la présence de l'être ou de l'objet visé par l'acte de référence dans la situation extralinguistique ou dans la situation linguistique (les pronoms personnels, les pronoms démonstratifs et les descriptions démonstratives) et ceux qui ne nécessitent pas la présence de l'être ou l'objet visé dans la situation extralinguistique ou linguistique (les descriptions définies et les noms propres) (1981 : 309). Les noms propres permettent ainsi de faire référence à un particulier présent (que ce soit par sa présence effective ou parce qu'il a déjà été mentionné dans le contexte linguistique) ou absent de la situation de communication. En effet, des phrases comme *Elle est rouillée*, *C'est rouillé* et *Va me chercher ce paquet* ne peuvent pas être utilisées si le particulier n'est pas présent ou s'il n'a pas été mentionné auparavant : elles seraient immédiatement suivies d'énoncés comme *Qu'est-ce qui est rouillé ?* ou *Quel paquet ?* (1981 : 310-312).

¹⁸ Kleiber définit la description définie comme « un SN défini singulier qui, lorsqu'il est utilisé en position référentielle, renvoie à un particulier » (1989 : 174). Sa définition de particulier le force à ajouter que « une description définie est un SN défini singulier qui, en position de sujet, ne peut jamais, de par son seul sens, indiquer totalement quel est le référent. Il faut obligatoirement des points ou indices référentiels pour repérer le référent visé » (1989 : 174). Ceci peut être illustré par l'opposition entre les phrases *Le toit de la maison est généralement en tuiles* et *Le toit de la maison est totalement détruit*. Dans la première phrase, le SN *le toit de la maison* n'est pas une description définie, car il réfère à un objet général et non à un objet en particulier. La différence entre les deux énoncés se situe dans le fait que, pour localiser le référent du SN de la deuxième phrase (le toit qui est totalement détruit), il faut recourir à des indices ou à des points référentiels alors que le sens du SN de la première phrase est suffisant pour identifier le référent.

¹⁹ Kleiber ne définit pas les descriptions démonstratives, mais explique qu'elles « présentent le caractère descriptif des descriptions définies » (1989 : 168) et il ajoute qu'elles ont pour rôle de montrer, « d'indiquer l'objet de référence » (1989 : 311).

Ensuite, Kleiber distingue les noms propres des descriptions définies, car ils présupposent une nomination préalable et qu'ils ne décrivent pas le particulier (1981 : 313). En effet, « l'emploi référentiel d'un nom propre pour un individu particulier présuppose qu'il y ait eu auparavant un acte de nomination où l'individu en question a reçu le nom propre » (1981 : 313). À l'inverse, il est possible de référer à un particulier avec une description définie qui n'a jamais été utilisée auparavant : nous pouvons désigner un petit garçon en disant *Le petit à la tignasse blonde mange* même s'il n'a jamais été désigné ainsi, mais nous ne pouvons pas dire *Pierre mange* si le petit garçon en question n'a pas reçu ce nom propre. Par conséquent, « un même particulier peut ainsi être désigné par une multiplicité de descriptions définies, alors que la référence à l'aide d'un nom propre est soumise à la nomination préalable » (1981 : 313).

Concernant le caractère non descriptif du nom propre, Kleiber explique que, « quel que soit le particulier que nous percevons, s'il a un nom propre, nous ne pouvons le deviner, parce que le nom propre ne révèle aucun attribut, aucune propriété de l'individu qu'il désigne. La description définie en revanche décrit — d'où son nom —, “tel-et-tel” caractère de l'objet de référence » (1981 : 315). Par conséquent, « pour peu que le particulier change de propriétés, d'attributs, la description utilisée devient *ipso facto* caduque et il faut en construire une nouvelle » (1981 : 316).

Kleiber oppose également le nom propre à la description définie en expliquant qu'un des désavantages de cette dernière est le fait qu'elle ne parvient pas à indiquer que le particulier désigné est toujours le même (1981 : 316) alors que les noms propres ont l'avantage de permettre une référence définie unique constante à un particulier (1981 : 317). Par exemple, lors d'un match de football, si l'un des joueurs change de position et passe d'avant-centre à ailier gauche, les descriptions définies *L'avant-centre joue bien* et *L'ailier gauche joue bien* n'indiquent pas qu'il s'agit de la même personne alors que la phrase *Pelé joue bien* permet de référer au même particulier, peu importe le poste auquel il évolue et peu importe s'il change de poste (1981 : 316).

Le travail de Kleiber sur la référence du nom propre est éclairant : nous en retenons que les noms propres font référence à un particulier qui est toujours le même, peu importe que celui-ci soit présent ou absent de la situation de communication, mais qui doit avoir été nommé préalablement. En revanche, nous ne sommes pas d'accord avec

l’argument du caractère non descriptif des noms propres. En effet, nous nous accordons avec Vaxelaire qui a démontré au travers de nombreux exemples que les noms propres peuvent effectivement avoir un contenu descriptif, notamment les noms de magasins, de restaurants, de café (« il ne viendrait pas à l’esprit d’une esthéticienne d’appeler sa boutique *Boucherie Sanzot* ou à un boulanger de choisir *Infini’Tif* » [Vaxelaire 2005b : 128]), certains toponymes (le *Mont Blanc* est une montagne blanche) ainsi que de nombreux surnoms (Vaxelaire 2005b : 121-130). Ces quelques exemples nous indiquent que nous ne pouvons pas utiliser le critère de l’absence de contenu descriptif pour décrire tous les noms propres. En fait, nous supposons que, en proposant ce critère, Kleiber pense principalement aux noms propres prototypiques, à savoir les anthroponymes (noms de personnes) et les toponymes (noms de lieux), ce qui semble confirmé lorsqu’il explique que « les particuliers “nommables” sont avant tout les *personnes* et les *places* » (1981 : 317). Par ailleurs, nous ajoutons que la différence entre une description définie et un nom propre est parfois fine et dépend, à notre sens, du degré de figement de l’unité et de sa fréquence d’utilisation : par exemple, nous avons sélectionné *la pucelle d’Orléans* dans notre échantillon d’unités à analyser, parce qu’il s’agit du surnom de Jeanne d’Arc (cela fait donc référence à un particulier unique), que l’unité est désormais figée (si l’on en croit la mention *loc.* précédant le syntagme dans les trois éditions du dictionnaire²⁰) et qu’elle est très fréquemment utilisée.

Voici donc la définition de nom propre, que nous avons dressée et sur laquelle nous nous sommes basée lors de nos dépouillements des différentes éditions du dictionnaire : le nom propre est un signe linguistique, et plus précisément un nom, faisant référence à un particulier spécifique, et non à une classe d’objets, qui a été nommé au préalable. Le particulier dont il est question est toujours le même, peut être absent de la situation de communication extralinguistique et linguistique et peut être situé spatiotemporellement.

Cette définition ne permet, cependant, pas de se passer du contexte. En effet, comme le rappelle Vaxelaire, il est toujours nécessaire d’observer le comportement dans le texte de l’unité envisagée pour déterminer s’il s’agit bel et bien d’un nom propre :

²⁰ Voir annexe 6.4.49.

Pour répondre à la question : « *Jupiter* » est-il un nom propre ?, il ne faudra pas considérer *Jupiter* isolément (qui fait incontestablement partie des *propria tantum* ou *lexèmes noms propres* pour les francophones), mais observer son comportement dans des textes :

(229) **Jupiter**²¹ rayonne deux fois plus d'énergie qu'il n'en reçoit du soleil. (Petit Robert des noms propres)

(230) Mais si « la théorie n'interdit pas leur formation isolée, par un processus d'effondrement gravitationnel similaire à celui qui donne naissance à une étoile », des **Jupiter** solitaires n'ont été observés que tout récemment. Deux astronomes avaient, à la surprise générale, annoncé en mars la découverte de treize Jupiter « free-floating » dans le nuage d'Orion. (Libération, 06/10/00)

Jupiter est dans (229) le nom propre d'une planète, alors que dans (230), il se révèle être un nom commun avec un nouveau signifié (celui de planète gazeuse). (Vaxelaire 2005b : 309).

Dans cet extrait, Vaxelaire fait référence aux noms propres lexicalisés qui ne sont repérables qu'en contexte. Pour ce qui est des dictionnaires, la vigilance est également de mise, car de nombreuses entrées, à l'image de *chimère* (fig. 8), reçoivent plusieurs définitions (que nous avons surlignées en jaune dans la figure), dont une leur permettant d'accéder au statut de nom propre. Dans le cas de *chimère*, c'est la première définition (« Monstre fabuleux à tête et poitrail de lion, ventre de chèvre, queue de dragon et qui crache des flammes. »), qui lui accorde le statut de nom propre. Les autres font de l'entrée un nom commun. Il est donc important de spécifier la définition accordant à l'entrée le statut de nom propre.

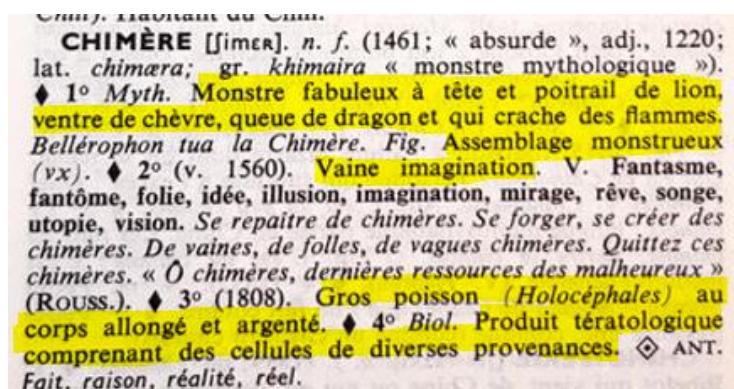


Figure 8 : entrée chimère (PRI1967 : 275)

²¹ Nous reproduisons les caractères gras employés par Vaxelaire.

2.2 Typologie

En plus de la définition que nous venons de proposer, il est nécessaire d'établir une typologie. Celle-ci nous sera utile pour la suite de ce travail, lorsque nous nous attèlerons à classer les différents noms propres que nous avons trouvés dans les trois éditions du *Petit Robert*, selon leur catégorie (→3.3.1). Pour la réaliser, nous nous sommes appuyée sur le chapitre de la thèse de Vaxelaire (2005b) intitulé *Typologie des noms propres*, dans lequel il recense toutes les catégories de noms ayant déjà été considérés comme des noms propres par un ou plusieurs auteurs. Pour chacune de ces catégories et sous-catégories, il expose les arguments proposés par les différents auteurs et les approuve ou les réfute. Nous avons nous-même procédé à des modifications de cette typologie.

Tout d'abord, nous avons mentionné, plus tôt dans ce travail, le critère de notoriété sur lequel se basent les lexicographes au moment de sélectionner les noms propres pouvant apparaître dans les dictionnaires de noms propres. Il en va de même pour les noms propres figurant dans les dictionnaires de langue : le nom d'un village ne figurera certainement pas à la nomenclature d'un dictionnaire de langue, à moins que pour une raison, historique par exemple, il ne soit devenu très célèbre. Par conséquent, notre typologie presuppose une référence à des particuliers notoires. Ainsi, la catégorie des anthroponymes ne réfère qu'aux noms de personnes connues et cela est également le cas pour toutes les autres catégories reprises dans le tableau 1.

Ensuite, nous avons supprimé les catégories et les sous-catégories ayant trait à la forme des noms propres et non à leur référent, comme la catégorie des sigles et des acronymes. En effet, les noms propres peuvent adopter des formes très diverses sans que cela n'affecte leur statut. En outre, plusieurs catégories de noms propres, voire toutes, sont sujettes à la siglaison et à la réduction en acronyme. Nous avons également supprimé la catégorie des noms commerciaux, qui était subdivisée en plusieurs sous-catégories (noms de marques et surnoms). En effet, Vaxelaire considère les noms de marques comme des noms propres, mais, nous l'avons déjà mentionné (→1.2.1), nous ne souhaitons pas les étudier dans ce travail en raison de leur statut ambigu et des problèmes juridiques qu'ils posent. Par ailleurs, nous avons regroupé les sous-catégories similaires, telles que les prénoms, les surnoms, les sobriquets et les pseudonymes dans la catégorie des

anthroponymes ou encore les clubs sportifs, les groupes musicaux, les compagnies artistiques et les chorales dans la catégorie des regroupements humains. Finalement, nous avons introduit les sous-catégories des noms de personnages de romans, de films, etc., et des noms mythologiques dans la catégorie des anthroponymes au lieu de les laisser dans la catégorie des noms de fiction. En effet, l'existence réelle ou fictive du référent n'a pas d'impact sur le statut de nom propre et il ne nous paraissait pas nécessaire de séparer ces deux catégories.

Catégorie		Exemple
Les anthroponymes		<i>Christ</i> ²²
Noms de famille	Prénoms, surnoms, sobriquets ou pseudonymes	
Noms mythologiques	Noms de personnages de roman, de film, etc.	
Les toponymes		<i>Pandémonium</i>
Noms de pays, régions, provinces, départements, cantons, polders, villes, etc.	Noms de mers, océans, bras de mer, lacs, fleuves, rivières, canaux, montagnes, plateaux, déserts, forêts, marais, vallées, cols, promontoires, prés, grottes, etc.	
Noms de continents, îles, archipels, presqu'îles, péninsules, isthmes, estuaires, caps, fjords, etc.	Noms de rues, autoroutes, places, gares, cimetières, arrêts de bus, stations de métro, parcs d'attractions, stades, etc.	
Noms d'astres		
Les noms de peuples		<i>Les Canadiens</i>
Nous les considérons comme des noms propres lorsqu'ils font référence à l'entièreté du peuple (<i>Les Belges</i>), mais comme des noms communs lorsqu'ils se réfèrent à un membre isolé du peuple (<i>un Belge</i>).		
Les noms de manifestations naturelles		<i>Lothar</i> (nom de la tempête qui a traversé la France en 1999) (Vaxelaire 2005b : 339).
Noms de typhons, ouragans	Noms de courants	
Les noms d'animaux et d'objets anthropomorphes		<i>Cerbère</i>

²² Les exemples qui se trouvent dans ce tableau sont, pour la plupart, issus des dépouillements que nous avons effectués. Cependant, certaines catégories de noms propres ne sont pas représentées dans nos échantillons : nous avons alors repris des exemples de Vaxelaire (2005b), qui seront indiqués par une référence à l'ouvrage *Les noms propres : une analyse lexicologique et historique*, d'où ils proviennent.

Tous les particuliers repris dans cette catégorie peuvent recevoir un nom propre s'ils sont distingués par une caractéristique ou par l'affection que leur porte leur propriétaire		
Noms d'animaux	Noms de jouets	
Noms de robots		
Les enseignes (de magasins, d'hôtels, de discothèques, etc.)		<i>La Coopérative</i>
Les noms de regroupements humains		<i>Charbonnerie</i>
Noms d'institutions	Noms de syndicats, partis politiques, etc.	
Noms de corps de troupes, d'armées, de polices, de services d'espionnage, etc.	Noms d'organisations secrètes, terroristes, etc.	
Noms de clubs sportifs, de groupes musicaux/compagnies artistiques/chorales, etc.	Noms d'associations historiques, politiques, etc.	
Les noms de produits de l'activité humaine		<i>Palladium</i>
Noms de voitures, bateaux, navettes spatiales, avions, trains, etc.	Noms d'édifices (maisons, fermes, résidences, buildings, ponts, viaducs, mines, châteaux, églises, abbayes, prieurés, bâtiments publics, écoles, hôpitaux, salles de spectacle, musées, monuments divers, etc.)	
Noms d'objets divers : à l'image des animaux et des objets anthropomorphes, tout objet peut recevoir un nom propre s'il est singularisé par une caractéristique ou par l'affection que lui porte son propriétaire	Noms d'armes, notamment dans les récits mythologiques	
Les noms de médias		<i>Le Monde</i> (Vaxelaire 2005b : 363)
Noms d'émissions de radio, de télévision	Titres de journaux, magazines, etc.	
Les titres d'œuvres		<i>Le Coran</i>
Les noms de discours, lois, plans, traités, etc.		<i>La Charte</i>
Les noms d'événements		<i>La Cène</i>
Noms d'événements historiques	Noms de périodes historiques	
Les noms de politiques		<i>Collaboration</i>
Les noms d'opérations politiques ou militaires		<i>Plan Barbarossa</i> (Vaxelaire 2005b : 377)
Les personnifications		<i>La Parque</i>

Les noms des nouvelles technologies		<i>Internet</i> (Vaxelaire 2005b : 385)
Internet et Web	Noms de sites Internet	
Noms de fichiers informatiques		
Les noms de cours financiers		<i>CAC 40</i> (Vaxelaire 2005b : 386)

Tableau 1 : typologie des noms propres

Cette typologie nous permet d'illustrer la grande diversité des noms propres, qui ne sont pas, comme certains peuvent le penser, uniquement restreints aux anthroponymes et aux toponymes.

3 Les noms propres dans les dictionnaires *Le Petit Robert*

Dans ce chapitre, nous présentons notre analyse de l'évolution de l'intégration et du traitement lexicographique des noms propres dans les trois éditions du *Petit Robert*. Notre analyse s'est basée sur l'observation et se divise en cinq étapes. Tout d'abord, nous allons comparer les préfaces des trois éditions afin de dégager une éventuelle politique quant à l'intégration et le traitement des noms propres (→3.1). Ensuite, nous nous interrogerons sur le nombre et la position des noms propres présents dans chacune des éditions (→3.2). Nous envisagerons dans la troisième partie de l'analyse (→3.3) la typologie et la forme de ces unités. La section suivante (→3.4) sera réservée à l'identification des noms propres et, en dernier lieu, nous observerons le traitement lexicographique qu'ils reçoivent (→3.5).

3.1 Les préfaces

La première étape de notre analyse consiste en la consultation et la comparaison des préfaces des trois éditions du *Petit Robert* afin d'envisager s'il y est question des noms propres, de leur définition, de leur intégration (ou simplement de leur rejet des dictionnaires de langue en général) et de leur traitement et si nous pouvons donc envisager une politique ou une ligne directrice de la part de la maison Le Robert face à ces unités. Nous allons nous pencher tour à tour sur les préfaces de 1967 (→3.1.1), de 1977 (→3.1.2) et de 1993 (→3.1.3) afin d'évaluer si la situation évolue au fil des différentes éditions. Nous passerons également très rapidement sur la mention des déonomastiques dans les préfaces, car cela pourrait nous permettre de trouver des indices quant à l'intégration et au traitement des unités qui nous intéressent dans ce travail, les noms propres.

3.1.1 1967

La lecture de la préface du PR1967 nous indique que l'ouvrage comporte une nomenclature d'environ 50 000 mots et expressions, dont la sélection a été établie selon « une sorte d'échelle de valeurs en considérant, d'une part, la fréquence, le caractère courant ou le besoin de désigner une réalité donnée, et de l'autre, la modernité de l'expression ou de l'emploi » (PR1967 : XI). Alain Rey, rédacteur de la préface, ajoute que « d'autres éléments ont joué » (PR1967 : XI) et explique que certains mots très grossiers, de même que des « créations de fantaisie, objets de modes passagères » (PR1967 : XI) ainsi que les noms commerciaux et les marques déposées (à l'exception

des mots qui sont très courants depuis au moins dix ans, comme *gauloise*, *dictaphone*, *mobylette* et *ronéo*) n'ont pas trouvé leur place dans la nomenclature. Il explique ensuite que les dérivés de noms propres de lieux ou de personnes « n'ont été retenus que si leur importance ou leur sens les classait à part (*américain*, *allemand*; *ouzbek* : nom de langue ; *kafkaien*, *ubuesque* : sens particulier) » (PR1967 : XI) et ajoute dans une note que « les autres, qui ne présentent qu'un intérêt morphologique, font l'objet d'une liste à la fin du dictionnaire » (PR1967 : XI).

Nous observons donc qu'il n'est jamais question des noms propres pour eux-mêmes, ne serait-ce que pour expliquer leur exclusion des dictionnaires de langue. Il faut noter que, à l'époque, la maison Le Robert n'avait pas encore publié la première édition du *Petit Robert 2* et la séparation que nous connaissons maintenant entre les noms propres et le lexique commun, qui est rendue explicite par la création de deux ouvrages séparés, ne paraissait pas encore aussi claire. En ce qui concerne les déonomastiques, seuls les dérivés de noms de lieux et de personnes sont mentionnés (il serait intéressant d'observer si des dérivés d'autres types de noms propres peuplent la nomenclature du PR1967, mais ceci ne fera pas l'objet de notre travail, car nous avons décidé de ne pas nous pencher sur les déonomastiques). Les noms propres prototypiques sont donc privilégiés au niveau de l'intégration des déonomastiques. Ces derniers sont, cependant, défavorisés face au lexique commun, car ils ne sont pas uniquement sélectionnés selon le critère de fréquence, mais également selon le critère de sens particulier. En effet, il faut que le dérivé bénéficie d'un sens spécifique pour pouvoir figurer à la nomenclature du dictionnaire : le dérivé *kafkaien*, *iennne* (fig. 9) se trouve à la nomenclature du PR1967 en vertu du sens spécifique « Qui rappelle l'atmosphère oppressante des romans de Kafka ». Si son sens était simplement « de Kafka » ou « relatif à Kafka », cela n'aurait probablement pas suffi pour lui faire intégrer la nomenclature principale et il aurait figuré dans la liste intitulée *Adjectifs et noms dérivés de noms propres*, qui se trouve à la fin de l'ouvrage.

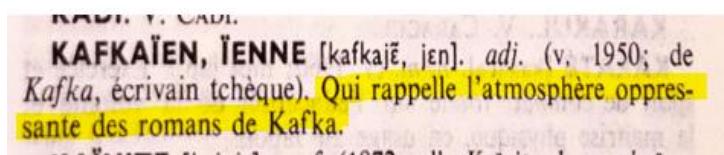


Figure 9 : entrée *kafkaien*, *iennne* (PR1967 : 959)

En ce qui concerne les noms propres lexicalisés et les mots composés comprenant un nom propre, les autres unités que nous avons mentionnées comme faisant partie des

déonomastiques, ils ne sont pas évoqués dans cette préface et il est donc impossible de connaître les critères sur base desquels ils sont sélectionnés pour figurer dans cet ouvrage et, donc, à quel point leur lien étymologique avec un nom propre freine leur accès au *Petit Robert*.

La lecture de la préface ne nous permet pas de dégager une quelconque ligne directrice quant à l'intégration et au traitement des noms propres alors que certains y sont bien présents, comme nous l'ont annoncé Boulanger et Cormier (2001) ainsi qu'Elchacar (2011) et comme nous le verrons dans la suite de ce travail (→3.2). Nous pouvons simplement dire que les noms propres prototypiques semblent privilégiés face aux autres noms propres en ce qui concerne l'accès à la nomenclature de leurs dérivés.

3.1.2 1977

La préface de la seconde édition est sensiblement la même que celle de la première en ce qui concerne les informations données à propos de la nomenclature et n'ajoute pas de nouveaux éléments quant aux noms propres, ni même par rapport aux déonomastiques (à nouveau, seuls les dérivés de noms propres de lieux et de personnes sont mentionnés). Nous ne pouvons donc toujours pas dégager de ligne directrice quant à l'intégration et au traitement des noms propres. La suite de notre analyse (→3.2, 3.3, 3.4 et 3.5) va nous permettre d'envisager si des innovations ont été mises en place lors de la deuxième édition, qui auraient été passées sous silence dans la préface.

3.1.3 1993

La troisième édition du *Petit Robert* a été considérablement étoffée par rapport à la première puisque l'ouvrage compte désormais 60 000 mots et expressions sélectionnés selon leur fréquence (PR1993 : XI) contre 50 000 dans le PR1967 (PR1967 : XI). Josette Rey-Debove et Alain Rey, rédacteurs de la préface du PR1993, mentionnent pour la première fois les noms propres lorsqu'ils expliquent ce qu'est un dictionnaire de langue :

On oppose le dictionnaire de langue à l'encyclopédie alphabétique, le premier informant sur des mots et le second sur la connaissance du monde. Ce critère est insuffisant si l'on considère la **définition**²³, pièce maîtresse de ces ouvrages, car elle vaut pour les deux types de dictionnaires : en définissant un « objet » elle présente aussi le sens du mot qui le désigne. Certains ont pris l'habitude d'opposer les noms propres (encyclopédie) et les noms communs (langue) ; cette

²³ Nous reproduisons les caractères gras du PR1993.

distinction n'est pas sérieuse, car s'il existe des dictionnaires de noms propres comme le *Petit Robert* 2, on n'a jamais vu de dictionnaires de langue ne contenant que des noms communs. Le *Petit Robert* 1, heureusement, ne traite pas seulement les noms, mais tous les mots de la langue, les verbes, les adjectifs, les adverbes, les mots grammaticaux.

L'opposition **noms propres/noms communs**, trop restrictive, n'est pas non plus pertinente. D'une part, le dictionnaire de langue donne des noms propres en sous-entrées des articles, lorsque ces noms sont formés de noms communs (*Côte d'Azur à côté*, *Organisation des Nations Unies* ou *O.N.U. à organisation*). D'autre part, les encyclopédies alphabétiques ne présentent pas que des noms propres, mais aussi des noms communs qui dénomment les choses que l'on veut faire connaître (*Darwin*, mais aussi *évolutionnisme*) (PR1993 : X).

Les rédacteurs du *PR1993* reconnaissent donc la présence inévitable de noms propres dans la nomenclature des dictionnaires de langue, mais uniquement en tant que sous-entrées et seulement lorsqu'ils sont composés de noms communs. Il ne s'agit donc pas de noms propres prototypiques et ils ne sont pas reconnus en tant qu'unités de premier rang puisqu'il n'est pas annoncé qu'ils figurent en tant qu'entrées dans le *Petit Robert*. Ce sont, cette fois-ci, les noms propres prototypiques qui sont désavantagés face aux autres types de noms propres.

Cette première mention des noms propres pour eux-mêmes s'accompagne d'une ligne directrice plus claire concernant les déonomastiques, car, en plus d'aborder le sujet des dérivés de noms de personnes et de lieux, la préface mentionne les expressions contenant un nom propre, les sigles et les locutions. Le traitement des dérivés des noms propres de lieux et de personnes semble être resté le même : seuls les dérivés possédant un sens ou un emploi spécifique sont intégrés à la nomenclature, les autres sont relégués dans une liste à la fin de l'ouvrage (PR1993 : XII) (notons que les dérivés d'autres types de noms propres ne sont, quant à eux, pas évoqués). Les expressions contenant un nom propre, comme *chou de Bruxelles*, sont traitées sous l'autre terme (*chou de Bruxelles* se trouve donc sous *chou*) (PR1993 : XII). En ce qui concerne les sigles, Josette Rey-Debove et Alain Rey expliquent qu'à l'origine, ils représentaient principalement des noms propres (C.G.T.), mais leur usage s'est ensuite répandu pour les noms communs (B.D.), voire les adjectifs (B.C.B.G.). Les sigles sont également capables de former des dérivés (*cégétiste*), « qui n'étant jamais des noms propres, trouvent leur place dans le dictionnaire de langue » (PR1993 : XV). Nous remarquons donc une différence quant à la sélection des divers types de dérivés de noms propres en fonction de la forme de la base. En effet, les dérivés de sigles ont leur place dans les dictionnaires de langue alors que les dérivés de noms

propres de forme plus traditionnelle doivent remplir d'autres conditions, notamment celle de sens particulier. En effet, lorsque nous observons l'entrée du dérivé *cégétiste* (fig. 10), dont la base (*C.G.T.*) est considérée comme un nom propre par les rédacteurs du *Petit Robert* bien que cela ne soit pas indiqué dans l'article, il ne nous semble pas que la définition illustre un quelconque sens particulier. Les dérivés de sigles semblent donc avoir plus de facilité à intégrer les dictionnaires de langue que les autres dérivés de noms propres.

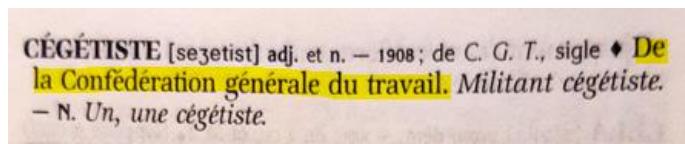


Figure 10 : entrée cégétiste (PR1993 : 365)

Nous supposons que cela est dû au grand nombre de dérivés produit par les noms propres traditionnels, qui sont eux-mêmes en bien plus grand nombre que les noms propres sous forme de sigle dans la langue. Nous verrons dans la section de notre travail réservée à la typologie et la forme des noms propres (→3.3) que la forme du nom propre a une influence sur son intégration dans les différentes éditions du *Petit Robert*. En attendant, nous ne pouvons que regretter le manque de cohérence qui touche les déonomastiques.

Finalement, les rédacteurs abordent le sujet des locutions et ne semblent pas faire de distinction entre celles qui comportent un nom propre et les autres puisque *remettre les pendules à l'heure* et *à l'aise Blaise* sont cités ensemble (PR1993 : XVIII). En ce qui concerne leur traitement, les locutions sont présentes dans les articles de chacun des mots les constituant, mais elles ne sont traitées qu'une seule fois (PR1993 : XVIII).

Nous remarquons que la préface du PR1993 présente une réelle évolution en ce qui concerne les noms propres et les déonomastiques par rapport aux PR1967 et PR1977. La présence de noms propres composés de noms communs ou faisant partie d'expressions et de locutions est reconnue en sous-entrée tandis que les noms propres sous forme de sigle peuvent figurer en entrée, comme nous l'avons vu avec *C.G.T.* (fig. 10). Ce sont donc les noms propres prototypiques qui semblent intégrer plus difficilement le *Petit Robert*. Au vu de ces nouveautés, nous ne pouvons qu'attendre une réelle avancée au niveau de l'intégration et du traitement lexicographique des noms propres et surtout au

niveau de la reconnaissance des noms propres présents en sous-entrée dans le *PR1993*, ce que nous envisagerons dans la suite de ce travail.

3.1.4 Conclusion

La comparaison des préfaces des trois éditions du *Petit Robert* nous montre que le *PR1967* et le *PR1977* n'abordent pas du tout la question des noms propres, ce qui est quelque peu corrigé dans le *PR1993*. Cependant, il ne s'agit que d'un début de réflexion, qui ne nous permet pas de comprendre avec exactitude la politique de la maison Le Robert en ce qui concerne l'intégration et le traitement des noms propres ni même de savoir quelle est sa définition du nom propre.

En effet, si le *PR1993* nous permet de tracer une politique d'intégration plus claire quant aux déonomastiques, celle qui concerne les noms propres reste plutôt floue : nous avons compris que, dans le *PR1993*, les noms propres prototypiques comme *Bruxelles* et *Blaise* étaient présents en sous-entrée s'ils faisaient partie d'une expression ou d'une locution, qui sont des déonomastiques, ce qui ne fait pas l'objet de notre travail. Les noms propres sont en revanche présents pour eux-mêmes, en sous-entrée, s'ils sont formés de noms communs et, en entrée, s'ils ont la forme d'un sigle. Les noms propres prototypiques ont donc plus facile à faire accéder leurs dérivés à la nomenclature, mais en ce qui concerne leur propre accès, la situation est beaucoup plus compliquée étant donné qu'il n'est pas mentionné s'ils apparaissent pour eux-mêmes en tant qu'entrée ou sous-entrée. Notons que toutes ces informations sont disséminées dans la préface et ne sont pas rassemblées sous un sous-titre concernant les noms propres.

À part la forme, les critères de sélection des noms propres figurant en tant qu'entrées ou sous-entrées ne sont pas explicités (nous nous doutons bien que tous les noms propres formés de noms communs et que tous les sigles ayant le statut de noms propres ne sont pas intégrés au *Petit Robert*).

Nous n'avons, en revanche, pas trouvé d'informations à propos du traitement des noms propres. La suite de ce travail va nous permettre d'envisager si l'amélioration que nous avons perçue dans la préface du *PR1993* a des résonances au niveau de l'intégration et du traitement des noms propres dans cette édition.

La lecture de ces préfaces ne nous paraissant pas suffisamment éclairante, nous avons décidé de nous tourner vers la préface du *Petit Robert* 2 afin de voir si celle-ci nous apporte de plus amples informations, notamment en ce qui concerne la définition de nom propre de la maison Le Robert.

Nous l'avons déjà mentionné dans les enjeux de ce travail (→1.3), Alain Rey, rédacteur de la préface du dictionnaire des noms propres, rejette les noms propres du dictionnaire de langue, car ils « désignent des individus ou des réalités individuelles » (PR2 1977 : XI). Cependant, le rédacteur ne développe pas plus et ne propose pas de définition plus élaborée de la notion de nom propre. Dans la suite de la préface, sont toutefois mentionnés les types de mots considérés comme des noms propres : les noms de personnes, les noms de lieux, les noms de collectivités, groupes, institutions et dynasties, les œuvres et les événements. Avec cette liste, qui nous sera précieuse lorsque nous envisagerons les questions liées à la typologie des noms propres présents dans les trois éditions du *Petit Robert* (→3.3), les rédacteurs s'éloignent quelque peu des noms propres prototypiques que sont les anthroponymes et les toponymes et élargissent le champ des noms propres. Cependant, ceci ne permet pas de combler les lacunes de la définition. La consultation de la préface du *Petit Robert* 2 ne nous permet donc pas d'éclaircir la situation et nous regrettons fortement que le dictionnaire réservé aux noms propres ne propose pas une définition plus élaborée de la notion de nom propre.

3.2 Nombre et position des noms propres

Dans les sections qui suivent (→3.2.1, 3.2.2, 3.2.3 et 3.2.4), nous allons étudier le nombre de noms propres présents dans les sections du dictionnaire correspondant aux entrées commençant par les lettres C- et P- ainsi que leur position en tant qu'entrées et sous-entrées dans les trois éditions du *Petit Robert*. Ceci doit nous permettre d'observer si la maison Le Robert s'est plutôt dirigée, au fil des trois éditions de son dictionnaire de langue en un volume, vers une intégration des noms propres ou si leur nombre est resté stable, voire a diminué. Par ailleurs, la comparaison du nombre de noms propres présents en position d'entrée et de sous-entrée nous indiquera également si la maison d'édition leur reconnaît une place de premier plan au sein de la nomenclature ou si elle les considère plutôt comme des unités de second rang.

3.2.1 1967

Notre observation des entrées commençant par les lettres C- et P- du *PR1967* (tab. 2) nous a permis de trouver trente-quatre noms propres en entrée et quarante-huit en sous-entrée, formant un total de quatre-vingt-deux noms propres, ce qui est relativement peu compte tenu du fait que la nomenclature de ces deux lettres couvre respectivement cent-nonante-deux et deux-cent-quinze pages.

Ceci vient donc confirmer ce que notre état de l'art (→1.2.1) nous avait annoncé : des noms propres se trouvent bel et bien à la nomenclature (aussi bien en entrée qu'en sous-entrée) des dictionnaires de langue et, dans notre cas, du *PR1967*. Notre échantillon nous indique qu'ils sont plus nombreux en sous-entrée (soit 58,54 %) qu'en entrée (soit 41,46 %), conséquence du rejet des noms propres hors des dictionnaires de langue. En effet, nous avons vu avec Elchacar (2011 : 287-288, → 1.2.1) que les noms propres semblaient être dissimulés dans les dictionnaires de langue. Or, le fait de les positionner en sous-entrée plutôt qu'en entrée est un moyen pour les lexicographes de les rendre moins visibles et de leur conférer un statut d'unités de second rang.

Entrées	Sous-entrées
<i>camarilla</i> ²⁴ , <i>cambrien</i> ²⁵ , <i>cancer</i> , <i>capricorne</i> , <i>carbonifère</i> , <i>Cène</i> , <i>cerbère</i> , <i>C.G.T.</i> , <i>charbonnerie</i> , <i>Chimère</i> , <i>Christ</i> , <i>collecte</i> , <i>commune</i> , <i>Conciergerie</i> , <i>Consulat</i> , <i>contre-réforme</i> , <i>Coran</i> , <i>Croisette</i> , <i>croix</i> , <i>palladium</i> , <i>pandémonium</i> , <i>Parnassien</i> , <i>parque</i> , <i>Passion</i> , <i>Pater</i> , <i>pégase</i> , <i>Père</i> , <i>piro</i> , <i>Pléiade</i> (constellation), <i>Pléiade</i> ²⁶ (groupe de poètes), <i>pléistocène</i> , <i>P.M.U.</i> , <i>Polytechnique</i> , <i>préhistoire</i>	<i>L'Ancien continent</i> , <i>le bon pasteur</i> , <i>le cadre noir</i> , <i>les Cafres</i> , <i>casque d'or</i> , <i>la Ceinture</i> : <i>la grande</i> , <i>la petite Ceinture</i> , <i>le Céleste Empire</i> , <i>les Cent jours</i> , <i>la Charte</i> , <i>Collège de France</i> , <i>les Colonnes d'Hercule</i> , <i>la Comédie-Française</i> , <i>les Communes</i> , <i>conférences de Saint-Vincent-de-Paul</i> , <i>le Conservatoire</i> , <i>conservatoire des arts et des métiers</i> , <i>la Constituante</i> , <i>les Constituants</i> , <i>la coopérative</i> , <i>croix-du-sud</i> , <i>la Croix-Rouge</i> , <i>le Crucifié</i> , <i>école des</i>

²⁴ Nous le verrons plus tard dans ce travail, au moment où nous envisagerons l'identification des noms propres (→ 3.4), le *Petit Robert* ne fait pas de différence entre les lettres majuscules et minuscules en entrée. Étant donné que la majuscule initiale ne s'appose pas à tous les noms propres, nous l'avons uniquement apposée aux noms propres repris dans le tableau si nous avons repéré des indices quant à sa présence dans les autres rubriques (notamment les exemples) de l'article.

²⁵ Tous les articles des noms propres repris dans ce tableau peuvent être consultés en annexe. Nous ne ferons pas de renvoi systématique vers les annexes, mais nous y avons ajoutés les articles de toutes les entrées (→6.3) et sous-entrées (→6.4) par ordre alphabétique.

²⁶ L'entrée *Pléiade* ainsi que les sous-entrées *La Porte*, *la Sublime-Porte* et *la Porte ottomane* se trouvent à deux reprises dans le tableau, car nous sommes face à des cas d'homonymie. En effet, elles reçoivent toutes (au moins) deux définitions faisant référence à des particuliers différents.

	<i>chartes, l'Empire chérifien, le Grand Chien, le Nouveau continent, la Palatine, le paléolithique, le Parlement Croupion, la Parque, le Pentagone, le Petit Caporal, le Petit Chien, la Pléiade, les Poissons, poisson austral, poisson volant, la Porte (le pays), la Porte (le gouvernement) la Porte ottomane (le pays), la Porte ottomane (le gouvernement) le primaire, le Protecteur, les Provençaux, le Psalmiste, la pucelle d'Orléans, la Sublime-Porte (le pays), la Sublime-Porte (le gouvernement)</i>
--	--

Tableau 2 : liste des noms propres dans le PR1967

3.2.2 1977

Notre observation du *PR1977* nous a permis de trouver trente-neuf noms propres en entrée et cinquante-deux en sous-entrée, ce qui aboutit à un total de nonante-et-un noms propres, soit neuf en plus que dans l'édition précédente (cinq ajouts en entrée : *carva*, *C.N.R.S.*, *C.R.S.*, *P.C.* et *P.Q.* et quatre en sous-entrée : *casques bleus*, *casques d'acier*, *les Canadiens* et *les Cathares*). Le tableau 3 présente les noms propres que nous avons recensés dans le *PR1977*, nous avons surligné en jaune les noms propres ayant été ajoutés entre la première et la deuxième édition du dictionnaire.

Entrées	Sous-entrées
<i>camarilla, cambrien, cancer, capricorne, carbonifère, carva, Cène, cerbère, C.G.T., charbonnerie, Chimère, Christ, C.N.R.S., collecte, commune, Conciergerie, Consulat, contre-réforme, Coran, Croisette, croix, C.R.S., palladium, pandémonium, Parnassien, parque, Passion, Pater, P.C., pégase, Père, pipo, Pléiade (constellation), Pléiade (groupe de poètes) pléistocène, P.M.U., Polytechnique, P.Q., préhistoire</i>	<i>L'Ancien Continent, le bon pasteur, le cadre noir, les Cafres, casques bleus, casques d'acier, casque d'or, les Canadiens les Cathares, la Ceinture : la grande, la petite Ceinture, le Céleste Empire, les Cent-Jours, la Charte, Collège de France, les Colonnes d'Hercule, la Comédie-Française, les Communes, conférences de Saint-Vincent-de-Paul, le Conservatoire, conservatoire des arts et des métiers, la Constituante, les constituants, la coopérative, croix du Sud, la Croix-Rouge, le crucifié, école des chartes, l'Empire chérifien, le Grand Chien, le Nouveau Continent, la Palatine,</i>

	<i>le paléolithique, le Parlement Croupion, la Parque, le Pentagone, le Petit Caporal, le Petit Chien, la Pléiade, les Poissons, poisson austral, poisson volant, la Porte (le pays), la Porte (le gouvernement) la Porte ottomane (le pays), la Porte ottomane (le gouvernement) le primaire, le Protecteur, les Provençaux, le Psalmiste, la pucelle d'Orléans, la Sublime-Porte (le pays), la Sublime-Porte (le gouvernement)</i>
--	--

Tableau 3 : liste des noms propres dans le PR1977

Cette augmentation doit toutefois être nuancée, car, comme nous l'avons déjà mentionné (→1.5), la deuxième édition du *Petit Robert* est augmentée de deux-cents pages par rapport à la première. La nomenclature des entrées commençant par la lettre C-couvre désormais deux-cent-treize pages (contre cent-nonante-deux pour le *PR1967*, soit une augmentation de vingt-et-une pages) et celle des entrées commençant par P- deux-cent-trente-trois (contre deux-cent-quinze pages en 1967, soit une augmentation de dix-huit pages). Nous n'avons donc repéré que neuf noms propres en plus malgré une augmentation de trente-neuf pages, ce qui est très peu.

Si nous observons le tableau présent en annexe 1 (→6.1) ou si nous comparons les tableaux 2 (→3.2.1) et 3 (→3.2.2), nous remarquons qu'aucun des noms propres présents dans le *PR1967* n'a été supprimé ; le *Petit Robert* se trouve donc dans une optique d'intégration plutôt que de suppression des noms propres, bien que cela se produise à une échelle minime. La liste des noms propres que nous avons repérés dans le *PR1977* (tab. 3) est donc la même que celle reprise dans le tableau 2 (→3.2.1), à l'exception des neuf ajouts que nous avons mentionnés.

Lorsque nous nous penchons sur la position des noms propres, nous remarquons qu'ils sont toujours beaucoup plus présents en position de sous-entrée (57,14 % des unités) que d'entrée (42,86 %), mais la différence est légèrement moins importante que dans l'édition de 1967 (58,54 % des unités en sous-entrée contre 41,46 % en entrée). Cette augmentation d'un peu plus d'un pourcent des noms propres présents en entrée peut nous faire penser que les rédacteurs du *PR1977* tendent à reconnaître la place du nom propre

dans les dictionnaires de langue, mais ceci devra être envisagé en accord avec le traitement typographique (→3.4) et lexicographique (→3.5) qu'ils reçoivent.

3.2.3 1993

Le *PR1993*, quant à lui, comporte vingt-sept noms propres en entrée et soixante en sous-entrée, ce qui aboutit à un total de quatre-vingt-sept noms propres, soit quatre en moins que dans le *PR1977*, mais cinq en plus que dans le *PR1967*. Cette diminution a lieu alors que l'ouvrage total est augmenté de deux-cent-vingt pages par rapport à la deuxième édition (→1.5). La nomenclature réservée aux entrées commençant par la lettre C- couvre toujours deux-cent-treize pages et n'est donc pas augmentée par rapport au *PR1977* tandis que celle des entrées commençant par P- couvre désormais deux-cent-trente-quatre (contre deux-cent-trois pages en 1977, soit une augmentation de trente-et-une pages). Il y a donc une diminution de quatre noms propres malgré une augmentation totale de trente-et-une pages.

Le tableau 4 présente la liste des noms propres que nous avons trouvés dans la troisième édition du dictionnaire : nous avons surligné en jaune les noms propres ajoutés entre la deuxième et la troisième édition et nous avons surligné en vert les noms propres qui se trouvaient en entrée dans le *PR1977*, mais qui sont devenus des sous-entrées dans le *PR1993*, phénomène qui touche quatre unités (*la Cène*, *le Coran*, *le Pandémonium* et *Polytechnique*) et qui est en accord avec la ligne directrice présentée par la préface puisque, comme nous l'avons mentionné précédemment (→3.1.3), elle reconnaît la présence de noms propres en sous-entrée, mais pas en entrée.

Entrées	Sous-entrées
<i>camarilla, cambrien, cancer, carbonifère, charbonnerie, Chimère, Christ, collaboration, collecte, commune, Conciergerie, Consulat, contre-réforme, croix, palladium, papamobile, Parnassien, parque, Passion, Pater, Père, pipo, Pléiade (constellation), Pléiade (groupe de poètes) pléistocène, P.M.U., préhistoire</i>	<i>L'Ancien Continent, le bon pasteur, le Cadre noir, les Cafres, la Cagoule, le Caillou, casques d'acier, les Casques bleus, casque d'or, les cathares, les Canadiens, la Grande, la Petite Ceinture, le Céleste Empire, la Cène, les Cent-Jours, la Charte, Collège de France, les Colonnes d'Hercule, la Comédie-Française, les Communes, le Conservatoire, conservatoire des arts et des métiers, la Constituante, les</i>

	constituants, le Coran, la Côte d'Azur , croix du Sud, la Croix-Rouge, le Crucifié, École nationale des chartes, l'Empire chérifien, le Grand Chien, le Nouveau Continent, la Palatine, le paléolithique, le Pandémonium, Paris-Plage , parlement Croupion, la Parque, le Pentagone, le Petit Caporal, le Petit Chien, la piscine , la Pléiade, les Poissons, poisson austral, Poisson volant, la Polaire, Polytechnique , la Porte (pays), la Porte (gouvernement) la Porte ottomane (pays), la Porte ottomane (gouvernement) le primaire, le Protecteur, le Psalmiste, la pucelle d'Orléans, les Pythiques , la Sublime-Porte (pays), la Sublime-Porte (gouvernement)
--	--

Tableau 4 : liste des noms propres dans le PR1993

Contrairement au *PR1977*, où aucun des noms propres que nous avions repérés dans le *PR1967* n'avait disparu, l'observation du tableau comparatif présent en annexe (→6.1) ou la comparaison des tableaux 2 (→3.2.1), 3 (→3.2.2) et 4 (→3.2.3), nous indique que le *PR1993* a procédé à la suppression d'un certain nombre d'unités. En effet, *capricorne*, *carva*, *cerbère*, *C.G.T.*, *C.N.R.S.*, *croisette*, *C.R.S.*, *P.C.*, *pégase* et *P.Q.* disparaissent de la liste des entrées tandis que *conférences de Saint-Vincent-de-Paul*, *la coopé(rative)* et *les Provençaux* disparaissent de celle des sous-entrées. Les suppressions concernent donc principalement les noms propres présents en entrée dans les deux autres éditions du *Petit Robert* (dix entrées ont été supprimées contre seulement trois sous-entrées). Il est intéressant de constater que sur les dix noms propres bénéficiant du statut d'entrée supprimés, cinq d'entre eux (*carva*, *C.N.R.S.*, *C.R.S.*, *P.C.* et *P.Q.*) avaient été introduits lors de la seconde édition du dictionnaire. En fait, cette liste est exactement la même que celle des noms propres qui apparaissaient en tant qu'entrée au moment de la deuxième édition du *Petit Robert* : aucun des cinq ajouts n'a donc survécu à la troisième édition.

Il faut toutefois noter que cela ne signifie pas forcément que les entrées disparaissent du dictionnaire. En effet, si cela est bien le cas pour *carva*, *C.G.T.* et *C.N.R.S.*, qui ne sont plus présentes dans la troisième édition de l'ouvrage, *capricorne*,

cerbère, *C.R.S.*, *P.C.*, *pégase* et *P.Q.* figurent toujours bien à la nomenclature du *PR1993*. Cependant, aucune de ces entrées ne bénéficie du statut de nom propre. Si nous comparons les figures 11, 12 et 13, qui correspondent à l'entrée *cerbère* dans les trois éditions du dictionnaire, nous observons que, dans le *PR1967* et dans le *PR1977*, la définition « Nom du chien à trois têtes qui gardait l'entrée des enfers » (que nous avons surlignée en jaune) permet à l'entrée d'acquérir le statut de nom propre puisqu'elle renvoie à un particulier unique. En revanche, la seconde définition (« Portier, gardien sévère et intractable ») fait d'elle un nom commun, l'entrée a donc un double statut (qui n'est mentionné par aucune des trois éditions, mais nous reviendrons sur ce point plus tard, →3.4). Dans la troisième édition, l'entrée ne bénéficie désormais plus que d'une seule définition (« Portier, gardien sévère et intractable ») et donc d'un seul statut, celui de nom commun puisque « Nom du chien à trois têtes qui gardait l'entrée des enfers » n'est plus une définition de l'entrée, mais un élément étymologique renvoyant aux étymons latin et grec (respectivement *Cerberus* et *Kerberos*) de l'entrée.

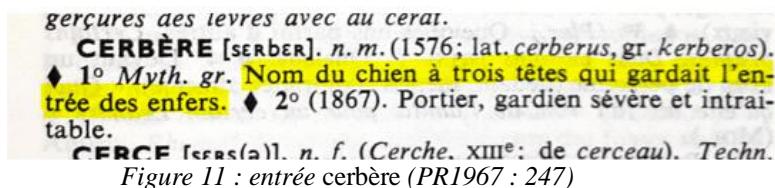


Figure 11 : entrée cerbère (PR1967 : 247)

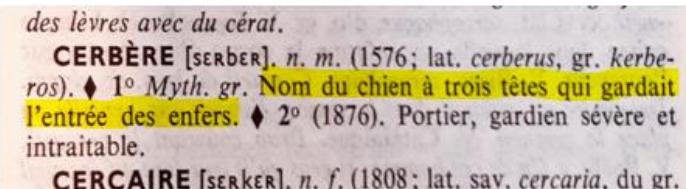


Figure 12 : entrée cerbère (PR1977 : 275)

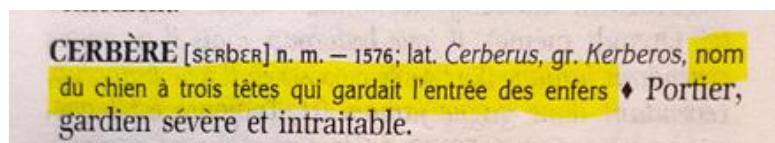


Figure 13 : entrée cerbère (PR1993 : 372)

L'entrée *cerbère* n'a donc pas été supprimée lors de la troisième édition du *Petit Robert*, mais elle n'a désormais plus le statut de nom propre et c'est pour cette raison qu'elle ne figure plus dans notre liste.

Pour ce qui est des sous-entrées, elles sont tout simplement supprimées pour *conférences de Saint-Vincent-de-Paul* et *la coopérative*). L'évolution de la sous-entrée *les Provençaux* est quelque peu différente et mérite que nous l'envisagions de manière

plus approfondie. Les figures 14 et 15 comportent la sous-entrée *Les Provençaux*, que nous avons surlignée en rose, suivie de la définition « habitants ou natifs de la Provence ». La sous-entrée bénéficie du statut de nom propre : si nous nous référons à la typologie que nous avons dressée (→2.2), nous y avons indiqué que les noms de peuple sont des noms propres lorsqu'ils font référence à tous les membres de ce peuple. Cela est bien le cas pour *Les Provençaux*, car la définition désigne tous les habitants et les natifs de cette région. En revanche, la figure 16 propose un traitement différent : nous observons que la sous-entrée *Les Provençaux* a disparu et la définition « Habitant ou natif de la Provence », maintenant au singulier et non plus au pluriel, fait désormais référence à l'entrée *provençal, ale, aux*. Le signifié est toujours bien défini, mais le *Petit Robert* le fait désormais par le biais du nom commun et non du nom propre.

PROVENÇAL, ALE, AUX [prɔvənsal, o]. adj. et n. m.
(*Provenciaux*, 1274 ; *prouvencelle*, XIII^e; de *Provence*; lat. *provincia (romana)* « province romaine »). ♦ 1^o Qui appartient ou qui a rapport à la Provence et à ses environs immédiats (Côte d'Azur). *Mas provençaux. Cuisine provençale à l'huile d'olive et à l'ail. Style roman provençal, en architecture.* ♦ 2^o Subst. *Les Provençaux, habitants ou natifs de la Provence. Une Provençale.* ◇ N. m. *Le provençal*, groupe de dialectes de la langue d'oc (rhodanien, dialecte de Mistral et des félibres, dialecte maritime, niçois, « gavot », et *provençal alpin*). « *Le provençal donnait joyeusement aux conversations leur allure chantante* » (ARAGON). ◇ La langue d'oc tout entière. V. *Occitan.* ♦ 3^o Loc. adv. À LA PROVEN-

Figure 14 : sous-entrée les Provençaux (PR1967 : 1416)

provenances, les marchandises et produits importés.
PROVENÇAL, ALE, AUX [prɔvənsal, o]. adj. et n. m.
(*Provenciaux*, 1274; *prouvencelle*, XIII^e; de *Provence*; lat. *provincia [romana]* « province romaine »). ♦ 1^o Qui appartient ou qui a rapport à la Provence et à ses environs immédiats (Côte d'Azur). *Mas provençaux. Cuisine provençale à l'huile d'olive et à l'ail. Style roman provençal, en architecture.* ♦ 2^o Subst. *Les Provençaux, habitants ou natifs de la Provence. Une Provençale.* ◇ N. m. *Le provençal*, groupe de dialectes de la langue d'oc (rhodanien, dialecte de Mistral et des félibres, dialecte maritime, niçois, « gavot », et *provençal alpin*). « *Le provençal donnait joyeusement aux conversations leur allure chantante* » (ARAGON). ◇ La langue d'oc tout entière. V. *Occitan.* ♦ 3^o Loc. adv. À LA PROVEN-

Figure 15 : sous-entrée les Provençaux (PR1977 : 1556)

PROVENÇAL, ALE, AUX [prɔvənsal, o] adj. et n. — *provençious, prouwencelle XIII^e ; de Provence ; lat. provincia (romana) « province (romaine) ».* 1^o Qui appartient ou qui a rapport à la Provence. *Mas provençaux. Cuisine provençale à l'huile d'olive et à l'ail. Style roman provençal, en architecture.* 2^o N. **Habitant ou natif de la Provence.** *Une Provençale.* ◇ N. m. *Le provençal* : groupe de dialectes de la langue d'oc (rhodanien, dialecte de Mistral et des félibres, dialecte maritime, niçois, gavot et *provençal alpin*). « *Le provençal donnait joyeusement aux conversations leur allure chantante* » (Aragon). ◇ La langue d'oc tout entière. → *occitan.*

Figure 16 : entrée provençal, ale, aux (PR1993 : 2031)

Le *PR1993* ne connaît pas que des suppressions étant donné que des noms propres apparaissent pour la première fois dans la troisième édition du dictionnaire : c'est le cas de *collaboration* et *papamobile* en entrée et de *la Cagoule*, *le Caillou*, *la Côte d'Azur*, *Paris-Plage*, *la piscine*, *la Polaire* et *les Pythiques* en sous-entrée. La troisième édition préfère donc la place de sous-entrée pour les noms propres, puisque ce sont principalement des entrées qui ont été supprimées tandis que les ajouts se font surtout au niveau des sous-entrées.

Ces changements impliquent que la différence de pourcentage de noms propres présents en sous-entrée par rapport aux noms propres présents en entrée est beaucoup plus conséquente que ce que nous avions observé dans les deux éditions précédentes. En effet, le pourcentage des noms propres présents en entrée s'élève désormais à 31,03 % (contre 42,86 % en 1977 et 41,46 % en 1967) et celui des sous-entrées est donc de 68,97 % (contre 57,14 % en 1977 et 58,54 % en 1967). Ces calculs nous confirment également que le *PR1993* respecte la ligne directrice explicitée dans la préface de l'ouvrage : la reconnaissance explicite par les rédacteurs de la préface de la présence de noms propres en sous-entrée s'accompagne d'une diminution conséquente du nombre de noms propres présents en entrée.

3.2.4 Conclusion

Cette première partie d'analyse avait comme objectif de déterminer si la maison Le Robert s'inscrivait plutôt dans une politique d'intégration ou de rejet des noms propres au cours des trois éditions du *Petit Robert*. Nous avons pu observer que la deuxième édition du dictionnaire est sujette à une très légère augmentation du nombre de noms propres, mais cet accroissement est stoppé lors de la troisième édition, dans laquelle le nombre de noms propres, qui reste toutefois supérieur à celui de la première édition, diminue. Il faut cependant envisager ces nombres (quatre-vingt-deux²⁷ noms propres dans le *PR1967*, nonante-et-un dans le *PR1977* et quatre-vingt-sept dans le *PR1993*) en relation avec l'augmentation du nombre de pages dont est composé chacun des ouvrages. Nous pouvons alors dire que le *Petit Robert* ne se trouve certainement pas dans une politique d'accroissement des noms propres. En effet, malgré une augmentation de quarante pages des sections observées entre la première et la troisième édition, le nombre total de noms

²⁷ Entrées et sous-entrées confondues.

propres que nous avons repérés n'augmente que de cinq unités. Si les noms propres présents depuis la première édition semblent avoir une place stable dans la nomenclature, les rédacteurs du *Petit Robert* paraissent frileux à l'idée d'en ajouter de nouveaux et nous observons que tous les noms propres ajoutés en entrée lors de la deuxième édition du dictionnaire ont par la suite été supprimés : les ajouts ont donc un statut très précaire.

Pour ce qui est de la place accordée à ceux qui s'y trouvent, le *PR1967* et le *PR1977* ont, comme nous pouvons le voir dans le tableau 5, des chiffres similaires et accordent à plus de 40 % des noms propres une place de premier rang. En revanche, le *PR1993* n'accorde ce privilège qu'à moins d'un tiers des noms propres que nous avons repérés.

	Entrées	Sous-entrées
<i>PR1967</i>	41,46 %	58,54 %
<i>PR1977</i>	42,86 %	57,14 %
<i>PR1993</i>	31,03 %	68,97 %

Tableau 5 : comparaison des pourcentages de noms propres en entrée et en sous-entrée

Le *PR1993* se démarque fortement des deux autres dictionnaires que nous avons étudiés, non seulement parce qu'il supprime des noms propres présents dans le *PR1967* et dans le *PR1977*, mais également parce que le pourcentage de noms propres en entrée, qui, alors qu'il se valait pour les deux premières éditions, diminue de plus de dix pourcents. Tout ceci, couplé avec ce que nous avons pu lire dans les différentes préfaces, nous indique qu'un changement de politique a eu lieu lors de la troisième édition du *Petit Robert*, qui a consisté en une reconnaissance de la présence des noms propres dans le dictionnaire, mais uniquement en tant que sous-entrée et donc à une évacuation de leur présence en tant qu'entrée, soit par la suppression de ces entrées (*carva*, *C.G.T.*, et *C.N.R.S.*), soit par la suppression de la définition faisant de ces entrées un nom propre (*capricorne*, *cerbère*, *C.R.S.*, *P.C.*, *pégase* et *P.Q.*) ou encore par le déplacement vers le statut de sous-entrée (*la Cène*, *le Coran*, *le Pandémonium* et *Polytechnique*). La maison Le Robert n'est donc pas dans une optique d'intégration des noms propres en tant qu'unité de premier rang dans son dictionnaire de langue et semble plutôt préférer les dissimuler en sous-entrée.

3.3 Typologie et forme des noms propres

L'objectif de cette troisième section de notre analyse est d'approfondir la question de la sélection des noms propres figurant à la nomenclature du *Petit Robert*, étant donné que les préfaces ne nous ont pas livré beaucoup d'indices à ce sujet. Pour faire cela, nous allons observer si les trois éditions du *Petit Robert* priviléient certaines catégories de noms propres et si celles-ci évoluent au fur et à mesure des éditions. Nous avons également décidé d'envisager la forme des noms propres intégrés aux différentes éditions du dictionnaire, car Mireille Elchacar estime que les raisons de l'intégration des noms propres appartenant au vocabulaire politique dans les dictionnaires de langue qu'elle étudie sont « reliées à l'apparence des noms propres, et au fait que, n'étant pas des noms propres prototypiques, ils ne sont pas perçus comme tels » (Elchacar 2011 : 146). Nous voulons donc envisager à quel point ceci peut s'appliquer aux noms propres en général, puisque nous ne nous limitons pas, dans ce travail, aux noms propres du vocabulaire politique.

3.3.1 Typologie

Nous avons, pour chacune des éditions du dictionnaire, classé les noms propres en un tableau en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Nous comparerons ces tableaux entre eux ainsi qu'avec la typologie que nous avons dressée plus tôt dans ce travail (→2.2), ce qui nous permettra d'envisager si certaines catégories de noms propres accèdent plus facilement que d'autres au *Petit Robert* et si nous pouvons envisager une évolution dans ces catégories. Ensuite, nous nous pencherons sur l'appartenance de ces noms propres à des domaines de croyance, car, nous l'avons mentionné (→1.2.1), Boulanger et Cormier (2001 : 23) expliquent que la présence de noms propres dans les dictionnaires de langue illustre l'idéologie, la norme de référence et l'univers culturel de ceux-ci.

3.3.1.1 1967

Le tableau 6 propose une typologie des noms propres présents en entrée et en sous-entrée dans le *PR1967*. Les catégories les plus représentées, entrées et sous-entrées confondues, sont les toponymes, qui sont en tête avec vingt unités (soit 24,39 %), les regroupements humains, qui comptent dix-neuf unités (soit 23,17 %), et les anthroponymes, qui comptent onze unités (soit 13,41 %). Si nous n'envisageons que les

entrées, ce sont les catégories des regroupements humains et des événements historiques qui sont les plus représentées avec sept noms propres (soit 20,59 % chacune) ; elles sont suivies par les catégories des toponymes et des produits de l'activité humaine, qui comptabilisent cinq noms propres chacune (soit 14,71 %). Pour ce qui est des sous-entrées, c'est la catégorie des toponymes qui compte le plus d'unités (quinze, soit 31,25 %) et elle est talonnée par celle des regroupements humains (douze unités, soit 25 %) ; la catégorie des anthroponymes (huit noms propres, soit 16,67 %) représente la troisième catégorie la plus importante au niveau des sous-entrées.

Catégories	Sous-catégories	Entrées	Sous-entrées
Anthroponymes	Noms de personnes	<i>Christ</i>	
	Noms de dieux/déesses	<i>parque, Père</i>	
	Surnoms de personnes		<i>le Petit Caporal, casque d'or, le Crucifié, la Palatine, le bon pasteur, la pucelle d'Orléans, le Psalmiste, le Protecteur</i>
Personnifications	Personnifications		<i>la Parque</i>
Toponymes	Noms de villes	<i>pandémonium</i>	
	Noms de promenades	<i>Croisette</i>	
	Noms de montagnes		<i>les Colonnes d'Hercule</i>
	Surnoms de continents		<i>l'Ancien continent, le Nouveau continent</i>
	Surnoms de pays		<i>le Céleste Empire, l'Empire chérifien, la Porte, la Sublime-Porte, la Porte ottomane</i>
	Noms d'astres/de constellations	<i>cancer, capricorne, Pléiade</i>	<i>le Grand Chien, le Petit Chien, croix-du-sud, la Pléiade, les Poissons, poisson austral, poisson volant</i>
Animaux et objets anthropomorphes	Noms d'animaux mythologiques	<i>cerbère, Chimère, pégase</i>	
Produits de l'activité humaine	Noms de lignes de chemin de fer		<i>la Ceinture : la grande, la petite Ceinture</i>

	Noms d'établissements/bâtiments	<i>Conciergerie, pipo, Polytechnique</i>	<i>école des chartes, Collège de France, le Conservatoire, conservatoire des arts et des métiers</i>
	Noms de statues	<i>palladium</i>	
	Noms d'objets	<i>croix</i>	
Regroupements humains	Noms de partis politiques	<i>camarilla</i>	
	Noms de sociétés politiques	<i>charbonnerie</i>	
	Noms de sociétés religieuses		<i>conférences de Saint-Vincent-de-Paul</i>
	Noms de syndicats	<i>C.G.T.</i>	
	Noms de gouvernements/assemblées	<i>commune, Consulat</i>	<i>la Constituante, la Porte, la Sublime-Porte, la Porte ottomane</i>
	Noms des membres d'une assemblée		<i>les Constituants</i>
	Noms de parlements		<i>le Parlement Croupion, les Communes</i>
	Noms d'institutions culturelles		<i>la Comédie-Française</i>
	Noms de corps de troupe		<i>le cadre noir</i>
	Noms de départements militaires		<i>le Pentagone</i>
	Noms d'organisations humanitaires		<i>la Croix-Rouge</i>
	Noms de groupes de poètes	<i>Parnassien, Pléiade</i>	
Œuvres	Noms de prières	<i>collecte, Pater</i>	
	Noms d'ouvrages littéraires	<i>Coran</i>	
Discours, lois, traités, etc.	Noms de constitutions		<i>la Charte</i>
Enseignes	Noms d'entreprises	<i>P.M.U.</i>	
	Noms de magasins		<i>la coopérative</i>
Événements historiques	Noms de périodes historiques	<i>cambrien, carbonifère, pléistocène, préhistoire</i>	<i>le primaire, le paléolithique</i>

	Noms d'événements historiques	<i>Cène, contre-réforme, Passion</i>	<i>les Cent jours</i>
Peuples	Noms de peuples/ethnies		<i>les Cafres</i>
	Noms d'habitants d'une région		<i>les Provençaux</i>
Total : 82		34	48

Tableau 6 : typologie des noms propres dans le PR1967

Lorsque nous comparons ce tableau avec la typologie que nous avons dressée (→2.2), nous remarquons que notre échantillon ne comporte que onze catégories de noms propres sur les dix-sept que nous avions déterminées comme pouvant apparaître dans un dictionnaire de langue. Les noms propres ne sont donc pas tous égaux quant à l'accès au *PR1967* : les noms de manifestations naturelles, de médias, de politiques, d'opérations politiques et militaires, de nouvelles technologies et de cours financiers sont totalement absents de notre échantillon. Si cela ne signifie pas forcément qu'il n'y en a pas dans l'ouvrage, nous supposons tout de même que notre échantillon est un minimum représentatif de l'ensemble de la nomenclature du *PR1967* et que leur présence au sein de ce dictionnaire est faible.

En outre, nous remarquons qu'un peu plus d'un cinquième des noms propres présents dans le tableau 6 (dix-huit sur quatre-vingt-deux, soit 21,95 %) entretiennent un lien avec la religion catholique²⁸ ou la mythologie gréco-romaine²⁹.

Si les unités liées à la religion catholique semblent accéder de manière relativement égale au statut d'entrée (huit unités) et de sous-entrée (six entrées), celles en lien avec la mythologie ont majoritairement le statut d'entrée (cinq entrées contre une sous-entrée). Ces deux traditions paraissent donc avoir une certaine prépondérance quant à l'intégration des noms propres dans l'ouvrage. Nous notons toutefois qu'aucun des noms propres liés à la religion catholique ne comporte une quelconque marque l'associant explicitement à ce domaine de croyance, à l'exception de *collecte*, dont la définition « Prière de la messe, entre le Gloria et l'Épître » est précédée du marqueur *liturg.* (que nous avons entouré en rouge dans la figure 17), indiquant son appartenance au

²⁸ *Christ, Père, croix, collecte, Pater, Cène, contre-réforme et Passion* en entrée ; *le Crucifié, le bon pasteur, le Psalmiste et conférences de Saint-Vincent-de-Paul* en sous-entrée.

²⁹ *Cerbère, Chimère, pégase, parque et palladium* en entrée ; *les Colonnes d'Hercule* en sous-entrée.

vocabulaire liturgique. Cette absence de marqueur témoigne de la très bonne intégration de ces mots au sein du vocabulaire commun puisqu'ils ne sont pas considérés par les rédacteurs comme faisant partie d'un vocabulaire spécialisé.

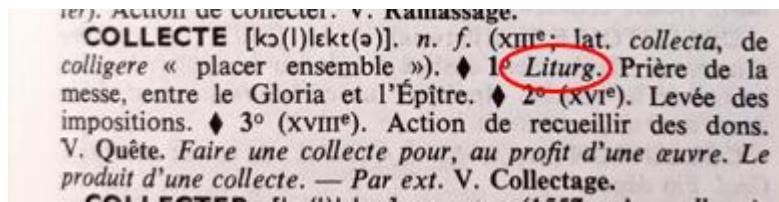
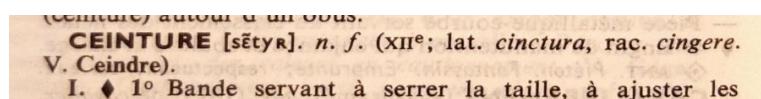


Figure 17 : entrée collecte (PR1967 : 301)

Pour ce qui est des noms propres relevant de la mythologie gréco-romaine, toutes les entrées et sous-entrées que nous avons repérées comportent un marqueur³⁰. *Les Colonnes d'Hercule* est la seule qui n'en comporte pas puisque son référent (les deux montagnes du détroit de Gibraltar) n'appartient pas à la tradition mythologique, mais nous l'avons tout de même sélectionnée en vertu de sa forme.

Par ailleurs, un peu plus d'un quart des unités (vingt-deux sur quatre-vingt-deux, soit 26,83 %) sont liées à la France et à son histoire³¹. La sous-entrée *la Ceinture : la grande, la petite Ceinture* (fig. 18) est extrêmement parlante, car elle est définie ainsi : « lignes qui entourent Paris (ch. de fer, autobus) ». Nous trouvons très étonnante la mention de la ville de Paris étant donné qu'il existe des grandes et des petites ceintures dans d'autres villes, notamment à Bruxelles. Dès lors, une définition comme « nom donné à des voies de communication (autoroute, ch. de fer, autobus, etc.) entourant une grande ville » aurait été plus correcte et aurait permis d'éviter le francocentrisme dont fait preuve cet article.



³⁰ Myth gr. pour *cerbère* ; myth. pour *Chimère, pégase et parque* ; antiq. pour *palladium*.

³¹ Croisette, Conciergerie, pipô, Polytechnique, charbonnerie, commune et Pléiade en entrée ; le Petit Caporal, la Palatine, la pucelle d'Orléans, la Ceinture : la grande, la petite Ceinture, école des chartes, Collège de France, le Conservatoire, conservatoire des arts et des métiers, la Constituante, les Constituants, la Comédie-Française, le cadre noir, la Charte, les Cent Jours et les Provençaux en sous-entrée.

puisis, ischium).

III. (v. 1600). Ce qui entoure. V. Encadrement. « *La ville avait fait craquer successivement ses quatre ceintures de murs* » (HUGO). V. Enceinte. — Mar. *Ceinture d'un navire*. V. Bauquière. Bourrelet entourant les hauts d'une embarcation pour la garantir des chocs. *Ceinture cuirassée*: blindage latéral. — *Ceinture d'une colonne*: petite moulure à la base, au faîte d'une colonne. *Ceinture d'un fauteuil*: bande d'ébénisterie qui entoure le siège. — Artill. *Ceinture d'un obus*. *Ceinture de la bouche d'un canon*. — *Chemin de fer de ceinture*, qui entoure une ville. *La Ceinture; la grande, la petite Ceinture, lignes qui entourent Paris (ch. de fer, autobus)*. — *Ceinture verte autour d'une ville*. V. Zone.

Figure 18³² : sous-entrée la Ceinture ; la grande, la petite Ceinture (PRI967 : 243)

Ce troisième groupe atteint plus facilement le statut de sous-entrée (seize unités) que celui d'entrée (sept unités). Ce grand nombre de noms propres en lien avec la France, sa culture et son histoire ne doit pas étonner : le *Petit Robert* est un dictionnaire français destiné au public français et dont la première édition, nous l'avons mentionné (→1.5), est fortement marquée par la norme centralisatrice française, ce qui ne peut qu'impacter les noms propres présents dans le *PRI967*. Les noms propres n'intégrant pas facilement les dictionnaires de langue, il est normal que cela soit encore plus difficile pour ceux provenant de zones étrangères à la France.

3.3.1.2 1977

Le tableau 7 présente notre typologie des noms propres présents en entrée et en sous-entrée dans le *PRI977*; il est sensiblement le même que le tableau 6 (→3.3.1.1), à l'exception des quelques ajouts, que nous avons surlignés en jaune.

Le classement des catégories de noms propres les plus représentées évolue entre la première et la deuxième édition du dictionnaire. Si nous envisageons les entrées et les sous-entrées sans les distinguer, les trois catégories les plus représentées sont les regroupements humains, avec vingt-cinq unités (soit 27,47 % des unités), suivis par les toponymes qui comptent toujours vingt unités (soit 21,98 %) et les produits de l'activité humaine, dont le nombre d'unités est douze (soit 13,19 %). En effet, sur les neuf noms propres ajoutés au *PRI977*, six d'entre eux³³ appartiennent à la catégorie des

³² L'article de l'entrée *ceinture* étant très long, nous avons décidé d'uniquement reproduire les parties correspondant à la sous-entrée dans la partie principale du travail. L'article en entier peut être consulté dans les annexes (→6.4.10).

³³ *Casques bleus, casques d'acier, les Cathares, C.R.S., P.C. et P.Q.*

regroupements humains, ce qui explique que cette catégorie est désormais la plus représentée.

En ce qui concerne les entrées, les regroupements humains avec dix unités (25,64 % des entrées), les produits de l'activité humaine et les événements historiques, qui comptent sept noms propres (soit 17,95 %) et les toponymes avec cinq unités (soit 12,82 %) sont les catégories les plus représentées. Pour ce qui est des sous-entrées, ce sont les regroupements humains et les toponymes, avec quinze unités chacune (soit 28,85 % chacune) qui sont les plus représentées et elles sont suivies des anthroponymes, qui comptent huit noms propres (soit 15,38 %), tandis que les produits de l'activité humaine comptent cinq unités (soit 9,62 %).

Catégories	Sous-catégories	Entrées	Sous-entrées
Anthroponymes	Nom de personnes	<i>Christ</i>	
	Noms de dieux/déesses	<i>parque, Père</i>	
	Surnoms de personnes		<i>le Petit Caporal, casque d'or, le crucifié, la Palatine, le bon pasteur, la pucelle d'Orléans, le Psalmiste, le Protecteur</i>
Personnifications	Personnifications		<i>la Parque</i>
Toponymes	Noms de villes	<i>pandémonium</i>	
	Noms de promenades	<i>Croisette</i>	
	Noms de montagnes		<i>les Colonnes d'Hercule</i>
	Surnoms de continents		<i>l'Ancien Continent, le Nouveau Continent</i>
	Surnoms de pays		<i>le Céleste Empire, l'Empire chérifien, la Porte, la Sublime-Porte, la Porte ottomane</i>
	Noms d'astres/de constellations	<i>cancer, capricorne, Pléiade</i>	<i>le Grand Chien, le Petit Chien, croix du Sud, la Pléiade, les Poissons, poisson austral, poisson volant</i>

Animaux et objets anthropomorphes	Noms d'animaux mythologiques	<i>cerbère, Chimère, pégase</i>	
Produits de l'activité humaine	Noms de lignes de chemin de fer		<i>la Ceinture ; la grande, la petite Ceinture</i>
	Noms d'établissements/bâtiments	<i>Conciergerie, pipô, Polytechnique, carva, C.N.R.S.</i>	<i>école des chartes, Collège de France, le Conservatoire, conservatoire des arts et des métiers</i>
	Noms de statues	<i>palladium</i>	
	Noms d'objets	<i>croix</i>	
Regroupements humains	Noms de partis politiques	<i>camarilla, P.C., P.Q.</i>	
	Noms de sociétés politiques	<i>charbonnerie</i>	
	Noms de sociétés religieuses		<i>conférences de Saint-Vincent-de-Paul</i>
	Noms de syndicats	<i>C.G.T.</i>	
	Noms de gouvernements/assemblées	<i>commune, Consulat</i>	<i>la Constituante, la Porte, la Sublime-Porte, la Porte ottomane</i>
	Noms des membres d'une assemblée		<i>les constituants</i>
	Noms de parlements		<i>le Parlement Croupion, les Communes</i>
	Noms d'institutions culturelles		<i>la Comédie-Française</i>
	Noms de corps de police	<i>C.R.S.</i>	
	Noms de corps de troupe		<i>le cadre noir, casques d'acier, casques bleus</i>
	Noms de départements militaires		<i>le Pentagone</i>
	Noms d'organisations humanitaires		<i>la Croix-Rouge</i>
	Noms de groupes de poètes	<i>Parnassien, Pléiade</i>	
	Noms de groupements spirituels		<i>Les Cathares</i>

Titres d'œuvres	Noms de prières	<i>collecte, Pater</i>	
	Noms d'ouvrages littéraires	<i>Coran</i>	
Discours, lois, traités, etc.	Noms de constitutions		<i>la Charte</i>
Enseignes	Noms d'entreprises	<i>P.M.U.</i>	
	Noms de magasins		<i>la coopérative</i>
Événements historiques	Noms de périodes historiques	<i>cambrien, carbonifère, pléistocène, préhistoire</i>	<i>le primaire, le paléolithique</i>
	Noms d'événements historiques	<i>Cène, contre-réforme, Passion</i>	<i>les Cent-Jours</i>
Peuples	Noms de peuples/ethnies		<i>les Cafres, les Canadiens</i>
	Noms d'habitants d'une région		<i>les Provençaux</i>
Total : 91		39	52

Tableau 7 : typologie des noms propres dans le PR1977

Comme cela était déjà le cas pour le *PR1967*, seules onze des dix-sept catégories de noms propres sont présentes. Les noms de manifestations naturelles, de médias, de politiques, d'opérations politiques et militaires, de nouvelles technologies et de cours financiers sont, une nouvelle fois, totalement absents de notre échantillon. La typologie des noms propres composant notre échantillon ne se diversifie donc pas entre les deux premières éditions du *Petit Robert*.

En ce qui concerne la prégnance de certains domaines de croyance, la religion catholique³⁴ et la mythologie gréco-romaine³⁵ représentent désormais 20,88 % des noms propres sélectionnés, soit un peu plus d'un cinquième de notre échantillon (contre 21,95 % en 1967). Cette diminution s'explique par le fait que les différents noms propres ajoutés n'appartiennent pas à ces deux domaines de croyance, il semble donc que le *Petit Robert* se détache quelque peu de ceux-ci. En revanche, quatre (*carva, C.N.R.S., C.R.S., et P.C.*³⁶) des neuf unités ajoutées ont un lien avec la France, ce qui porte le pourcentage

³⁴ *Christ, Père, croix, collecte, Pater, Cène, contre-réforme et Passion* en entrée ; *le Crucifié, le bon pasteur, le Psalmiste, conférences de Saint-Vincent-de-Paul et les Cathares* en sous-entrée.

³⁵ *Cerbère, Chimère, pégase, parque, palladium* en entrée et *les Colonnes d'Hercule* en sous-entrée.

³⁶ L'entrée n'est pas explicitement désignée comme faisant référence au *Parti communiste français*, mais les origines françaises du dictionnaire nous font penser qu'il s'agit du parti politique français. Ceci est confirmé par Elchacar, qui explique que les noms propres hexagonaux sont moins bien explicités que les autres (2011 : 194) : s'il avait été question d'un autre pays, cela aurait donc été précisé.

de ces noms propres relatifs à la France, son histoire et sa culture à 31,87 % (contre 26,83 % en 1967). Notre échantillon nous indique donc que le *PR1977* reste très francocentré malgré une ouverture à la francophonie annoncée dans la préface et qui s'observe au travers de certains noms propres ajoutés dans cette édition du dictionnaire.

Pour ce qui est des neuf noms propres qui font leur apparition dans le *PR1977*, à savoir *les Canadiens*, *carva*, *casques bleus*, *casques d'acier*, *les Cathares*, *C.N.R.S.*, *C.R.S.*, *P.C.* et *P.Q.*, nous avons voulu savoir s'il était possible de justifier leur intégration au travers des informations présentes dans la préface et des conclusions tirées lors de l'analyse du *PR1967*. Rappelons que les dictionnaires de langue rejettent en théorie les noms propres, ceux qui parviennent à y accéder doivent donc le faire sur base de certains critères. Nous venons de le mentionner, *carva*, *C.N.R.S.*, *C.R.S.* et *P.C.* ont probablement été intégrés en vertu de leur lien avec la France ; *les Cathares* pour son rapport avec la religion catholique ; *P.Q.* et *les Canadiens*, quant à eux, illustrent l'ouverture à la francophonie, en l'occurrence au Canada francophone, qui caractérise la seconde édition du *Petit Robert* (*PR1977* : XIX) ; il est possible que *casques bleus* ait été ajouté en vertu de l'actualité politique de l'époque, car, lorsque nous consultons les archives du journal *Le Monde*³⁷, plusieurs articles mentionnant les casques bleus datent de 1975, mais il ne s'agit que d'une hypothèse ; nous n'avons, en revanche, pas d'explication à fournir pour *casques d'acier*.

3.3.1.3 1993

Le tableau 8, qui présente notre typologie des noms propres présents en entrée et en sous-entrée dans le *PR1993*, comporte de nombreuses différences par rapport aux tableaux 6 (→3.3.1.1) et 7 (→3.3.1.2), qui étaient sensiblement les mêmes. Tout comme pour le tableau 7, nous avons surligné les ajouts en jaune. Nous avons, par ailleurs, surligné en vert les unités qui passent du statut d'entrée à celui de sous-entrée.

Si nous envisageons les entrées et les sous-entrées sans les distinguer, les catégories les plus représentées sont les toponymes et les regroupements humains, avec vingt-deux noms propres sur quatre-vingt-sept (soit 25,29 %, conjointement, elles

³⁷ « Casques bleus » sur *Le Monde*
https://www.lemonde.fr/recherche/?search_keywords=casques+bleus&start_at=01%2F01%2F1967&end_at=31%2F12%2F1977&search_sort=relevance_desc.

représentent plus de la moitié de notre échantillon) ; les anthroponymes et les produits de l'activité humaine, qui comportent onze unités chacune (soit 12,64 %) ; les événements historiques ferment la marche de ce classement, avec dix noms propres (soit 11,49 %). Ce sont donc les toponymes et les regroupements humains qui dominent ce classement ; le pourcentage des toponymes est plus élevé que dans le *PR1967* et le *PR1977*, mais celui des regroupements humains est en légère baisse par rapport à celui du *PR1977*. Ceci s'explique par les cinq unités de la catégorie des regroupements humains qui ont été supprimées³⁸ tandis que quatre des neuf noms propres qui apparaissent pour la première fois dans le *Petit Robert* en 1993 sont des toponymes³⁹.

En ce qui concerne les entrées, les regroupements humains et les événements historiques sont les catégories les plus représentées avec six noms propres sur vingt-sept (soit 22,22 %), ils sont suivis de près par la catégorie des produits de l'activité humaine, qui compte cinq unités (soit 18,52 %), tandis que les anthroponymes ferment la marche avec trois noms propres (soit, 11,11 %). Pour ce qui est des sous-entrées, ce sont les toponymes qui sont en tête avec vingt noms propres sur soixante (soit 33,33 %), ils sont suivis des regroupements humains avec seize unités (soit 26,67 %) et des anthroponymes avec huit sous-entrées (13,33 %).

Catégories	Sous-catégories	Entrées	Sous-entrées
Anthroponymes	Noms de personnes	<i>Christ</i>	
	Noms de dieux/déesses	<i>parque, Père</i>	
	Surnoms de personnes		<i>le Petit Caporal, casque d'or, le Crucifié, la Palatine, le bon pasteur, la pucelle d'Orléans, le Psalmiste, le Protecteur</i>
Personnifications	Personnifications		<i>la Parque</i>
Toponymes	Noms de villes		<i>le Pandémonium, Paris-Plage</i>
	Noms de régions		<i>La Côte d'Azur</i>
	Noms de montagnes		<i>les Colonnes d'Hercule</i>

³⁸ *C.G.T., conférences de Saint-Vincent-de-Paul, C.R.S., P.C. et P.Q.*

³⁹ *Paris-Plage, la Côte d'Azur, le Caillou et la Polaire.*

	Surnoms de continents		<i>l'Ancien Continent, le Nouveau Continent</i>
	Surnoms de pays		<i>le Céleste Empire, l'Empire chérifien, la Porte, la Sublime-Porte, la Porte ottomane</i>
	Surnoms de territoires		<i>le Caillou</i>
	Noms d'astres/de constellations	<i>cancer, Pléiade</i>	<i>le Grand Chien, le Petit Chien, croix du Sud, la Pléiade, les Poissons, Poisson austral, Poisson volant, la Polaire</i>
Animaux et objets anthropomorphes	Noms d'animaux mythologiques	<i>Chimère</i>	
Produits de l'activité humaine	Noms de lignes de chemin de fer		<i>la Grande, la Petite Ceinture</i>
	Noms d'établissements/bâtiments	<i>Conciergerie, pipô,</i>	<i>École nationale des chartes, Collège de France, le Conservatoire, conservatoire des arts et des métiers, Polytechnique</i>
	Noms de statues	<i>palladium</i>	
	Noms d'objets	<i>croix, papamobile</i>	
Regroupements humains	Noms de partis politiques	<i>camarilla</i>	
	Noms de sociétés politiques	<i>charbonnerie</i>	<i>la Cagoule</i>
	Noms de gouvernements/assemblées	<i>commune, Consulat</i>	<i>la Constituante, la Porte, la Sublime-Porte, la Porte ottomane</i>
	Noms des membres d'une assemblée		<i>les constituants</i>
	Noms de parlements		<i>parlement Croupion, les Communes</i>
	Noms d'institutions culturelles		<i>la Comédie-Française</i>
	Noms de corps de troupe		<i>le Cadre noir, casques d'acier, les Casques bleus</i>

	Noms de départements militaires		<i>le Pentagone, la piscine</i>
	Noms d'organisations humanitaires		<i>la Croix-Rouge</i>
	Noms de groupes de poètes	<i>Parnassien, Pléiade</i>	
	Noms de groupements spirituels		<i>Les cathares</i>
Titres d'œuvres	Noms de prières	<i>collecte, Pater</i>	
	Noms d'ouvrages littéraires		<i>le Coran, les Pythiques</i>
Discours, lois, traités, etc.	Noms de constitutions		<i>la Charte</i>
Enseignes	Noms d'entreprises	<i>P.M.U.</i>	
Événements historiques	Noms de périodes historiques	<i>cambrien, carbonifère, pléistocène, préhistoire</i>	<i>le primaire, le paléolithique</i>
	Noms d'événements historiques	<i>contre-réforme, Passion</i>	<i>la Cène, les Cent-Jours</i>
Peuples	Noms de peuples/ethnies		<i>les Cafres, les Canadiens</i>
Politiques	Noms de politiques	<i>collaboration</i>	
Total : 87		27	60

Tableau 8 : typologie des noms propres dans le PR1993

Si nous comparons le tableau 8 avec le tableau 1 (→2.2), nous remarquons que douze des dix-sept catégories que nous avions inscrites dans notre typologie sont présentes. Le *PR1993* accueille donc une nouvelle catégorie : celle des politiques, qui ne comporte qu'une seule unité, *collaboration*. Il s'agit de la première modification dans la typologie des noms propres présents dans les dictionnaires *Le Petit Robert*. En revanche, nous n'avons toujours pas repéré de noms de manifestations naturelles, de médias, d'opérations politiques, de nouvelles technologies et de cours financiers.

En ce qui concerne la prégnance des domaines de la religion catholique⁴⁰ et de la mythologie gréco-romaine⁴¹, ils représentent 19,54 % des noms propres présents dans le

⁴⁰ *Christ, Père, croix, papamobile, collecte, Pater, contre-réforme et Passion* en entrée ; *le Crucifié, le bon pasteur, le Psalmiste, les cathares et la Cène* en sousentrée.

⁴¹ *Parque, Chimère et palladium* en entrée et *les Colonnes d'Hercule* en sousentrée.

PR1993. La différence avec le *PR1977* est très légère, mais la plupart des termes en lien avec la religion catholique ne comportent toujours pas de marqueurs (à l'exception de *collecte*, *les cathares* et *la cène*), ce qui témoigne de l'univers culturel dominant du *Petit Robert*. En revanche, le *PR1993* se détache quelque peu de la mythologie gréco-romaine, car il ne compte désormais plus que quatre noms propres en lien avec ce domaine de croyance. Le nombre de noms propres en lien avec la France, quant à lui, ne cesse d'augmenter puisque ce sont désormais trente⁴² des quatre-vingt-sept unités (soit 34,48 %) qui font référence à l'histoire, à la culture ou à la vie françaises. En effet, six⁴³ des neuf noms propres qui font leur apparition dans le *Petit Robert* en 1993 sont en lien avec la France.

3.3.2 Forme

Nous allons, à présent, envisager la forme des noms propres. Pour ce faire, nous reprenons la terminologie d'Elchacar (2011 : 142), car nous appellerons *dénomination simple* les noms propres formés d'un seul mot graphique (comme *charbonnerie*, *cène*, etc.) et *dénomination complexe* les noms propres formés de plusieurs mots graphiques (comme *la pucelle d'Orléans*, *la Côte d'Azur*, etc.). Nous allons également, dans les sous-sections qui suivent, envisager le nombre de noms propres partageant leur forme avec un mot du lexique commun.

3.3.2.1 1967

Nous remarquons que la plupart des noms propres présents en entrée ne sont composés que d'un seul mot graphique et sont, par conséquent, des dénominations simples. Trois noms propres ont toutefois un statut à part : *contre-réforme*, qui est une dénomination complexe, ainsi que *C.G.T.* et *P.M.U.*, dont le statut de sigle est quelque peu ambigu, et que nous classons à part, car ils ne prennent pas la forme d'un nom propre traditionnel. Ce sont donc 91,18 % des noms propres ayant le statut d'entrée qui sont des dénominations simples. Par ailleurs, sur les trente-quatre noms propres en entrée, seuls

⁴² Conciergerie, pipô, charbonnerie, commune, consulat, parnassien, P.M.U., contre-réforme, Pléiade et collaboration en entrée le *Petit Caporal*, la *Palatine*, la *pucelle d'Orléans*, *Paris-Plage*, la *Côte d'Azur*, le *Caillou*, la *Grande*, la *Petite Ceinture*, *École nationale des chartes*, *Collège de France*, le *Conservatoire*, *conservatoire des arts et des métiers*, *Polytechnique*, la *Cagoule*, la *Constituante*, les *constituants*, la *Comédie-Française*, le *Cadre noir*, la *piscine*, la *Charte et les Cent-Jours* en sous-entrée.

⁴³ *Paris-Plage*, la *Côte d'Azur*, le *Caillou*, la *piscine*, *collaboration* et la *Cagoule*.

six (soit 17,65 %) d'entre eux bénéficient uniquement du statut de nom propre : c'est le cas de *C.G.T.*, *charbonnerie*⁴⁴, *contre-réforme*, *pléistocène*, *P.M.U* et *préhistoire*. À l'image de *charbonnerie* (fig. 19), ces entrées ne reçoivent qu'une seule définition, qui fait d'elles des noms propres.

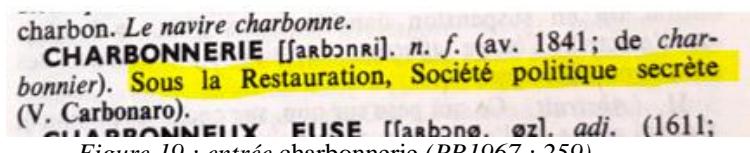


Figure 19 : entrée charbonnerie (PR1967 : 259)

Les autres entrées⁴⁵ bénéficient toutes de plusieurs définitions, dont une qui leur accorde le statut de nom propre, à l'image de *consulat* (fig. 20). Ces noms propres partagent donc leur forme avec une unité du lexique commun.

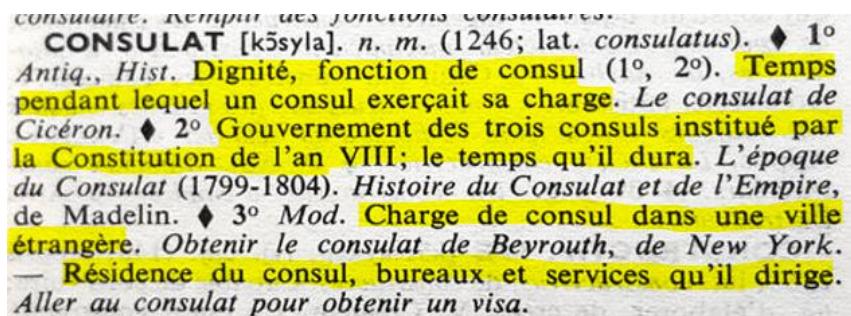


Figure 20 : entrée consulat (PR1967 : 338)

L'article de *consulat* est divisé en trois par les chiffres 1^o, 2^o et 3^o, qui correspondent aux différents sens de l'entrée. L'entrée reçoit donc plusieurs définitions, que nous avons surlignées en jaune : « Dignité, fonction de consul », « Temps pendant lequel un consul exerçait sa charge », « Gouvernement des trois consuls institué par la Constitution de l'an VIII ; le temps qu'il dura », « Charge de consul dans une ville étrangère » et « Résidence du consul, bureaux et services qu'il dirige ». Parmi celles-ci, seule la troisième (« Gouvernement des trois consuls institué par la Constitution de

⁴⁴ Elchacar (2011 : 146) précise que *charbonnerie* a, en fait, le double statut de nom propre (nom d'une société secrète) et de nom commun (une fabrique de charbon de bois), mais ce deuxième sens est devenu trop peu courant et n'est plus inscrit dans les dictionnaires généraux, à l'image de ce que nous observons dans le PR1967.

⁴⁵ Christ, cerbère, Chimère, pégase, Père, cancer, capricorne, croix, camarilla, commune, Conciergerie, pipi, collecte, Pléiade (nom de constellation), Pléiade (nom d'un groupe de poète), Consulat, Cène pandémonium, palladium, Pater, Coran, parque, Passion, Croisette, cambrien, parnassien, polytechnique et carbonifère.

l'an VIII ; le temps qu'il dura ») permet à l'entrée d'acquérir le statut de nom propre, car c'est la seule qui désigne un particulier bien spécifique.

À l'inverse, les noms propres présents en sous-entrée sont très régulièrement des dénominations complexes (vingt-huit⁴⁶ sur quarante-huit, soit 58,33 %) et la plupart sont accompagnés d'un article défini. En effet, seuls huit noms propres⁴⁷ en sont privés (soit 16,67 %). En ce qui concerne le partage de la forme avec une unité du lexique commun, seuls les noms propres *le Conservatoire* et *le primaire* sont également des noms communs. Dans la figure 21, la sous-entrée *Le Conservatoire* bénéficie d'une glose (« fondé à Paris en 1789 pour maintenir la tradition des arts dramatique et musical »), qui fait référence à un conservatoire en particulier qu'il est possible de situer spatiotemporellement, et d'une définition (« École qui forme des musiciens, des comédiens »), qui fait de la sous-entrée un nom commun.

2. **CONSERVATOIRE** [kɔ̃sεrvatwar]. *n. m.* (1778; « hospice », 1714; it. *conservatorio*, de *conservare* « conserver »). ♦ 1^o *Conservatoire de musique et de déclamation*, et absolt. **Le Conservatoire**, fondé à Paris en 1789 pour **maintenir la tradition des arts dramatique et musical**. — *Par ext. École qui forme des musiciens, des comédiens. Élève du Conservatoire. Un premier prix du Conservatoire.* ♦ 2^o *Conservatoire des arts et métiers* : établissement fondé en 1794, pour conserver des collections concernant l'histoire des sciences et des techniques, et qui dispense un enseignement.

Figure 21 : sous-entrée le Conservatoire (PRI967 : 334)

Toutes les autres sous-entrées ont uniquement le statut de nom propre, ce qui représente 95,83 %.

3.3.2.2 1977

Dans la seconde édition du dictionnaire, il n'y a toujours que le nom propre *contre-réforme* qui prend la forme d'une dénomination complexe. Le nombre de sigles a, quant à lui, augmenté étant donné que quatre des cinq noms propres ajoutés en entrée sont des

⁴⁶ *Le Petit Caporal, casque d'or, le bon pasteur, la pucelle d'Orléans, les Colonnes d'Hercule, l'Ancien Continent, le Nouveau Continent, le Céleste Empire, l'Empire chérifien, la Sublime-Porte, la Porte ottomane, le Grand Chien, le Petit Chien, croix-du-Sud, poisson austral, poisson volant, la Ceinture ; la grande, la petite Ceinture, école des chartes, Collège de France, conservatoire des arts et des métiers, conférences de Saint-Vincent-de-Paul, la Sublime-Porte, la Porte ottomane, le Parlement Croupion, la Comédie-Française, le cadre noir, la Croix-Rouge et les Cent jours.*

⁴⁷ *Casque d'or, croix-du-Sud, poisson austral, poisson volant, école des chartes, Collège de France, conservatoire des arts et des métiers et conférences de Saint-Vincent-de-Paul.*

sigles : *C.N.R.S.*, *C.R.S.*, *P.C.* et *P.Q.* Ce sont donc 87,18 % des noms propres en entrée qui prennent la forme d'une dénomination simple, nous observons une diminution par rapport au *PR1967*. Quant au partage des formes avec le lexique commun, neuf⁴⁸ des trente-neuf entrées (23,08 %, contre 17,65 % dans le *PR1967*) composant notre échantillon bénéficient uniquement du statut de nom propre et ne partagent pas leur forme avec un mot du lexique commun. Notons que quatre⁴⁹ des cinq noms propres qui intègrent le *Petit Robert* en entrée lors de la deuxième édition sont uniquement des noms propres. Ceci, couplé avec l'augmentation du pourcentage d'entrées disposant uniquement du statut de nom propre, représente un nouvel indice de l'ouverture aux noms propres de la Maison Le Robert.

La seule différence que nous observons avec le *PR1967* est l'ajout d'une deuxième définition à *C.G.T.* (fig. 22). Cependant, celle-ci (« Compagnie générale transatlantique ») fait également de l'entrée un nom propre ; le nom propre ne partage donc pas sa forme avec un mot du lexique commun.

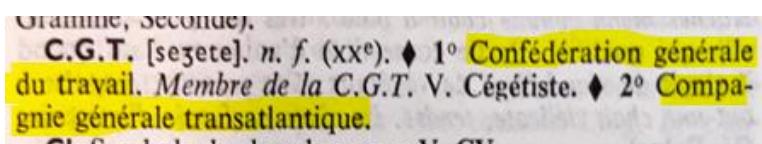


Figure 22 : entrée C.G.T. (*PR1977* : 279)

À l'inverse, le pourcentage de dénomination complexe baisse légèrement en sous-entrée, car ce sont désormais trente noms propres⁵⁰ sur cinquante-deux (soit 57,69 %) qui sont composés de plusieurs mots graphiques. Le nombre de noms propres accompagnés d'un article défini est, quant à lui, en hausse : seuls huit noms propres⁵¹ n'en sont pas accompagnés (soit 15,38 %). Tout comme dans le *PR1967*, les deux sous-entrées *Le Conservatoire* et *le primaire* ont une forme qui est à la fois un nom propre et un mot du lexique commun. Ceci porte à 96,15 % le nombre de sous-entrées de notre échantillon

⁴⁸ *C.N.R.S.*, *P.C.*, *charbonnerie*, *C.R.S.*, *P.M.U.*, *contre-réforme*, *préhistoire*, *C.G.T.* et *pléistocène*.

⁴⁹ *C.N.R.S.*, *C.R.S.* et *P.C.*

⁵⁰ *Le Petit Caporal*, *casque d'or*, *le bon pasteur*, *la pucelle d'Orléans*, *les Colonnes d'Hercule*, *l'Ancien Continent*, *le Nouveau Continent*, *le Céleste Empire*, *l'Empire chérifien*, *la Sublime-Porte*, *la Porte ottomane*, *le Grand Chien*, *le Petit Chien*, *croix du Sud*, *poisson austral*, *poisson volant*, *la Ceinture* ; *la grande*, *la petite Ceinture*, *école des chartes*, *Collège de France*, *conservatoire des arts et des métiers*, *conférences de Saint-Vincent-de-Paul*, *la Sublime-Porte*, *la Porte ottomane*, *le Parlement Croupion*, *la Comédie-Française*, *le cadre noir*, *les casques d'acier*, *les casques bleus*, *la Croix-Rouge* et *les Cent-Jours*.

⁵¹ *Casque d'or*, *croix-du-Sud*, *poisson austral*, *poisson volant*, *école des chartes*, *Collège de France*, *conservatoire des arts et des métiers* et *conférences de Saint-Vincent-de-Paul*.

qui ne sont que des noms propres étant donné que les quatre ajouts (*casques d'acier*, *casques bleus*, *les Cathares* et *les Canadiens*) ne bénéficient que du statut de nom propre.

3.3.2.3 1993

Le *PR1993* ne voit toujours qu'une seule de ses entrées (*contre-réforme*) être une dénomination complexe. En ce qui concerne les sigles, il n'y en a plus qu'un seul : *P.M.U.*, ce qui signifie que 92,59 % des noms propres en entrée sont des dénominations simples. Par ailleurs, ce sont désormais cinq entrées⁵² sur vingt-sept qui bénéficient uniquement du statut de nom propre (soit 18,52 %) et qui ne partagent pas leur forme avec un mot du lexique commun, ce qui représente une diminution par rapport au *PR1977* (23,08 %), mais une augmentation par rapport au *PR1967* (17,65 %). Une grande partie des entrées qui n'avaient que le statut de nom propre dans l'édition précédente ont été supprimées (*C.N.R.S.*, *P.C.* et *C.G.T.*), sont devenues des noms communs (*C.R.S.*) ou se sont dotées d'une définition en faisant également un nom commun (*P.M.U.*⁵³). Nous notons toutefois l'apparition de *pater* dans la liste des noms propres ne partageant pas leur forme avec un mot du lexique commun. En effet, si nous comparons les figures 23 et 24, nous constatons que dans la seconde édition du *Petit Robert*, *pater* reçoit deux définitions : « Oraison dominicale, prière qui commence (en latin) par les mots *Pater noster* (Notre Père) » qui en fait un nom propre et « Chacun des grains d'un chapelet, plus gros que les autres, sur lesquels on dit le *Pater* » qui en fait un nom commun. Or, en 1993, cette deuxième définition a disparu et *pater* est donc uniquement un nom propre.

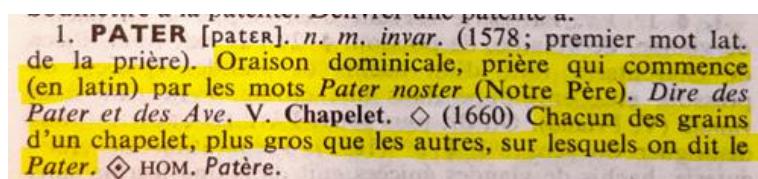


Figure 23 : entrée pater (*PR1977* : 1376)

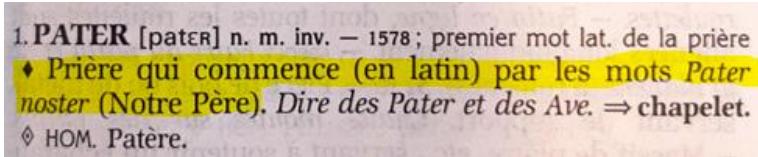


Figure 24 : entrée pater (*PR1993* : 1805)

⁵² *Papamobile*, *charbonnerie*, *Pater*, *préhistoire* et *contre-réforme*.

⁵³ L'évolution de *P.M.U.* sera envisagée plus tard dans ce travail (→3.5.1.2).

Le pourcentage de dénominations complexes en sous-entrée est en baisse : trente-et-un noms propres⁵⁴ sur soixante sont composés de plusieurs mots graphiques, ce qui représente 51,67 %. En revanche, le pourcentage de sous-entrées accompagnées d'un article défini continue d'augmenter, car seuls neuf noms propres⁵⁵ sur soixante (15 %) en sont dépourvus. En ce qui concerne le partage de forme avec le lexique commun, quatre sous-entrées⁵⁶ sur soixante partagent leur forme, donc 93,33 % des sous-entrées sont uniquement des noms propres.

3.3.3 Conclusion

Cette troisième partie de notre analyse avait comme objectif d'observer la catégorie et la forme des noms propres composant nos trois échantillons afin d'envisager si certains types de noms propres accèdent plus facilement au *Petit Robert* étant donné que la lecture des préfaces ne nous avait pas donné d'indices à ce sujet.

Nos observations nous permettent de dire que l'intégration des noms propres dans le dictionnaire de langue de la maison Le Robert est contrainte par plusieurs critères :

- La catégorie

Les toponymes, les noms de regroupements humains, les anthroponymes, les noms de produits de l'activité humaine et les noms d'événements historiques sont les catégories qui accèdent le plus facilement au *Petit Robert*. Les personnifications, les noms d'animaux et d'objets anthropomorphes, les titres d'œuvres, les noms de discours, lois, traités, etc., les noms d'enseignes, les noms de peuples et les noms de politiques sont également présents dans le *Petit Robert*, mais en plus faible proportion. En revanche, les noms de manifestations naturelles, de médias, d'opérations politiques et militaires, de nouvelles technologies et de cours financiers sont complètement absents de nos trois échantillons. Si nous comparons ceci avec les cinq types de noms propres présentés dans

⁵⁴ *Le Petit Caporal, casque d'or, le bon pasteur, la pucelle d'Orléans, Paris-Plage, la Côte d'Azur, les Colonnes d'Hercule, l'Ancien Continent, le Nouveau Continent, le Céleste Empire, l'Empire chérifien, la Sublime-Porte, la Porte ottomane, le Grand Chien, le Petit Chien, croix du Sud, poisson austral, poisson volant, la Ceinture ; la grande, la petite Ceinture, École nationale des chartes, Collège de France, conservatoire des arts et des métiers, la Sublime-Porte, la Porte ottomane, le Parlement Croupion, la Comédie-Française, le Cadre noir, casques d'acières, les Casques bleus, la Croix-Rouge et les Cent-Jours.*

⁵⁵ *Casque d'or, Paris-Plage, croix du Sud, poisson austral, poisson volant, École nationale des chartes, Collège de France, conservatoire des arts et des métiers et Polytechnique.*

⁵⁶ *Le Conservatoire, la Cagoule, le primaire et la Cène.*

la préface du *Petit Robert* 2 de 1977 (les noms de personnes ; les noms de lieux ; les œuvres ; les collectivités, groupes, institutions et dynasties ; et les événements), nous remarquons que seule la catégorie des produits de l'activité humaine n'est pas reprise. En effet, les collectivités, groupes, institutions et dynasties sont ce que nous appelons les regroupements humains. Cette ébauche de typologie présente dans le *Petit Robert* 2 semble également prévaloir pour le *Petit Robert*.

Au niveau de l'évolution des catégories⁵⁷, nous n'avons pas remarqué de grands changements, si ce n'est l'augmentation du pourcentage de noms de regroupements humains et de produits de l'activité humaine dans le *PR1977* et l'augmentation du pourcentage de toponymes ainsi que l'ajout d'une nouvelle catégorie de noms propres dans le *PR1993*. Au-delà de ceci, les catégories les plus représentées restent sensiblement les mêmes d'une édition à l'autre, preuve, donc, que les rédacteurs considèrent que les noms propres qu'ils mentionnent dans leur typologie sont les catégories de noms propres les plus importantes.

- Le lien avec la religion catholique, la mythologie grecque et la France

Nous avons remarqué que l'univers culturel du *Petit Robert* est imprégné de la religion catholique et de la mythologie gréco-romaine. De plus, il ne fait aucun doute que l'ancre spatial du dictionnaire est le territoire français. Les noms propres en lien avec ces domaines semblent accéder plus facilement que les autres au *Petit Robert*. Si la prédilection de la religion catholique et de la mythologie gréco-romaine diminue légèrement d'édition en édition, l'hégémonie de la France sur la sélection des noms propres ne cesse d'augmenter bien que les préfaces annoncent une ouverture sur le monde francophone.

- La forme

Les dénominations simples ont plus de chance d'accéder au statut d'entrée que les dénominations complexes. Toutefois, ceci est également valable pour les unités du lexique commun, car Alain Rey explique, dans la préface du *PR1967*, que certains composés figés comme *pomme de terre*, *chemin de fer* et *point de vue* bénéficient du statut

⁵⁷ Voir annexe 2 (→6.2) pour le tableau de comparaison des catégories de noms propres dans les trois éditions du *Petit Robert*.

d'entrée, mais que la plupart des expressions sont reléguées au statut de sous-entrée (PR1967 : XI-XII). Ce premier critère de forme semble être un critère majeur, car nous n'avons pas vu d'évolution entre la première et la troisième édition du dictionnaire : seule une dénomination complexe ayant le statut de nom propre (*contre-réforme*) parvient à accéder au rang d'entrée dans les trois éditions. Les noms propres qui partagent leur forme avec un mot du lexique commun ont également plus facile à accéder au statut d'entrée que les autres. Cependant, lors de la deuxième édition, ce critère est moins respecté puisqu'un peu moins d'un quart des noms propres ne partagent pas leur forme avec une unité du lexique commun, ce qui représente une meilleure intégration des noms propres. En revanche, la troisième édition du dictionnaire vient corriger cela et le pourcentage de noms propres ne partageant pas leur forme retombe à 18,52 %.

Nous rejoignons donc la conclusion d'Elchacar quant à l'intégration des noms propres dans les dictionnaires de langue : le *Petit Robert* intègre plus facilement, en entrée, les noms propres qui partagent leur forme avec une unité du lexique commun et qui ne sont donc pas immédiatement envisagés comme bénéficiant du statut de nom propre.

Les dénominations complexes, les noms propres ne partageant pas leur forme avec un mot du lexique commun et les noms propres accompagnés d'un article défini auront, quant à eux, plutôt tendance à se trouver en sous-entrée dans le *Petit Robert*. Nous observons, au fil des éditions, une baisse du pourcentage de dénominations complexes présentes en sous-entrée, mais une augmentation du pourcentage de noms propres accompagnés d'un article. Le pourcentage de noms propres ne partageant pas leur forme avec une unité du lexique commun reste, quant à lui, plutôt stable dans les trois éditions (95,83 % en 1967, 96,15 % en 1977 et 93,33 % en 1993). Ces derniers chiffres nous indiquent que les noms propres sont acceptés en tant qu'unité de second rang dans le *Petit Robert*, comme mentionné par Alain Rey et Josette Rey-Debove dans la préface du PR1993 (→3.1.3).

3.4 Identification des noms propres

Cette quatrième partie de notre analyse a comme objectif d'envisager la façon dont sont présentés et identifiés les noms propres dans les différentes éditions du *Petit Robert* et s'ils sont différenciés du lexique commun, et surtout des noms communs, d'une

quelconque manière. Cette section de notre analyse doit nous permettre d'envisager si les rédacteurs du *Petit Robert* tentent de cacher la présence des noms propres dans les ouvrages ou s'ils reconnaissent leur statut particulier.

Nous nous concentrerons sur le traitement typographique des noms propres, ce qui correspond à la « manière dont un texte est imprimé (quant au type des caractères, à la mise en page, etc.) » (PR2017 : 2650). Nous serons donc attentive à la police utilisée, la taille des caractères, l'utilisation du corps gras, de la majuscule ainsi que les éventuels signaux de type tiret, etc. À cela, nous ajoutons la présence de marqueurs et surtout du marqueur *n. pr.*, indiquant la présence d'un nom propre, qui est repris dans le *tableau des signes conventionnels et abréviations du dictionnaire* des trois éditions du *Petit Robert*.

Nous allons, dans un premier temps, envisager l'identification des noms propres en position d'entrée (→3.4.1) avant de nous concentrer sur les sous-entrées (→3.4.2). En effet, les entrées et les sous-entrées ne bénéficiant pas du même traitement typographique, il n'est pas possible de les envisager conjointement.

3.4.1 En entrée

3.4.1.1 1967

Toutes les entrées, peu importe la nature du mot dont il s'agit (nom, verbe, adverbe, adjetif, etc.), sont typographiquement différenciées de leur article par l'utilisation de lettres capitales ainsi que de caractères gras, mais il n'existe aucun indice typographique (comme l'utilisation de la majuscule initiale ou le marqueur *n. pr.*, par exemple) permettant de différencier les entrées ayant le statut de nom propre des autres entrées, comme nous pouvons le voir dans la figure 25, où le nom propre *charbonnerie* bénéficie du même traitement typographique que les entrées *charbonneux, euse et charbonnier, ière*.



Figure 25 : entrées charbonnerie ; charbonneux, euse ; charbonnier, ière (PRI 1967 : 259)

L’entrée *charbonnerie*, qui a pourtant le statut de nom propre, n’est absolument pas différenciée de *charbonneux*, *euse* et de *charbonnier*, *ière*, qui appartiennent, quant à elles, au lexique commun et se trouve donc cachée au sein de la nomenclature. Notons que dès qu’un nom a le statut de nom propre se pose la question de la majuscule. Nous avons vu avec Elchacar ([2011 : 288], →1.2.1) que la majuscule n’est pas systématiquement utilisée pour orthographier les noms propres ; la question de savoir si la majuscule doit être apposée ou non se pose d’autant plus. Comme elle l’explique bien, « la question de l’identification des noms propres mise à part, une des raisons pour lesquelles on consulte le dictionnaire est pour vérifier l’orthographe d’un mot. L’information sur la majuscule initiale est donc importante à donner au lecteur » (Elchacar 2011 : 153). Or, l’article réservé à l’entrée *charbonnerie* ne nous permet pas de savoir si nous devons écrire *la charbonnerie* ou *la Charbonnerie* : le *Petit Robert* ne fournissant pas l’information de la majuscule initiale à ses lecteurs.

Ceci n’est, cependant, pas spécifique à la maison Le Robert, mais semble pouvoir être généralisé à tous les dictionnaires de langue français. En effet, Rey-Debove, dans son chapitre « La métalangue lexicographique : formes et fonctions en lexicographie monolingue », explique que :

Le sujet de l’article, l’entrée, est généralement imprimé dans un corps spécial, distinct du reste du texte. Les langues où la majuscule n’apparaît qu’avec le nom propre (qui n’est jamais à la nomenclature d’un dictionnaire de langue) ont souvent des entrées en capitale ; les autres utilisent la minuscule en gras ou demi-gras pour garder la possibilité de signaler une majuscule. (Rey-Debove 1989 : 311).

Cet extrait nous permet de réaliser que des solutions typographiques existent bien dans certains dictionnaires et il serait intéressant d'envisager si celles-ci pourraient convenir au *Petit Robert*.

Le PR1967 ne prévoit donc pas de distinction au niveau de l'entrée pour montrer s'il s'agit ou non d'un nom propre, mais deux types d'indices sont tout de même mis en place : la mention explicite *avec la majuscule* et l'utilisation très avantageuse de la majuscule initiale dans les exemples et les sous-entrées. Si ces indices ne doivent pas être envisagés comme des preuves infaillibles de la présence d'un nom propre étant donné que tous n'en comportent pas et que des mots du lexique commun peuvent également comporter une majuscule initiale, ils permettent de mettre la puce à l'oreille du lecteur, car la majuscule initiale est traditionnellement associée aux noms propres. Le lecteur doit donc combiner ces indices avec sa propre définition du nom propre.

Dans la figure 26, nous pouvons observer que la première définition de *Pléiade* est précédée de la mention *avec la majuscule*, que nous avons surlignée en vert. Cette mention n'indique pas explicitement au lecteur qu'il se trouve face à un nom propre, mais lui donne une information essentielle quant à l'orthographe du mot. Nous ne sommes, cependant, pas certaine de comprendre pourquoi cette mention est uniquement ajoutée devant la première définition, car, lorsque nous observons l'exemple fourni (surligné en gris) à la suite de la deuxième définition, il comporte également la majuscule. Il faut noter que c'est la seule entrée de notre échantillon qui bénéficie de cette mention, cette façon de procéder n'a rien d'une généralité.

PLÉIADE [plejad]. *n. f.* (*Pliades*, plur., 1230 ; gr. *pleias*, -ados « constellation de sept étoiles »). ♦ 1^o *Astron.* (avec la majuscule). Chacune des six étoiles (les Anciens en compattaient sept) qui forment un groupe dans la constellation du Taureau. ♦ *La Pléiade*, groupe des Pléiades. ♦ 2^o *Hist. litt.* (1556). Nom donné à sept poètes anciens d'Alexandrie, qui vivaient au III^e s. av. J.-C. ♦ Groupe de sept grands poètes français de la Renaissance. *Les poètes de la Pléiade*. ♦ 3^o (1867). Groupe de personnes (généralement remarquables). « *Une pléiade de compositeurs* » (GAUTIER). « *Toute une pléiade de jeunes hommes* » (BENDA).

Figure 26 : entrée pléiade (PR1967 : 1323)

L'article de l'entrée *consulat* (fig. 27) témoigne d'une utilisation très avantageuse des exemples. En effet, chaque définition est suivie d'un exemple et l'emploi ou non de la majuscule dans ceux-ci donne au lecteur un indice quant au statut de l'entrée et, surtout,

lui donne l'information essentielle qu'est l'orthographe du défini. L'emploi de la majuscule initiale dans les exemples de la deuxième définition (« Gouvernement des trois consuls institué par la Constitution de l'an VIII ; le temps qu'il dura ») permet de lui conférer un statut quelque peu différent des deux autres définitions, dont les exemples ne prennent pas de majuscule.

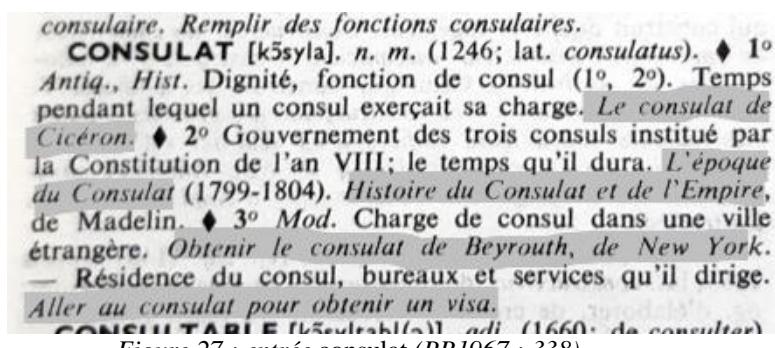


Figure 27 : entrée consulat (PR1967 : 338)

Ce deuxième procédé n'est cependant pas appliqué de la même manière à tous les articles : certains, comme *conciergerie* (fig. 28), ne reçoivent des exemples que pour illustrer une seule des définitions, ce qui ne permet pas aux utilisateurs du dictionnaire de bien distinguer les différents statuts de l'entrée.

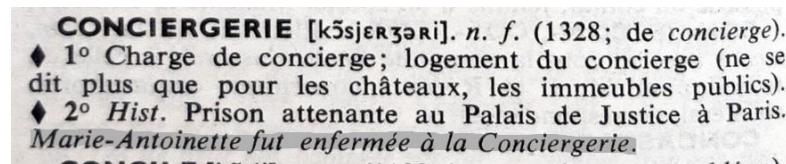


Figure 28 : entrée conciergerie (PR1967 : 320)

D'autres articles, à l'image de *cerbère* (fig. 29), ne possèdent aucun exemple.

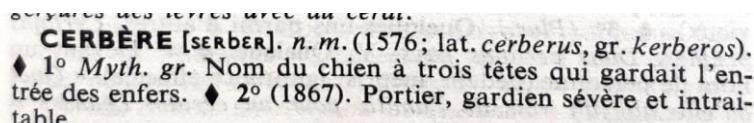


Figure 29 : entrée cerbère (PR1967 : 247)

Il arrive également que l'information de la majuscule soit présente dans un autre article, comme c'est le cas pour *coran* (fig. 30) : l'article réservé à l'entrée ne comporte aucun indice quant au statut de nom propre et le lecteur, s'il ne lit que cet article, ne sait pas si le mot comporte la majuscule. En revanche, les définitions présentes dans l'article de son dérivé, *coranique*, apposent la majuscule à *Coran*. Cette manière de faire est peu pratique pour le lecteur, qui ne va pas forcément être en mesure de consulter les articles de tous les dérivés du mot qui l'intéresse pour connaître cette information.

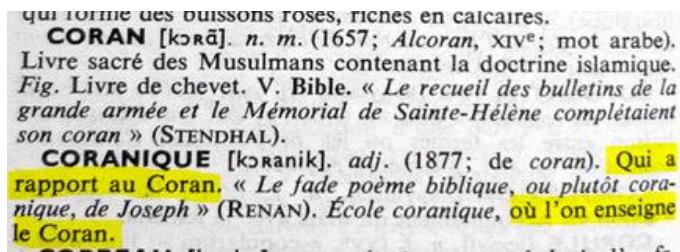


Figure 30 : entrées coran et coranique (PR1967 : 352)

Il faut toutefois rester prudent : la présence d'une majuscule dans les exemples n'est pas une preuve absolue de la présence d'un nom propre et, à l'inverse, l'absence de la majuscule initiale ne signifie pas qu'il s'agit d'un mot du lexique commun. Par exemple, nous considérons que *contre-réforme* est un nom propre, car la définition donnée par le *Petit Robert* fait référence à un événement historique bien particulier, pourtant, l'exemple fourni pour illustrer cette entrée ne prend pas de majuscule initiale (fig. 31).

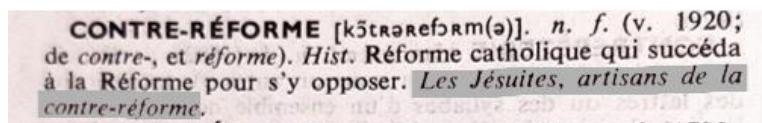


Figure 31 : entrée contre-réforme (PR1967 : 346)

En ce qui concerne le marqueur *n. pr.* nous ne l'avons repéré qu'à une seule reprise : dans la section étymologique de l'entrée *pégase* (fig. 32). Le marqueur ne fait donc pas référence à l'entrée, mais à son étymon et ne permet donc pas une identification explicite du nom propre. Tout comme la présence de la majuscule dans les exemples et les sous-entrées, ce marqueur ne fonctionne qu'en tant qu'indice.

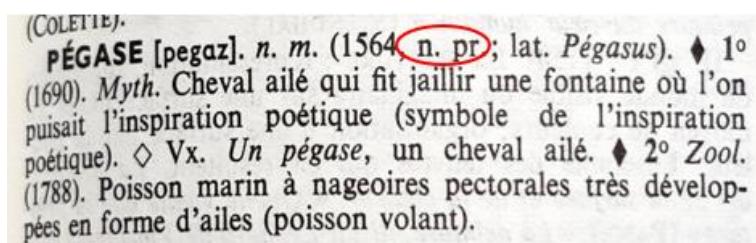


Figure 32 : entrée pégase (PR1967 : 1259)

L'observation de notre échantillon nous a, par ailleurs, permis de remarquer un cas de figure hautement problématique : il s'agit de l'enregistrement de l'entrée sous la forme adjetivale. L'entrée *cambrien, ienne* (fig. 33), qui a deux natures (adjectif et nom) comme nous l'indique son article, prête à confusion, car elle est enregistrée à la nomenclature sous la forme adjetivale et non sous la forme nominale *cambrien*, ce qui ne rend pas justice à son statut de nom propre. En faisant cela, les rédacteurs du *Petit*

Robert cachent encore plus la présence de noms propres dans le dictionnaire. Plus étonnamment encore, la première définition donnée pour l'entrée *cambrien, ienne* (« Première période de l'ère primaire [paléozoïque]») ne correspond pas à la forme adjectivale, mais à la forme nominale⁵⁸.

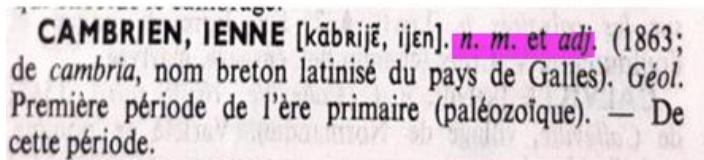


Figure 33 : entrée *cambrien, ienne* (PR1967 : 218)

Les noms propres, qu'ils partagent ou non leur forme avec une unité du lexique commun, ne sont pas identifiés comme tels dans le *PR1967* et sont cachés. Le lecteur doit donc compter sur sa propre définition de nom propre, chose qui n'est pas simple comme nous avons pu le voir lorsque nous avons tenté de le définir (→2.1). En ce qui concerne la question de la majuscule, l'information n'est jamais fournie de manière explicite : le lecteur doit absolument consulter l'article en entier afin d'espérer y trouver des indices dans les exemples ou au niveau des sous-entrées, il est même parfois obligé de consulter les articles des dérivés. Au total, sur les trente-quatre noms propres en entrée dans le *PR1967*, nous sommes certaine que seize d'entre eux (47,06 %) prennent la majuscule⁵⁹ grâce à des indices disséminés dans l'article ou dans un autre article et que quatre (11,76 %) ne la comportent pas⁶⁰. En revanche, nous n'avons pas trouvé cette information pour quatorze d'entre eux, ce qui représente 41,18 % de notre échantillon.

3.4.1.2 1977

Le codage typographique n'a pas été modifié pour la deuxième édition du *Petit Robert*. Par conséquent, il n'existe pas de distinction entre les noms propres et les autres entrées du *PR1977* ; toutes sont inscrites en capitales et en caractère gras. Le marqueur *n. pr.* est, à nouveau, seulement utilisé dans la section étymologique de l'article réservé à *pégase* (fig. 34). Le lecteur doit toujours se fier aux indices que nous venons de relever correspondant à l'emploi de la majuscule initiale dans les exemples et les sous-entrées.

⁵⁸ Nous approfondirons ce point lorsque nous envisagerons le traitement lexicographique des noms propres (→ 3.5.1.1.)

⁵⁹ *Passion, Christ, Chimère, Père, Conciergerie, Polytechnique, Parnassien, Pléiade* (constellation), *Pléiade* (groupe de poètes), *Croisette, Pater, Coran, Cène, Consulat, P.M.U., et C.G.T.*

⁶⁰ *Pipo, contre-réforme, pléistocène et préhistoire.*

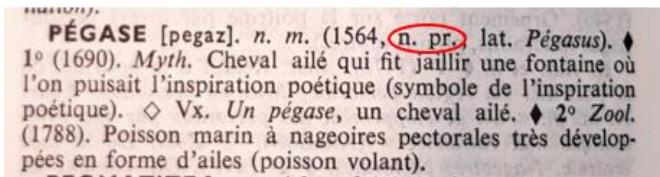


Figure 34 : entrée pégase (PR1977 : 1386)

En ce qui concerne la majuscule initiale, vingt noms propres⁶¹ sur trente-neuf (51,28 %) la comportent, quatre⁶² ne la prennent pas (10,26 %) et sa présence ou son absence est indéterminable pour les quinze (38,46 %) derniers. Le traitement n'est pas idéal puisque les noms propres ne sont toujours pas clairement identifiés, mais la diminution de ce dernier pourcentage indique quand même une amélioration par rapport au PR1967 : l'information de la présence ou non d'une majuscule initiale est proposée pour un plus grand nombre de noms propres.

3.4.1.3 1993

Dans la troisième édition du *Petit Robert*, un changement au niveau des polices est opéré, que nous pouvons observer en comparant les figures 35 et 36. Michaela Heinz (2003), dans son article « Les locutions figurées dans le *Nouveau Petit Robert* : évolution de quelques traitements entre 1993 et 2003 », explique que « l'emploi de deux polices (Times et Helvetica, qui avaient déjà fait leurs preuves dans le *Grand Robert* de 1985) permet[...] une présentation typographique plus nuancée et plus claire » (2003 : § 5). Avant cela, l'utilisation d'une seule police obligeait les rédacteurs du dictionnaire à alterner entre les caractères romains et italiques (2003 : § 4).

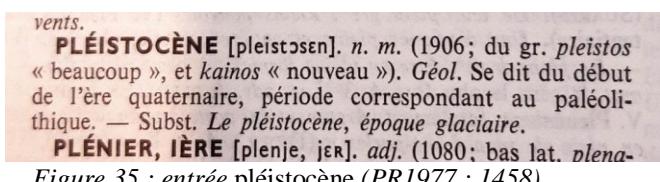


Figure 35 : entrée pléistocène (PR1977 : 1458)

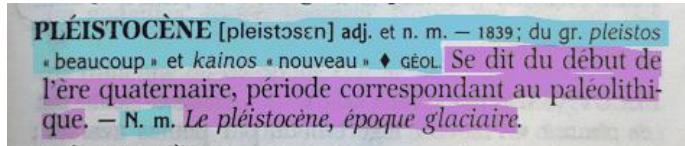


Figure 36 : entrée pléistocène (PR1993 : 1907)

⁶¹ C.N.R.S., Christ, Chimère, Père, Croisette, Pléiade (constellation), Pléiade (groupe de poètes), Conciergerie, Polytechnique, P.C., P.Q., Consulat, C.R.S., Parnassien, Pater, Coran, P.M.U., Cène, Passion et C.G.T.

⁶² Pipo, pléistocène, préhistoire et contre-réforme.

Dans la figure 35, nous observons que, en 1977, le *Petit Robert* utilisait uniquement la police Times tandis que, dans la figure 36, issue du *PR1993*, la police Helvetica (que nous avons surlignée en bleu) est utilisée pour l'entrée, la prononciation, les informations de nature et de genre, l'étymologie et les différents marqueurs alors que la police Times (que nous avons surlignée en mauve) est utilisée pour la définition et l'exemple.

Ces changements au niveau de la police n'affectent pas le codage typographique des noms propres. Le marqueur *n. pr.* n'est apposé à aucune des unités de notre corpus : en effet, le marqueur est toujours présent dans la section réservée à l'étymologie de *pégase* (fig. 37). Cependant, nous l'avons déjà mentionné lorsque nous avons abordé la question du nombre de noms propres dans chacune des trois éditions (→3.2), la définition qui faisait de *pégase* un nom propre est passée dans la section étymologique (en bleu dans la figure) et la seule définition que l'entrée reçoit (en jaune dans la figure) fait d'elle un nom commun dans le *PR1993*.

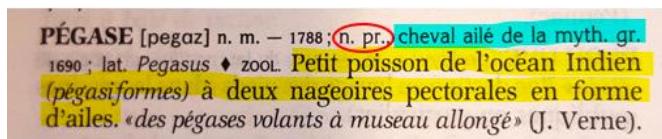


Figure 37 : entrée pégase (*PR1993* : 1818)

Par conséquent, comme c'était déjà le cas dans les deux éditions précédentes, le lecteur est obligé de se fier aux indices (les exemples, les sous-entrées, etc.) et à sa propre définition de nom propre. L'observation des articles nous indique que onze des vingt-sept noms propres composant cet échantillon (soit 40,74 %) prennent la majuscule, quatre⁶³ (14,81 %) ne la prennent pas et nous n'avons pas été en mesure de trancher pour douze⁶⁴ d'entre eux (44,44 %). Ce dernier pourcentage est en augmentation par rapport au *PR1977* et au *PR1967* : c'est la première fois que la troisième édition propose un moins bon traitement des noms propres.

⁶³ Carbonifère, pléistocène, préhistoire et contre-réforme.

⁶⁴ Parque, cancer, pipô, palladium, croix, papamobile, camarilla, charbonnerie, commune, collecte, cambrien et collaboration.

3.4.2 En sous-entrée

3.4.2.1 1967

À l'inverse des entrées, toutes les sous-entrées ne sont pas intégrées de la même manière à l'article : la sous-entrée *les Colonnes d'Hercule* (fig. 38) est introduite par un losange rempli suivi d'une numérotation à l'aide d'un chiffre arabe correspondant « à un sens, et éventuellement à un emploi ou un type d'emploi » (PR1967 : XXVI).

◆ 2^o Monument formé d'une colonne isolée. V. Aiguille, cippe, obélisque, stèle. Colonne commémorative, funéraire, rostrale. La colonne Trajane, la colonne Vendôme. — Par ext. Colonne Morris : édicule cylindrique, où l'on affiche les programmes de spectacles, etc., à Paris. ◆ 3^o Montant, pied cylindrique. Lit à colonnes. ◆ 4^o Par métaph. Les Colonnes d'Hercule : les deux montagnes du détroit de Gibraltar. ◆ 5^o Fig. Littér. V. Soutien, support. Les colonnes de l'État.

Figure 38 : sous-entrée les Colonnes d'Hercule (PR1967 : 303)

La sous-entrée *les Poissons* (fig. 39) est précédée d'un losange vide, « signe de subdivision qui sépare les nuances de sens ou d'emploi à l'intérieur d'un sens, suivi ou non d'une nouvelle définition » (PR1967 : XXVI) tandis que *poisson austral* et *poisson volant* (fig. 39) sont accompagnés d'un tiret long, signe permettant de « sépare[r] les nuances déterminées par le contexte ; les emplois ou expressions à l'intérieur d'un même sens » (PR1967 : XXVI).

imité un poisson). POISSONS EN CHOCOLAT. — POISSON ARISTIDE servant d'appât. V. Devon. ◇ Astron. Les Poissons, constellation de l'hémisphère boréal, le douzième signe du zodiaque. — Poisson austral, poisson volant : constellations de l'hémisphère austral. ◆ 4^o Loc. POISSON D'AVRIL*.

Figure 39 : sous-entrées les Poissons, poisson austral et poisson volant (PR1967 : 1338)

Les sous-entrées *la Constituante* et *les Constituants* (fig. 40) sont annoncées par des informations de nature et de genre, car celles-ci diffèrent de celles de l'entrée sous laquelle elles se trouvent.

CONSTITUANT, ANTE [kɔ̃stityā̄, ā̄t]. adj. et n. (1476, « celui qui confère un droit »; de *constituer*). ◆ 1^o (1752), Qui entre dans la constitution d'un tout. V. Composant, constitutif. Parties constituantes d'un corps. Éléments constituants d'un mélange. V. Ingrédient. ◆ 2^o (Constituant « électeur », v. 1770). Adj. Assemblée constituante, chargée de faire une constitution. N. f. La Constituante, l'Assemblée de 1789 à laquelle succéda la Législative. N. m. Les Constituants : membres de cette assemblée.

Figure 40 : sous-entrées la Constituante et les Constituants (PR1967 : 337)

La sous-entrée *Le bon pasteur* (fig. 41) est écrite en petites capitales, ce qui permet d'attirer l'attention sur son autonomie (PR1967 : XII).

PASTEUR [pastœr]. *n. m.* (1238; *pastur*, 1050; lat. *pastor*, -oris, cas régime de *pastre*). V. Pâtre). ♦ 1^o *Vx* ou poét. Celui qui garde, fait paître le bétail. V. Berger, pâtre. Qui se rapporte à la vie des pasteurs. V. Bucolique, pastoral. ◇ *Didact.* Celui qui vit surtout de l'élevage. *Le nomade est un pasteur.* Appos. « Les peuples pasteurs ne peuvent se séparer de leurs troupeaux, qui sont leur subsistance » (MONTESQ.). ♦ 2^o Par métaph. V. Chef, conducteur. « Pasteurs des peuples, conducteurs d'hommes, guides et maîtres, c'est là ce qu'étaient mes pères » (HUGO). ◇ (1534) **LE BON PASTEUR** qui, dans l'Évangile, retrouve et sauve la brebis égarée; le Christ, chef spirituel. ♦ 3^o (*Pastur*, XII^e). *Vx*. Prêtre. ◇ *Mod.* (1541) Ministre d'un culte protestant. *Le pasteur est*

Figure 41: sous-entrée le bon pasteur (PR1967 : 1247)

Le Psalmiste (fig. 42) est précédé du marqueur *absolt.* (*absolument*, qui indique que le terme est employé sans le complément attendu [PR1967 : XXVI]), mais d'autres marqueurs, comme *spclt.* (*spécialement*, qui indique un sens plus étroit [PR1967 : XXX]), existent.

PSALMISTE [psalmist(a)]. *n. m.* (v. 1190; *psalmistre*, v. 1175; lat. chrét. *psalmista*, gr. *psalmistēs*. V. *Psaume*). *Didact.* ♦ 1^o Auteur de psaumes. **Absolt.** *Le Psalmiste*: le roi David. ♦ 2^o (xvi^e). Chantre de psaumes. « Les litanies et les hymnes étaient entonnées et chantées... par un *psalmite* » (NERVAL).

Figure 42 : sous-entrée le Psalmiste (PR1967 : 1419)

Les sous-entrées *l'Ancien continent* et *le Nouveau continent* (fig. 43) sont, quant à elles, intégrées à l'article sans aucune marque particulière, nous les avons alors différencieres des exemples, car elles bénéficient d'une définition.

2. CONTINENT [kɔ̃tinɛ]. *n. m.* (1671; *terre continente*, 1532; lat. *continere* « tenir ensemble »). Grande étendue de terre limitée par un ou plusieurs océans. **L'Ancien continent**: l'Europe, l'Asie et l'Afrique. **Le Nouveau continent**: les deux Amériques. **Le continent australien.** — (xviii^e) *Retourner sur le continent (par rapport à une île).*

Figure 43 : sous-entrées l'Ancien continent et le Nouveau continent (PR1967 : 340)

Tous les marqueurs que nous venons de mentionner ne sont toutefois pas réservés aux sous-entrées disposant du statut de nom propre et sont uniquement utilisés pour marquer le niveau d'importance de la sous-entrée dans l'article et non la présence d'un nom propre ; il n'existe donc pas de marqueur permettant de distinguer explicitement les noms propres des autres unités du lexique commun et surtout des noms communs. En revanche, la majuscule est beaucoup plus utilisée pour les sous-entrées que pour les

entrées : si nous considérons la majuscule comme un indice de la présence d'un nom propre, ces derniers sont plus facilement repérables en sous-entrée qu'en entrée. Cependant, ceci ne fonctionne que pour les sous-entrées accompagnées d'un article, car le premier mot de chaque sous-entrée (peu importe son statut) comporte toujours une majuscule, comme nous pouvons le voir dans la figure 44.

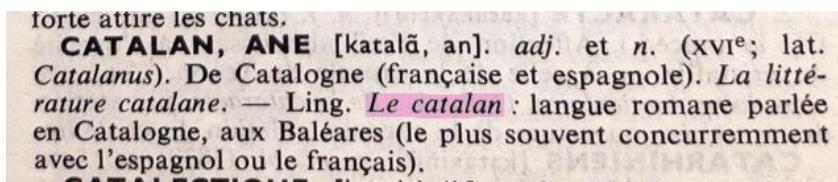


Figure 44 : entrée catalan, ane (PR1967 : 237)

Le déterminant article de la sous-entrée *le catalan* comporte une majuscule initiale à l'inverse du nom commun *catalan* qui le suit. Par conséquent, en ce qui concerne la sous-entrée *casque d'or* (fig. 45), qui n'est pas précédée d'un article, nous ne savons pas si la majuscule est due au statut de nom propre de l'unité où s'il s'agit uniquement du traitement typographique normal des sous-entrées.

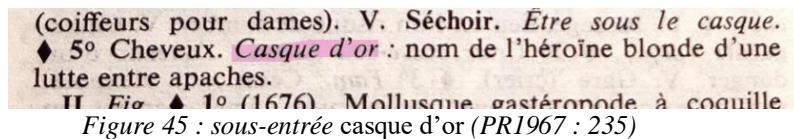


Figure 45 : sous-entrée casque d'or (PR1967 : 235)

Le marqueur *n. pr.* n'est, quant à lui, jamais utilisé pour les sous-entrées. Le lecteur doit donc se fier, à nouveau, à sa propre définition du nom propre ainsi qu'à l'utilisation de la majuscule et aux quelques exemples. Il est beaucoup plus facile pour lui d'identifier les noms propres en sous-entrée, car les informations liées à l'apposition ou non de la majuscule sont beaucoup plus claires que pour les entrées. Trente-cinq des quarante-huit noms propres (soit 72,92 %) comportent la majuscule, sept⁶⁵ (14,58 %) n'en prennent pas et la présence de la majuscule initiale est indéterminée pour les six⁶⁶ derniers (soit 12,50 % seulement contre 41,18 % pour les entrées dans le PR1967), car ils ne sont pas précédés d'un article défini et ne sont pas suivis d'exemples.

⁶⁵ *Le paléolithique, le bon pasteur, la pucelle d'Orléans, poisson volant, le cadre noir, la coopérative et le primaire.*

⁶⁶ *Casque d'or, croix-du-sud, conférences de Saint-Vincent-de Paul, école des chartes, poisson austral et conservatoire des arts et des métiers.*

3.4.2.2 1977

Dans la seconde édition du *PR1977*, le codage typographique des sous-entrées n'a pas été modifié. Le marqueur *n. pr.* n'est jamais utilisé pour les sous-entrées et le lecteur doit toujours se fier aux indices qui représentent les exemples, la majuscule initiale ainsi qu'à sa propre définition de nom propre pour les identifier. En ce qui concerne la majuscule initiale, deux noms propres ont été modifiés : *le crucifié* et *les constituants* perdent tous deux leur majuscule dans le *PR1977* et sont donc moins facilement identifiables en tant que noms propres, comme nous pouvons le voir en comparant les figures 46 et 47.

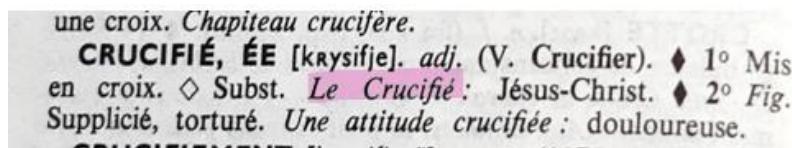


Figure 46 : sous-entrée le Crucifié (*PR1967* : 388)

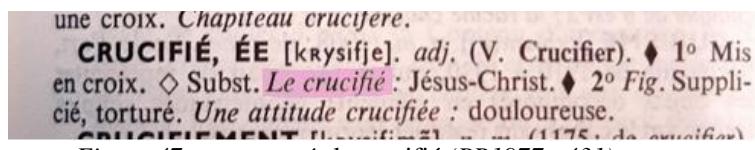


Figure 47 : sous-entrée le crucifié (*PR1977* : 431)

Au total, ce sont trente-cinq unités sur cinquante-deux (soit 67,31 %) qui comportent la majuscule initiale, neuf⁶⁷ unités qui ne la prennent pas (17,31 %) et nous n'avons pas su trancher pour huit unités⁶⁸ (15,38 %). Ce dernier pourcentage est en augmentation par rapport au *PR1967*, la seconde édition du dictionnaire propose donc un traitement typographique moins suffisant pour les sous-entrées.

3.4.2.3 1993

À l'image des entrées, les noms propres en position de sous-entrée ne sont pas affectés par le changement au niveau des polices puisqu'aucun d'entre eux n'est identifié explicitement en tant que nom propre. Le marqueur *n. pr.* n'est, à nouveau, pas employé. En ce qui concerne l'apposition de la majuscule initiale, les indices disséminés dans les articles nous permettent de dire que quarante-sept des soixante sous-entrées du *PR1993*

⁶⁷ *Le crucifié, le bon pasteur, la pucelle d'Orléans, poisson volant, les constituants, le cadre noir, la coopérative, le primaire et le paléolithique.*

⁶⁸ *Casque d'or, école des chartes, conservatoire des arts et des métiers, conférences de Saint-Vincent-de-Paul, poisson austral, croix du Sud, casques d'acier et casques bleus.*

(soit 78,33 %) la prennent, sept unités⁶⁹ (11,67 %) ne la prennent pas et il nous a été impossible de trancher pour six⁷⁰ d'entre elles (10 %).

L'évolution de *pandémonium* est intéressante à envisager, car elle montre qu'il est plus facile d'identifier les noms propres en sous-entrée qu'en entrée. Dans les figures 48 et 49, qui correspondent respectivement au *PR1967* et au *PR1977*, nous observons qu'aucun élément ne permet de dire que la définition « Capitale imaginaire de l'enfer », qui fait référence à l'entrée *pandémonium*, lui accorde le statut de nom propre : aucun des indices que nous avons repérés précédemment (présence d'une majuscule dans les exemples ou dans les sous-entrées, marqueur *n. pr.*, etc.) n'est présent.

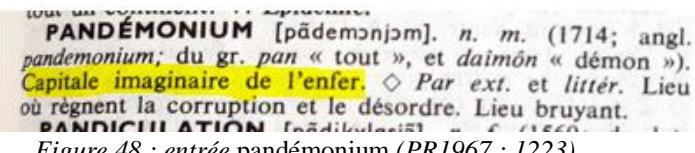


Figure 48 : entrée pandémonium (*PR1967* : 1223)

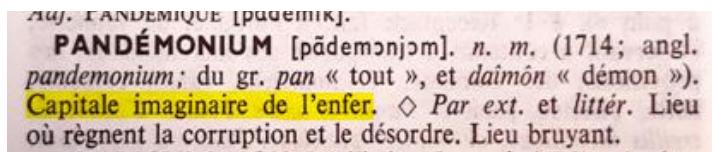


Figure 49 : entrée pandémonium (*PR1977* : 1347)

Dans le *PR1993* (fig. 50), nous observons qu'une modification majeure est introduite : la définition « capitale imaginaire de l'enfer » est désormais reliée à la sous-entrée *le Pandémonium* et non plus à l'entrée. Or, cette sous-entrée est accompagnée d'un article défini, nous sommes donc sûre que *Pandémonium* prend la majuscule et qu'il ne s'agit pas juste d'un codage typographique. Ce n'est donc que dans la troisième édition du *Petit Robert*, grâce à l'introduction d'une sous-entrée, que le lecteur reçoit un premier indice quant à la présence d'un nom propre.

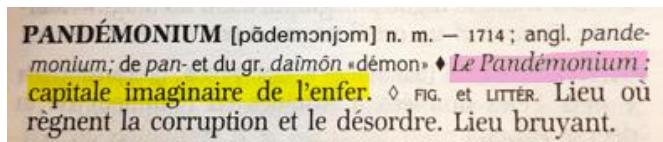


Figure 50 : sous-entrée le Pandémonium (*PR1993* : 1768)

⁶⁹ *Le bon pasteur, la pucelle d'Orléans, les constituants, la piscine, les cathares, le primaire et le paléolithique.*

⁷⁰ *Casque d'or, croix du Sud, conservatoire national des arts et métiers, Parlement croupion, poisson austral et casques d'acier.*

3.4.3 Conclusion

Cette quatrième partie de notre analyse avait comme objectif d'envisager la façon dont sont présentés et identifiés les noms propres dans les différentes éditions du *Petit Robert* et s'ils sont différenciés du lexique commun, et surtout des noms communs, d'une quelconque manière afin de déterminer si les rédacteurs du dictionnaire les cachent ou leur reconnaissent un statut particulier.

Nous avons observé que les rédacteurs du *Petit Robert* n'identifient jamais explicitement les noms propres, en entrée comme en sous-entrée, et ce peu importe l'édition étudiée. Pourtant, le *tableau des signes conventionnels et abréviations du dictionnaire* comporte bien une marque *n. pr.* permettant d'identifier les noms propres. Cependant, nous l'avons vu, celle-ci n'est utilisée qu'à une seule reprise dans nos échantillons du *PR1967* et du *PR1977*, dans la section réservée à l'étymologie et non en référence à l'entrée, et jamais dans notre échantillon du *PR1993*. Nous l'avons mentionné (→3.1.3), dans la préface de la dernière édition, Alain Rey et Josette Rey-Debove reconnaissaient pourtant la présence de noms propres en sous-entrée, nous trouvons donc étonnant qu'un marquage explicite n'ait pas été mis en place à ce niveau.

En l'absence de marqueur explicite, le lecteur doit se tourner vers des indices qui ne sont pas totalement fiables, à savoir la présence d'une majuscule dans les exemples, les sous-entrées ou les articles voisins ainsi que sa propre définition du nom propre, sans qu'il sache si celle-ci correspond à celle du *Petit Robert* étant donné que les préfaces ne sont pas éclairantes à ce sujet. Nous avons donc étudié la présence d'informations liées à la majuscule initiale et nous avons remarqué que le traitement typographique des sous-entrées permet au lecteur de bénéficier plus facilement de cette information : en effet, le pourcentage de noms propres pour lesquels nous n'avons pas pu trancher tourne autour de 10 % pour les sous-entrées dans les trois éditions alors qu'il tourne autour de 40 % pour les entrées. Nous avons également remarqué que le *PR1993* proposait un moins bon traitement que le *PR1967* et le *PR1977*, car un plus grand pourcentage de noms propres présents en entrée ne comporte aucun indice quant à la présence ou non d'une majuscule initiale. En revanche, pour les sous-entrées, le *PR1993* propose un traitement plus satisfaisant que le *PR1977* et équivalent au *PR1967*.

Il nous semble qu'il est nécessaire de reconnaître explicitement le statut de nom propre de ces unités ainsi que de donner systématiquement les informations liées à la présence ou non d'une majuscule initiale pour un traitement satisfaisant des noms propres. L'identification des noms propres est un point que la maison Le Robert doit encore améliorer.

3.5 Traitement lexicographique

Cette cinquième, et dernière, partie de notre analyse est réservée au traitement lexicographique des noms propres. Par *traitement lexicographique*, nous entendons toutes les informations données à propos de l'entrée ou de la sous-entrée dans l'article. Nous allons donc étudier les informations que reçoivent les noms propres en entrée (\rightarrow 3.5.1) et en sous-entrée (\rightarrow 3.5.2). En ce qui concerne plus spécifiquement le traitement définitoire, nous partirons du constat d'Elchacar (2011) qui explique que les définitions du *Petit Robert* ne sont pas suffisantes pour circonscrire le référent des noms propres. Nous illustrerons cela en observant l'évolution du traitement de *charbonnerie* et *P.M.U.* pour les entrées et de *polytechnique* et *Ceinture ; la grande, la petite Ceinture* pour les sous-entrées. Notre objectif est d'envisager si le *Petit Robert* se dirige vers un traitement plus complet et plus satisfaisant des noms propres au fil des éditions et de dégager les améliorations qui peuvent être apportées pour combler les lacunes encore présentes dans le *PR1993*.

3.5.1 En entrée

3.5.1.1 Informations données à propos des entrées

À l'image de *contre-réforme* (fig. 51), tous les articles sont construits de la même façon dans le *PR1967* et le *PR1977* : l'entrée est suivie de la prononciation (surlignée en orange) entre crochets ; de la nature et du genre (surlignés en mauve) en italique ; d'une parenthèse comprenant la datation (surlignée en vert dans la figure 51) – qui correspond à la première attestation connue du mot et non à la découverte de la chose qu'il désigne (*PR1967* : XIV-XV) et qui est plus ou moins précise selon les termes – ainsi que l'étymologie (surlignée en bleu dans la figure), qui peut être précédée d'une abréviation désignant la langue d'origine du terme ou de la préposition *de* indiquant que l'unité étudiée est le dérivé d'un autre terme. Vient ensuite la définition de l'entrée (surlignée en

jaune dans la figure). Elle peut, parfois, être accompagnée d'une indication du registre de langue ou d'une marque d'usage (la définition de *contre-réforme* est accompagnée de la marque *hist.*, entourée en rouge, pour *historique*). L'article se clôt, en général, par un ou plusieurs exemples en italique (surligné en gris) permettant d'illustrer l'utilisation de l'entrée en discours. Quand cela est possible, l'article comprend également quelques renvois selon le principe d'analogie cher à la maison Le Robert. Ces renvois sont écrits en caractères gras et sont précédés du signe *v.* pour *voir*.



Figure 51 : entrée contre-réforme (PRI967 : 346)

Dans le *PRI993* (fig. 52), les informations que reçoivent les entrées sont toujours les mêmes, mais l'introduction de deux polices différentes permet aux rédacteurs de ne plus devoir alterner entre le romain et l'italique. Nous trouvons toujours la prononciation (surlignée en orange), suivie des informations concernant la nature et le genre (surlignées en mauve), de la datation (surlignée en vert) et de l'étymologie. La définition (surlignée en jaune) est précédée du marqueur *hist.* (entouré en rouge) et suivie d'un exemple (surligné en gris). Les renvois sont, quant à eux, écrits en caractères gras et précédés d'une double flèche.

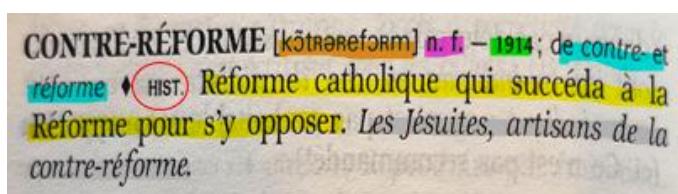


Figure 52 : entrée contre-réforme (PRI993 : 520)

3.5.1.1.1 1967

Dans le tableau 9, nous voyons que les trente-quatre noms propres présents en entrée dans le *PRI967* ne bénéficient pas tous d'un traitement lexicographique complet : les seules informations que tous reçoivent sont la prononciation ainsi que la nature et le genre.

Prononciation	Nature et genre	Datation	Étymologie	Définition	Exemples ⁷¹	Renvois
34	34	33	32	33	16	10

Tableau 9 : nombre de noms propres du PR1967 recevant les informations de chaque rubrique

Un nom propre, *P.M.U.*⁷², ne reçoit pas de datation. En ce qui concerne l'étymologie, ce sont *C.G.T.* et *P.M.U.* qui en sont privés. En fait, la définition que reçoivent les deux entrées est la résolution du sigle, comme nous le voyons dans la figure 53, où l'entrée *C.G.T.* est simplement définie par « Confédération générale du travail ». Il est donc logique que leur étymon ne soit pas précisé, car cela obligerait les rédacteurs du dictionnaire à répéter la définition.

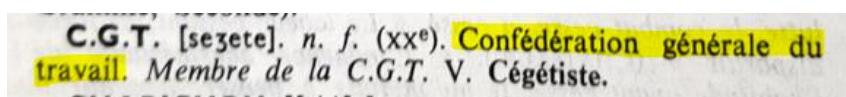


Figure 53 : entrée C.G.T. (PR1967 : 250)

Le nom propre *polytechnique*⁷³ (fig. 54), quant à lui, ne bénéficie pas d'une définition, mais seulement d'exemples. En effet, ce qui suit l'indication 2^o et qui doit, normalement, être le deuxième sens de l'entrée ne s'apparente pas à une définition. Il s'agit plutôt d'un enchainement de plusieurs exemples, ce qui est un traitement plutôt surprenant (*polytechnique* est d'ailleurs la seule unité de nos échantillons à être traitée de la sorte).

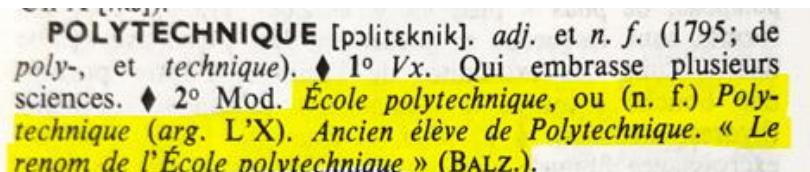


Figure 54 : entrée polytechnique (PR1967 : 1344)

Les deux dernières rubriques, à savoir les exemples et les renvois, sont facultatives, ce qui explique leur plus faible présence dans notre tableau. L'absence de renvois analogiques n'est absolument pas gênante pour le lecteur (notons que seulement 29,41 % des noms propres en comportent), car il ne s'agit pas d'une information

⁷¹ Pour les rubriques *exemples* et *renvois*, nous avons uniquement comptabilisé les informations portant sur la définition leur accordant le statut de nom propre quand l'entrée a plusieurs statuts. Par exemple, dans le cas de *chimère*, le PR1967 introduit plusieurs renvois analogiques, mais ceux-ci sont en lien avec la définition « Assemblage monstrueux » et non « Monstre fabuleux à tête et poitrail de lion, ventre de chèvre, queue de dragon et qui crache des flammes », donc nous ne les avons pas comptabilisés.

⁷² Nous traiterons de l'évolution de *P.M.U.* plus tard dans ce travail (→ 3.5.1.2).

⁷³ Nous traiterons de l'évolution de *polytechnique* plus tard dans ce travail (→ 3.5.2.2).

essentielle pour le bon traitement lexicographique d'une entrée bien qu'elle puisse témoigner de l'intégration des noms propres avec le reste du lexique commun au sein de l'ouvrage (il serait d'ailleurs intéressant d'observer si les noms propres sont moins prompts à recevoir des renvois analogiques que les autres unités du lexique commun). L'absence d'exemples est, en revanche, plus problématique. En effet, nous l'avons mentionné lors de la section réservée à l'identification des noms propres (→3.4), les exemples jouent un rôle majeur en ce qu'ils permettent au lecteur d'identifier si le nom propre doit s'écrire avec une majuscule initiale, puisque la typographie utilisée pour les entrées ne lui permet pas de le savoir. Or, moins de la moitié des noms propres (47,06 %) en sont accompagnés.

3.5.1.1.2 1977

Dans le *PR1977* (tab. 10), les trente-neuf noms propres que nous avons sélectionnés pour faire partie de notre échantillon reçoivent les informations concernant leur prononciation ainsi que leur nature et leur genre.

Prononciation	Nature et genre	Datation	Étymologie	Définition	Exemples	Renvois
39	39	37	36	38	20	11

Tableau 10 : nombre de noms propres du PR1977 recevant les informations de chaque rubrique

C.N.R.S. et *P.M.U.* ne reçoivent pas de datation tandis que *carva*, *C.G.T.* et *P.M.U.* sont privés d'étymologie. En ce qui concerne l'absence de définition, c'est toujours *polytechnique* qui en fait les frais. Quant aux exemples, la seconde édition propose une amélioration par rapport à la première puisque désormais 51,28 % des noms propres en bénéficient. Le pourcentage de renvois analogiques, quant à lui, chute à 28,21 %, témoignant donc d'une moins bonne intégration des noms propres avec le reste du lexique commun.

Nous avons comparé les articles des noms propres présents en entrée dans les deux premières éditions du *Petit Robert* et nous avons remarqué que la plupart d'entre eux n'avaient pas subi de changement : sur les trente-quatre noms propres présents en entrée et étant communs au *PR1967* et au *PR1977*, seuls neuf d'entre eux ont connu des modifications de leur article (*C.G.T.*, *P.M.U.*, *chimère*, *cancer*, *commune*, *conciergerie*, *père*, *piro* et *polytechnique*, soit seulement 26,47 %). Ces modifications n'affectent pas toujours le nom propre : *chimère* et *cancer* voient l'une de leurs définitions être modifiée,

mais il ne s'agit pas de celle qui en fait un nom propre ; *commune* et *conciergerie* bénéficient d'une définition en plus, qui ne leur accorde pas le statut de nom propre. En revanche, *Pipo* se voit ajouter le marqueur *vx.* pour *vieux* ainsi qu'un renvoi analogique vers *carva*, qui intègre le *Petit Robert* lors de la deuxième édition et l'article de *père* est étoffé de l'exemple *Dieu le Père*.

3.5.1.1.3 1993

Dans le *PR1993* (tab. 11), en revanche, les vingt-sept noms propres sélectionnés par nos soins reçoivent les informations essentielles (la prononciation, la nature et le genre, la datation, l'étymologie et la définition). Ceci prouve une nouvelle fois que le *PR1993* propose un meilleur traitement des noms propres que les deux éditions précédentes. Le pourcentage d'exemples est en large augmentation, puisqu'il se trouve à 59,26 % tandis que les renvois analogiques continuent à diminuer et sont désormais à 25,93 %.

Prononciation	Nature et genre	Datation	Étymologie	Définition	Exemples	Renvois
27	27	27	27	27	16	7

Tableau 11 : nombre de noms propres du PR1993 recevant les informations de chaque rubrique

Nous avons à nouveau comparé les noms propres communs au *PR1977* et au *PR1993* et nous avons constaté que seul l'article consacré à l'entrée *palladium* n'a pas été modifié (nous observons donc une modification de 96 % des articles). Ces modifications n'ont pas lieu au même niveau et n'ont pas non plus la même ampleur : la datation⁷⁴ et l'étymologie⁷⁵ sont corrigées pour un certain nombre de noms propres selon les dernières recherches ; des marqueurs⁷⁶ sont ajoutés ; des renvois analogiques sont ajoutés⁷⁷ ou retirés⁷⁸ ; des exemples⁷⁹ ainsi que l'une des autres définitions de l'entrée⁸⁰ sont modifiés. Cependant, tous ces changements n'ont pas d'impact direct sur le statut de nom propre de l'entrée. Certaines définitions faisant référence au nom propre sont

⁷⁴ C'est le cas pour *camarilla*, *cambrien*, *cancer*, *carbonifère*, *Chimère*, *Consulat*, *contre-réforme* et *parque*.

⁷⁵ C'est le cas pour *cambrien*, *cancer*, *Chimère*, *collecte*, *Parnassien* et *parque*.

⁷⁶ C'est le cas pour *camarilla* et *Conciergerie*.

⁷⁷ C'est le cas pour *cambrien*, *Christ* et *commune*.

⁷⁸ C'est le cas pour *Père* et *pipo*.

⁷⁹ C'est le cas pour *cancer*, *carbonifère*, *Consulat*, *croix*, *Passion*, *pipo*, *Pléiade* et *commune*.

⁸⁰ C'est le cas pour *préhistoire* et *Pater*.

également modifiées (c'est le cas pour *parque*, *Pater*, *Pléiade*, *P.M.U.*, *cambrien*, *cancer* et *carbonifère*), mais nous développerons cet aspect lorsque nous traiterons du traitement définitoire des noms propres (→3.5.1.2).

Les articles qui subissent le plus de modifications sont ceux de *carbonifère* ; *cambrien*, *iennne* ; *P.M.U.* et de *pléistocène*. Nous allons analyser l'évolution de l'entrée *cambrien*, *iennne*, car nous trouvons l'organisation de son article peu cohérente. Dans la section de notre analyse réservée à l'identification des noms propres, nous avons mentionné les problèmes posés par l'enregistrement de l'entrée sous la forme adjectivale (→3.4). Lorsque nous nous penchons sur les informations données dans l'article du *PR1967* (fig. 55), ce choix nous paraît encore moins logique. En effet, les informations de genre et de nature (surlignées en mauve) commencent par indiquer qu'il s'agit d'un nom masculin et puis d'un adjectif. Il en va de même pour l'ordre des définitions : « Première période de l'ère primaire (paléozoïque) » correspond au nom masculin *le cambrien* tandis que « De cette période » fait référence à l'adjectif *cambrien*, *iennne*. Nous ne comprenons donc pas ce choix des rédacteurs d'enregistrer l'entrée sous cette forme, non seulement, car cela ne rend pas justice au statut de nom propre de *cambrien*, mais également, car la définition principale de l'article fait référence à un nom plutôt qu'à un adjectif.

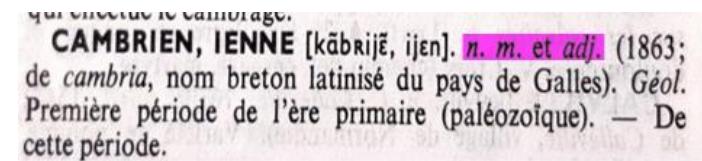


Figure 55 : entrée cambrien, iennne (*PR1967* : 218)

En 1977 (fig. 56), l'article n'a pas été modifié et le problème persiste donc.

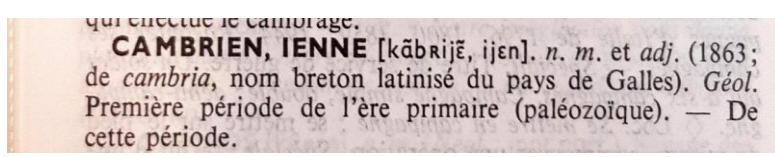


Figure 56 : entrée cambrien, iennne (*PR1977* : 241)

La troisième édition (fig. 57), quant à elle, offre un début de solution, qui n'est, malheureusement, toujours pas suffisant : la deuxième définition (« De cette période ») est précédée de la mention *adj.* (surlignée en mauve), qui permet de préciser qu'il s'agit de l'emploi adjectival de l'entrée et que la première définition correspond donc à l'emploi nominal.

CAMBRIEN, IENNE [kābrījē, ijɛn] n. m. et adj. — 1838 ; angl. *cambrian*, de *Cambria*, nom bret. du pays de Galles ♦ GÉOL. Première période de l'ère primaire. ⇒ **acadien**, **paléozoïque** ; **précambrien**. — Adj. De cette période. *La faune cambrienne*.

Figure 57 : entrée cambrien, ienne (PR1993 : 327)

À notre sens, le meilleur traitement serait d'enregistrer l'entrée sous la forme *cambrien* avec comme seule indication de genre *n. m.* et même *n. pr. m.* (pour *nom propre masculin*), ce qui permettrait de mieux rendre justice à son statut de nom propre, et d'intégrer la forme adjectivale *cambrien, ienne* sous la forme d'une sous-entrée, qui serait précédée de la mention *adj.* Il n'y aurait alors plus de confusion possible. Si l'objectif est que la forme adjectivale féminine *cambrienne* soit visible en entrée, il suffit alors d'intégrer le nom propre en sous-entrée, de la même manière que cela est fait pour *le paléolithique* (fig. 58), où la nature et le genre (surlignés en mauve) précèdent la sous-entrée (surlignée en rose).

PALÉOLITHIQUE [paleolitik] adj. et n. m. — 1866 ; angl. *paleolithic* (1865); de *paléo-* et gr. *lithos* « pierre » ♦ Relatif à l'âge de la pierre taillée. — N. m. *Le paléolithique* : première période de l'ère quaternaire (pléistocène), où apparaissent les premières civilisations humaines avec des outils de pierre taillée.

Figure 58 : sous-entrée le paléolithique (PR1993 : 1763)

Tout ceci nous permet de confirmer ce que nous avons déjà eu l'occasion d'observer au travers des autres parties de notre analyse : le PR1993 est l'édition qui s'éloigne le plus des deux autres et qui propose une réelle amélioration du traitement des noms propres, car les informations données à leur propos sont généralement plus précises (en tout cas, en ce qui concerne les datations et les informations étymologiques) et plus complètes. Cependant, comme nous l'avons vu avec *cambrien, ienne*, des problèmes persistent et le PR1993 est loin de traiter avec justesse les noms propres.

3.5.1.2 Traitement définitoire

Le traitement définitoire est essentiel, car la définition d'un mot est *a priori* ce que le lecteur cherche à connaître lorsqu'il consulte un dictionnaire. Observons ce qu'Alain Rey dit de celle-ci dans la préface du PR1967 :

La **définition**⁸¹ est une phrase courte destinée à recouvrir exactement et à suggérer ce qu'on appelle le *sens*, c'est-à-dire l'ensemble des valeurs d'emploi

⁸¹ Nous reproduisons la graisse, l'italique et les guillemets du PR1967.

d'une suite de sons, de lettres, qu'il s'agisse d'un « mot » ou d'une expression. Cette phrase est constituée par un mot central, désignant une notion qui englobe celle du défini (c'est le « genre prochain » des logiciens) et qui est qualifiée par d'autres mots, dont le rôle est de distinguer le sens à définir de tous les autres du même genre (les élèves de philosophie auront reconnu la « différence spécifique »). Ainsi la *foste* (I, II) est un « alliage [genre] de fer et de carbone... [différence spécifique avec les autres alliages] ».

Une bonne définition doit correspondre, selon la formule consacrée, à *tout le défini* (tout ce qu'on appelle *foste* est un « alliage de fer et de carbone »); et *seulement au défini* (tous les « alliages de fer et de carbone obtenus de telle et telle façon » sont appelés *foste*) (PR1967 : XVI).

Nous retenons de cet extrait qu'une définition doit permettre de désigner avec exactitude le référent de l'entrée et seulement ce référent. Dans le cas des noms propres, il s'agit donc de parvenir à circonscrire le particulier unique désigné par l'entrée. Ceci se fait au travers d'un mot ou d'un syntagme qui situe le défini dans une classe générale et qui est suivi de différences spécifiques permettant de distinguer le défini des autres mots appartenant à la même classe générale.

Cependant, nous l'avons mentionné, Elchacar estime que « la qualité du traitement définitoire dépend souvent des traits distinctifs de nature encyclopédique. Les dictionnaires qui tendent à offrir plus de renseignements de nature encyclopédique offrent en général un traitement plus satisfaisant. Le NPR, qui a moins recours à cette façon de faire, produit de manière générale des définitions moins suffisantes » (2011 : 289). Nous nous accordons avec elle pour dire que la majorité des définitions proposées par le *Petit Robert* à propos des différents noms propres de notre corpus sont insuffisantes. Nous allons en envisager un exemple avec le traitement définitoire de *charbonnerie*.

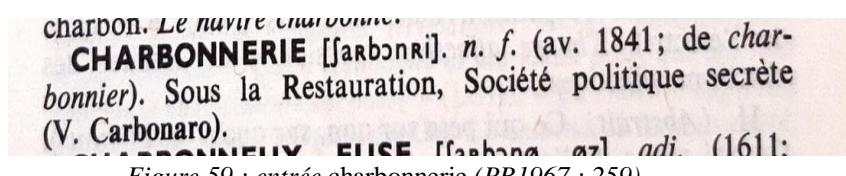


Figure 59 : entrée charbonnerie (PR1967 : 259)

Dans le PR1967 (fig. 59), la définition « Sous la Restauration, Société politique secrète » ne permet pas au lecteur d'identifier avec précision la société politique, car les différences spécifiques *secrète* et *sous la Restauration* ne sont pas suffisantes pour la distinguer des autres sociétés politiques. En effet, il nous semble que toutes les sociétés politiques secrètes ayant existé sous la Restauration ne devaient pas s'appeler *charbonnerie*. Des informations concernant l'orientation politique ainsi que les

revendications auraient permis de mieux cerner le référent. En ce qui concerne l'ancrage spatiotemporel du référent, il est quelque peu explicité par *Restauration*. Cependant, nous ne sommes pas certaine que tous les lecteurs du PR1967 soient en mesure de situer avec précision cette « période de l'histoire française au cours de laquelle, après l'abdication de Napoléon I^{er} (traité de Fontainebleau, avril 1814), la monarchie fut rétablie » (PR2 1977 : 1545). Si le mot *Restauration* fait, à notre sens, rapidement penser à l'histoire de France, il aurait été souhaitable de proposer une datation plus précise.

Nous notons, par ailleurs, que la consultation de l'entrée *charbonnier, ière* (fig. 60), de laquelle dérive *charbonnerie*, ne permet pas au lecteur de bénéficier de plus d'informations étant donné qu'aucune des définitions n'a de rapport avec cette société politique.

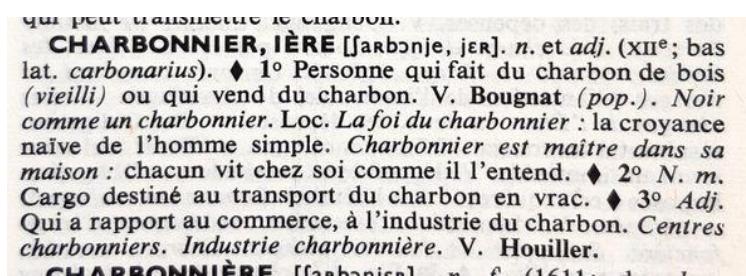


Figure 60 : entrée *charbonnier, ière* (PR1967 : 259)

Concernant le renvoi analogique *carbonaro* (fig. 61), sa consultation est un peu plus éclairante, grâce à la mention « qui combattait pour la liberté nationale » (surlignée en jaune) donnant des indices à propos des revendications politiques des membres de la charbonnerie. Cependant, il ne s'agit que d'une supposition. Rappelons que les renvois analogiques se font sur base « des étymologies, des termes des définitions, des enchainements syntaxiques, des liens de synonymie et d'antonymie ou des fils multiples que la simple logique tresse entre les mots » (PR1993 : VIII). Ceci ne nous indique donc pas à quel point les revendications des deux sociétés politiques étaient similaires et ne nous aide finalement pas à mieux circonscrire le référent de *charbonnerie*.

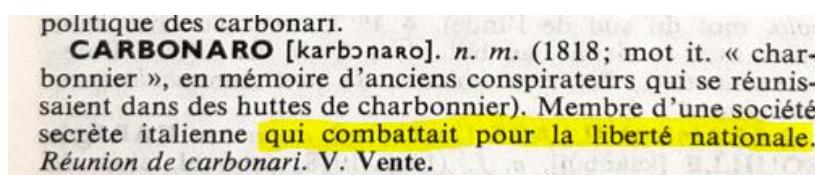


Figure 61 : entrée *carbonaro* (PR1967 : 228)

Le *PR1977* n'apporte aucune modification à la définition, mais le *PR1993* (fig. 62) corrige l'étymon de l'entrée : il ne s'agit désormais plus de *charbonnier*, mais du mot italien *carboneria*. Le lien qui unit *charbonnerie* avec *carbonaro* est donc plus fort, mais la section étymologique ne précisant pas à quel point la société politique française s'inspire de l'italienne, nous ne pouvons toujours pas la distinguer des autres sociétés politiques françaises secrètes de la Restauration. L'ajout du marqueur d'usage *hist.*, pour *historique*, nous indique que cette société secrète n'est plus en activité, mais ceci n'est pas suffisant pour aider le lecteur à mieux circonscrire le référent.

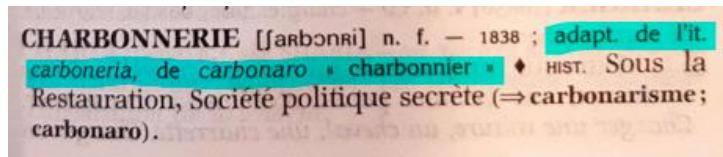


Figure 62 : entrée charbonnerie (*PR1993* : 389)

Malgré ces quelques modifications de l'article, le *PR1993* ne parvient pas à fournir un traitement lexicographique suffisant pour distinguer la charbonnerie des autres sociétés politiques secrètes de la Restauration. Le lecteur est alors obligé de se tourner vers un autre ouvrage, le *Petit Robert 2* par exemple, s'il veut de plus amples informations.

Cette analyse est donc un exemple de l'insuffisance définitoire du *Petit Robert* (toutes éditions confondues). Cette insuffisance définitoire nous oblige à envisager le traitement lexicographique entier et pas uniquement le traitement définitoire, car la définition peut parfois être complétée à l'aide des autres informations présentes dans l'article, comme nous venons de le voir.

Nous avons mentionné précédemment que les seuls noms propres dont la définition est modifiée sont *parque*, *Pater*, *Pléiade*, *P.M.U.*, *cambrien*, *cancer* et *carbonifère*. Cependant, ces changements sont minimes, car ils ne touchent qu'à un ou quelques mots de la définition et ne permettent pas d'en résoudre les lacunes, à l'image de *carbonifère* (fig. 63 et 64). En effet, le passage de la définition « Époque géologique allant du dévonien au permien (ère primaire : paléozoïque) » (fig. 63) à « Époque géologique de la fin de l'ère primaire, précédant le permien » (fig. 64) ne permet pas au lecteur d'identifier l'époque géologique, à moins qu'il ne soit un expert en géologie et connaisse ainsi ce terme technique. Tout comme c'était le cas pour *charbonnerie*, cette définition devrait comporter une datation ainsi que des différences spécifiques permettant

de situer cette époque avec exactitude par aux autres époques géologiques, en l'occurrence le dévonien et le permien.

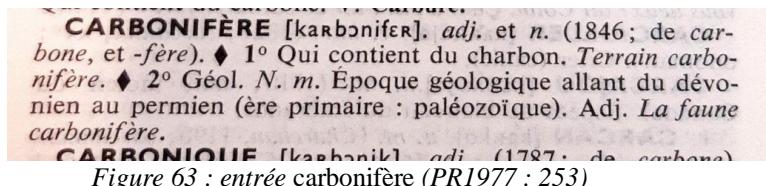


Figure 63 : entrée carbonifère (PR1977 : 253)

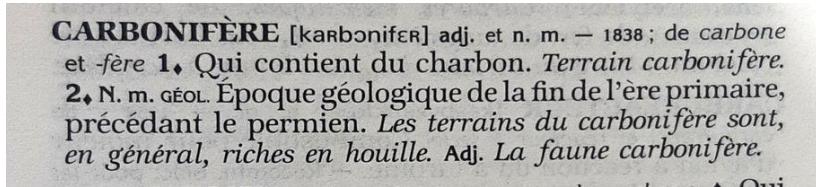


Figure 64 : entrée carbonifère (PR1993 : 343)

Nous allons envisager l'évolution de l'entrée *P.M.U.*, qui bénéficie d'une réelle amélioration de son traitement définitoire et lexicographique.

Nous avons mentionné plus tôt dans ce travail (→3.5.1.1.1 et 3.5.1.1.2) que, en 1967 et en 1977, l'entrée ne reçoit ni datation ni étymologie, ce qui ne correspond pas au traitement lexicographique normal de la maison Le Robert. Nous pouvons observer dans la figure 65 que le traitement de *P.M.U.* dans la première édition du dictionnaire est très sommaire : l'entrée est suivie de la prononciation entre crochets, de l'indication *n. m.* pour *nom masculin* et se termine avec « Abrév. de *Pari* Mutuel Urbain* » (l'astérisque indiquant que le mot *pari* est défini ailleurs dans l'ouvrage), qui fait office de définition.

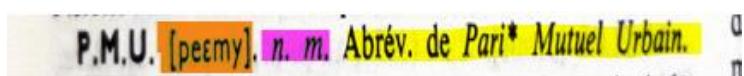


Figure 65 : entrée P.M.U. (PR1967 : 1331)

Au-delà de l'absence de datation et d'étymologie, ce traitement est très problématique, car le lecteur n'apprend que la résolution du sigle, mais ne comprend pas ce qu'est le *Pari Mutuel Urbain*. En effet, l'entrée ne dispose même pas d'un genre prochain (comme *entreprise*, par exemple), qui aurait permis d'aiguiller le lecteur.

Dans la seconde édition (fig. 66), un exemple signé Le Clézio s'ajoute à l'article, mais les informations concernant la datation et l'étymologie du mot sont toujours absentes.

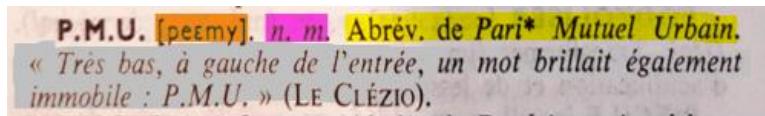


Figure 66 : entrée P.M.U. (PR1977 : 1465)

Il ne nous semble pas que l'exemple permette d'éclairer le lecteur qui ne connaît pas le sens de *P.M.U.* : au mieux, il arrivera à comprendre que l'exemple fait référence à l'enseigne lumineuse de ce qui doit être un commerce ou une entreprise, mais ne sera pas renseigné sur la nature de celui-ci.

La troisième édition (fig. 67) apporte des nouveautés majeures puisque l'entrée bénéficie désormais d'un traitement lexicographique complet : l'article est doté d'une datation (1862, que nous avons surlignée en vert) et la mention qui faisait office de définition (que nous avons surlignée en bleu dans la figure) lors des deux précédentes éditions a été déplacée vers la section étymologique. Notons que la mention *abrév.* a été remplacée par *sigle*. Par ailleurs, l'entrée ne bénéficie pas d'une, mais de deux définitions (c'est en vertu de la deuxième, « Lieu où l'on enregistre ces paris », que nous avons sélectionné cette unité pour faire partie de notre échantillon) et reçoit même plusieurs renvois analogiques (surlignés en rouge).

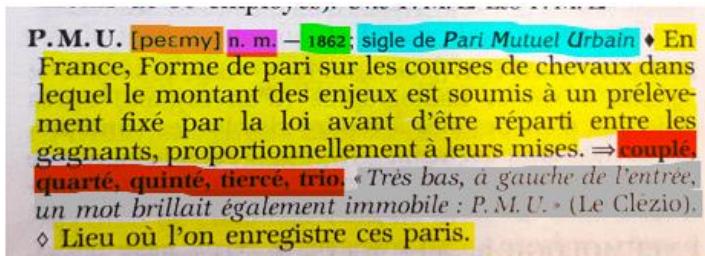


Figure 67 : entrée P.M.U. (PR1993 : 1915)

L'entrée se dote donc de deux véritables définitions, qui permettent au lecteur d'associer *P.M.U.* avec les paris hippiques. La première définition nous paraît suffisante, en partie grâce aux différences spécifiques *en France* et *sur les courses de chevaux*, qui permettent de distinguer *P.M.U.* de *pari mutuel*, qui reçoit la glose « dans lequel le montant des enjeux est soumis à un prélèvement fixé par la loi avant d'être réparti entre les gagnants, proportionnellement à leurs mises » (PR1993 : 1784). En revanche, la seconde ne l'est pas si elle est considérée seule et doit donc être absolument associée à la première pour que le sens en soit bien compris. De plus, il nous semble qu'ajouter la mention *nom de* en début de définition la rendrait plus correcte étant donné que *P.M.U.* est le nom d'une entreprise, qui a donné son nom à ses points de vente, ce qui ne se reflète

pas dans l'article. En ce qui concerne l'exemple, nous ne comprenons pas pourquoi les rédacteurs l'ont associé avec la première définition non avec la deuxième, car la mention d'une entrée et d'une enseigne lumineuse fait forcément référence à un lieu et non à une forme de pari.

Nous observons donc qu'en trois éditions le traitement lexicographique est passé d'incomplet et totalement insatisfaisant à complet et globalement satisfaisant puisque l'entrée profite désormais d'une vraie définition et le référent doit normalement être circonscrit avec plus ou moins de précision par le lecteur, malgré certains petits défauts que nous avons relevés.

3.5.1.3 Conclusion

Cette dernière partie de notre analyse nous a une nouvelle fois montré que le *PR1993* propose un meilleur traitement lexicographique des noms propres. En effet, nous avons vu que, dans la dernière édition du dictionnaire, tous les noms propres reçoivent les informations essentielles, à savoir la prononciation, la nature et le genre, la datation, l'étymologie et la définition, ce qui n'était pas le cas dans le *PR1967* et le *PR1977*. De plus, le pourcentage d'unités recevant un ou plusieurs exemples a considérablement augmenté dans le *PR1993*.

En revanche, le traitement définitoire ne bénéficie pas d'une réelle amélioration au gré des éditions, car, comme nous l'avons mentionné, rares sont les noms propres dont la définition a été modifiée et encore plus rares sont ceux pour lesquels ceci a permis une meilleure circonscription du référent. Il s'agit donc là du principal élément que la maison Le Robert doit améliorer pour proposer un traitement optimal des noms propres.

3.5.2 En sous-entrée

3.5.2.1 Informations données à propos des sous-entrées

Il n'est pas possible de présenter le traitement lexicographique normalement réservé par les rédacteurs du *Petit Robert* aux sous-entrées, car, comme nous l'avons mentionné, les informations fournies à leur propos sont très disparates. Par conséquent, il est impossible de dégager des généralisations à ce sujet. Nous allons adapter le tableau que nous avions dressé à propos des informations qui accompagnaient les entrées

(→3.5.1.1.1) et le remplir en observant les informations fournies à propos des sous-entrées. Le tableau n'est pas exactement le même : nous en avons retiré la colonne *définition* (nous avons sélectionné les sous-entrées en fonction de ce critère donc elles en bénéficient toutes d'une) et nous avons ajouté une colonne intitulée *autre*, qui regroupe les différents marqueurs (*absolt.*, *spécialt.*, *ellipt.*, *par ext.*, *par métaph.*, *subst.*, *loc.*, *littér.*, *hist.*, *astron.*, *polit.*, *vx.*, *mod.*, etc.).

3.5.2.1.1 1967

Dans le tableau 12, nous pouvons observer que les informations concernant la prononciation⁸², la nature et/ou le genre⁸³, la datation⁸⁴ et l'étymologie⁸⁵ sont fournies à propos de très peu de noms propres.

Prononciation	Nature et/ou genre	Datation	Étymologie	Exemples	Renvois	Autre
1	3	8	3	9	5	21

Tableau 12 : informations données à propos des sous-entrées dans le PR1967

Ceci n'est pas étonnant en cela qu'il s'agit d'informations qui, nous l'avons vu, sont généralement fournies à propos de l'entrée : les répéter pour chacune des sous-entrées serait une perte d'espace inutile. Il faut donc que les informations diffèrent pour être ajoutées à propos de la sous-entrée. Par exemple, dans la figure 68, nous observons que les deux dates apposées à l'entrée *pasteur* ne sont pas les mêmes que celle qui est fournie pour la sous-entrée *le bon pasteur*. L'écart important qui existe entre ces différentes dates impose aux rédacteurs de préciser cette information concernant la sous-entrée.

⁸² Cette information est donnée pour *la Coopé(rative)*.

⁸³ Cette information est donnée pour *la Constituante*, *les Constituants* et *le paléolithique*.

⁸⁴ Cette information est donnée pour *le bon pasteur*, *la Porte* (le pays), *la Sublime-Porte* (le pays), *la Porte ottomane* (le pays), *la Porte* (le gouvernement), *la Sublime-Porte* (le gouvernement), *la Porte ottomane* (le gouvernement) et *la Charte*.

⁸⁵ Cette information est donnée pour *Parlement Croupion*, *le Pentagone* et *les communes*.

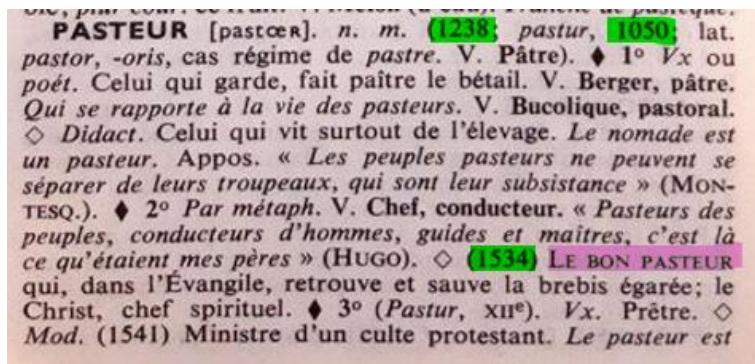


Figure 68 : sous-entrée le bon pasteur (PR1967 : 1247)

En ce qui concerne les exemples et les renvois, la situation est sensiblement la même que pour les entrées : leur présence n'est pas obligatoire pour la bonne compréhension de la sous-entrée. Cependant, les premiers peuvent apporter des indices quant à la présence d'une majuscule initiale (nous avons vu que lorsque la sous-entrée n'est pas précédée d'un article, il est impossible de déterminer si elle comporte une majuscule initiale ou pas, →3.4.2). Les seconds témoignent de l'intégration de l'unité au sein de l'ouvrage. Seuls 18,75 % des sous-entrées sont accompagnées d'un ou de plusieurs exemples et 10,42 % de renvois analogiques. Si nous comparons ces chiffres avec ceux des entrées du même ouvrage, nous remarquons qu'ils sont en chute libre : le pourcentage d'exemples passe de 47,06 % à 18,75 % et le pourcentage de renvois de 29,41 % à 10,42 %.

Finalement, nous avons calculé que sur les quarante-huit noms propres qui figurent en sous-entrée, vingt⁸⁶ (41,67 %) reçoivent uniquement une définition. Plus de la moitié des noms propres en sous-entrée reçoivent donc au moins une information lexicographique en plus de la définition.

3.5.2.1.2 1977

Le traitement lexicographique des cinquante-deux noms propres figurant en sous-entrée dans le PR1977 (tab. 13) semble similaire à celui du PR1967. En effet, les données des deux tableaux ne présentent pas de grandes différences. Les informations à propos de

⁸⁶ *Le Petit Caporal, casque d'or, la Palatine, l'Ancien Continent, le Nouveau Continent, le Céleste Empire, l'Empire chérifien, le Grand Chien, le Petit Chien, la Croix-Rouge, poisson austral, poisson volant, la Ceinture ; la grande, la petite Ceinture, conférences de Saint-Vincent-de-Paul, école des Chartes, conservatoire des arts et des métiers, le cadre noir, Les Cent jours, les Cafres et la Pléiade.*

la prononciation⁸⁷, la nature et/ou le genre⁸⁸, la datation⁸⁹ et l'étymologie⁹⁰ sont toujours fournies à propos des mêmes noms propres, à l'exception de cette dernière rubrique, qui comporte un nom propre en plus (*casques d'acier*, qui a été ajouté dans le *PR1977*).

Prononciation	Nature et/ou genre	Datation	Étymologie	Exemples	Renvois	Autre
1	3	8	4	13	6	24

Tableau 13 : informations données à propos des sous-entrées dans le PR1977

Si nous nous attardons sur les exemples, nous observons que 25 % des sous-entrées en sont accompagnées, nous constatons donc une augmentation par rapport à la première édition et, pour ce qui est des renvois analogiques, 11,54 % des sous-entrées en reçoivent, elles sont donc légèrement mieux intégrées dans l'ouvrage que lors de la première édition du dictionnaire.

Sur les quarante-huit noms propres présents en sous-entrée et communs au *PR1967* et au *PR1977*, seuls six d'entre eux (12,5 %) sont modifiés ou voient les informations fournies à leur propos être modifiées dans la deuxième édition du dictionnaire. Cependant, ces changements sont moindres⁹¹. Par ailleurs, ce sont désormais dix-neuf sous-entrées⁹² sur cinquante-deux qui comportent uniquement une définition (soit 36,54 %). Nous remarquons donc que les rédacteurs ont procédé à quelques légères modifications des sous-entrées et des informations fournies à leur propos, tendant plutôt vers un meilleur traitement des sous-entrées, puisque plus complet, mais ceci reste toutefois minime.

⁸⁷ Cette information est donnée pour *la Coopérative*.

⁸⁸ Cette information est donnée pour *la Constituante*, *les constituants* et *le paléolithique*.

⁸⁹ Cette information est donnée pour *le bon pasteur*, *la Porte* (le pays), *la Sublime-Porte* (le pays), *la Porte ottomane* (le pays), *la Porte* (le gouvernement), *la Sublime-Porte* (le gouvernement), *la Porte ottomane* (le gouvernement) et *la Charte*.

⁹⁰ Cette information est donnée pour *Parlement Croupion*, *le Pentagone*, *les communes* et *casques d'acier*.

⁹¹ Il s'agit de *le crucifié*, qui perd sa majuscule initiale, *croix du Sud*, qui perd les tirets qui unissaient les différents mots le composant entre eux, *la Ceinture* ; *la grande*, *la petite Ceinture*, dont la définition est modifiée, *la Charte*, dont la définition est également modifiée, *les Cent-Jours*, qui reçoit un tiret et une majuscule initiale à *jours* ainsi que *les Cafres*, dont un des mots de la définition (*australe*) perd la majuscule.

⁹² *Le Petit Caporal*, *casque d'or*, *la Palatine*, *l'Ancien Continent*, *le Nouveau Continent*, *le Céleste Empire*, *l'Empire chérifien*, *le Grand Chien*, *le Petit Chien*, *la Pléiade*, *poisson austral*, *poisson volant*, *la Ceinture* ; *la grande*, *la petite Ceinture*, *conservatoire des arts et des métiers*, *conférences de Saint-Vincent-de-Paul*, *le cadre noir*, *casques bleus*, *les Cent-Jours* et *les Cafres*.

3.5.2.1.3 1993

Le tableau 14 met en lumière des changements au niveau des informations apportées aux sous-entrées dans le *PR1993* bien que les informations relatives à la prononciation⁹³, la nature et/ou le genre⁹⁴, la datation⁹⁵ et l'étymologie⁹⁶ soient toujours présentes en très faible quantité.

Prononciation	Nature et/ou genre	Datation	Étymologie	Exemples	Renvois	Autre
1	9	8	4	15	9	27

Tableau 14 : informations données à propos des sous-entrées dans le PR1993

Seules 25 % des sous-entrées sont accompagnées d'exemples. Le nombre n'augmente donc pas entre la deuxième et la troisième édition. Les renvois analogiques, quant à eux, subissent un accroissement, car ce sont désormais 15 % des sous-entrées qui en comptent.

Nous avons calculé que, sur les quarante-neuf noms propres présents en sous-entrée aussi bien dans le *PR1977* que dans le *PR1993*, vingt-cinq (soit 51,02 %) sont modifiées au niveau de leur forme ou des informations qui sont données à leur propos. Finalement, désormais, sur les soixante noms propres présents en sous-entrée dans le *PR1993*, dix-huit⁹⁷ (soit 30 %) ne comportent qu'une définition. Le traitement des sous-entrées devient donc plus complet dans la troisième édition du dictionnaire.

3.5.2.2 Traitement définitoire

Le traitement définitoire des sous-entrées est plus varié que celui des entrées. En effet, alors que les définitions des entrées respectent généralement le schéma « genre prochain + différences spécifiques », les sous-entrées sont définies par une définition

⁹³ Cette information est donnée pour *conservatoire des arts et des métiers*.

⁹⁴ Cette information est donnée pour *la Palatine, la Polaire, la Constituante, les constituants, les Pythiques, le primaire, le paléolithique, les Canadiens et polytechnique*.

⁹⁵ Cette information est donnée pour *Cette information est donnée pour le bon pasteur, la Porte* (le pays), *la Sublime-Porte* (le pays), *la Porte ottomane* (le pays), *la Porte* (le gouvernement), *la Sublime-Porte* (le gouvernement), *la Porte ottomane* (le gouvernement) et *le Pentagone*.

⁹⁶ Cette information est donnée pour *Parlement Croupion, la Piscine, les communes et les casques d'acier*.

⁹⁷ *Le Petit Caporal, casque d'or, le Pandémonium, la Côte d'Azur, le Nouveau Continent, le Céleste Empire, le Grand Chien, le Petit Chien, la Croix-Rouge, la Pléiade, poisson austral, poisson volant, la Grande, la Petite Ceinture, la Cagoule, le Cadre noir, les Casques bleus, les Cent-Jours et les Cafres*.

respectant ce même schéma, par une glose ou, simplement, par un synonyme. Comme l'explique Elchacar, la différence entre la définition et la glose est que la première « peut se substituer au mot, alors que la glose n'est constituée que de quelques informations sur le défini, sans lui être substituable dans un énoncé donné » (2011 : 132).

En 1967, onze noms propres⁹⁸ sur quarante-huit (22,92 %) ont un synonyme comme définition, trois⁹⁹ (6,25 %) reçoivent une glose et trente-deux¹⁰⁰ (66,67 %) bénéficient d'une définition. Dans la seconde édition, onze noms propres¹⁰¹ sur cinquante-deux (21,15 %) sont définis par un synonyme, trois¹⁰² (5,77 %) reçoivent une glose et trente-six¹⁰³ (69,23 %) bénéficient d'une définition. Dans le PR1993, douze noms propres¹⁰⁴ sur soixante (20 %) reçoivent un synonyme, deux¹⁰⁵ (3,33 %) sont définis par une glose et quarante-quatre¹⁰⁶ (73,33 %) par une définition. Dans chacune des trois éditions étudiées, les sous-entrées *le Grand Chien* et *le Petit Chien* reçoivent un traitement définitoire que nous n'avons pas su classer dans l'une de ces trois catégories puisqu'elles sont suivies de la simple mention « constellations ». Ce traitement définitoire est

⁹⁸ *Le Petit Caporal*, *le Crucifié*, *la Palatine*, *le Psalmiste*, *la pucelle d'Orléans*, *la Parque*, *l'Empire chérifien*, *la Porte* (le pays), *la Sublime-Porte* (le pays), *la Porte ottomane* (le pays) et *la Comédie-Française*.

⁹⁹ *Le bon pasteur*, *le Parlement Croupion* et *le Conservatoire*.

¹⁰⁰ *Casque d'or*, *le Protecteur*, *les Colonnes d'Hercule*, *la Croix-Rouge*, *croix-du-Sud*, *les Poissons*, *poisson austral*, *poisson volant*, *la Ceinture* ; *la grande*, *la petite Ceinture*, *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul*, *la Constituante*, *les Constituants*, *la Porte* (le gouvernement), *la Sublime-Porte* (le gouvernement), *la Porte ottomane* (le gouvernement), *école des chartes*, *Collège de France*, *le Conservatoire des arts et des métiers*, *le cadre noir*, *le Pentagone*, *la Coopérative*, *le primaire*, *le paléolithique*, *les Cafres*, *les Cent jours*, *les Provençaux*, *la Charte*, *les Communes*, *le Nouveau continent*, *la Pléiade*, *l'Ancien continent* et *le Céleste Empire*.

¹⁰¹ Ce sont les mêmes que dans le PR1967.

¹⁰² Ce sont les mêmes que dans le PR1967.

¹⁰³ Ce sont les mêmes que dans le PR1967 plus *casques d'acier*, *les Casques bleus*, *les Cathares* et *les Canadiens*.

¹⁰⁴ Ce sont les mêmes que dans le PR1967 et le PR1977 plus *le Caillou*.

¹⁰⁵ *Le bon pasteur* et *la Polaire*.

¹⁰⁶ *Casque d'or*, *le Protecteur*, *le Pandémonium*, *la Côte d'Azur*, *les Colonnes d'Hercule*, *l'Ancien Continent*, *le Nouveau Continent*, *le Céleste Empire*, *l'Empire chérifien*, *la Porte*, *la Sublime-Porte*, *la Porte ottomane*, *croix du Sud*, *la Pléiade*, *les Poissons*, *poisson austral*, *Poisson volant*, *la Grande*, *la Petite Ceinture*, *École nationale des chartes*, *la Charte*, *Collège de France*, *le Conservatoire*, *conservatoire des arts et des métiers*, *la Cagoule*, *la Constituante*, *les constitutants*, *parlement croupion*, *les Communes*, *le Cadre noir*, *casques d'acier*, *les Casques bleus*, *le Pentagone*, *la piscine*, *la Croix-Rouge*, *les Cathares*, *le Coran*, *les Pythiques*, *le primaire*, *le paléolithique*, *la Cène*, *les Cent-Jours*, *les Cafres*, *les Canadiens* et *Polytechnique*.

totalement insatisfaisant : il ne permet pas de circonscrire le référent, mais seulement de l'inscrire dans une classe générale.

Nous observons que, au fil des éditions, le pourcentage de synonymes et de gloses est en baisse au profit du pourcentage de définitions, qui augmente donc. Nous nous sommes demandée s'il était possible de classer ces traitements définitoires selon leur efficacité.

Tout d'abord, les synonymes permettent d'identifier avec exactitude le référent, à l'image de *le Crucifié* (fig. 69). Cependant, plusieurs problèmes sont posés par ce type de traitement : si le synonyme n'est pas connu du lecteur, il sera contraint de se tourner vers un autre ouvrage. De plus, le dictionnaire n'indique pas s'il existe des différences d'emploi entre les deux noms propres, ce qui pourrait être corrigé, dans certains cas, par l'apposition de marqueurs d'usage. En revanche, l'avantage du synonyme est qu'il permet une identification plus rapide des noms propres puisque, comme l'explique Vaxelaire (2005a : 3), « la logique voudrait que le synonyme d'un nom propre (*Louis XIV, le Maroc*) soit lui-même un nom propre ». Ceci est toutefois nuancé par l'analyse de notre échantillon : il semble que ce traitement définitoire soit principalement apposé à des noms propres prototypiques (des anthroponymes et des toponymes) qui sont naturellement plus faciles à identifier que les autres types de noms propres.

une croix. *Chapiteau crucifère.*
CRUCIFIÉ, ÉE [krysifje]. adj. (V. *Crucifier*). ♦ 1^o Mis
en croix. ♦ Subst. *Le Crucifié* : **Jésus-Christ**. ♦ 2^o Fig.
Supplicié, torturé. Une attitude crucifiée : douloureuse.
CRUCIFIEMENT [krysifjément]. n. sc. *Enlèvement de Jésus-Christ sur la croix.*

Figure 69 : sous-entrée le Crucifié (PR1967 : 388)

La glose est également un traitement définitoire qui pose problème. En effet, si nous observons la figure 70, *le Parlement Croupion* reçoit uniquement des différences spécifiques de nature encyclopédique, mais ne bénéficie pas d'un genre prochain permettant de le situer dans une classe générale. Il nous semble que si cette sous-entrée avait été enregistrée sous l'entrée *parlement* et non sous *croupion*, ce traitement problématique aurait pu être résolu. En effet, l'une des définitions de *parlement* est « *En Angleterre, depuis le XIII^e s., Nom donné collectivement aux deux assemblées (Chambre des lords, Chambre des communes) qui exercent le pouvoir législatif* » (PR1967 : 1235). Si la sous-entrée avait été enregistrée à la suite de celle-ci, la glose dont elle dispose aurait été totalement suffisante pour que le lecteur circonscrive le référent. La glose est donc un

traitement économique puisqu'il permet de ne pas répéter plusieurs fois la même information, mais il faut s'assurer que cette information est bien présente dans l'article. Sans cela, ce traitement est insatisfaisant.

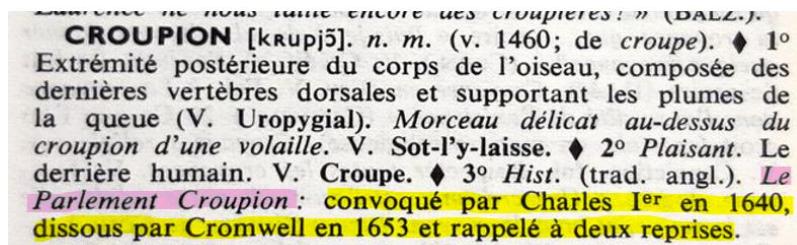


Figure 70 : sous-entrée le Parlement Croupion (PR1967 : 387)

En ce qui concerne la définition, elle pose les mêmes problèmes que pour les entrées : elle n'est satisfaisante qu'à condition de comporter suffisamment de différences spécifiques pour désigner uniquement le défini. Si nous observons la définition de *croix-du-Sud* (« constellation de l'hémisphère austral ») et celle de *poisson austral* et *poisson volant* (« constellations de l'hémisphère austral »), nous voyons que le constat d'Elchacar (2011) persiste : le *Petit Robert* ne propose pas assez de différences spécifiques pour circonscrire avec exactitude le référent. Malgré cela, la définition nous semble toutefois être le traitement qui pose le moins de problèmes, car ce traitement assure, normalement, que le défini soit placé au sein d'une classe générique et comporte au moins une différence spécifique permettant un début de circonscription du référent. Par conséquent, l'augmentation de son pourcentage nous paraît être le signe d'un meilleur traitement définitoire des sous-entrées.

Notre analyse nous a montré que la plupart des définitions n'ont pas été modifiées entre les différentes éditions du dictionnaire. Sur les quarante-huit noms propres présents en sous-entrée dans le PR1967 et dans le PR1977, seule la définition du nom propre *Ceinture ; la grande, la petite Ceinture* (ce qui représente 2,08 % des sous-entrées) est modifiée tandis que sur les quarante-neuf noms propres communs au PR1977 et au PR1993, neuf d'entre eux¹⁰⁷ (soit 18,37 %) voient leur définition être modifiée. Cependant, la seule définition qui est réellement améliorée par ces modifications est celle de *le Pentagone*. La définition du PR1977 (fig. 71) qui permettait déjà de circonscrire

¹⁰⁷ *La Croix-Rouge, les Poissons, le Conservatoire, parlement croupion, les Casques bleus, le Pentagone, les Cathares, la Grande, la Petite Ceinture et le primaire.*

avec plus ou moins de précision le référent, se voit précisée par la mention « à Washington » dans le *PR1993* (fig. 72), qui situe avec précision le Pentagone.

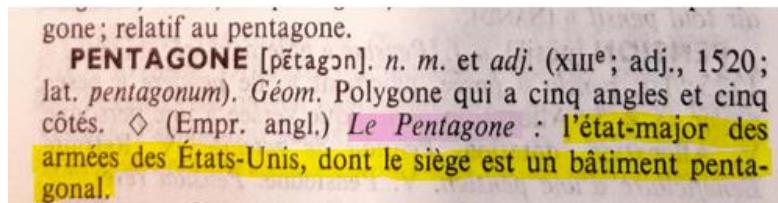


Figure 71 : sous-entrée le Pentagone (*PR1977* : 1396)

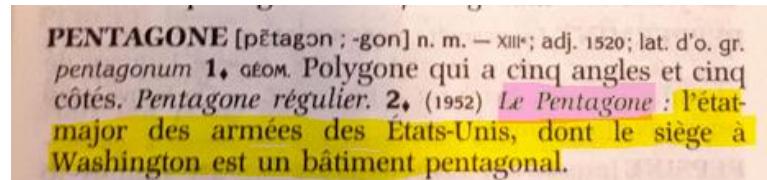
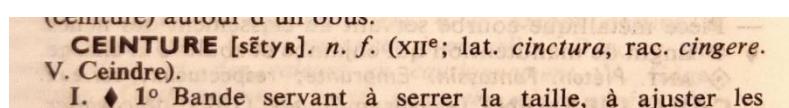


Figure 72 : sous-entrée le Pentagone (*PR1993* : 1829)

Nous allons, à présent, envisager l'évolution de la sous-entrée *la Ceinture*; *la grande*, *la petite Ceinture*, qui est la seule à avoir été modifiée lors de la deuxième et de la troisième édition du *Petit Robert*. Dans la figure 73, nous voyons que la sous-entrée ne reçoit aucune information supplémentaire, son seul traitement lexicographique consiste en la définition qui l'accompagne. Nous notons également que la forme de la sous-entrée est peu commune, puisque le *Petit Robert* rassemble deux définis en une seule sous-entrée : *la grande Ceinture* et *la petite Ceinture*. Cependant, cette façon de procéder est problématique, car la définition fait référence à une ou plusieurs lignes de chemin de fer ainsi qu'à une ou plusieurs lignes d'autobus. Il est impossible pour le lecteur de savoir si le train et l'autobus empruntent les deux ceintures ou si chaque moyen de transport dispose de sa propre ceinture.



puois, ischion).

III. (v. 1600). Ce qui entoure. V. Encadrement. « *La ville avait fait craquer successivement ses quatre ceintures de murs* » (HUGO). V. Enceinte. — Mar. *Ceinture d'un navire*. V. Bauquière. Bourrelet entourant les hauts d'une embarcation pour la garantir des chocs. *Ceinture cuirassée* : blindage latéral. — *Ceinture d'une colonne* : petite moulure à la base, au faîte d'une colonne. *Ceinture d'un fauteuil* : bande d'ébénisterie qui entoure le siège. — Artill. *Ceinture d'un obus*. *Ceinture de la bouche d'un canon*. — *Chemin de fer de ceinture*, qui entoure une ville. *La Ceinture; la grande, la petite Ceinture, lignes qui entourent Paris (ch. de fer, autobus)*. — *Ceinture verte autour d'une ville*. V. Zone.

Figure 73¹⁰⁸ : sous-entrée la Ceinture ; la grande, la petite Ceinture (PR1967 : 243)

Dans la deuxième édition (fig. 74), la situation se complique davantage, car, en plus des lignes de chemin de fer et d'autobus, il est également question de lignes de verdure. Cet ajout nous paraît peu compréhensible, d'autant plus que la définition qui nous intéresse est directement suivie d'une autre définition faisant justement référence à ces lignes de verdure (« Ceinture verte autour d'une ville »).

(ceinture) autour d'un obus.
CEINTURE [sētyr]. n. f. (XII^e; lat. *cinctura*, rac. *cingere*).
V. Ceindre).
I ▲ 1^o Rande servant à serrer la taille, à ajuster les vête-
au tronc.
III. (v. 1600). Ce qui entoure. V. Encadrement. « *La ville avait fait craquer successivement ses quatre ceintures de murs* » (HUGO). V. Enceinte. — Mar. *Ceinture d'un navire*. V. Bauquière. Bourrelet entourant les hauts d'une embarcation pour la garantir des chocs. *Ceinture cuirassée* : blindage latéral. — *Ceinture d'une colonne* : petite moulure à la base, au faîte d'une colonne. *Ceinture d'un fauteuil* : bande d'ébénisterie qui entoure le siège. — Artill. *Ceinture d'un obus*. *Ceinture de la bouche d'un canon*. — (1856). *Chemin de fer de ceinture*, qui entoure une ville. *La Ceinture; la grande, la petite Ceinture, lignes (de verdure) qui entourent Paris (ch. de fer, autobus)*. — *Ceinture verte autour d'une ville*. V. Zone.

Figure 74 : sous-entrée la Ceinture ; la grande, la petite Ceinture (PR1977 : 270)

Dans le PR1993, la forme de l'entrée a été modifiée et la référence aux lignes de verdure a été supprimée de la définition. Si le lecteur ne peut toujours pas savoir ce qui distingue (tracé de la voie de communication, moyen de transport, etc.) la Grande et la Petite Ceinture, la situation est tout de même moins incohérente que dans l'édition précédente. Le francocentrisme de la définition, que nous avons mentionné lorsque nous avons abordé la typologie des noms propres (→3.3.1.1), n'a, quant à lui, pas été corrigé. Malgré ces changements, le traitement de la sous-entrée (ou devrions-nous plutôt dire des sous-entrées) demeure insatisfaisant dans le PR1993 (fig. 75).

¹⁰⁸ Les articles réservés à l'entrée *ceinture* étant très longs, nous avons décidé d'uniquement reproduire les parties correspondant à la sous-entrée dans la partie principale du travail. Les articles peuvent être consultés en entier dans l'annexe 6.4.10.

CEINTURE [sētyr] n. f. — 1175 ; lat. *cinctura*, rac. *cingere*
→ ceindre.

III (v. 1600) Ce qui entoure. ⇒ **encadrement**. « La ville avait fait craquer successivement ses quatre ceintures de murs » (Hugo). ⇒ 1. **enceinte**. — MAR. Ceinture d'un navire. ⇒ **bauquière**. Bourrelet entourant les hauts d'une embarcation pour la garantir des chocs. — *Ceinture d'une colonne* : petite moulure à la base, au faîte d'une colonne. *Ceinture d'un fauteuil* : bande d'ébénisterie qui entoure le siège. — (1856) *Chemin de fer de ceinture*, qui entoure une ville. *La Grande, la Petite Ceinture* : lignes de chemin de fer et **d'autobus desservant le pourtour de Paris**. — *Ceinture verte* : espaces de verdure entourant une ville.

Figure 75 : sous-entrée la Grande, la Petite Ceinture (PR1993 : 365)

Avant de conclure ce travail, nous aimerais envisager l'évolution de *Polytechnique*, car il nous semble qu'elle illustre bien la direction prise par la maison Le Robert au fil des trois éditions que nous avons envisagées.

Nous l'avons déjà mentionné (→ 3.5.1.1.1 et 3.5.1.1.2), dans la première et dans la deuxième édition du *Petit Robert* (fig. 76 et 77), le nom propre *Polytechnique* a le statut d'entrée, mais ne reçoit pas de définition, son traitement définitoire consistant en une succession de plusieurs exemples, qui ne permettent pas au lecteur de savoir de quel type d'école il s'agit. L'exemple signé Balzac donne quand même un indice quant au statut de nom propre de l'entrée, mais cela ne permet pas de circonscrire un tant soit peu le référent. Quant au traitement lexicographique, plus généralement, il se constitue autour du marqueur *mod.* pour *moderne* et de l'indication *n. f.* qui explicite que *Polytechnique* est désormais un nom et plus un adjectif, comme dans la première partie de l'article. La comparaison des figures 76 et 77 nous indique que le PR1977 n'a procédé à aucune modification de l'article : le traitement du nom propre reste donc totalement insatisfaisant.

POLYTECHNIQUE [politeknik]. adj. et n. f. (1795; de *poly-*, et *technique*). ♦ 1^o Vx. Qui embrasse plusieurs sciences.
♦ 2^o Mod. *École polytechnique*, ou (n. f.) *Polytechnique* (arg. L'X; carva, pipi). Ancien élève de Polytechnique. « *Le renom de l'École polytechnique* » (BALZ.).

Figure 76 : entrée polytechnique (PR1967 : 1344)

POLYTECHNIQUE [politeknik]. adj. et n. f. (1795; de *poly-*, et *technique*). ♦ 1^o Vx. Qui embrasse plusieurs sciences. ♦ 2^o Mod. *École polytechnique*, ou (n. f.) *Polytechnique* (arg. L'X). Ancien élève de Polytechnique. « *Le renom de l'École polytechnique* » (BALZ.).

Figure 77 : entrée polytechnique (PR1977 : 1479)

La troisième édition du *Petit Robert* introduit de nombreuses modifications à l’article (fig. 78). Le nom propre est désormais une sous-entrée accompagnée d’une réelle définition. Ceci est en accord avec ce que nous avons relevé dans la préface du PR1993 (→3.1.3), qui reconnaît la présence de noms propres, mais uniquement en sous-entrée. Le nom propre n’est donc plus une unité de premier rang, mais il bénéficie d’un traitement lexicographique beaucoup plus complet et, surtout, d’une définition, ce qui est une grande amélioration. En ce qui concerne la définition, si le marqueur *mod.* permet de situer vaguement dans le temps cette institution, nous regrettons que la situation géographique ne soit pas explicitée. Si un lecteur français doit très probablement connaître la situation géographique de cette école, ce n’est pas forcément le cas des lecteurs francophones périphériques, non français donc. Il serait bon d’ajouter la mention « en France » ou « à Paris » à l’article ainsi, la définition deviendrait accessible à tous les lecteurs du *Petit Robert*.

POLYTECHNIQUE [politeknik] adj. et n. f. — 1795 ; de *poly-* et *technique* 1. vx Qui embrasse plusieurs sciences. 2. MOD L’École polytechnique, ou **n. f. Polytechnique** : école qui forme les ingénieurs des divers services de l’Etat et les officiers de certaines armes. → ~~FAM~~ **piro**, 2. x. Elle a fait Polytechnique. « Le renom de l’École polytechnique » (Balzac).

Figure 78 : sous-entrée polytechnique (PR1993 : 1933)

L’évolution de *Polytechnique* témoigne de la grande similarité du PR1967 et du PR1977 : la deuxième édition du *Petit Robert* n’apporte que très peu de changements au niveau de l’intégration et, surtout, du traitement des noms propres. En revanche, le PR1993 est beaucoup plus novateur, que ce soit du point de vue de leur intégration (ils sont à présent beaucoup plus présents en sous-entrée qu’en entrée), mais également de leur traitement lexicographique, qui est généralement plus complet. En ce qui concerne les définitions, les modifications entreprises témoignent d’une amélioration, non aboutie cependant.

3.5.2.3 Conclusion

Tout comme pour les entrées, le traitement lexicographique des sous-entrées s’améliore au fur et à mesure des éditions : il devient de plus en plus complet et les sous-entrées sont de mieux en mieux intégrées au sein du dictionnaire. De façon compréhensible, car elles ne constituent pas le point central de l’article, les sous-entrées sont moins bien traitées que les entrées, ce qui signifie que les noms propres présents à

cet endroit sont considérés avec un systématisme moindre. De plus, un très grand nombre de sous-entrées n'a pas été modifié entre la première et la troisième édition du dictionnaire, là où toutes les entrées ont encouru des modifications. Par conséquent, si leur traitement lexicographique s'améliore, il reste toutefois bien en dessous de celui des entrées.

Le traitement définitoire est également amélioré puisque de plus en plus de sous-entrées reçoivent des définitions complètes. En revanche, et c'était déjà le cas pour les entrées, très peu de noms propres bénéficient de définitions suffisantes pour circonscrire avec précision le référent.

4 Conclusion

Notre travail avait pour objectif d'envisager l'évolution de la présence et du traitement des noms propres dans les trois éditions du *Petit Robert*. Pour cela, nous avons divisé notre analyse en cinq parties et nous avons envisagé, à tour de rôle et à chaque fois dans les trois éditions, la préface, le nombre et la position des noms propres, leur typologie et leur forme, la manière de les identifier ainsi que leur traitement lexicographique.

Notre analyse nous a permis de découvrir que le *PR1993* proposait généralement un meilleur traitement des noms propres. Tout d'abord, alors que les préfaces du *PR1967* et du *PR1977* ne mentionnaient pas les noms propres, celle du *PR1993* reconnaît que certaines de ces unités sont présentes dans l'ouvrage, en position de sous-entrée si elles sont composées de noms communs et en position d'entrée si elles ont la forme d'un sigle. Ceci n'est toutefois pas suffisant, car nous avons observé, dans la suite de notre analyse, que des noms propres n'ayant pas la forme d'un sigle étaient présents en tant qu'entrée et que des noms propres n'étant pas composés de noms communs étaient présents en tant que sous-entrée dans les trois éditions du dictionnaire, ce qui n'est mentionné dans aucune des préfaces. Par ailleurs, aucune d'entre elles ne fournit au lecteur de définition de la notion de nom propre. Nous avons dû nous tourner vers le *Petit Robert 2* de 1977 pour trouver une ébauche de définition ainsi qu'un début de typologie. Ce manque d'informations nous a parfois posé problème pour l'analyse, car il n'était pas possible de savoir si les failles de traitement étaient dues au fait que les rédacteurs du *Petit Robert* n'avaient pas la même définition du nom propre que nous et considéraient donc certaines unités comme des noms communs. Il est nécessaire, pour un traitement optimal des noms propres dans le *Petit Robert*, qu'une section de la préface leur soit réservée (au lieu de disséminer les informations dans les diverses sections de celle-ci), dans laquelle se trouverait une définition claire et solide de la notion de nom propre avec, éventuellement, une typologie plus élaborée. Cette section pourrait également aborder la question de l'exclusion de la plupart des noms propres des dictionnaires de langue avant de reconnaître que certains y sont tout de même présents en entrée et en sous-entrée et d'en expliciter les critères de sélection.

Nous avons découvert que la reconnaissance explicite de la présence de noms propres en sous-entrée dans la préface du *PR1993* est accompagnée, dans la nomenclature

de celui-ci, d'une diminution du nombre de noms propres en entrée et d'une augmentation de leur nombre en sous-entrée par rapport au *PR1967* et au *PR1977*. Notre comparaison des trois échantillons nous a permis de découvrir que le *Petit Robert* ne se trouvait pas dans une politique d'intégration des noms propres et préférait leur accorder une place de second rang (en tant que sous-entrée donc). Nous n'avons pas de piste d'amélioration à proposer en ce qui concerne le nombre de noms propres pour deux raisons. Tout d'abord, il nous semble impossible de réaliser cela sans disposer des critères de sélection des rédacteurs du *Petit Robert*. Ensuite, notre objectif n'est pas tant de plaider pour une augmentation de leur nombre, mais bien pour un meilleur traitement de ceux-ci. En l'occurrence, l'échantillon du *PR1993* comporte, proportionnellement au nombre de pages dépouillées, moins de noms propres que ceux du *PR1967* et du *PR1977*, mais leur traitement est généralement meilleur, ce qui nous satisfait.

L'observation de la typologie et de la forme des noms propres nous a d'ailleurs permis de découvrir trois critères qui semblent présider à la sélection et au positionnement des noms propres dans le dictionnaire de langue : la catégorie ; le lien avec la religion catholique, la mythologie grecque et la France ; et la forme. Ces critères, s'ils sont utilisés consciemment par les rédacteurs du *Petit Robert*, pourraient être mentionnés dans la préface. En revanche, s'ils sont utilisés inconsciemment, il nous semble qu'ils mériteraient d'être revus, en particulier celui du lien avec la France, qui a de plus en plus de poids au fil des éditions. En effet, ceci met quelque peu en péril l'ouverture au monde francophone annoncée dans la préface du *PR1977*, d'autant plus que, nous l'avons observé au travers de quelques exemples, les définitions ne sont pas suffisantes pour permettre à un lecteur non français de situer avec exactitude le référent, ce qui nuit à l'objectif d'inclusion du public francophone.

En ce qui concerne l'identification des noms propres, aucune des trois éditions ne les reconnaît comme tels explicitement : le lecteur doit se fier à différents indices. Ceci, couplé avec la tendance du *Petit Robert* à positionner les noms propres en sous-entrée plutôt qu'en entrée, nous indique qu'il ne leur reconnaît pas un statut d'unité de premier rang et préfère les cacher. Nous avons repéré que le traitement typographique des sous-entrées permet de repérer plus facilement les noms propres que celui des entrées. S'il ne nous semble pas aisément de modifier le traitement typographique des entrées, il serait, cependant, très facile et économique d'introduire l'utilisation du marqueur *n. pr.* dans la

section réservée au genre et à la nature de l'entrée. Il en va de même pour les sous-entrées, qui seraient alors clairement identifiées, ce qui n'obligerait pas le lecteur à constamment étudier l'entièreté de l'article à la recherche d'éventuels indices. Nous notons que c'est au niveau de l'identification des noms propres en entrée que le *PR1993* pêche, car c'est dans cette édition que le lecteur trouve le moins d'indices concernant la présence ou non d'une majuscule initiale pour les entrées. Cette information, qui est capitale, pourrait pourtant être présente de manière systématique grâce à la mention *avec la majuscule*, que nous avons repérée dans un des articles composant notre échantillon.

Le traitement définitoire, quant à lui, s'améliore au fur et à mesure des éditions : tous les noms propres reçoivent toutes les informations essentielles dans le *PR1993* et le traitement des sous-entrées devient également de plus en plus complet. Cependant, un travail reste à fournir au niveau des définitions, qui permettent rarement de circonscrire avec exactitude le référent. Un moyen économique de résoudre ceci serait d'introduire des renvois vers le *Petit Robert 2*, ce qui permettrait une meilleure cohésion des ouvrages et donnerait une issue de secours au lecteur pour lequel la définition proposée par le dictionnaire de langue n'aurait pas été suffisante. En effet, une rapide observation du *Petit Robert 2* nous indique que les définitions des noms propres sont souvent très longues et nous savons que le manque de place est un problème auquel les rédacteurs de dictionnaires doivent faire face : le renvoi vers le *Petit Robert 2* permettrait donc d'éviter de devoir introduire de très longues définitions ainsi que de nombreux éléments encyclopédiques.

Malgré un meilleur traitement des noms propres dans la troisième édition du dictionnaire, celui-ci n'est pas parfait et des améliorations peuvent être apportées, principalement au niveau de la préface, de l'identification des noms propres et de leur traitement définitoire. Il nous semble que les solutions que nous avons proposées se basent sur des outils dont dispose déjà la maison Le Robert. En outre, elles sont économiques en ce qu'elles ne prennent pas de place dans les articles et qu'elles ne nécessitent, normalement pas, une modification totale de ceux-ci.

Notre travail ne représente cependant qu'une entrée en la matière. En effet, il nous a été impossible d'envisager l'entièreté des trois éditions, ce qui signifie que nos résultats, notamment au niveau de la typologie des noms propres présents dans le *Petit Robert*,

pourraient être affinés. De plus, nous nous sommes uniquement concentrée sur les noms propres présents en position d'entrée et de sous-entrée, mais il pourrait être intéressant d'envisager si la création d'entrées cachées dans le *PR1993* (→1.5) permet d'ajouter un plus grand nombre de noms propres dans le dictionnaire. Par ailleurs, il serait également intéressant d'envisager si le *Petit Robert en ligne* propose un meilleur traitement des noms propres ou si nos propositions valent également pour celui-ci.

5 Bibliographie

Sources primaires

PR1967 = Robert, Paul, 1967. *Le Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Rey, Alain (dir.), Paris, Société du Nouveau Littré, Le Robert.

PR1977 = Robert, Paul, 1977. *Le Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Rey, Alain (dir.), Paris, Société du Nouveau Littré - Dictionnaires Le Robert.

PR1993 = Robert, Paul, 1993. *Le Nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Rey, Alain / Rey-Debove, Josette (dir.), Paris, Dictionnaires Le Robert.

Sources secondaires

Articles et chapitres d'ouvrage

Boulanger, Jean-Claude / Francœur Aline / Cormier Monique. C., 2003. « Le *Petit Robert* par lui-même : de l'ombre à la lumière », in : Boulanger, Jean-Claude / Francœur Aline / Cormier Monique. C. (dir.), 2003. *Les dictionnaires Le Robert : Genèse et évolution*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp. 157-188, [en ligne : <http://books.openedition.org/pum/13864>, consulté le 11/08/2022].

Flaux, Nelly, 1991. « L'antonomase du nom propre ou la mémoire du référent », *Langue française*, n° 92, pp. 26-45, [en ligne : <http://www.jstor.org/stable/41558542>, consulté le 11/08/2022].

Galarneau, Annie, 2002. « D'un grand lexicographe, Paul Robert, à une grande maison d'édition : les Dictionnaires *Le Robert* », *International Journal of Lexicography*, vol. 15, n° 1, pp. 22-37, [en ligne : <https://doi.org/10.1093/ijl/15.1.22>, consulté le 11/08/2022].

Heinz, Michaela, 2003. « Les locutions figurées dans le *Nouveau Petit Robert* : évolution de quelques traitements entre 1993 et 2003 », in : Boulanger, Jean-Claude / Francœur Aline / Cormier Monique. C. (dir.), 2003. *Les dictionnaires Le Robert* :

Genèse et évolution, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp. 227-245, [en ligne : <https://books.openedition.org/pum/13867>, consulté le 11/08/2022].

Lecomte-Himly, Anne, 1989. « Du statut linguistique des noms propres dans cinq dictionnaires français », *Cahiers de lexicologie*, vol. 54, n° 1, pp. 7-32.

Marconi, Diego, 1990. “Dictionaries and Proper Names”, *History of Philosophy Quarterly*, vol. 7, n° 1, pp. 77-92, [en ligne: <http://www.jstor.org/stable/27743921>, consulté le 11/08/2022].

Martin, Robert, 1989. « L'exemple lexicographique dans le dictionnaire monolingue », in : Hausmann, Franz Josef / Reichmann, Oskar / Wiegand, Herbert Ernst / Zgusta, Ladislav (dir), 1989. *Wörterbücher / Dictionaries / Dictionnaires. Ein internationales Handbuch zur Lexikographie / An International Encyclopedia of Lexicography / Encyclopédie internationale de lexicographie*. Berlin – New York, De Gruyter Mouton, vol. 1, pp. 599-607, [en ligne : <https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/9783110095852.1/html>, consulté le 11/08/2022].

Pruvost, Jean, 2014. « Les dictionnaires de langue française : de la genèse à l'Internet, un outil pour tous », in : Argod-Dutard, Françoise (dir.), 2014. *Le français, une langue pour réussir*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 145-162 , [en ligne : <https://books.openedition.org/pur/65603>, consulté le 11/08/2022].

Rey-Debove, Josette, 1989. « La métalangue lexicographique : formes et fonctions en lexicographie monolingue », in : Hausmann, Franz Josef / Reichmann, Oskar / Wiegand, Herbert Ernst / Zgusta, Ladislav (dir.), 1989. *Wörterbücher / Dictionaries / Dictionnaires. Ein internationales Handbuch zur Lexikographie / An International Encyclopedia of Lexicography / Encyclopédie internationale de lexicographie*, Berlin – New York, De Gruyter, Mouton, vol. 1, pp. 305-312, [en ligne : <https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/9783110095852.1/html>, consulté le 11/08/2022].

Schweickard, Wolfgang, 1989. « Le traitement des formations déonomastiques dans la lexicographie française », in : Kremer, Dieter (dir.), 1989. *Actes du*

XVIII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Université de Trèves 1986). Section VI : Communications. Problèmes de lexicographie actuelle, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 242-253.

- Vaxelaire, Jean-Louis, — 2005a « Nom propre et lexicographie française », *Corela*, hors-série n° 2, pp. 1-13, [en ligne : <http://journals.openedition.org/corela/1239>, consulté le 11/08/2022].
- 2016a. « De la définition linguistique du nom propre », *Langue française*, n° 190, pp. 65-78, [en ligne : <http://www.jstor.org/stable/24772386>, consulté le 11/08/2022].
- 2016b. « Lexicographie comparée du français et de l’italien : La place des déonomastiques dans les dictionnaires des deux langues », in : Coluccia, Rosario / Brincat, Joseph M. / Möhren, Frankwalt (dir.), 2016. *Actes du XXVII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Nancy, 15-20 juillet 2013). Section 5 : Lexicologie, phraséologie, lexicographie*, Nancy, ATILF, pp. 535-546, [en ligne : <https://web-data.atilf.fr/ressources/cilpr2013/actes/section-5/CILPR-2013-5-Vaxelaire.pdf>, consulté le 11/08/2022].

Ouvrages

- Apothéloz, Denis, 2002. *La construction du lexique français : principes de morphologie dérivationnelle*, Paris, Ophrys.
- Boulanger, Jean-Claude / Cormier, Monique C., 2001. *Le nom propre dans l'espace dictionnaire général : études de métalexicographie*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- Boutier, Marie-Guy, 2020. *Lexicologie et lexicographie*, Université de Liège, [notes de cours].
- Büchi, Eva, 1996. *Les structures du “Französisches Etymologisches Wörterbuch” : recherches métalexicographiques et métalexicologiques*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- Cappiello, Giuseppe, 2016. *Le dictionnaire analogique de la langue française*, Paris, Hermann & Cie.

Elchacar, Mireille, 2011. *Le traitement lexicographique des noms propres du vocabulaire politique dans les dictionnaires généraux de langue française*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Université de Cergy-Pontoise [thèse présentée pour obtenir le doctorat ès Lettres (études françaises) et le doctorat (linguistique)], [en ligne : <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/5830>, consulté le 11/08/2022].

Kleiber, Georges, 1981. *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Centre d'Analyse Syntaxique de l'Université de Metz, Paris, Klincksieck.

Lehmann, Alise / Martin-Berthet, Françoise, 2018. *Lexicologie : sémantique, morphologie, lexicographie*, 5^e éd, Paris, Armand Colin.

Rey, Alain, 1982. *Encyclopédies et dictionnaires*, Paris, Presses Universitaires de France.

Rey-Debove, Josette, 1971. *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Paris, The Hague, Mouton.

Swiggers, Pierre, 2021. *Questions de linguistique romane. La métalexicographie : théorie et mise en pratique. La production lexicographique bilingue français ↔ néerlandais, XVI^e et XVII^e siècles*, Université de Liège, [notes de cours].

Vaxelaire, Jean-Louis, 2005b. *Les noms propres : une analyse lexicologique et historique*, Paris, Honoré Champion.

Zimont, Elizaveta, 2022. *La lexicographie bilingue français-néerlandais et néerlandais-français (1527-1656) : Étude de métalexicographie historique*, Université de Liège [thèse présentée en vue de l'obtention du titre de Docteure en Langues, lettres et traductologie].

Dictionnaires

PR2017 = Rey, Alain / Rey-Debove, Josette, 2017. *Le Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

PR2 1977 = Rey, Alain, 1977. *Le petit Robert, Tome 2 : Dictionnaire universel des noms propres alphabétique et analogique*, Robert, Paul (dir.), Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert.

Sites internet

« Notre histoire », sur *Le Robert*, [en ligne : <https://www.lerobert.com/notre-histoire.html>, consulté le 11/08/2022].

« Casques bleus », sur *Le Monde*, [en ligne :

https://www.lemonde.fr/recherche/?search_keywords=casques+bleus&start_at=01%2F01%2F1967&end_at=31%2F12%2F1977&search_sort=relevance_desc, consulté le 11/08/2022].

6 Annexes

6.1 Annexe 1 : Tableau comparatif

		PR1967		PR1977		PR1993	
Catégories	Sous-catégories	Entrées	Sous-entrées	Entrées	Sous-entrées	Entrées	Sous-entrées
Anthroponymes	Nom de personne notoire	<i>Christ</i>		<i>Christ</i>		<i>Christ</i>	
	Nom de dieu/déesse	<i>parque, Père</i>		<i>parque, Père</i>		<i>parque, Père</i>	
	Surnom de personne notoire		<i>le Petit Caporal, casque d'or, le Crucifié, la Palatine, le bon pasteur, la pucelle d'Orléans, le Psalmiste, le Protecteur</i>		<i>le Petit Caporal, casque d'or, le crucifié, la Palatine, le bon pasteur, la pucelle d'Orléans, le Psalmiste, le Protecteur</i>		<i>le Petit Caporal, casque d'or, le Crucifié, la Palatine, le bon pasteur, la pucelle d'Orléans, le Psalmiste, le Protecteur</i>
Personnifications	Personnification		<i>la Parque</i>		<i>la Parque</i>		<i>la Parque</i>
Toponymes	Nom de ville	<i>pandémonium</i>		<i>pandémonium</i>			<i>Le Pandémonium, Paris-Plage</i>
	Nom de région						<i>La Côte d'Azur</i>
	Nom de promenade	<i>Croisette</i>		<i>Croisette</i>			
	Nom de montagne		<i>les Colonnes d'Hercule</i>		<i>les Colonnes d'Hercule</i>		<i>les Colonnes d'Hercule</i>
	Surnom de continent		<i>l'Ancien continent, le</i>		<i>l'Ancien Continent, le</i>		<i>l'Ancien Continent, le</i>

		<i>Nouveau continent</i>		<i>Nouveau Continent</i>		<i>Nouveau Continent</i>
	Surnom de pays	<i>le Céleste Empire, l'Empire chérifien, la Porte, la Sublime-Porte, la Porte ottomane</i>		<i>le Céleste Empire, l'Empire chérifien, la Porte, la Sublime-Porte, la Porte ottomane</i>		<i>le Céleste Empire, l'Empire chérifien, la Porte, la Sublime Porte, la Porte ottomane</i>
	Surnom de territoire					<i>Le Caillou</i>
	Nom d'astre/de constellation	<i>cancer, capricorne, Pléiade</i>	<i>le Grand Chien, le Petit Chien, croix-du-sud, la Pléiade, les Poissons, poisson austral, poisson volant</i>	<i>cancer, capricorne, Pléiade</i>	<i>le Grand Chien, le Petit Chien, croix du Sud, la Pléiade, les Poissons, poisson austral, poisson volant</i>	<i>cancer, Pléiade</i>
Animaux et objets anthropomorphes	Noms d'animaux mythologiques	<i>cerbère, Chimère, pégase</i>		<i>cerbère, Chimère, pégase</i>		<i>Chimère</i>
Produits de l'activité humaine	Nom de ligne de chemin de fer		<i>la Ceinture : la grande, la petite Ceinture</i>		<i>la Ceinture ; la grande, la petite Ceinture</i>	<i>la Grande, la Petite Ceinture</i>
	Nom d'établissement/bâtimen	<i>Conciergerie, pipô, Polytechnique</i>	<i>école des chartes, Collège de France, le Conservatoire, conservatoire des arts et des métiers</i>	<i>Conciergerie, pipô, Polytechnique, carva, C.N.R.S.</i>	<i>école des chartes, Collège de France, le Conservatoire, conservatoire des arts et des métiers</i>	<i>Conciergerie, pipô</i>
	Nom de statue	<i>palladium</i>		<i>palladium</i>		<i>palladium</i>
	Nom d'objet	<i>croix</i>		<i>croix</i>		<i>croix, papamobile</i>

Regroupements humains	Nom de parti politique	<i>camarilla</i>		<i>camarilla, P.C., P.Q.</i>		<i>camarilla</i>	
	Nom de société politique	<i>charbonnerie</i>		<i>charbonnerie</i>		<i>charbonnerie</i>	<i>la Cagoule</i>
	Nom de société religieuse		<i>conférences de Saint-Vincent-de-Paul</i>		<i>conférences de Saint-Vincent-de-Paul</i>		
	Nom de syndicat	<i>C.G.T.</i>		<i>C.G.T.</i>			
	Nom de gouvernement/ass emblée	<i>commune, Consulat</i>	<i>la Constituante, la Porte, la Sublime-Porte, la Porte ottomane</i>	<i>commune, Consulat</i>	<i>la Constituante, la Porte, la Sublime-Porte, la Porte ottomane</i>	<i>commune, Consulat</i>	<i>la Constituante, la Porte, la Sublime Porte, la Porte ottomane</i>
	Nom des membres d'une assemblée		<i>les Constituants</i>		<i>les constituants</i>		<i>les constitutants</i>
	Nom de parlement		<i>le Parlement Croupion, les Communes</i>		<i>le Parlement Croupion, les Communes</i>		<i>parlement croupion, les Communes</i>
	Nom d'institution culturelle		<i>la Comédie-Française</i>		<i>la Comédie-Française</i>		<i>la Comédie-Française</i>
	Nom de corps de police			<i>C.R.S.</i>			
	Nom de corps de troupe		<i>le cadre noir</i>		<i>le cadre noir, casques d'acier, casques bleus</i>		<i>le Cadre noir, casques d'acier, les Casques bleus</i>
	Nom de département militaire		<i>le Pentagone</i>		<i>le Pentagone</i>		<i>le Pentagone, la piscine</i>
	Nom d'organisation humanitaire		<i>la Croix-Rouge</i>		<i>la Croix-Rouge</i>		<i>la Croix-Rouge</i>
	Nom d'un groupe de poètes	<i>Parnassien, Pléiade</i>		<i>Parnassien, Pléiade</i>		<i>Parnassien, Pléiade</i>	

	Nom de secte				<i>Les Cathares</i>		<i>Les cathares</i>
Noms d'œuvres	Nom de prière	<i>collecte, Pater</i>		<i>collecte, Pater</i>		<i>collecte, Pater</i>	
	Nom d'ouvrage littéraire	<i>Coran</i>		<i>Coran</i>			<i>le Coran, les Pythiques</i>
Discours, lois, traités, etc.	Nom de constitution		<i>la Charte</i>		<i>la Charte</i>		<i>la Charte</i>
Enseignes	Nom d'entreprise	<i>P.M.U.</i>		<i>P.M.U.</i>		<i>P.M.U.</i>	
	Nom de magasin		<i>la coopé(rative)</i>		<i>la coopé(rative)</i>		
Événements historiques	Nom de période historique	<i>cambrien, carbonifère, pléistocène, préhistoire</i>	<i>le primaire, le paléolithique</i>	<i>cambrien, carbonifère, pléistocène, préhistoire</i>	<i>le primaire, le paléolithique</i>	<i>cambrien, carbonifère, pléistocène, préhistoire</i>	<i>le primaire, le paléolithique</i>
	Noms d'un événement historique	<i>Cène, contre-réforme, Passion</i>	<i>les Cent jours</i>	<i>Cène, contre-réforme, Passion</i>	<i>les Cent-Jours</i>	<i>contre-réforme, Passion</i>	<i>la Cène, les Cent-Jours</i>
Peuples	Nom de peuples/ethnie		<i>les Cafres</i>		<i>les Cafres, les Canadiens</i>		<i>les Cafres, les Canadiens</i>
	Nom d'habitants d'une région		<i>les Provençaux</i>		<i>les Provençaux</i>		
Politique	Nom de politique					<i>collaboration</i>	

Tableau 15 : tableau comparatif des noms propres dans le PR1967, PR1977 et PR1993

6.2 Annexe 2 : Tableau comparatif des catégories de noms propres les plus représentées

	<i>PR1967</i>	<i>PR1977</i>	<i>PR1993</i>
Entrées et sous-entrées	Toponymes : 24,39 %	Regroupements humains : 27,47 %	Toponymes Regroupements humains : 25,29 %
	Regroupements humains : 23,17%	Toponymes : 21,98 %	Anthroponymes Produits de l'activité humaine : 12,64 %
	Anthroponymes : 13,41 %	Produits de l'activité humaine : 13,19 %	Événements historiques : 11,49 %
Entrées	Regroupements humains et événements historiques : 20,59 %	Regroupements humains : 25,64 %	Regroupements humains Événements historiques : 22,22 %
	Toponymes et produits de l'activité humaine : 14,71%	Produits de l'activité humaine et événements historiques : 17,95 %	Produits de l'activité humaine : 18,52 %
		Toponymes : 12,82%	Anthroponymes : 11,11%
Sous-entrées	Toponymes : 31,25 %	Regroupements humains et toponymes : 28,85 %	Toponymes : 33,33 %
	Regroupements humains : 25%	Anthroponymes : 15,38 %	Regroupements humains : 26,67 %
	Anthroponymes : 16,67 %	Produits de l'activité humaine : 9,62 %	Anthroponymes : 13,33 %

Tableau 16 : évolution des catégories de noms propres les plus représentées (*PR1967, PR1977, PR1993*)

6.3 Annexe 3 : Articles des entrées étudiées dans le travail

6.3.1 *Camarilla*

CAMARILLA [kamarija]. *n. f.* (1831; mot esp. « cabinet particulier du roi », de *camara* « chambre »). ♦ 1^o Parti absolutiste, formé par les familiers du roi d'Espagne.
♦ 2^o Coterie d'intrigants politiquement influents.

Figure 79 : entrée *camarilla* (*PR1967* : 217)

CAMARILLA [kamarija]. *n. f.* (1831; mot esp. « cabinet particulier du roi », de *camara* « chambre »). ♦ 1^o Parti absolutiste, formé par les familiers du roi d'Espagne. ♦ 2^o Coterie d'intrigants politiquement influents.

Figure 80 : entrée camarilla (PRI977 : 241)

CAMARILLA [kamarija] n. f. — 1824; mot esp. « cabinet particulier du roi », de *camara* « chambre ». 1♦ HIST. Parti absolutiste, formé par les familiers du roi d’Espagne. 2♦ PÉJ. Coterie influente autour d’un personnage important.

Figure 81 : entrée camarilla (PRI993 : 327)

6.3.2 Cambrien

qui effectue le cambriage.

CAMBRIEN, IENNE [käbrijē, ijēn]. n. m. et adj. (1863; de *cambria*, nom breton latinisé du pays de Galles). Géol. Première période de l’ère primaire (paléozoïque). — De cette période.

Figure 82 : entrée cambrien, ienne (PRI967 : 218)

qui effectue le cambriage.

CAMBRIEN, IENNE [käbrijē, ijēn]. n. m. et adj. (1863; de *cambria*, nom breton latinisé du pays de Galles). Géol. Première période de l’ère primaire (paléozoïque). — De cette période.

Figure 83 : entrée cambrien, ienne (PRI977 : 241)

CAMBRIEN, IENNE [käbrijē, ijēn] n. m. et adj. — 1838 ; angl. *cambrian*, de *Cambria*, nom bret. du pays de Galles ♦ GÉOL. Première période de l’ère primaire. ⇒ **acadien**, **paléozoïque** ; **précambrien**. — Adj. De cette période. *La faune cambrienne*.

Figure 84 : entrée cambrien, ienne (PRI993 : 327)

6.3.3 Cancer

de l’État.

CANCER [käser]. n. m. (1503; « signe du Zodiaque », 1372; mot. lat. « crabe ». V. *Chancre*). ♦ 1º Astron. Constellation zodiacale figurant un crabe. *Le cancer est le quatrième signe du zodiaque. Tropique du Cancer (Nord).* ♦ 2º Méd. *Vx. Toute tumeur (ulcère, etc.) qui ronge les chairs. — Mod. Tumeur maligne, et par ext. Tout néoplasme qui a tendance à s’étendre et à se généraliser. V. Carcinome, épithéliome, néoplasme, sarcome. Cancer de la langue, de l’estomac, du sein. La leucémie, comme le cancer, est un néoplasme.* ♦ 3º Fig. *Ce qui ronge, détruit.*

Figure 85 : entrée cancer (PRI967 : 220)

CANCER [käser]. n. m. (1503; « signe du Zodiaque », 1372; mot. lat. « crabe ». V. *Chancre*). ♦ 1º Astron. Constellation zodiacale figurant un crabe. *Le cancer est le quatrième*

signe du zodiaque. *Tropique du Cancer* (Nord). ♦ 2^e Méd. Tumeur ayant tendance à s'accroître, à détruire les tissus voisins et à donner d'autres tumeurs à distance de son lieu d'origine (*métastases*). V. *Tumeur* (maligne). — *Par ext.* Toute prolifération anormale, anarchique, de cellules, sans qu'elle prenne l'aspect d'une tumeur. *La leucémie est un cancer du sang.* ♦ *Vx.* Toute tumeur qui ronge les chairs. V. *Carcinome, épithéliome, sarcome. Cancer des fumeurs**. ♦ 3^e Fig. Ce qui ronge, détruit; ce qui prolifère de manière anormale et dangereuse.

Figure 86 : entrée cancer (PR1977: 244)

CANCER [kāsər] n. m. — 1372 ; mot. lat. « crabe » → chancré 1_a Constellation zodiacale de l'hémisphère boréal figurant un crabe. *Tropique du Cancer* (nord). ♦ **ASTROL.** Quatrième signe du zodiaque (22 juin-22 juillet). — **ELLIPT.** *Elle est Cancer*, née sous le signe du Cancer. 2_a (1478) Tumeur ayant tendance à s'accroître, à détruire les tissus voisins et à donner d'autres tumeurs à distance

de son lieu d'origine (*métastases*). ⇒ **néoplasme, tumeur** (maligne). *Avoir un cancer.* « *Les cancers, maladies du code qui commande à la genèse et à la multiplication cellulaire* » (J. Hamburger). *Cancer du sein, du poumon, du foie. Détection précoce, traitement d'un cancer* (⇒ **chimiothérapie, radiothérapie**). *Cancer généralisé.* — **PAR EXT.** Prolifération anormale, anarchique, de cellules, sans qu'elle prenne l'aspect d'une tumeur. *La leucémie est un cancer du sang.* ♦ *Vx* Tumeur qui ronge les chairs. ⇒ **carcinome, épithélioma, sarcome.** 3_a **FIG.** Ce qui ronge, détruit; ce qui prolifère de manière anormale et dangereuse. « *Le cancer de la jeunesse, c'est ce doute sur soi-même* » (B. et F. Groult).

Figure 87 : entrée cancer (PR1992: 331)

6.3.4 Capricorne

CAPRICORNE [kaprikɔrn(ə)]. n. m. (1256; lat. *capri-cornus*, de *caper* « bouc », et *cornu* « corne »). ♦ 1^e **Astron.** Constellation zodiacale. *Tropique du Capricorne*, tropique Sud. ♦ 2^e (1775). Grand coléoptère (*Cérambycidés*) dont la larve creuse de longues galeries. V. **Longicorne**.

Figure 88 : entrée capricorne (PR1967: 225)

CAPRICORNE [kaprikɔrn(ə)]. n. m. (1256; lat. *capri-cornus*, de *caper* « bouc », et *cornu* « corne »). ♦ 1^e **Astron.** Constellation zodiacale. *Tropique du Capricorne*, tropique Sud. ♦ 2^e (1775). Grand coléoptère (*Cérambycidés*) dont la larve creuse de longues galeries. V. **Longicorne**.

Figure 89 : entrée capricorne (PR1977: 250)

CAPRICORNE [kaprikɔrn] n. m. — 1120 ; lat. *capricornus*, de *caper* « bouc » et *cornu* « corne ». 1. Animal fabuleux à tête de chèvre et queue de poisson, dont le nom désigne une constellation zodiacale de l'hémisphère austral. *Tropique du Capricorne* : tropique sud. ♦ ASTROL. Dixième signe du zodiaque (21 décembre-19 janvier). — ELLIPT. *Elle est Capricorne*, née sous le signe du Capricorne. 2. (1775) Grand coléoptère (*cérambycidés*) dont la larve creuse de longues galeries dans le bois. ⇒ **cérambyx**.

Figure 90 : entrée capricorne (PRI1993 : 339)

6.3.5 Carbonifère

CARBONIFÈRE [karbonifér]. adj. et n. (1846 ; de *carbone*, et -fère). ♦ 1^o Qui contient du charbon. *Terrain carbonifère*. ♦ 2^o Géol. N. m. Époque géologique allant du dévonien au permien (ère primaire : paléozoïque). Adj. *La faune carbonifère*.

Figure 91 : entrée carbonifère (PRI1967 : 228)

CARBONIFÈRE [karbonifér]. adj. et n. (1846 ; de *carbone*, et -fère). ♦ 1^o Qui contient du charbon. *Terrain carbonifère*. ♦ 2^o Géol. N. m. Époque géologique allant du dévonien au permien (ère primaire : paléozoïque). Adj. *La faune carbonifère*.

Figure 92 : entrée carbonifère (PRI1977 : 253)

CARBONIFÈRE [karbonifér] adj. et n. m. — 1838 ; de *carbone* et -fère. 1. Qui contient du charbon. *Terrain carbonifère*. 2. N. m. GÉOL. Époque géologique de la fin de l'ère primaire, précédant le permien. *Les terrains du carbonifère sont, en général, riches en houille*. Adj. *La faune carbonifère*.

Figure 93 : entrée carbonifère (PRI1993 : 343)

6.3.6 Carva

CARVA [karva]. n. m. et adj. (v. 1950 ; o. i.). Arg. scol. ♦ 1^o L'École polytechnique. — Adj. *La boîte carva*. ♦ 2^o Polytechnicien. V. Pipo, X.

Figure 94 : entrée carva (PRI1977 : 260)

6.3.7 Cène

CÈNE [sen]. n. f. (xii^e; lat. *cena* « repas du soir »). ♦ 1^o Repas que Jésus-Christ prit avec ses apôtres la veille de la Passion et au cours duquel il institua l'Eucharistie (V. Cénacle). ♦ 2^o Cérémonie du jeudi saint. ♦ Communion (spécialt. *Communion sous les deux espèces*, chez les protestants). ♦ 3^o Représentation de la Cène. ♦ HOM. *Saine, scène*.

Figure 95 : entrée cène (PRI1967 : 244)

CÈNE [sen]. *n. f.* (xii^e; lat. *cena* « repas du soir »). ♦ 1^o Repas que Jésus-Christ prit avec ses apôtres la veille de la Passion et au cours duquel il institua l'Eucharistie (V, Cénacle). ♦ 2^o Cérémonie du jeudi saint. ◇ Communion (*spécialt.* Communion sous les deux espèces, chez les protestants). ♦ 3^o Représentation de la Cène. ◇ HOM. *Saine, scène.*

Figure 96 : entrée cène (PRI1977 : 272)

CÈNE [sen] *n. f.* — fin x^e; lat. *cena* « repas du soir » 1_♦ RELIG. *La Cène*: repas que Jésus-Christ prit avec ses apôtres la veille de la Passion et au cours duquel il institua l'Eucharistie (⇒ *cénacle*). — Cérémonie du jeudi saint. ◇ Communion (*spécialt.* Communion sous les deux espèces, chez les protestants). 2_♦ (1704) Représentation artistique de la Cène. ◇ HOM. *Saine* (1. *sain*), *scène*, *seine*, *sen*, *senne*.

Figure 97 : sous-entrée la Cène (PRI1993 : 368)

6.3.8 Cerbère

CERBÈRE [serber]. *n. m.* (1576; lat. *cerberus*, gr. *kerberos*). ♦ 1^o Myth. gr. Nom du chien à trois têtes qui gardait l'entrée des enfers. ♦ 2^o (1867). Portier, gardien sévère et intraitable.

Figure 98 : entrée cerbère (PRI1967 : 247)

CERBÈRE [serber]. *n. m.* (1576; lat. *cerberus*, gr. *kerberos*). ♦ 1^o Myth. gr. Nom du chien à trois têtes qui gardait l'entrée des enfers. ♦ 2^o (1876). Portier, gardien sévère et intraitable.

Figure 99 : entrée cerbère (PRI1977 : 275)

CERBÈRE [serber] *n. m.* — 1576; lat. *Cerberus*, gr. *Kerberos*, nom du chien à trois têtes qui gardait l'entrée des enfers ♦ Portier, gardien sévère et intraitable.

Figure 100 : entrée cerbère (PRI1993 : 372)

6.3.9 C.G.T.

C.G.T. [seʒete]. *n. f.* (xx^e). Confédération générale du travail. *Membre de la C.G.T.* V. *Cégétiste*.

Figure 101 : entrée C.G.T. (PRI1967 : 250)

♦ **C.G.T.** [seʒete]. *n. f.* (xx^e). ♦ 1^o Confédération générale du travail. *Membre de la C.G.T.* V. *Cégétiste*. ♦ 2^o Compagnie générale transatlantique.

Figure 102 : entrée C.G.T. (PRI1977 : 279)

6.3.10 Charbonnerie

CHARBONNERIE [ʃɑ̃bɔ̃nri]. *n. f.* (av. 1841; de *charbonnier*). Sous la Restauration, Société politique secrète (V. Carbonaro).

Figure 103 : entrée charbonnerie (PR1967 : 259)

charbon. Le navire charbonne.

CHARBONNERIE [ʃɑ̃bɔ̃nri]. *n. f.* (av. 1841; de *charbonnier*). Sous la Restauration, Société politique secrète (V. Carbonaro).

Figure 104 : entrée charbonnerie (PR1977 : 288)

CHARBONNERIE [ʃɑ̃bɔ̃nri] *n. f.* — 1838 ; adapt. de l’it. *carboneria*, de *carbonaro* « charbonnier » ♦ HIST. Sous la Restauration, Société politique secrète (⇒ **carbonarisme**; **carbonaro**).

Figure 105 : entrée charbonnerie (PR1993 : 389)

6.3.11 Chimère

CHIMÈRE [ʃimɛr]. *n. f.* (1461; « absurde », adj., 1220; lat. *chimæra*; gr. *khimaira* « monstre mythologique »). ♦ 1^o Myth. Monstre fabuleux à tête et poitrail de lion, ventre de chèvre, queue de dragon et qui crache des flammes. *Bellérophon tua la Chimère*. Fig. Assemblage monstrueux (*vx*). ♦ 2^o (v. 1560). Vaine imagination. V. **Fantasme**, **fantôme**, **folie**, **idée**, **illusion**, **imagination**, **mirage**, **rêve**, **songe**, **utopie**, **vision**. *Se repaire de chimères*. *Se forger, se créer des chimères*. *De vaines, de folles, de vagues chimères*. *Quittez ces chimères*. « *O chimères, dernières ressources des malheureux* »

chimères. « *O chimères, dernières ressources des malheureux* » (ROUSS.). ♦ 3^o (1808). Gros poisson (*Holocéphales*) au corps allongé et argenté. ♦ 4^o Biol. Produit tératologique comprenant des cellules de diverses provenances. ♦ ANT. *Fait, raison, réalité, réel*.

Figure 106 : entrée chimère (PR1967 : 275)

CHIMÈRE [ʃimɛr]. *n. f.* (1461; « absurde », adj., 1220; lat. *chimæra*; gr. *khimaira* « monstre mythologique »). ♦ 1^o Myth. Monstre fabuleux à tête et poitrail de lion, ventre de chèvre, queue de dragon et qui crache des flammes. *Bellérophon tua la Chimère*. Fig. Assemblage monstrueux (*vx*). ♦ 2^o (v. 1560). Vaine imagination. V. **Fantasme**, **fantôme**, **folie**, **idée**, **illusion**, **imagination**, **mirage**, **rêve**, **songe**, **utopie**, **vision**. *Se repaire de chimères*. *Se forger, se créer des chimères*. *De vaines, de folles, de vagues chimères*. *Quittez ces chimères*. « *O chimères, dernières ressources des malheureux* » (ROUSS.).

♦ 3^o (1808). Gros poisson (*Holocéphales*) au corps allongé et argenté. ♦ 4^o Biol. Organisme (surtout plante créée artificiellement par greffe) composé de tissus de types génétiquement différents (appartenant à des génotypes différents). ♦ ANT. *Fait, raison, réalité, réel*.

Figure 107 : entrée chimère (PRI977 : 306)

CHIMÈRE [sim̩ɛr] n. f. — XIII^e; lat. *chimæra*, gr. *khimaira* « la Chimère », monstre mythologique 1♦ Monstre à tête et poitrail de lion, ventre de chèvre, queue de dragon, crachant des flammes. *Bellérophon tua la Chimère.* ♦ FIG. et vx Assemblage monstrueux. 2♦ (v. 1560) Vaine imagination. ⇒ fantaisie, illusion, mirage, rêve, songe, utopie, vision. Se forger, se créer des chimères. Caresser une chimère. De vaines, de folles chimères. Quittez ces chimères. « Ô chimères! dernières ressources des malheureux! » (Rousseau). 3♦ (1808) Poisson marin cartilagineux (*holocéphales*) aux dents broyeuses, et qui a un aiguillon parfois venimeux. 4♦ BIOL Organisme créé artificiellement par greffe ou fécondation, à partir de deux cellules, embryons ou organes de génotypes différents (⇒ aussi hybride). *Chimère de caille et de poulet.* APPOS. Des souris-chimères. ♦ CONTR. 2. Fait, raison, réalité, réel.

Figure 108 : entrée chimère (PRI993 : 411)

6.3.12 Christ

CHRIST [kr̩ist]. n. m. (X^e; lat. ecclés. *christus*, gr. *khristos* « oint », trad. de l'hébreu *maschiah* « messie »). ♦ 1^o Nom donné à Jésus de Nazareth. V. Messie. *Le Christ* Jésus, le Christ. Jésus-Christ, et absolt. *Christ* (usage des chrétiens de l'Église réformée). ♦ 2^o Figure de Jésus-Christ attaché à la croix. V. Crucifix. *Un christ d'ivoire.*

Figure 109 : entrée christ (PRI967 : 280)

CHRIST [kr̩ist]. n. m. (X^e; lat. ecclés. *christus*, gr. *khristos* « oint », trad. de l'hébreu *maschiah* « messie »). ♦ 1^o Nom donné à Jésus de Nazareth. V. Messie. *Le Christ* Jésus, le Christ. Jésus-Christ, et absolt. *Christ* (usage des chrétiens de l'Église réformée). ♦ 2^o Figure de Jésus-Christ attaché à la croix. V. Crucifix. *Un christ d'ivoire.*

Figure 110 : entrée christ (PRI977 : 311)

CHRIST [kr̩ist] n. m. — X^e; lat. ecclés. *christus*, gr. *khristos* « oint », trad. de l'hébr. *mashia'h* « messie ». 1♦ Nom donné à Jésus de Nazareth. ⇒ messie ; seigneur. *Le christ* Jésus, le Christ. Jésus-Christ, et ABSOLT *Christ* (usage des chrétiens de l'Église réformée). *Le Christ sauveur*. *La paix du Christ.* 2♦ Représentation de Jésus-Christ attaché à la croix. ⇒ crucifix. *Des christ*s d'ivoire.

Figure 111 : entrée christ (PRI993 : 419)

6.3.13 C.N.R.S.

C.N.R.S. [seenɛʁɛs]. *n. m. (sigle).* Abrév. de Centre national de la recherche scientifique.

Figure 112 : entrée C.N.R.S. (PRI977 : 328)

6.3.14 Collaboration

COLLABORATION [kɔ(l)labɔrasjɔ̃]. *n. f.* (1829; « travaux d'un couple », 1759; lat. *collaborare*). ♦ 1^o Travail en commun, action de collaborer avec qqn. *La collaboration d'un spécialiste à une revue, à un journal. Livre écrit en collaboration.* V. **Association.** *Apporter sa collaboration à une œuvre.* V. **Aide, appui, concours, coopération, participation.** ♦ 2^o Mouvement, attitude des collaborateurs (2^o).

Figure 113 : entrée collaboration (PRI967 : 300)

COLLABORATION [kɔ(l)labɔrasjɔ̃]. *n. f.* (1829; « travaux d'un couple », 1759; lat. *collaborare*). ♦ 1^o Travail en commun, action de collaborer avec qqn. *La collaboration d'un spécialiste à une revue, à un journal. Livre écrit en collaboration.* V. **Association.** *Apporter sa collaboration à une œuvre.* V. **Aide, appui, concours, coopération, participation.** ♦ 2^o Mouvement, attitude des collaborateurs (2^o).

Figure 114 : entrée collaboration (PRI977 : 335)

COLLABORATION [kɔ(l)labɔrasjɔ̃] *n. f.* — 1829; « travaux d'un couple » 1753; bas lat. *collaborare* → collaborer 1. Travail en commun, action de collaborer avec qqn. *La collaboration d'un spécialiste à une revue, à un journal. Livre écrit en collaboration.* ⇒ **association ; collectif.** *Apporter sa collaboration à une œuvre.* ⇒ 1. **aide, appui, concours, coopération, participation.** *Je vous remercie de votre collaboration.* 2. Politique d'entente avec l'occupant allemand mise en œuvre par le gouvernement de Vichy; mouvement, attitude des partisans de cette politique.

Figure 115 : entrée collaboration (PRI993 : 452)

6.3.15 Collecte

COLLECTE [kɔ(l)lekt(ə)]. *n. f.* (XIII^e; lat. *collecta*, de *colligere* « placer ensemble »). ♦ 1^o **Liturg.** Prière de la messe, entre le Gloria et l'Épître. ♦ 2^o (XVI^e). Levée des impositions. ♦ 3^o (XVIII^e). Action de recueillir des dons. V. **Quête.** *Faire une collecte pour, au profit d'une œuvre. Le produit d'une collecte.* — Par ext. V. **Collectage.**

Figure 116 : entrée collecte (PRI967 : 301)

COLLECTE [kɔ(l)lɛkt(ə)]. *n. f.* (XIII^e; lat. *collecta*, de *colligere* « placer ensemble »). ♦ 1^o *Liturg.* Prière de la messe, entre le Gloria et l’Épitre. ♦ 2^o (XVI^e). Levée des impositions. ♦ 3^o (XVIII^e). Action de recueillir des dons. V. *Quête*. *Faire une collecte pour, au profit d'une œuvre. Le produit d'une collecte.* — *Par ext.* V. *Collectage*.

Figure 117 : entrée collecte (PRI977 : 335)

COLLECTE [kɔlɛkt] *n. f.* — *collete* XIII^e; lat. *collecta*, de *colligere* « placer ensemble » 1. *LITURG.* Prière de la messe, entre le Gloria et l’Épitre. 2. (1395) Levée des impositions. 3. (1690) Action de recueillir des dons. ⇒ 1. **quête**. *Faire une collecte pour, au profit d'une œuvre. Collecte de vêtements. Le produit d'une collecte.* ♦ **PAR EXT.** Action de réunir, de recueillir (des produits, des éléments) en vue d'un traitement. ⇒ **collectage**. *La collecte du lait dans les fermes. Collecte des données d'une enquête.*

Figure 118 : entrée collecte (PRI993 : 453)

6.3.16 Commune

indivision.
COMMUNE [kɔmyn]. *n. f.* (*Comugne*, XII^e; lat. *communia*, de *communis*. V. *Commun*). ♦ 1^o *Ancienn.* Ville affranchie du joug féodal, et que les bourgeois administraient eux-mêmes; corps des bourgeois. V. *Bourgeoisie* (1^o). ♦ 2^o (1793). La plus petite subdivision administrative du territoire, administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal. V. *Municipalité. Siège de la commune*. V. *Hôtel (de ville), mairie*. — *Par ext.* Personne morale représentée par les habitants d'une commune. ♦ 3^o *Hist.* (1789). La municipalité de Paris, qui devint Gouvernement révolutionnaire. — (1871) Le Gouvernement révolutionnaire de Paris. V. *Communard*. ♦ 4^o (De l'angl. *Commons*). *La Chambre des communes*, et ellipt. *Les Communes*: la chambre élective (chambre basse), en Grande-Bretagne.

Figure 119 : entrée commune (PRI967 : 310)

indivision.
COMMUNE [kɔmyn]. *n. f.* (*Comugne*, XII^e; lat. *communia*, de *communis*. V. *Commun*). ♦ 1^o *Ancienn.* Ville affranchie du joug féodal, et que les bourgeois administraient eux-mêmes; corps des bourgeois. V. *Bourgeoisie* (1^o). ♦ 2^o (1793). La plus petite subdivision administrative du territoire, administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal. V. *Municipalité. Siège de la commune*. V. *Hôtel (de ville), mairie*. — *Par ext.* Personne morale représentée par les habitants d'une commune. ♦ 3^o *Hist.* (1789). La municipalité de Paris, qui devint Gouvernement révolutionnaire. — (1871) Le Gouvernement révolutionnaire de Paris. V. *Communard*. ♦ 4^o (De l'angl. *Commons*). *La Chambre des communes*, et ellipt. *Les Communes*: la chambre élective (chambre basse), en Grande-Bretagne. ♦ 5^o *Commune populaire*, en Chine, Ensemble administratif et économique groupant plusieurs villages.

Figure 120 : entrée commune (PRI977 : 346)

COMMUNE [kɔmyn] n. f. — *comugne* XII^e; lat. *communia*, de *communis* → commun 1^o ANCIENN^T Ville affranchie du joug féodal, et que les bourgeois administraient eux-mêmes; corps des bourgeois. ⇒ **bourgeoisie** (1^o), **échevinage**. *La charte d'une commune.* 2^o (1793) La plus petite subdivision administrative du territoire, administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal. ⇒ **municipalité**; **village, ville**. *Le territoire d'une commune.* ⇒ **communal**. *Les hameaux** d'une commune. Siège de la commune. ⇒ **hôtel** (de ville), **mairie**. *Une commune de deux cents, de cent mille habitants.* — PAR EXT. Personne morale représentée par les habitants d'une commune. *Le budget de la commune.* 3^o (1789) HIST. La municipalité de Paris, qui

devint gouvernement révolutionnaire. — (1871) Le gouvernement révolutionnaire de Paris (⇒ **communard**). 4^o (de l'angl. *Commons*) *La Chambre des communes*, et ELLIPT *les Communes*: la Chambre élective (Chambre basse), en Grande-Bretagne. 5^o *Commune populaire*: en Chine populaire, ensemble administratif et économique groupant plusieurs villages pour une exploitation collective (1958-1978).

Figure 121 : entrée commune (PRI993 : 468)

6.3.17 Conciergerie

CONCIERGERIE [kɔsjɛrʒəri]. n. f. (1328; de *concierge*). ♦ 1^o Charge de concierge; logement du concierge (ne se dit plus que pour les châteaux, les immeubles publics). ♦ 2^o Hist. Prison attenante au Palais de Justice à Paris. *Marie-Antoinette fut enfermée à la Conciergerie.*

Figure 122 : entrée conciergerie (PRI967 : 320)

CONCIERGERIE [kɔsjɛrʒəri]. n. f. (1328; de *concierge*). ♦ 1^o Charge de concierge; logement du concierge (ne se dit plus que pour les châteaux, les immeubles publics). ♦ 2^o Hist. Prison attenante au Palais de Justice à Paris. *Marie-Antoinette fut enfermée à la Conciergerie.* ♦ 3^o Région. (Québec). Immeuble d'habitation. « *Les Jardins Mérici, une conciergerie très moderne* » (*Le Québec tel quel*, 1975).

Figure 123 : entrée conciergerie (PRI977 : 357)

CONCIERGERIE [kɔsjɛrʒəri] n. f. — 1328; de *concierge* 1^o vx ou LITTÉR. Charge de concierge; logement de concierge (ne se dit plus que pour les châteaux, les immeubles publics). MOD. Service d'accueil de la clientèle dans un grand hôtel. 2^o HIST. Prison attenante au Palais de Justice à Paris. *Marie-Antoinette fut enfermée à la Conciergerie.* 3^o RÉGION. (Québec) Grand immeuble d'habitation généralement en location (cf. vx Maison de rapport). « *Les jardins Mérici, une conciergerie très moderne* » (*Le Québec tel quel*, 1975). *Conciergeries et condominiums**.

Figure 124 : entrée conciergerie (PRI993 : 484)

6.3.18 Consulat

consulaire. Remplir des fonctions consulaires.

CONSULAT [kɔ̃syla]. *n. m.* (1246; lat. *consulatus*). ♦ 1^o *Antiq., Hist.* Dignité, fonction de consul (1^o, 2^o). Temps pendant lequel un consul exerçait sa charge. *Le consulat de Cicéron.* ♦ 2^o Gouvernement des trois consuls institué par la Constitution de l'an VIII; le temps qu'il dura. *L'époque du Consulat (1799-1804). Histoire du Consulat et de l'Empire,* de Madelin. ♦ 3^o *Mod.* Charge de consul dans une ville étrangère. *Obtenir le consulat de Beyrouth, de New York.* — Résidence du consul, bureaux et services qu'il dirige. *Aller au consulat pour obtenir un visa.*

CONSULTABLE [kɔ̃syltabl(a)]. *adj.* (1660: de *consulter*).

Figure 125 : entrée consulat (PR1967 : 338)

consulaire. Remplir des fonctions consulaires.

CONSULAT [kɔ̃syla]. *n. m.* (1246; lat. *consulatus*). ♦ 1^o *Antiq., Hist.* Dignité, fonction de consul (1^o, 2^o). Temps pendant lequel un consul exerçait sa charge. *Le consulat de Cicéron.* ♦ 2^o Gouvernement des trois consuls institué par la Constitution de l'an VIII; le temps qu'il dura. *L'époque du Consulat (1799-1804). Histoire du Consulat et de l'Empire,* de Madelin. ♦ 3^o *Mod.* Charge de consul dans une ville étrangère. *Obtenir le consulat de Beyrouth, de New York.* — Résidence du consul, bureaux et services qu'il dirige. *Aller au consulat pour obtenir un visa.*

Figure 126 : entrée consulat (PR1977 : 376)

CONSULAT [kɔ̃syla] *n. m.* — av. 1380; lat. *consulatus* 1, ANTIQUITÉ. Dignité, fonction de consul (1^o, 2^o). Temps pendant lequel un consul exerçait sa charge. *Le consulat de Cicéron.* 2, Gouvernement des trois consuls institué par la Constitution de l'an VIII; le temps qu'il dura. *L'époque du Consulat (1799-1804).* 3, MODERNITÉ. Charge de consul dans une ville étrangère. *Obtenir le consulat de Beyrouth, de New York.* — Bureaux et services que dirige un consul. ⇒ *chancellerie.* *Aller au consulat pour demander un visa.*

Figure 127 : entrée consulat (PR1993 : 509)

6.3.19 Contre-réforme

CONTRE-RÉFORME [kɔ̃trərefɔrm(a)]. *n. f.* (v. 1920; de *contre-*, et *réforme*). *Hist.* Réforme catholique qui succéda à la Réforme pour s'y opposer. *Les Jésuites, artisans de la contre-réforme.*

Figure 128 : entrée contre-réforme (PR1967 : 346)

CONTRE-RÉFORME [kɔ̃trərefɔrm(a)]. *n. f.* (v. 1920; de *contre-*, et *réforme*). *Hist.* Réforme catholique qui succéda à la Réforme pour s'y opposer. *Les Jésuites, artisans de la contre-réforme.*

Figure 129 : entrée contre-réforme (PR1977 : 384)

CONTRE-RÉFORME [kôtrôrefôrm] n. f. — 1914; de *contre-* et *réforme*. ♦ HIST. Réforme catholique qui succéda à la Réforme pour s'y opposer. *Les Jésuites, artisans de la contre-réforme.*

Figure 130 : entrée contre-réforme (PR1993 : 520)

6.3.20 Coran

CORAN [kôrã]. n. m. (1657; *Alcoran*, XIV^e; mot arabe). Livre sacré des Musulmans contenant la doctrine islamique. Fig. Livre de chevet. V. **Bible**. « *Le recueil des bulletins de la grande armée et le Mémorial de Sainte-Hélène complétaient son coran* » (STENDHAL).

Figure 131 : entrée coran (PR1967 : 352)

CORAN [kôrã]. n. m. (1657; *Alcoran*, XIV^e; mot arabe). Livre sacré des Musulmans contenant la doctrine islamique. Fig. Livre de chevet. V. **Bible**. « *Le recueil des bulletins de la Grande Armée et le Mémorial de Sainte-Hélène complétaient son coran* » (STENDHAL).

Figure 132 : entrée coran (PR1977 : 392)

CORAN [kôrã] n. m. — 1657; *Alcoran* XIV^e; mot ar. *al qur'an* « la lecture par excellence ». ♦ LE CORAN : le livre sacré des musulmans contenant la doctrine islamique. *Versets du Coran. Chapitres du Coran.* ⇒ **sourate**. — FIG. LITTÉR. Livre de chevet. ⇒ **bible**. « *Le recueil des bulletins de la Grande Armée et le Mémorial de Sainte-Hélène complétaient son coran* » (Stendhal).

Figure 133 : entrée coran (PR1993 : 531)

6.3.21 Croisette

CROISETTE [krwazet]. n. f. (1175; de *croix*). ♦ 1^o Petite croix (nom d'une célèbre promenade de Cannes, du nom du cap de la Croisette). ♦ 2^o Bot. Variété de gaillet.

Figure 134 : entrée croisette (PR1967 : 385)

CROISETTE [krwazet]. n. f. (1175; de *croix*). ♦ 1^o Petite croix (nom d'une célèbre promenade de Cannes, du nom du cap de la Croisette). ♦ 2^o Bot. Variété de gaillet.

Figure 135 : entrée croisette (PR1977 : 428)

CROISETTE [krwazet] n. f. — 1175; de *croix* 1^o VX OU RÉGION. Petite croix. *Cap de la Croisette à Cannes.* 2^o BOT. Variété de gaillet.

Figure 136 : entrée croisette (PR1993 : 577)

6.3.22 Croix

FORMES DE CROIX.

CROIX [krwa]. *n. f. (Croiz, x^e; lat. crux, crucis).* ♦ 1^o Gibet fait d'un poteau coupé par une traverse et sur lequel on attachait les criminels pour les faire mourir. *Le supplice de la croix. Mettre, attacher, clouer qqn sur la croix, en croix.* ♦ 2^o Spécialt. Le gibet sur lequel Jésus-Christ fut mis à mort. *Jésus monta au Calvaire en portant sa croix. Le mystère de la Croix, le sacrifice de la Croix : le mystère de la rédemption des hommes par la mort de Jésus-Christ sur la croix. Le scandale de la croix : ce qui, dans ce mystère, semble absurde aux incroyants.* ◇ (1845) *Le chemin de la Croix : les quatorze tableaux qui illustrent les scènes du chemin parcouru par Jésus portant sa croix. V. Station. Faire le chemin de la Croix, un chemin de croix : s'arrêter et prier devant chacun de ces tableaux.* ◇ Fig. *Porter sa croix : supporter ses épreuves avec la résignation et la foi de Jésus-Christ. Chacun a sa croix, porte sa croix : chacun a ses souffrances à supporter.* V. Calvaire, épreuve. ◇ *Le signe de la croix : signe que l'on fait en portant la main droite au front, à la poitrine, puis à l'épaule gauche et à l'épaule droite. V. Signer (se).* ◇ Symbole du christianisme. *La lutte de la croix et du croissant.* V. Croisade. ♦ 3^o Ornement en bois ou en métal qui figure une croix (symbole de Jésus-Christ crucifié, etc.). *Traverse, bras, branches de la croix. V. Croisillon. Croix ancrée. Croix ansée ou potencée. Croix pattée, à extrémités évasées. Croix fleuronnée ou tréflée. Croix de Lorraine, à double croisillon. Croix grecque, à branches égales. Croix de Malte. Croix de Saint-André, qui figure un X. Croix gammée (V. Svastika).*

de ces tableaux. ◇ Fig. *porter sa croix : supporter ses épreuves avec la résignation et la foi de Jésus-Christ. Chacun a sa croix, porte sa croix : chacun a ses souffrances à supporter.* V. Calvaire, épreuve. ◇ *Le signe de la croix : signe que l'on fait en portant la main droite au front, à la poitrine, puis à l'épaule gauche et à l'épaule droite. V. Signer (se).* ◇ Symbole du christianisme. *La lutte de la croix et du croissant.* V. Croisade. ♦ 3^o Ornament en bois ou en métal qui figure une croix (symbole de Jésus-Christ crucifié, etc.). *Traverse, bras, branches de la croix. V. Croisillon. Croix ancrée. Croix ansée ou potencée. Croix pattée, à extrémités évasées. Croix fleuronnée ou tréflée. Croix de Lorraine, à double croisillon. Croix grecque, à branches égales. Croix de Malte. Croix de Saint-André, qui figure un X. Croix gammée (V. Svastika).*

— *Croix latine, dont la branche inférieure est plus longue que les trois autres. Église construite en forme de croix latine.* ◇ Relig. chrét. Représentation de Jésus sur la croix. V. Crucifix. *Croix érigée sur un chemin, sur une élévation.* V. Calvaire. *Croix funéraire, qu'on place sur une tombe. Croix processionnelle. C'est la croix et la bannière*. — Croix pectorale : que les évêques portent sur la poitrine.* ◇ Bijou en forme de croix. V. Jeannette. *Croix de diamants.* ♦ 4^o (xii^e). Signe en forme de croix. *La croix d'étoffe que portaient*

(xii^e). Signe en forme de croix. *La croix a étoffe que portaient les croisés. Blas.* Pièce en forme de croix. ♦ 5^o (1802). Décoration de divers ordres de chevalerie. *La croix de Malte. La croix du Saint-Esprit.* — Cour. *Croix de la Légion d'honneur.* Absolt. « Il n'a pas encore la croix et serait jaloux d'obtenir cette distinction » (STE-BEUVRE). *La grand-croix : la décoration la plus élevée de l'Ordre.* N. m. *Grand-croix : celui qui a le grade le plus élevé.* ◇ *Croix de guerre : médaille conférée aux soldats qui se sont distingués au cours d'une guerre.* ♦ 6^o **CROIX-ROUGE**, insigne de neutralité depuis la Convention de Genève de 1864. — *La Croix-Rouge : organisme d'entraide et de secours. Le comité international de la Croix-Rouge à Genève.* ♦ 7^o (xiv^e). Marque formée de deux

traits croisés. *Faire une croix au bas d'un acte (en guise de signature). Marquer qqch. d'une croix.* — Fig. et fam. *Faire une croix sur qqch. : y renoncer définitivement.* — *Point de croix, point de broderie.* ♦ 8^o EN CROIX : à angle droit ou presque droit (V. Croiser, entrecroiser). *Les pétales des crucifères sont disposés en croix. Chemins qui se coupent en croix.* V. Croisement. *Avoir, mettre les bras en croix.* ♦ 9^o Loc. Bot. *Croix de Saint-Jacques, espèce d'amarillys. Croix de Jérusalem : plante d'ornement.* — Astron. *Croix-du-Sud : constellation de l'hémisphère austral.* ◇ HOM. *Croît.* Formes de croire et de croître.

Figure 137 : entrée croix (PR1967 : 386)

formes de croire.

CROIX [krwa]. n. f. (*Croiz, x^e; lat. crux, crucis*). ♦ 1^o Gibet fait d'un poteau coupé par une traverse et sur lequel on attachait les criminels pour les faire mourir. *Le supplice de la croix. Mettre, attacher, cloquer qqn sur la croix, en croix.* ♦ 2^o Spécialt. Le gibet sur lequel Jésus-Christ fut mis à mort. *Jésus monta au Calvaire en portant sa croix. Le mystère de la Croix, le sacrifice de la Croix*: le mystère de la rédemption des hommes par la mort de Jésus-Christ sur la croix. *Le scandale de la croix*: ce qui, dans ce mystère, semble absurde aux incroyants. ♦ (1845) *Le chemin de la Croix*: les quatorze tableaux qui illustrent les scènes du chemin parcouru par Jésus portant sa croix. V. **Station**. *Faire le chemin de la*

Croix, un chemin de croix: s'arrêter et prier devant chacun de ces tableaux. ♦ Fig. *Porter sa croix*: supporter ses épreuves avec la résignation et la foi de Jésus-Christ. *Chacun a sa croix, porte sa croix*: chacun a ses souffrances à supporter. V. **Calvaire, épreuve**. ♦ *Le signe de la croix*: signe que l'on fait en portant la main droite au front, à la poitrine, puis à l'épaule gauche et à l'épaule droite. V. **Signer** (se). ♦ Symbole du christianisme. *La lutte de la croix et du croissant*. V. **Croisade**. ♦ 3^o Ornement en bois ou en métal qui figure une croix (symbole de Jésus-Christ crucifié, etc.). *Traverse, bras, branches de la croix*. V. **Croisillon**. *Croix ancrée. Croix ansée ou potencée. Croix pattée, à extrémités évasées. Croix fleuronnée ou tréflée. Croix de Lorraine, à double croisillon. Croix grecque, à branches égales. Croix de Malte. Croix de Saint-André, qui figure un X. Croix gammée* (V. **Svastika**).

— *Croix latine*, dont la branche inférieure est plus longue que les trois autres. *Église construite en forme de croix latine*. ♦ Relig. chrét. Représentation de Jésus sur la croix. V. **Crucifix**. *Croix érigée sur un chemin, sur une élévation*. V. **Calvaire**. *Croix funéraire*, qu'on place sur une tombe. *Croix processionnelle*. C'est la croix et la bannière*. — *Croix pectorale*: que les évêques portent sur la poitrine. ♦ Bijou en forme de croix. V. **Jeannette**. *Croix de diamants*. ♦ 4^o (XII^e). Signe en forme de croix. *La croix d'étoffe que portaient les croisés. Blas*. Pièce en forme de croix. ♦ 5^o (1802). Décoration de divers ordres de chevalerie. *La croix de Malte*.

La croix du Saint-Esprit. — Cour. *Croix de la Légion d'honneur*. Absolt. « Il n'a pas encore la croix et serait jaloux d'obtenir cette distinction » (STE-BEUVRE). *La grand-croix*: la décoration la plus élevée de l'Ordre. N. m. **Grand-croix**: celui qui a le grade le plus élevé. ♦ *Croix de guerre*: médaille conférée aux soldats qui se sont distingués au cours d'une guerre. ♦ 6^o **CROIX-ROUGE**, insigne de neutralité depuis la Convention de Genève de 1864. — *La Croix-Rouge*: organisme d'entraide et de secours. *Le comité international de la Croix-Rouge à Genève*. ♦ 7^o (XIV^e). Marque formée de deux traits croisés. *Faire une croix au bas d'un acte* (en guise de signature). *Marquer qqch. d'une croix*. — Fig. et fam. *Faire une croix sur qqch.*: y renoncer définitivement. — *Point de*

croix, point de broderie. ♦ 8^o EN CROIX: à angle droit ou presque droit (V. **Croiser, entrecroiser**). *Les pétales des crucifères sont disposés en croix. Chemins qui se coupent en croix*. V. **Croisement**. *Avoir, mettre les bras en croix*. ♦ 9^o Loc. Bot. *Croix de Saint-Jacques*, espèce d'amarillid. *Croix de Jérusalem*: plante d'ornement. — Astron. *Croix du Sud*: constellation de l'hémisphère austral. ♦ HOM. **Croît**. Formes de *croire et de croître*.

Figure 138 : entrée croix (PR1977 : 428)

CROIX [krwa] n. f. — *croiz x**; lat. *crux, crucis* **1.** Gibet fait d'un poteau et d'une traverse et sur lequel on attachait les condamnés pour les faire mourir, dans l'Antiquité romaine. *Le supplice infamant de la croix. Mettre, attacher, clouer qqm sur la croix, en croix.* **2.** SPÉCIALT Le gibet sur lequel Jésus-Christ fut mis à mort. *Jésus monta au Calvaire en portant sa croix. Descente, déposition de Croix*: thème de l'iconographie chrétienne. *Invention* de la sainte Croix. Signe de (la) croix*: signe que font les catholiques romains en portant les doigts de la main droite au front, à la poitrine, puis à l'épaule gauche et à l'épaule droite. *Faire un signe de croix. ⇒ se signer.* ♦ (1845)

Le chemin de la Croix: les quatorze tableaux (⇒ station) qui illustrent les scènes du chemin parcouru par Jésus portant sa croix. ⇒ **passion**. *Faire le chemin de la Croix, un chemin de croix*: s'arrêter et prier devant chacun de ces tableaux. ♦ fig. Souffrance, épreuve pénible. ⇒ **calvaire**. *Chacun a sa croix, porte sa croix ici-bas.* ♦ Symbole du christianisme. *La lutte de la croix et du croissant*. ⇒ **croisade**. — *Prendre la croix*. ⇒ **se croiser**. **3.** Représentation symbolique de la croix de Jésus-Christ. ⇒ **crucifix**. *Croix érigée sur un chemin, sur une élévation*. ⇒ **calvaire**. *Croix funéraire. Croix processionnelle.* — LOC. FAM. *Croix de bois, croix de fer (si je mens, je vais en enfer)*: formule enfantine de serment. *C'est la croix et la bannière**. ♦ Bijou en forme de croix. ⇒ **jeannette**. *Croix en or, de diamants.*

en forme de croix. ⇒ **jeannette**. *Croix en or, de diamants.* **4.** Symbole ou ornement en forme de croix. *Traverse, bras, branches de la croix*. ⇒ **croisillon**. *Croix potencée. Croix ansée ou égyptienne. Croix pattée, à extrémités évasées. Croix fleuronnée ou tréflée. Croix de Lorraine, à double croisillon. Croix grecque, à branches égales. Croix de Malte. Croix de Saint-André, en X. Croix de Saint-Antoine, en T.* ⇒ **tau**. *Croix gammée (⇒ svastika). — Croix latine*, dont la branche inférieure est plus longue que les trois autres. *Église en croix latine.* **5.** (1802) Décoration de divers

autres. *Église en croix latine.* **5.** (1802) Décoration de divers ordres de chevalerie. *La croix de Malte. La croix du Saint-Esprit.* — COUR. *Croix de la Légion d'honneur.* ABSOLT «Il n'a pas encore la croix et serait jaloux d'obtenir cette distinction» (Sainte-Beuve). *La grand-croix*: la décoration la plus élevée de l'Ordre. — N. **GRAND-CROIX**: personne qui a la dignité la plus haute de l'Ordre. *Des grands-croix*. ♦ *Croix de guerre*: médaille conférée aux soldats qui se sont distingués à la guerre. **6.** **CROIX ROUGE**, insigne de

neutralité depuis la Convention de Genève de 1864. — *La Croix-Rouge*: organisation internationale à caractère humanitaire et apolitique. *Le Comité International de la Croix-Rouge, à Genève (C. I. C. R.). Brassard, drapeau de la*

Croix-Rouge (cf. Le Croissant*-Rouge). 7. Ce qui par sa forme évoque une croix. *Point de croix*: point de broderie. ◇ **SPECIALT** (XIV^e) Marque formée de deux traits croisés. *Le signe de l'addition et de la multiplication est une croix*. Illettré signant d'une croix. Marquer qqch. d'une croix (⇒ 2. **cocher**). Barrer d'une croix. ⇒ **annuler**. — FIG. et FAM. Faire une croix sur qqch., y renoncer définitivement. ◇ LOC. ADV. EN CROIX : à angle droit ou presque droit (⇒ **croiser**, **entrecroiser**; **crucial**, **cruciforme**, **décussé**). Les pétales des crucifères sont disposés en croix. Chemins qui se coupent en croix. ⇒ **croisement**. Les bras en croix, étendus à l'horizontale de chaque côté du corps. 8. Par anal. de forme bor.

Zonaine de chaque côté du corps
Croix de Saint-Jacques : espèce d'amaryllis. *Croix de Jérusalem ou de Malte* : espèce de lychnis. — ASTRON. *Croix du Sud* : constellation de l'hémisphère austral. ◇ HOM. Croît.

Figure 139 : entrée croix (PRI993 : 579)

6.3.23 C.R.S.

C.R.S. [seerres]. n. m. (1960; sigle). Abrév. de Compagnie* républicaine de sécurité. Des patrouilles de C.R.S. Les C.R.S.

Figure 140 : entrée C.R.S. (PRI977 : 430)

C.R.S. [seerres] n. m. — v. 1960; sigle de Compagnie Républicaine de Sécurité ♦ Policier membre d'une compagnie républicaine de sécurité*. Des patrouilles de C. R. S.

Figure 141 : entrée C.R.S. (PRI993 : 581)

6.3.24 Palladium

1. **PALLADIUM** [paladjɔm]. n. m. (1562; *palladion*, 1160; lat. *palladium*, gr. *palladion*). Antiq. Statue de Pallas considérée par les Troyens comme le gage du salut de leur ville. ◇ (1748) *Didact.* Bouclier, garantie, sauvegarde. « *La loi civile, qui est le palladium de la propriété* » (MONTESQ.).
2. **PALLADIUM** [paladjɔm]. n. m. (1804; mot angl. (1803), du nom de la planète *Pallas*). Chim. Élément (symb. *Pd*, n° at. 46, p. at. 106,7), métal précieux, blanc, très ductile et très dur.

Figure 142 : entrée palladium (PRI967 : 1220)

1. **PALLADIUM** [paladjɔm]. n. m. (1562; *palladion*, 1160; lat. *palladium*, gr. *palladion*). Antiq. Statue de Pallas considérée par les Troyens comme le gage du salut de leur ville. ◇ (1748) *Didact.* Bouclier, garantie, sauvegarde. « *La loi civile, qui est le palladium de la propriété* » (MONTESQ.).

2. **PALLADIUM** [paladjɔm]. n. m. (1803; mot angl. [1803], du nom de la planète *Pallas*). Chim. Élément (symb. *Pd*, n° at. 46, p. at. 106,7), métal précieux, blanc, très ductile et très dur.

Figure 143 : entrée palladium (PRI977 : 1345)

1. PALLADIUM [paladjɔ̃m] n. m. — 1562 ; *palladion* 1160 ; lat. *palladium*, gr. *palladion* ♦ ANTIQ. Statue de Pallas considérée par les Troyens comme le gage du salut de leur ville. ♦ (1748) DIDACT. Bouclier, garantie, sauvegarde. «*la loi civile, qui est le palladium de la propriété*» (Montesquieu).

2. PALLADIUM [paladjɔ̃m] n. m. — 1803 ; mot angl. (1803), du nom de la planète *Pallas* ♦ CHIM. Élément atomique (Pd; n° at. 46; m. at. 106,42), métal précieux du groupe du platine, que l'on trouve à l'état naturel allié à l'or ou au platine, ou comme sel de sélénium dans les mines de nickel. *Le palladium est utilisé en dentisterie et en orfèvrerie et sert de catalyseur en chimie.*

Figure 144 : entrée palladium (PR1993 : 1764)

6.3.25 Pandémonium

PANDÉMONIUM [pãdemɔnjɔ̃m]. n. m. (1714; angl. *pandemonium*; du gr. *pan* « tout », et *daimôn* « démon »). Capitale imaginaire de l'enfer. ♦ Par ext. et littér. Lieu où règnent la corruption et le désordre. Lieu bruyant.

Figure 145 : entrée pandémonium (PR1967 : 1223)

PANDÉMONIUM [pãdemɔnjɔ̃m]. n. m. (1714; angl. *pandemonium*; du gr. *pan* « tout », et *daimôn* « démon »). Capitale imaginaire de l'enfer. ♦ Par ext. et littér. Lieu où règnent la corruption et le désordre. Lieu bruyant.

Figure 146 : entrée pandémonium (PR1977 : 1347)

PANDÉMONIUM [pãdemɔnjɔ̃m] n. m. — 1714 ; angl. *pandemonium*; de *pan*- et du gr. *daimôn* « démon » ♦ *Le Pandémonium* : capitale imaginaire de l'enfer. ♦ FIG. et LITTÉR. Lieu où règnent la corruption et le désordre. Lieu bruyant.

Figure 147 : entrée pandémonium (PR1993 : 1768)

6.3.26 Papamobile

PAPAMOBILE [papamɔbil] n. f. — 1979 ; mot italien ♦ Voiture blindée du pape.

Figure 148 : entrée papamobile (PR1993 : 1771)

6.3.27 Parnassien

PARNASSIEN, IENNE [parnasjē, jen]. *adj. et n. m.*
(XVIII^e; de *Parnasse*).
I. ♦ 1^o *Vx.* Relatif à la poésie. ♦ 2^o (1866). Nom des poètes du Parnasse. *Les Parnassiens.* Adj. *L'école parnassienne.*
II. (1808). *N. m.* Papillon commun dans les montagnes, dit aussi *Apollon.*

Figure 149 : entrée parnassien, ienne (PRI1967 : 1236)

PARNASSIEN, IENNE [parnasjē, jen]. *adj. et n. m.*
(XVIII^e; de *Parnasse*).
I. ♦ 1^o *Vx.* Relatif à la poésie. ♦ 2^o (1866). Nom des poètes du Parnasse. *Les Parnassiens.* Adj. *L'école parnassienne.*
II. (1808). *N. m.* Papillon commun dans les montagnes, dit aussi *Apollon.*

Figure 150 : entrée parnassien, ienne (PRI1977 : 1362)

PARNASSIEN, IENNE [parnasjē, jen] *adj. et n. m. — pernasién 1516; de Parnasse.*
I 1. *vx* Relatif à la poésie. 2. *N. m. (1866)* Nom des poètes du Parnasse. *Les Parnassiens.* Adj. *L'école parnassienne.*
II *N. m. (1796)* Papillon commun dans les montagnes.
⇒ **apollon.**

Figure 151 : entrée parnassien, ienne (PRI1993 : 1787)

6.3.28 Parque

PARQUE [park(ə)]. *n. f. (Parce, 1529; lat. *Parca* « déesse des Enfers »).* *Myth.* Chacune des trois déesses (Clotho, Lachésis, Atropos) qui filent et tranchent le fil des vies humaines; *par métaph.* La vie et la mort, la destinée. V. Filandière (les sœurs filandières). ◇ *Par ext.* Littér. *La Parque*: la destinée, la mort. « *Sans cesse j'entends la Parque, la vieille, murmurer à mon oreille : tu n'en as plus pour longtemps* » (GIDE). ◇ *HOM. Parc.*

Figure 152 : entrée parque (PRI1967 : 1237)

PARQUE [park(ə)]. *n. f. (Parce, 1529; lat. *Parca* « déesse des Enfers »).* *Myth.* Chacune des trois déesses (Clotho, Lachésis, Atropos) qui filent et tranchent le fil des vies humaines; *par métaph.* La vie et la mort, la destinée. V. Filandière (les sœurs filandières). ◇ *Par ext.* Littér. *La Parque*: la destinée, la mort. « *Sans cesse j'entends la Parque, la vieille, murmurer à mon oreille : tu n'en as plus pour longtemps* » (GIDE). ◇ *HOM. Parc.*

Figure 153 : entrée parque (PRI1977 : 1363)

PARQUE [park] n. f. — 1512; lat. *Parca* « déesse des Enfers ». ♦ **MYTH.** Chacune des trois déesses infernales (Clotho, Lachésis, Atropos) qui filent, dévident et coupent le fil des vies humaines; **PAR MÉTAPH.** La vie et la mort, la destinée (cf. Les sœurs filandières*). ♦ **PAR EXT. LITTÉR.** *La Parque*: la destinée, la mort. « *sans cesse j'entends la Parque, la vieille, murmurer à mon oreille : tu n'en as plus pour longtemps* » (Gide). ♦ **HOM.** Parc.

Figure 154 : entrée parque (PR1993 : 1788)

6.3.29 Passion

PASSION [pa(a)sjɔ̃]. n. f. (*Passiun* « passion du Christ », 980; lat. imp. *passio* « souffrance »). V. **Pâtit**. ♦ 1^o *Vx*. Souffrance. « *Bernard Palissy souffrait la passion des chercheurs de secrets* » (BALZ.). ♦ **Mod.** Les souffrances et le supplice du Christ. V. **Croix** (chemin de la). **Liturg.** *Le dimanche,*

la semaine de la Passion, qui précède la semaine sainte. — **Mus.** Oratorio ayant pour sujet la Passion. *La Passion selon saint Jean, saint Matthieu*, de Bach. ♦ 2^o *Vx*. Tout état ou phénomène affectif. V. **Émotion, sentiment**. « *Traité des passions de l'âme* », de Descartes (1649). « *La nature, qui n'est pas sensible, n'est pas susceptible de passions* » (PASC.).

♦ 3^o (1572). *Surtout plur.* États affectifs et intellectuels assez puissants pour dominer la vie de l'esprit, par l'intensité de leurs effets, ou par la permanence de leur action. *Obeir, résister à ses passions. Maîtriser, dompter, vaincre ses passions.* « *On déclame sans fin contre les passions; on leur impute toutes les peines de l'homme, et l'on oublie qu'elles sont aussi la source de tous ses plaisirs* » (DIDER.). « *Il n'y a réellement que les grandes passions qui puissent enfanter les grands hommes* » (HELVÉTIUS). — **Collect.** *Aveuglement de la passion.* « *Je ne sus jamais écrire que par passion* » (ROUSS.).

♦ 4^o **Spécialt.** L'amour, quand il apparaît comme une inclination puissante et durable, dégénérant parfois en obsession. V. **Adoration, amour.** *Déclarer, avouer, témoigner sa passion. L'amour-passion. Passion subite.* V. **Emballlement** (Cf. Coup de foudre*). « *Une passion exclusive, une de ces passions d'hommes qui n'ont pas eu de jeunesse. Il aimait Nana avec un besoin de la savoir à lui seul* » (ZOLA). ♦ 5^o *La*

passion de..., vive inclination vers un objet que l'on poursuit, auquel on s'attache de toutes ses forces. La passion du jeu, des voyages, de l'art, de la liberté, du pouvoir ; de voyager. ♦ **Objet** d'une telle inclination. « *La peinture, au siècle de Jules II et de Léon X, n'était pas un métier comme aujourd'hui; c'était une religion pour les artistes, une passion pour les femmes* » (MUSS.). « *Je t'adore, ô ma frivole, Ma terrible passion* » (BAUDEL.). *C'est sa passion.* V. **Faible.** ♦ 6^o **Affectivité** violente qui nuit au jugement. « *Aborder sereinement les grands problèmes moraux et philosophiques de la science, les résoudre sans passion* » (DUHAM.). ♦ **Opinion irraisonnée** affective et violente. *Céder aux passions politiques, religieuses, nationales.* V. **Fanatisme.** *Les passions et les préjugés. Déchaîner, attiser les passions de la foule.* ♦ 7^o *La passion :* ce

qui, de la sensibilité, de l'enthousiasme de l'artiste, passe dans l'œuvre. V. Chaleur, émotion, feu, flamme, lyrisme, pathétique, sensibilité, vie. Œuvre, page pleine de passion, palpitative de passion. ◇ ANT. Calme, détachement; lucidité. Raison.

Figure 155 : entrée passion (PR1967 : 1247)

PASSION [pa(a)sjɔ̃]. n. f. (Passiun « passion du Christ », 980 ; lat. imp. passio « souffrance ». V. Pâtir). ♦ 1^o Vx. Souffrance. « *Bernard Palissy souffrait la passion des chercheurs de secrets* » (BALZ.). ◇ Mod. Les souffrances et le supplice du Christ. V. Croix (chemin de la). Liturg. *Le dimanche, la semaine de la Passion*, qui précède la semaine sainte. — Mus. Oratorio ayant pour sujet la Passion. *La Passion selon saint Jean, saint Matthieu*, de Bach. ♦ 2^o Vx. Tout état ou phénomène affectif. V. Émotion, sentiment. « *Traité des passions de l'âme* », de Descartes (1649). « *La nature, qui n'est pas sensible, n'est pas susceptible de passions* » (PASC.). ♦ 3^o (1572). Surtout plur. États affectifs et intellectuels assez puissants pour dominer la vie de l'esprit, par l'intensité de leurs effets, ou par la permanence de leur action. *Obéir, résister à ses passions. Maîtriser, dompter, vaincre ses passions. On déclame sans fin contre les passions; on leur impute toutes les peines de l'homme, et l'on oublie qu'elles sont aussi la source de tous ses plaisirs* » (DIDER.). « *Il n'y a réellement que les grandes passions qui puissent enfanter les grands hommes* » (HELVÉTIUS). — Collect. *Aveuglement de la passion. Je ne sus jamais écrire que par passion* » (ROUSS.).

♦ 4^o Spécialt. L'amour, quand il apparaît comme une inclination puissante et durable, dégénérant parfois en obsession. V. Adoration, amour. Déclarer, avouer, témoigner sa passion. *L'amour-passion. Passion subite*. V. Emballement (Cf. Coup de foudre*). « *Une passion exclusive, une de ces passions d'hommes qui n'ont pas eu de jeunesse. Il aimait Nana avec un besoin de la savoir à lui seul* » (ZOLA). ♦ 5^o La passion de..., vive inclination vers un objet que l'on poursuit, auquel on s'attache de toutes ses forces. *La passion du jeu, des voyages, de l'art, de la liberté, du pouvoir; de voyager*. ◇ Objet d'une telle inclination. « *La peinture, au siècle de Jules II et de Léon X, n'était pas un métier comme aujourd'hui; c'était une religion pour les artistes, une passion pour les femmes* » (MUSS.). « *Je t'adore, ô ma frivole, Ma terrible passion* » (BAUDEL.). C'est sa passion. V. Faible. ♦ 6^o Affection violente qui nuit au jugement. « *Aborder sereinement les grands problèmes moraux et philosophiques de la science, les résoudre sans passion* » (DUHAM.). ◇ Opinion irraisonnée affective et violente. Céder aux passions politiques, religieuses, nationales. V. Fanatisme. *Les passions et les préjugés. Déchaîner, attiser les passions de la foule*. ♦ 7^o La passion : ce qui, de la sensibilité de l'enthousiasme de l'artiste,

passion de..., vive inclination vers un objet que l'on poursuit, auquel on s'attache de toutes ses forces. *La passion du jeu, des voyages, de l'art, de la liberté, du pouvoir; de voyager*. ◇ Objet d'une telle inclination. « *La peinture, au siècle de Jules II et de Léon X, n'était pas un métier comme aujourd'hui; c'était une religion pour les artistes, une passion pour les femmes* » (MUSS.). « *Je t'adore, ô ma frivole, Ma terrible passion* » (BAUDEL.). C'est sa passion. V. Faible. ♦ 6^o Affection violente qui nuit au jugement. « *Aborder sereinement les grands problèmes moraux et philosophiques de la science, les résoudre sans passion* » (DUHAM.). ◇ Opinion irraisonnée affective et violente. Céder aux passions politiques, religieuses, nationales. V. Fanatisme. *Les passions et les préjugés. Déchaîner, attiser les passions de la foule*. ♦ 7^o La passion : ce qui,

de la sensibilité, de l'enthousiasme de l'artiste, passe dans l'œuvre. V. Chaleur, émotion, feu, flamme, lyrisme, pathétique, sensibilité, vie. Œuvre, page pleine de passion, palpitative de passion. ◇ ANT. Calme, détachement; lucidité. Raison.

Figure 156 : entrée passion (PR1977 : 1373)

PASSION [pasjɔ̃] n. f. — *passiun* « passion du Christ » 980 ; lat. imp. *passio* « souffrance » → pâtrir **1.** vx Souffrance. « *Bernard Palissy souffrait la passion des chercheurs de secrets* » (Balzac). *Souffrir mort* et passion*. ♦ MOD. Les souffrances et le supplice du Christ (cf. Chemin de la croix*). LITURG.

Semaine de la Passion, qui précède la semaine sainte. — *Fruit de la passion* : fruit exotique, produit par la passiflore*, au parfum acidulé. ⇒ **grenadille, maracuja**. *Sorbet aux fruits de la passion*. *Arbre de la passion* : passiflore ; *fleur de la passion*, sa fleur. — **mas**. Oratorio ayant pour sujet la Passion. « *La Passion selon saint Jean, saint Matthieu* », de Bach. **2.** vx Tout état ou phénomène affectif. ⇒ **émotion, sentiment**. « *Traité des passions de l'âme* », de Descartes (1649). « *La nature, qui n'est pas sensible, n'est pas susceptible de passions* » (Pascal). **3.** (1572) Surtout plur. État affectif et intellectuel assez puissant pour dominer la vie de l'esprit, par l'intensité de ses effets,

ou par la permanence de son action. *Obéir, résister à ses passions, à sa passion*. *Maîtriser, dompter, vaincre ses passions*. « *On déclame sans fin contre les passions ; on leur impute toutes les peines de l'homme, et l'on oublie qu'elles sont aussi la source de tous ses plaisirs* » (Diderot). « *il n'y a réellement que les grandes passions qui puissent enfanter les grands hommes* » (Helvétius). *Il n'y a pas de passion*. — COLLECT. *Aveuglement de la passion*. « *Je ne sus jamais écrire que par passion* » (Rousseau). **4.** SPÉIALT L'amour, quand il

apparaît comme un sentiment puissant et obsédant. ⇒ **adoration, amour**. *Déclarer, avouer, témoigner sa passion*. ⇒ **flamme**. *L'amour-passion*. *Passion subite*. ⇒ **emballement** (cf. Coup de foudre*). *Une folle passion*. *Les transports, les égarements de la passion*. « *Une passion exclusive, une de ces passions d'hommes qui n'ont pas eu de jeunesse. Il aimait Nana avec un besoin de la savoir à lui seul* » (Zola). « *malgré sa passion pour moi, au fond, elle ne pensait qu'à elle* » (Queneau et H. Mills, « Monsieur Ripois », *Œuvres complètes*, 1952).

film). **5.** Vive inclination vers un objet que l'on poursuit, auquel on s'attache de toutes ses forces. *La passion du jeu, de la liberté, du pouvoir ; de voyager*. *Sa passion pour l'opéra*. ♦ Objet d'une telle inclination. « *La peinture, au siècle de Jules II et de Léon X, n'était pas un métier comme aujourd'hui ; c'était une religion pour les artistes, une passion pour les femmes* » (Musset). « *Je t'adore, ô ma frivole, Ma terrible passion* » (Baudelaire). *Tout sacrifier pour sa passion. C'est sa passion*. ⇒ **faible**. **6.** Affectivité violente

qui nuit au jugement. « Aborder sereinement les grands problèmes moraux et philosophiques de la science, les résoudre sans passion » (Duhamel). Déchaîner les passions.

- ◊ Opinion irraisonnée, affective et violente. Céder aux passions politiques, religieuses, nationales. ⇒ **fanatisme**. *Les passions et les préjugés*. 7. La passion : ce qui, de la sensibilité, de l'enthousiasme de l'artiste, passe dans l'œuvre. ⇒ **chaleur, émotion, 1. feu, flamme, lyrisme, pathétique, sensibilité, vie**. *Oeuvre, page pleine de passion*.

8. Expression d'un état affectif d'une grande puissance. *Parler avec passion*. ⇒ **ardeur, empportement, enthousiasme, 1. fougue, véhémence**. *Il fait tout avec passion*.

- ◊ CONTR. 1. Calme, détachement ; lucidité. Raison.

Figure 157 : entrée passion (PRI993 : 1801-1802)

6.3.30 Pater

1. **PATER** [pater]. *n. m. invar.* (1578; premier mot lat. de la prière). Oraison dominicale, prière qui commence (en latin) par les mots *Pater noster* (Notre Père). *Dire des Pater et des Ave*. V. *Chapelet*. ◇ (1660) Chacun des grains d'un chapelet, plus gros que les autres, sur lesquels on dit le *Pater*. ◇ HOM. *Patère*.

2. **PATER** [pater]. *n. m.* (1890; apocope de *le paternel* (1880), « père »). *Fam.* (Enfants). Père. ◇ HOM. *Patère*.

Figure 158 : entrées pater (PRI967 : 1249)

1. **PATER** [pater]. *n. m. invar.* (1578; premier mot lat. de la prière). Oraison dominicale, prière qui commence (en latin) par les mots *Pater noster* (Notre Père). *Dire des Pater et des Ave*. V. *Chapelet*. ◇ (1660) Chacun des grains d'un chapelet, plus gros que les autres, sur lesquels on dit le *Pater*. ◇ HOM. *Patère*.

2. **PATER** [pater]. *n. m.* (1890; apocope de *le paternel* [1880], « père »). *Fam.* (Enfants). Père. ◇ HOM. *Patère*.

Figure 159 : entrées pater (PRI977 : 1376)

1. **PATER** [pater] *n. m. inv.* — 1578; premier mot lat. de la prière
 ♦ Prière qui commence (en latin) par les mots *Pater noster* (Notre Père). *Dire des Pater et des Ave*. ⇒ **chapelet**.
 ◇ HOM. *Patère*.

2. **PATER** → **PATERNEL** (4°)

Figure 160 : entrées pater (PRI993 : 1805)

6.3.31 P.C.

1. **P.C.** [pese]. *n. m.* (xx^e; abrév.). Parti communiste.
Elle est inscrite au P.C. Être membre du P.C.
2. **P.C.** [pese]. *n. m.* (v. 1940; abrév.). Milit. Poste* de commandement. *Ordres transmis du P.C. P.C. opérationnel.*

Figure 161 : entrées P.C. (PRI1977 : 1383)

1. **P. C.** [pese] *n. m.* — v. 1940 ; sigle ♦ MILIT. Poste* de commandement. *P. C. opérationnel. Le P. C. de la circulation routière.*
2. **P. C.** [pese] *n. m.* — v. 1982 ; sigle de l'angl. *Personal Computer* «ordinateur personnel», de la marque IBM à l'orig. ♦ Ordinateur individuel, quelle qu'en soit la marque. ⇒ **micro-ordinateur.**

Figure 162 : entrées P.C. (PRI1993 : 1814)

6.3.32 Pégase

- PÉGASE** [pegaz]. *n. m.* (1564, n. pr.; lat. *Pegasus*). ♦ 1^o (1690). *Myth.* Cheval ailé qui fit jaillir une fontaine où l'on puisait l'inspiration poétique (symbole de l'inspiration poétique). ♦ Vx. *Un pégase, un cheval ailé.* ♦ 2^o *Zool.* (1788). Poisson marin à nageoires pectorales très développées en forme d'ailes (poisson volant).

Figure 163 : entrée pégase (PR1967 : 1259)

- PÉGASE** [pegaz]. *n. m.* (1564, n. pr.; lat. *Pegasus*). ♦ 1^o (1690). *Myth.* Cheval ailé qui fit jaillir une fontaine où l'on puisait l'inspiration poétique (symbole de l'inspiration poétique). ♦ Vx. *Un pégase, un cheval ailé.* ♦ 2^o *Zool.* (1788). Poisson marin à nageoires pectorales très développées en forme d'ailes (poisson volant).

Figure 164 : entrée pégase (PR1977 : 1386)

- PÉGASE** [pegaz] *n. m.* — 1788; n. pr., cheval ailé de la myth. gr. 1690; lat. *Pegasus* ♦ ZOOL. Petit poisson de l'océan Indien (*pégasiformes*) à deux nageoires pectorales en forme d'ailes. «des pégases volants à museau allongé» (J. Verne).

Figure 165 : entrée pégase (PRI1993 : 1818)

6.3.33 Père

- PÈRE** [per]. *n. m.* (xii^e; *pedre*, fin xi^e; lat. *pater, -tris*). ♦ 1^o Homme qui a engendré, qui a donné naissance à un ou plusieurs enfants. *Devenir, être père. Être le père de deux enfants.* « *Allons donc, et que les Cieux prospères Nous donnent des enfants dont nous soyons les pères* » (MOL.). — *Le père de qqn* (pop. *Dab*, paternel, vieux). *Le père et la mère* (les parents) *et leurs enfants.* V. **Famille.** « *Mon père, ce héros au sourire si doux* » (HUGO). **Autorité du père** (V. *Paternel*). **Traiter qqn comme un père.** V. **Paternellement.** **Mauvais père.** V. **Parâtre.** **Meurtre du père.** V. **Parricide.** Psycho-

Image du père (imago). Loc. prov. Tel père, tel fils. — Tradition transmise de père en fils. Magistrats de père en fils. Alexandre Dumas père. — Appellatif. V. Papa. « Dis donc, père (elle appelait son mari « père » dans la maison) » (MAUPASS.). ◇ Dr. Le père, ascendant mâle au premier degré.

Père naturel et père légal. ♦ 2^o PÈRE DE FAMILLE : qui a un ou plusieurs enfants qu'il élève. V. Chef (de famille), pater familias. Les responsabilités du père de famille. — Dr. En bon père de famille : sagement. « Ils occupaient les lieux en bons pères de famille, selon la lettre et l'esprit de leurs baux » (AYMÉ). — Fig. Placements, valeurs de père de famille : qui garantissent un profit régulier. ♦ 3^o Biol. Le parent mâle (de tout être vivant sexué). Le père de ce poulin était un pur-sang. ♦ 4^o Plur. Littér. V. Ancêtre, ascendant. Nos

point étaient gens bien sensés » (MOL.). ♦ 5^o La première personne de la Sainte Trinité. V. Dieu. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit : formule qui accompagne le signe de la croix. La Maison du Père : le paradis. Le Père éternel. Notre Père qui êtes aux cieux. V. Pater. ♦ 6^o Fig. Le père de qqch. V. Créateur, fondateur, inventeur. Eschyle, père de la tragédie. Cicéron fut appelé Père de la patrie. « Le travail est souvent le père du plaisir » (VOLT.). Le « Journal des savants » est le père de tous les ouvrages de ce genre. ♦ 7^o Par anal. Celui

qui se comporte comme un père, est considéré comme un père. Père légal, adoptif (V. Adoption). Père nourricier. « Je serai votre père, jusqu'à ce que vous ayez retrouvé celui qui vous a donné la vie » (FÉN.). ◇ Relig. Père spirituel. V. Directeur (de conscience). ♦ 8^o Père noble : personnage âgé et solennel, au théâtre. Jouer les pères nobles, les nobles*

vieillards (iron.). ♦ 9^o Antiq. rom. Les pères conscrits. ♦ 10^o (Titre de respect). Relig. Père abbé : religieux assurant la direction d'un couvent, d'une communauté. Cour. Les Pères de l'Oratoire. Les Pères Blancs. Le Père Bourdaloue. « Quelle idée aussi de mener cet enfant chez les Pères » (DAUD.). — Le Saint-Père, notre Saint-Père le pape. V. Pape. Les Pères de l'Église : les docteurs de l'Église (du 1^{er} au 1^{re} siècle). V. aussi Patrologie. — Les Pères du concile : les évêques qui y sont présents. ◇ Mon Père, se dit en s'adressant à certains*

sont présents. ▽ mon père, se dit en s'adressant à certains religieux. ♦ 11^o (xvii^e; avant le nom de famille). Désignant un homme mûr et de condition modeste, ou avec condescendance. Le père Goriot, de Balzac. Le père Ubu, de Jarry. Loc. Le coup du père François : un coup sur la nuque. Le père Hugo. — Le père Fouettard. Le père Noël*. ◇ Loc. Un gros père : placide, bonhomme. V. Pépère. — Fam. Alors, mon petit père, comment ça va? ◇ ANT. Fils, fille; enfant. — HOM. Pair, pers; formes du v. perdre.*

Figure 166 : entrée père (PRI967 : 1272)

PÈRE [per]. *n. m.* (XII^e; *pedre*, fin XI^e; lat. *pater*, -tris).

♦ 1^o Homme qui a engendré, qui a donné naissance à un ou plusieurs enfants. *Devenir, être père. Être le père de deux enfants.* « *Allons donc, et que les Cieux prospères Nous donnent des enfants dont nous soyons les pères* » (MOL.). — *Le père de qqn (pop. Dab, paternel, vieux). Le père et la mère (les parents) et leurs enfants.* V. **Famille**. « *Mon père, ce héros au sourire si doux* » (HUGO). *Autorité du père* (V. **Paternel**). *Traiter qqn comme un père.* V. **Paternellement**. *Mauvais père.* V. **Parâtre**. *Meurtre du père.* V. **Parricide**. **Psycho**.

Image du père (imago). Loc. prov. Tel père, tel fils. — Tradition transmise de père en fils. Magistrats de père en fils. Alexandre Dumas père. — Appellatif. V. Papa. « *Dis donc, père (elle appelait son mari « père » dans la maison)* » (MAUPASS.). ♦ Dr. *Le père, descendant mâle au premier degré. Père naturel et père légal. L'enfant conçu pendant le mariage*

a pour père le mari (CODE CIV.). ♦ 2^o **PÈRE DE FAMILLE** : qui a un ou plusieurs enfants qu'il élève. V. **Chef** (de famille), **pater familias**. *Les responsabilités du père de famille.* — Dr. *En bon père de famille* : sagement. « *Ils occupaient les lieux en bons pères de famille, selon la lettre et l'esprit de leurs baux* » (AYMÉ). — Fig. *Placements, valeurs de père de famille* : qui garantissent un profit régulier. ♦ 3^o Biol. *Le parent mâle (de tout être vivant sexué). Le père de ce poulain était un pur-sang.* ♦ 4^o Plur. Littér. V. **Ancêtre, descendant**. Nos pères. V. **Aïeul**. *L'héritage de nos pères.* « *Nos pères sur ce point étaient gens bien sensés* » (MOL.). ♦ 5^o La première personne de la Sainte Trinité. *Dieu le Père.* V. **Dieu**. *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit* : formule qui accompagne le signe de la croix. *La Maison du Père* : le paradis. *Le Père éternel. Notre Père qui êtes aux cieux.* V. **Pater**. ♦ 6^o Fig. *Le père de qqch.* V. **Créateur, fondateur, inventeur**. *Eschyle, père de la tragédie. Cicéron fut appelé Père de la patrie.* « *Le travail est souvent le père du plaisir* » (VOLT.). Le « *Journal des savants* » est le père de tous les ouvrages de ce genre. ♦ 7^o Par

pères. V. Aïeul. L'héritage de nos pères. « *Nos pères sur ce point étaient gens bien sensés* » (MOL.). ♦ 5^o La première personne de la Sainte Trinité. *Dieu le Père.* V. **Dieu**. *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit* : formule qui accompagne le signe de la croix. *La Maison du Père* : le paradis. *Le Père éternel. Notre Père qui êtes aux cieux.* V. **Pater**. ♦ 6^o Fig. *Le père de qqch.* V. **Créateur, fondateur, inventeur**. *Eschyle, père de la tragédie. Cicéron fut appelé Père de la patrie.* « *Le travail est souvent le père du plaisir* » (VOLT.). Le « *Journal des savants* » est le père de tous les ouvrages de ce genre. ♦ 7^o Par

anal. Celui qui se comporte comme un père, est considéré comme un père. Père légal, adoptif (V. Adoption). Père nourricier. « Je serai votre père, jusqu'à ce que vous ayez retrouvé celui qui vous a donné la vie* » (FÉN.). ♦ Relig. *Père spirituel.* V. **Directeur** (de conscience). ♦ 8^o *Père noble* : personnage âgé et solennel, au théâtre. *Jouer les pères nobles, les nobles vieillards (iron.). ♦ 9^o Antiq. rom. Les pères conscrits*. ♦ 10^o (Titre de respect). Relig. *Père abbé* : religieux assurant*

la direction d'un couvent, d'une communauté. Cour. *Les pères de l'Oratoire. Les Pères Blancs. Le père Bourdaloue.* « Quelle idée aussi de mener cet enfant chez les pères » (DAUD.). — *Le Saint-Père, notre Saint-Père le pape. V. Pape. Les Pères de l'Église* : les docteurs de l'Église (du I^e au VI^e siècle). V. aussi *Patrologie*. — *Les Pères du concile* : les évêques qui y sont présents. ◇ *Mon père*, se dit en s'adressant à certains religieux. ♦ 11° (XVII^e; avant le nom de famille). Désignant un homme mûr et de condition modeste, ou avec condescendance. *Le père Goriot*, personnage de Balzac. *Le père Ubu*, personnage de Jarry. Loc. *Le coup du père François* : un coup sur la nuque. *Le père Hugo*. — *Le père Fouettard**. *Le père Noël**. ◇ Loc. *Un gros père* : placide, bonhomme. V. *Pépère*. — Fam. *Alors, mon petit père, comment ça va ?* ◇ ANT. *Fils, fille; enfant*. — HOM. *Pair, pers*; formes du v. *perdre*.

Figure 167 : entrée père (PRI1977 : 1401)

PÈRE [pɛr] n. m. — XII^e; *pedre* fin XI^e; *paire* v. 980; lat. *pater*, tris 1. Homme qui a engendré, qui a donné naissance à un ou plusieurs enfants. *Devenir, être père. Être (le) père de deux enfants*. « *Allons donc, et que les Cieux prospères Nous donnent des enfants dont nous soyons les pères* » (Molière). *Père biologique**. — *Le père de qqn*. ⇒ **PLAISANT géniteur**; ARG. ou POP. 1. **dab, paternel, vieux**. *Le père et la mère* (les parents) et leurs *enfants*. ⇒ **famille**. *Tes père et mère honoreras. Comme père et mère, comme le feraien les parents*. « *Mon père, ce héros au sourire si doux* » (Hugo). *Enfant né de père*

inconnu. Autorité du père (⇒ **paternel**). *Traiter qqn comme un père traite ses enfants*. ⇒ **paternellement**. *Nouveau père* : père qui s'occupe beaucoup de ses enfants et prend part aux soins du ménage. *Mauvais père*. ⇒ **parâtre**. *Meurtre du père*. ⇒ 2. **parricide**. loc. *Tuer père et mère* : commettre les pires méfaits. PSYCHOL. *Image du père*. ⇒ **imago**. LOC. PROV. *Tel père, tel fils*. — *Tradition transmise de père en fils*. *Magistrats de père en fils*. Alexandre Dumas père. *Entreprise Dupont père et fils*. — *Je vous présente mon père. Monsieur votre père*. — Appellatif ⇒ **papa**. « *Dis donc, père (elle appelait son mari "père" dans la maison)* » (Maupassant). ◇ DR. Ascendant mâle au premier degré. *Père naturel et père légal*. *Père putatif**. « *L'enfant conçu pendant le mariage*

a pour père le mari » (CODE CIVIL). — *Père du père ou de la mère* (⇒ **grand-père**), *du conjoint* (⇒ **beau-père**). 2. **PÈRE DE FAMILLE**, qui a un ou plusieurs enfants qu'il élève. ⇒ **chef** (de famille), *pater familias*. *Les responsabilités du père de famille*. — DR. *En bon père de famille* : sagement. « *Ils occupaient les lieux en bons pères de famille, selon la lettre et l'esprit de leurs baux* » (Aymé). — FIG. *Placements, valeurs de père de famille*, qui garantissent un profit régulier. 3. Le

de père de famille, qui garantissent un profit régulier. 3. Le parent mâle (de tout être vivant sexué). *Le père de ce poulain était un pur-sang.* 4. PLUR. LITTÉR. ⇒ **aïeul, ancêtre**, 2. **descendant**. *L'héritage de nos pères.* «*Nos pères sur ce point étaient gens bien sensés*» (Molière). 5. La première personne de la sainte Trinité. *Dieu* le Père. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, formule qui accompagne le signe de la croix. «*Notre Père qui êtes aux cieux*» (prière).

— subst. Dire un *Notre Père*. ⇒ 1. **pater**. 6. FIG. *Le père de qqch.* ⇒ **créateur, fondateur, inventeur**. *Louis Lumière, père du cinéma.* «*Le travail est souvent le père du plaisir*» (Voltaire). *Le «Journal des savants» est le père de tous les ouvrages de ce genre.* ⇒ **ancêtre**. 7. PAR ANAL. Celui qui se comporte comme un père, est considéré comme un père. *Père adoptif* (⇒ **adoption**). *Père nourricier**. «*Je serai votre père, jusqu'à ce que vous ayez retrouvé celui qui vous a donné la vie*» (Fénelon). *Être un père pour quelqu'un.* ♦ RELIG. *Père spirituel*. ⇒ **directeur** (de conscience). 8. *Père noble* : person-

spirituel. ⇒ **directeur** (de conscience). 8. *Père noble* : personnage âgé et solennel, au théâtre. *Jouer les pères nobles*, les nobles vieillards (IRON.). 9. ANTIQ. ROM. *Les pères conscrits**. 10. (Titre de respect) RELIG. *Père abbé* : religieux assurant la direction d'un couvent, d'une communauté. COUR. *Les pères de l'Oratoire. Les Pères Blancs. Le père Bourdaloue.* «*Quelle idée aussi de mener cet enfant chez les Pères*» (Daudet). *Le révérend père Untel.* — *Le Saint-Père*. ⇒ **pape**. *Les Pères de l'Église* : les docteurs de l'Église (du 1^{er} au VI^e siècle). ⇒ aussi **patrologie**. — *Les Pères du concile*, les évêques qui y sont présents. ♦ *Mon père*, se dit en s'adressant à certains

religieux. 11. (xvi^e) Avant le nom de famille Désignant un homme mûr et de condition modeste, ou avec condescendance. «*Le Père Goriot*», roman de Balzac. *Le père Ubu, personnage de Jarry*. loc. *Jouer les pères la pudeur**. *Le coup du père François* : un coup mortel sur la nuque. *Le père Hugo.* — *Le père Fouettard**. *Le père Noël**. *Un père tranquille* : un homme qui aime la tranquillité. *En père peinard* : tranquillement, en évitant les soucis. ♦ loc. *Un gros père* : un gros bonhomme placide. ⇒ **bonhomme, pépère**. — FAM. *Alors, mon petit père, comment ça va?* ♦ HOM. Pair, paire, pers.

Figure 168 : entrée père (PRI1993 : 1835)

6.3.34 *Pipo*

PIPO [pi-po]. n. m. (1860; o. i., p.-ê. de *Polyltechnique*); Cf. *Pipo* pour *Hippolyte*, en Suisse). Arg. scol. ♦ 1^o L'École

polytechnique (Cf. L'X). *Faire pipo.* ♦ 2^o (1875). Polytechnicien ; candidat à Polytechnique. ◇ HOM. Pipeau.

Figure 169 : entrée pipo (PRI967 : 1308)

PIPO [pipō]. n. m. (1860 ; o. i., p.-ê. de *Polyt[echnique]* ; Cf. *Pipo* pour *Hippolyte*, en Suisse). Arg. scol. ♦ 1^o (Vx) L'École polytechnique (Cf. L'X, carva). *Faire pipo.* ♦ 2^o (1875). Polytechnicien ; candidat à Polytechnique. ◇ HOM. Pipeau.

Figure 170 : entrée pipo (PRI977 : 1440)

PIPO [pipō] n. m. — 1860 ; o. i., p.-ê. de *Polyt(echnique)* ; cf. *Pipo* pour *Hippolyte*, en Suisse ♦ ARG. SCOL. 1♦ vx L'École polytechnique (cf. L'X). 2♦ (1875) Polytechnicien ; candidat à Polytechnique. ◇ HOM. Pipeau.

Figure 171 : entrée pipo (PRI993 : 1885)

6.3.35 Pléiade

PLÉIADE [plejad]. n. f. (*Pliades*, plur., 1230 ; gr. *pleias*, -ados « constellation de sept étoiles »). ♦ 1^o Astron. (avec la majuscule). Chacune des six étoiles (les Anciens en compattaient sept) qui forment un groupe dans la constellation du Taureau. ◇ *La Pléiade*, groupe des Pléiades. ♦ 2^o Hist. litt. (1556). Nom donné à sept poètes anciens d'Alexandrie, qui vivaient au III^e s. av. J.-C. ◇ Groupe de sept grands poètes français de la Renaissance. *Les poètes de la Pléiade.* ♦ 3^o (1867). Groupe de personnes (généralement remarquables). « *Une pléiade de compositeurs* » (GAUTIER). « *Toute une pléiade de jeunes hommes* » (BENDA).

Figure 172 : entrée pléiade (PRI967 : 1323)

PLÉIADE [plejad]. n. f. (*Pliades*, plur., 1230 ; gr. *pleias*, -ados « constellation de sept étoiles »). ♦ 1^o Astron. (avec la majuscule). Chacune des six étoiles (les Anciens en compattaient sept) qui forment un groupe dans la constellation du Taureau. ◇ *La Pléiade*, groupe des Pléiades. ♦ 2^o Hist. litt. (1556). Nom donné à sept poètes anciens d'Alexandrie, qui vivaient au III^e s. av. J.-C. ◇ Groupe de sept grands poètes français de la Renaissance. *Les poètes de la Pléiade.* ♦ 3^o (1867). Groupe de personnes (généralement remarquables). « *Une pléiade de compositeurs* » (GAUTIER). « *Toute une pléiade de jeunes hommes* » (BENDA).

Figure 173 : entrée pléiade (PRI977 : 1457)

PLÉIADE [plejad] n. f. — *pliades plur. 1230 ; gr. pleias, ados = constellation de sept étoiles* ♦ **1.** ASTRON. (avec la majuscule) Chacune des six étoiles visibles à l'œil nu (les Anciens en comptaient sept) qui forment un groupe dans la constellation du Taureau. «les sept feux des Pléiades, dont notre père nous avait fait apprendre par cœur les noms» (Le Clézio). ♦ *La Pléiade* : le groupe des Pléiades. **2.** (1556) HIST. LITT. Nom donné à sept poètes anciens d'Alexandrie, qui vivaient au III^e s. av. J.-C. ♦ Groupe de sept grands poètes français de la Renaissance (d'ab. appelés au XVI^e s. la *Brigade*). Ronsard, du Bellay, grands poètes de la Pléiade. **3.** (1867) Groupe de personnes jugées remarquables. «Une pléiade de compositeurs» (Gautier). «Toute une pléiade de jeunes hommes» (Benda).

Figure 174 : entrée pléiade (PRI993 : 1906)

6.3.36 Pléistocène

PLÉISTOCÈNE [pleistɔsen]. n. m. (1906; du gr. *pleistos* «beaucoup», et *kainos* «nouveau»). Géol. Se dit du début de l'ère quaternaire, période correspondant au paléolithique. — Subst. *Le pléistocène, époque glaciaire*.

Figure 175 : entrée pléistocène (PRI967 : 1324)

PLÉISTOCÈNE [pleistɔsen]. n. m. (1906; du gr. *pleistos* «beaucoup», et *kainos* «nouveau»). Géol. Se dit du début de l'ère quaternaire, période correspondant au paléolithique. — Subst. *Le pléistocène, époque glaciaire*.

Figure 176 : entrée pléistocène (PRI977 : 1458)

PLÉISTOCÈNE [pleistɔsen] adj. et n. m. — 1839; du gr. *pleistos* «beaucoup» et *kainos* «nouveau» ♦ GÉOL. Se dit du début de l'ère quaternaire, période correspondant au paléolithique. — N. m. *Le pléistocène, époque glaciaire*.

Figure 177 : entrée pléistocène (PRI993 : 1907)

6.3.37 P.M.U.

P.M.U. [peɛmy], n. m. Abrév. de *Pari* Mutuel Urbain*.

Figure 178 : entrée P.M.U. (PRI967 : 1331)

P.M.U. [peɛmy]. n. m. Abrév. de *Pari* Mutuel Urbain*. «Très bas, à gauche de l'entrée, un mot brillait également immobile : P.M.U.» (LE CLÉZIO).

Figure 179 : entrée P.M.U. (PRI977 : 1465)

P.M.U. [peɛmy] n. m. — 1862; sigle de *Pari Mutuel Urbain* ♦ En France, Forme de pari sur les courses de chevaux dans lequel le montant des enjeux est soumis à un prélèvement fixé par la loi avant d'être réparti entre les gagnants, proportionnellement à leurs mises. ⇒ **couplé, quarté, quinté, tiercé, trio.** « *Très bas, à gauche de l'entrée, un mot brillait également immobile : P. M. U.* » (Le Clézio). ♦ Lieu où l'on enregistre ces paris.

Figure 180 : entrée P.M.U. (PRI993 : 1915)

6.3.38 Polytechnique

POLYTECHNIQUE [politeknik]. adj. et n. f. (1795; de *poly-*, et *technique*). ♦ 1^o Vx. Qui embrasse plusieurs sciences. ♦ 2^o Mod. École polytechnique, ou (n. f.) *Polytechnique* (arg. L'X). Ancien élève de *Polytechnique*. « *Le renom de l'École polytechnique* » (BALZ.).

Figure 181 : entrée polytechnique (PRI967 : 1344)

POLYTECHNIQUE [politeknik]. adj. et n. f. (1795; de *poly-*, et *technique*). ♦ 1^o Vx. Qui embrasse plusieurs sciences. ♦ 2^o Mod. École polytechnique, ou (n. f.) *Polytechnique* (arg. L'X; carva, pipo). Ancien élève de *Polytechnique*. « *Le renom de l'École polytechnique* » (BALZ.).

Figure 182 : entrée polytechnique (PRI977 : 1479)

POLYTECHNIQUE [politeknik] adj. et n. f. — 1795; de *poly-* et *technique* 1♦ vx Qui embrasse plusieurs sciences. 2♦ MOD. L'École polytechnique, ou n. f. *Polytechnique* : école qui forme les ingénieurs des divers services de l'État et les officiers de certaines armes. ⇒ **FAM. pipo, 2. x.** Elle a fait *Polytechnique*. « *Le renom de l'École polytechnique* » (Balzac).

Figure 183 : sous-entrée L'École polytechnique (PRI993 : 1933)

6.3.39 P.Q.

P.Q. [peky]. n. m. (1968; sigle). Au Québec, Parti québécois*. V. Péquiste. *Les options politiques du P.Q.* — REM. P.Q. est aussi l'abréviation de *Province de Québec*.

Figure 184 : entrée P.Q. (PRI977 : 1505)

P. Q. [peky] n. m. — pécu 1977; abrév. plaisante de *papier cul* ♦ **FAM.** Papier hygiénique. Un rouleau de P. Q.

Figure 185 : entrée P.Q. (PRI993 : 1965)

6.3.40 Préhistoire

PRÉHISTOIRE [preistwar]. *n. f.* (1872; de *pré-*, et *histoire*). Ensemble des événements concernant l'humanité avant l'apparition de l'écriture, de la première métallurgie; étude de ces événements. *Divisions de la préhistoire d'après le climat, la géologie, la paléontologie humaine, l'anthropologie. Préhistoire et protohistoire**.

Figure 186 : entrée préhistoire (PRI967 : 1375)

PRÉHISTOIRE [preistwar]. *n. f.* (1872; de *pré-*, et *histoire*). Ensemble des événements concernant l'humanité avant l'apparition de l'écriture, de la première métallurgie; étude de ces événements. *Divisions de la préhistoire d'après le climat, la géologie, la paléontologie humaine, l'anthropologie. Préhistoire et protohistoire**.

Figure 187 : entrée préhistoire (PRI977 : 1512)

PRÉHISTOIRE [preistwar] *n. f.* — 1872 ; de *pré-* et *histoire*
1. Ensemble des faits et événements concernant l'humanité avant l'apparition de l'écriture, de la première métallurgie; étude de ces événements. *Divisions de la préhistoire d'après le climat, la géologie, la paléontologie humaine, l'anthropologie. Préhistoire et protohistoire*. Les âges* de la préhistoire.* 2. Science qui étudie ces faits et événements. ⇒ **histoire**; **anthropologie**, **archéologie**, **ethnologie**.

Figure 188 : entrée préhistoire (PRI993 : 1975)

6.4 Annexe 4 : Articles des sous-entrées étudiées dans ce travail

6.4.1 L'Ancien Continent et le Nouveau Continent

1. **CONTINENT, ENTE** [kɔ̃tinã, ãt]. *adj.* (1160; lat. *continens*, de *continere* « contenir »). ♦ 1^o *Vx*. Qui observe, pratique la continence. V. **Chaste**, **pur**. ♦ 2^o *Méd. Fièvre continente*, dont l'action est continue. ♦ **ANT. Incontinent**.
2. **CONTINENT** [kɔ̃tinã]. *n. m.* (1671; *terre continente*, 1532; lat. *continere* « tenir ensemble »). Grande étendue de terre limitée par un ou plusieurs océans. *L'Ancien continent* : l'Europe, l'Asie et l'Afrique. *Le Nouveau continent* : les deux Amériques. *Le continent australien*. — (XVIII^e) *Retourner sur le continent (par rapport à une île)*.

Figure 189 : sous-entrées l'Ancien continent et le Nouveau continent (PRI967 : 340)

1. **CONTINENT, ENTE** [kɔ̃tinā, āt]. adj. (1160; lat. *continens*, de *continere* « contenir »). ♦ 1^o Vx. Qui observe, pratique la continence. V. Chaste, pur. ♦ 2^o Méd. Se dit d'un sphincter qui fonctionne normalement (anus, vessie). ◇ ANT. Incontinent.

2. **CONTINENT** [kɔ̃tinā]. n. m. (1671; *terre continentale*, 1532; lat. *continere* « tenir ensemble »). Grande étendue de terre limitée par un ou plusieurs océans. *L'Ancien Continent* : l'Europe, l'Asie et l'Afrique. *Le Nouveau Continent* : les deux Amériques. *Le continent australien*. — (xviii^e)

Retourner sur le continent (par rapport à une île).

Figure 190 : sous-entrées l'Ancien Continent et le Nouveau Continent (PRI1977 : 378-379)

1. **CONTINENT, ENTE** [kɔ̃tinā, āt] adj. — 1160; lat. *continens*, de *continere* « contenir » 1♦ LITTÉR. ou VIEILLI Qui observe, pratique la continence. ⇒ chaste, pur. 2♦ MÉD. Se dit d'un sphincter qui fonctionne normalement (anus, vessie). ◇ CONTR. 1. Incontinent.

2. **CONTINENT** [kɔ̃tinā] n. m. — 1532; lat. *continens* (*terra*), de *continere* « tenir ensemble » 1♦ Grande étendue de terre limitée par un ou plusieurs océans. *La dérive des continents*. 2♦ Partie du monde. *Les cinq continents sont traditionnellement l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie. Le continent nord-américain*. ⇒ sous-continent. — VIEILLI *L'Ancien Continent* : l'Europe, l'Asie et l'Afrique. *Le Nouveau Continent* : les deux Amériques. 3♦ (1665) La terre par rapport à une île. *Retourner sur le continent*. — SPÉCIALT L'Europe (par opposition aux îles Britanniques).

Figure 191 : sous-entrées l'Ancien Continent et le Nouveau Continent (PRI1993 : 512)

6.4.2 Le bon pasteur

PASTEUR [pastœr]. n. m. (1238; *pastur*, 1050; lat. *pastor*, -oris, cas régime de *pastre*. V. Pâtre). ♦ 1^o Vx ou poét. Celui qui garde, fait paître le bétail. V. Berger, pâtre. Qui se rapporte à la vie des pasteurs. V. Bucolique, pastoral. ◇ Didact. Celui qui vit surtout de l'élevage. *Le nomade est un pasteur*. Appos. « Les peuples pasteurs ne peuvent se séparer de leurs troupeaux, qui sont leur subsistance » (MONTESQ.). ♦ 2^o Par métaph. V. Chef, conducteur. « Pasteurs des peuples, conducteurs d'hommes, guides et maîtres, c'est là ce qu'étaient mes pères » (HUGO). ◇ (1534) LE BON PASTEUR qui, dans l'Évangile, retrouve et sauve la brebis égarée; le Christ, chef spirituel. ♦ 3^o (*Pastur*, XII^e). Vx. Prêtre. ◇ Mod. (1541) Ministre d'un culte protestant. *Le pasteur est*

au temple. La femme du pasteur. Un prêtre catholique et un pasteur protestant. Pasteur anglais (V. Révérend).

Figure 192 : sous-entrée le bon pasteur (PR967 : 1247-1248)

PASTEUR [pastœr]. n. m. (1238; *pastur*, 1050; lat. *pastor*, -*oris*, cas régime de *pastre*. V. Pâtre). ♦ 1^o *Vx* ou *poét.* Celui qui garde, fait paître le bétail. V. Berger, pâtre. *Qui se rapporte à la vie des pasteurs.* V. Bucolique, pastoral.
◊ *Didact.* Celui qui vit surtout de l'élevage. *Le nomade est un pasteur.* Appos. « *Les peuples pasteurs ne peuvent se séparer de leurs troupeaux, qui sont leur subsistance* » (MONTESQ.). ♦ 2^o *Par métaph.* V. Chef, conducteur. « *Pasteurs des peuples, conducteurs d'hommes, guides et maîtres, c'est là*

ce qu'étaient mes pères » (HUGO). ◊ (1534) LE BON PASTEUR qui, dans l'Évangile, retrouve et sauve la brebis égarée; le Christ, chef spirituel. ♦ 3^o (*Pastur*, XII^e). *Vx.* Prêtre. ◊ *Mod.* (1541) Ministre d'un culte protestant. *Le pasteur est au temple. La femme du pasteur. Un prêtre catholique et un pasteur protestant. Pasteur anglais* (V. Révérend).

Figure 193 : sous-entrée le bon pasteur (PRI977 : 1374)

PASTEUR [pastœr] n. m. — 1238; *pastur* 1050; lat. *pastor*, *oris*, cas régime de *pastre* → pâtre 1_♦ *Vx* ou *POËT.* Celui qui garde, fait paître le bétail. ⇒ *berger*, *pâtre*. *Qui se rapporte à la vie des pasteurs.* ⇒ *bucolique*, *pastoral*. ◊ *DIDACT.* Celui qui vit surtout de l'élevage. *Le nomade est un pasteur.* APPOS. « *Les peuples pasteurs ne peuvent se séparer de leurs troupeaux, qui sont leur subsistance* » (Montesquieu). 2_♦ *PAR MÉTAPH.* ⇒ *chef*, *conducteur*. « *Pasteurs des peuples, conducteurs d'hommes,*

guides et maîtres, c'est là ce qu'étaient mes pères » (Hugo). ◊ (1534) LE BON PASTEUR, qui, dans l'Évangile, retrouve et sauve la brebis égarée; le Christ; chef spirituel. 3_♦ (*pastur* XII^e) *Vx* Prêtre. ◊ (1541) *MOD.* Ministre d'un culte protestant. *Le pasteur est au temple. La femme du pasteur. Un prêtre catholique et un pasteur protestant. Femme pasteur. Pasteur anglais* (⇒ *révérend*). REM. Le féminin serait une *pasteur*.

Figure 194 : sous-entrée le bon pasteur (PRI993 : 1802-1803)

6.4.3 Le cadre noir

les angles, les tenant entre elles et au mouvement.
CADRE [kadR(ə)]. n. m. (1549; it. *quadro* « carré », lat. *quadrus*).

I. ♦ 1^o Bordure entourant une glace, un tableau, un panneau... V. Encadrement. *Cadre rectangulaire, rond, ovale. Cadre en bois, peint, doré. Mettre une photographie, une peinture dans un cadre.* V. Encadrer. *Cadre à fond mobile.* V. Passe-partout. *Cadre et sous-verre.* ♦ 2^o (1736). Mar. Couche de toile montée sur un châssis en bois. ♦ 3^o (XIX^e).

Techn. Châssis fixe. *Le cadre d'une porte, d'une fenêtre.* V. Chambranle. *Cadre où l'on coule du béton.* V. Coffrage. *Cadre de bois d'une épuisette.* ◊ *Cadre de bicyclette*: tubes métalliques creux et soudés constituant la charpente de la bicyclette. ◊ *Cadre de déménagement*: sorte de grande caisse capitonnée servant au transport du mobilier. *Louer un cadre.* ◊ *Radio.* Collecteur d'ondes.

II. Fig. ♦ 1° Ce qui circonscrit, et *par ext.* entoure un espace, une scène, une action. V. Décor, entourage, milieu. « *Ce cadre tout à fait peuple qui allait être celui de sa vie* » (LOTI). ♦ (*Abstrait*) Structures imposées par la nature, la réalité (à la pensée), par les institutions (à la société), etc. *Les cadres sociaux, psychologiques de la mémoire.* ♦ 2° (1829). Arrangement des parties d'un ouvrage. V. Plan.

Cadre étroit, limité. ♦ 3° *Être dans, sortir de tel cadre* : des limites prévues, imposées. *Dans le cadre de ses fonctions, de ses attributions* (V. Compétence). — Néol. *Dans le cadre de* : dans l'ensemble organisé. ♦ 4° (1796). Ensemble des officiers et sous-officiers qui dirigent les soldats d'un corps de troupe. V. Encadrer. *Les cadres d'un bataillon, d'un régiment.* *Cadre d'activité, de réserve.* — Spécialt. *Cadre de réserve* : corps des officiers généraux qui ne sont plus en activité, mais restent disponibles pour le temps de guerre. *Un officier hors cadre.* Aviat. *Cadre sédentaire (au sol) et personnel*

navigant. — *Le cadre noir* : les écuyers militaires de l'Ecole de Saumur. ♦ 5° Tableau des emplois et du personnel qui les remplit. *Figurer sur les cadres.* *Être rayé des cadres* : avoir son nom ôté du tableau, être libéré ou licencié. ♦ 6° (1931). *Les cadres* : le personnel d'encadrement des entreprises. *Régime, caisse (d'assurances) des cadres.* *Confédération générale des cadres.* — Abusiv. *C'est un cadre moyen, supérieur, il est passé cadre* : il fait partie des cadres.

Figure 195 : sous-entrée le Cadre noir (PR1967 : 211)

les lignes, les tenuent entre elles et au mouvement.
CADRE [kadR(ə)]. n. m. (1549; it. *quadro* « carré », lat. *quadrus*).

I. ♦ 1° Bordure entourant une glace, un tableau, un panneau... V. Encadrement. *Cadre rectangulaire, rond, ovale.* *Cadre en bois, peint, doré.* Mettre une photographie, une peinture dans un cadre. V. Encadrer. *Cadre à fond mobile.* V. Passe-partout. *Cadre et sous-verre.* ♦ 2° (1736). Mar. Couche de toile montée sur un châssis en bois. ♦ 3° (XIX^e).

Techn. Châssis fixe. *Le cadre d'une porte, d'une fenêtre.* V. Chambranle. *Cadre où l'on coule du béton.* V. Coffrage. *Cadre de bois d'une épuisette.* ♦ *Cadre de bicyclette* : tubes métalliques creux et soudés constituant la charpente de la bicyclette. ♦ *Cadre de déménagement* : sorte de grande caisse capitonnée servant au transport du mobilier. Louer un cadre. ♦ Radio. Collecteur d'ondes.

II. Fig. ♦ 1° Ce qui circonscrit, et *par ext.* entoure un espace, une scène, une action. V. Décor, entourage, milieu. « *Ce cadre tout à fait peuple qui allait être celui de sa vie* » (LOTI). ♦ (*Abstrait*) Structures imposées par la nature, la réalité (à la pensée), par les institutions (à la société), etc. *Les cadres sociaux, psychologiques de la mémoire.* — (V. Loi-cadre). ♦ 2° (1829). Arrangement des parties d'un ouvrage. V. Plan. *Cadre étroit, limité,* ♦ 3° *Être dans, sortir de tel cadre* : des limites prévues, imposées. *Dans le cadre de ses fonctions, de ses attributions* (V. Compétence). — Néol. *Dans le*

cadre de : dans l'ensemble organisé. ♦ 4° (1796). Ensemble des officiers et sous-officiers qui dirigent les soldats d'un corps de troupe. V. **Encadrer**. *Les cadres d'un bataillon, d'un régiment. Cadre d'activité, de réserve.* — Spécialt. *Cadre de réserve* : corps des officiers généraux qui ne sont plus en activité, mais restent disponibles pour le temps de guerre. *Un officier hors cadre*. Aviat. *Cadre sédentaire* (au sol) et *personnel navigant*. — *Le cadre noir* : les écuyers militaires de l'École de Saumur. ♦ 5° Tableau des emplois et du personnel qui

les remplit. *Figurer sur les cadres*. *Être rayé des cadres* : avoir son nom ôté du tableau, être libéré ou licencié. ♦ 6° (1931). *Les cadres*, personnel appartenant à la catégorie supérieure des employés d'une entreprise. *Régime, caisse (d'assurances) des cadres. Confédération générale des cadres*. — Par ext. *C'est un cadre moyen, supérieur, il est passé cadre* : Il fait partie des cadres. *Jeune cadre. Elle est cadre*. — En appos. *Femme cadre*.

Figure 196 : sous-entrée le Cadre noir (PR1977 : 233)

CADRE [kadʁ] n. m. — *quadre* 1549 ; it. *quadro* « carré », lat. *quadrus*.

I 1. Bordure entourant une glace, un tableau, etc. ⇒ **encadrement**. *Cadre rectangulaire, rond, ovale. Cadre en bois, peint, doré. Mettre une photographie, une peinture dans un cadre*. ⇒ **encadrer**. *Cadre à fond mobile*. ⇒ **passé-partout**. *Cadre et sous-verre*. PAR EXT. Tableau. Accrocher un cadre au mur. 2. (1736) MAR. Couchette de toile montée sur un châssis en bois. 3. (XIX*) TECHN. Châssis fixe. *Le cadre*

un châssis en bois. 3. (XIX*) TECHN. Châssis fixe. *Le cadre d'une porte, d'une fenêtre*. ⇒ **chambranle, encadrement**. *Cadre où l'on coule du béton*. ⇒ **coffrage**. *Cadre de bois d'une épuisette. Cadre de ruche*. ♦ *Cadre de bicyclette* : tubes métalliques creux et soudés constituant la charpente de la bicyclette. ♦ *Cadre de déménagement* : grande caisse capitonnée servant au transport du mobilier. *Louer un cadre*. ♦ CADRE MOBILE : bobinage rectangulaire qui, parcouru par un courant, tend à s'orienter dans un champ d'induction. *Galvanomètre à cadre mobile*. — Circuit électrique plan jouant le rôle d'une antenne.

II FIG. 1. Ce qui circonscrit, et PAR EXT. entoure un espace, une scène, une action. ⇒ **décor, entourage, milieu**. *« Les amants heureux s'accommodent volontiers de tous les cadres »* (Sainte-Beuve). *Un cadre agréable. Voici le cadre de ses exploits*. ♦ CADRE DE VIE, OU ABSOLU CADRE : entourage, milieu physique ou humain dans lequel on vit. ⇒ **environnement**. *Défense du cadre de vie. Partir en vacances pour changer de cadre*. ♦ DIDACT. Structures imposées par la nature, la réalité (à la pensée), par les institutions (à la société), etc. *Les cadres sociaux, psychologiques de la mémoire*. — *Loi-cadre* (voir ce mot). 2. (1803) Arrangement des parties d'un ouvrage. ⇒ 3. PLAN. *Cadre étroit, limité. Le cadre d'un roman, d'un récit*. 3. LE CADRE DE : les limites prévues, imposées par. *Être dans, sortir de tel cadre* (cf. *Sortir de l'épure**). *Dans le cadre de ses fonctions, de ses attributions*

(⇒ compétence). — (Emploi critiqué) *Dans le cadre du bicentenaire de la Révolution*, à l'occasion de.

III 1. (1796) Ensemble des officiers et sous-officiers qui dirigent les soldats d'un corps de troupe (⇒ encadrer). *Les cadres d'un bataillon, d'un régiment. Cadre d'activité, de réserve.* — SPÉCIALT *Le cadre de réserve* : corps des officiers généraux qui ne sont plus en activité, mais restent disponibles pour le temps de guerre. *Un officier hors cadre. AVIAT. Cadre sédentaire (au sol) et personnel navigant.*

— *Le Cadre noir* : les écuyers militaires de l'Ecole de Saumur. 2. Tableau des emplois et du personnel qui les remplit. *Figurer sur les cadres. Être rayé des cadres* : avoir son nom ôté du tableau, être libéré ou licencié. 3. (1931) AU PLUR. *Les cadres* : le personnel appartenant à la catégorie supérieure des salariés d'une entreprise ; personnel d'encadrement. *Régime, caisse (d'assurances), retraite des cadres. Confédération générale des cadres (C.G.C.).* — Au sing. *Un cadre moyen. Cadre supérieur (⇒ décideur). Cadre de commandement, cadre technique. Il est passé cadre. Jeune cadre dynamique. ⇒ yuppie. Elle est cadre.* — EN APPOS. *Femme cadre.*

Figure 197 : sous-entrée le Cadre noir (PR1993 : 317)

6.4.4 Les Cafres

CAFRE [kafr(ə)]. adj. et n. (xviiie; arabe *kafir* « infidèle »). V. Cafard). De la Cafrerie (Afrique du Sud). *Les Cafres*, ethnlie noire d'Afrique Australe.

Figure 198 : sous-entrée les Cafres (PR1967 : 211)

CAFRE [kafr(ə)]. adj. et n. (1685, à propos du Siam; 1721, de l'Éthiopie; arabe *kafir* « infidèle »). V. Cafard). De la Cafrerie (Afrique du Sud). *Les Cafres*, ethnlie noire d'Afrique australe.

Figure 199 : sous-entrée les Cafres (PR1977 : 234)

CAFRE [kafr] adj. et n. — 1685 à propos du Siam; 1721 de l'Éthiopie; ar. *kâfir* « infidèle » → cafard ♦ De la Cafrerie (Afrique du Sud). *Les Cafres* : ethnlie noire d'Afrique australe.

Figure 200 : sous-entrée les Cafres (PR1993 : 318)

6.4.5 La Cagoule

CAGOULE [kagul] n. f. — 1552; cogole v. 1175; lat. ecclés. *cuculla*, de *cucullus* « capuchon ». 1. Manteau sans manches, muni d'un capuchon percé d'ouvertures à la place des yeux et de la bouche, que portaient les moines. ⇒ froc. « *Un moine en cagoule rabattue* » (Flaubert). 2. Capuchon pointu, fermé, percé à l'endroit des yeux. *Cagoule de pénitent. Cagoules du Ku Klux Klan. Braqueurs en cagoules.* ⇒ encagoulé. 3. Passe-montagne, porté surtout par les enfants. 4. *La Cagoule*, nom donné au Comité secret

d'action révolutionnaire, groupe d'extrême droite actif en France entre 1935 et 1940.

Figure 201 : sous-entrée la Cagoule (PRI1993 : 319)

6.4.6 *Le Caillou*

CAILLOU [kaju] n. m. — XIII^e forme normanno-picarde ; p.-é. du gaul. ⁰caljavo, rad. ⁰caljo- « pierre » 1♦ Fragment de pierre, de roche, de petite ou moyenne dimension. ⇒ **pierre, RÉGION, roche ; gravier**. *Casser des cailloux*, pour l'entretien des routes. **FAM, VIEILLI** Être condamné à casser des cailloux, aux travaux forcés. *Cailloux de ballast, d'empierrement* (⇒ **cailloutis, rudération**). *Les cailloux du chemin. Tas de cailloux.* — *Cailloux roulés, arrondis par l'érosion des eaux.* ⇒ **galet**. *Cailloux polis et striés, entraînés par les glaciers.* — **FAM** *Du caillou* : de la roche. ⇒ **caillasse, rocaille**. **MAR**. Rocher, petite île mal signalés. **SPÉIALT** *Le Caillou* : la Nouvelle-Calédonie. 2♦ (1723) Fragment de cristal de

roche, de quartz, employé en joaillerie. *Cailloux du Rhin. Caillou d'Egypte* : jaspe figuré. — **FAM**. Pierre précieuse, diamant. 3♦ **FIG**. *Avoir un cœur de caillou, le cœur dur comme un caillou, insensible.* ⇒ **pierre**. 4♦ **FAM**. Crâne. «ses cheveux tombent, [...] on lui voit le caillou» (Colette). *N'avoir pas un poil sur le caillou* : être chauve.

Figure 202 : sous-entrée le Caillou (PRI1993 : 320)

6.4.7 *Casques bleus, casques d'acier et casque d'or*

CASQUE [kask(ə)]. n. m. (fin XVI^e; esp. *casco* « tesson, crâne », puis « casque », de *cascar* « briser »; lat. pop. ⁰quassicare. V. *Casser*).

I. ♦ 1^o Coiffure militaire qui couvre et protège la tête. *Ancienn. Armure de tête. V. Armet, bassinet, bourguignotte, cabasset, capeline, heaume, morion, salade. Sommet du casque. V. Apex, cimier, crête. Partie d'un casque protégeant le nez (V. Nasal), la gorge (V. Gorgerin), le menton (V. Mentonnière), les oreilles (V. Oreillons), la nuque (V. Couvrenuque), le front et les yeux (V. Mézail, visière). Fentes dans la visière close d'un casque. V. Ventail, vue. Mod. Casque de*

dragon, de cuirassier. Casque à pointe, ancien casque des soldats allemands (et par ext. le soldat allemand portant ce casque). Le casque anglais, le casque français, le casque américain ont des formes différentes. Casque lourd, en acier. Casque léger, en matière plastique. ♦ 2^o Coiffure protectrice. *Casque de motocycliste, à bourrelets de cuir. Casque de pompier, de scaphandrier. Casque colonial, en liège. Le port du casque est obligatoire dans certains sports.* ♦ 3^o Fig. *Casque à mèche* : bonnet de nuit. ♦ 4^o Dispositif qui coiffe la tête.

Casque téléphonique, casque à écouteurs. Écouter au casque.
Casque de radiotélégraphiste d'un avion. ◇ Appareil à air chaud, en forme de casque, qui sert à sécher les cheveux (coiffeurs pour dames). V. Séchoir. *Être sous le casque.*
 ♦ 5^e Cheveux. *Casque d'or* : nom de l'héroïne blonde d'une lutte entre apaches.

II. Fig. ♦ 1^o (1676). Mollusque gastéropode à coquille renflée et spiralée. ♦ 2^o (1845). Protubérance, cal sur la tête ou le bec de certains oiseaux. ♦ 3^o (1771). *Fleur en casque* : où la pièce supérieure de la corolle est voûtée.

Figure 203 : sous-entrée casque d'or (PRI1967 : 235)

CASQUE [kask(ə)]. *n. m.* (fin XVI^e; esp. *casco* « tesson, crâne », puis « casque », de *cascar* « briser »; lat. pop. **quassicare*. V. *Casser*).

I. ♦ 1^o Coiffure militaire qui couvre et protège la tête. *Ancienn.* Armure de tête. V. *Armet, bassinet, bourguignotte, cabasset, capeline, heaume, morion, salade. Sommet du casque.* V. *Apex, cimier, crête. Partie d'un casque protégeant le nez* (V. *Nasal*), *la gorge* (V. *Gorgerin*), *le menton* (V. *Mentonnière*), *les oreilles* (V. *Oreillons*), *la nuque* (V. *Couvre-nuque*), *le front et les yeux* (V. *Mézail, visière*). Fentes dans la visière close d'un casque. V. *Ventail, vue. Mod. Casque de dragon, de cuirassier. Casque à pointe, ancien casque des soldats allemands portant ce casque*.

Casque à pointe, ancien casque des soldats allemands (et par ext. le soldat allemand portant ce casque). Le casque anglais, le casque français, le casque américain ont des formes différentes. Casque lourd, en acier. Casque léger, en matière plastique. — Par ext. Casques d'acier (trad. de l'all.), nom d'un groupe nationaliste allemand créé en 1918. — Casques bleus, nom donné aux troupes internationales de l'O.N.U. ♦ 2^o Coiffure protectrice.

Casque de motocycliste, à bourrelets de cuir. Casque de pompier, de scaphandrier. Casque colonial, en liège. Le port du casque est obligatoire dans certains sports. ♦ 3^o Fig. *Casque à mèche* : bonnet de nuit. ♦ 4^o Dispositif qui coiffe la tête. *Casque téléphonique, casque à écouteurs. Écouter au casque. Casque de radiotélégraphiste d'un avion.* ◇ Appareil à air chaud, en forme de casque, qui sert à sécher les cheveux (coiffeurs pour dames). V. *Séchoir. Être sous le casque.*

♦ 5^e Cheveux. *Casque d'or* : nom de l'héroïne blonde d'une lutte entre apaches.

II. Fig. ♦ 1^o (1676). Mollusque gastéropode à coquille renflée et spiralée. ♦ 2^o (1845). Protubérance, cal sur la tête ou le bec de certains oiseaux. ♦ 3^o (1771). *Fleur en casque* : où la pièce supérieure de la corolle est voûtée.

Figure 204 : sous-entrées casques d'acier, casques bleus et casque d'or (PRI1977 : 262)

CASQUE [kask] n. m. — fin XVI^e; esp. casco « tesson, crâne » puis « casque », de *cascar* « briser »; lat. pop. **quassicare* → casser.

1. Coiffure militaire qui couvre et protège la tête. **ANCIENNENT** Armure de tête. ⇒ **armet**, **bassinet**, **heaume**, **morion**, 2. **salade**. Sommet du casque. ⇒ **cimier**, **crête**. Partie d'un casque protégeant la gorge (⇒ **gorgerin**), le menton (⇒ **mentonnière**), les oreilles (⇒ **oreillon**), la nuque, le front et les yeux (⇒ **mézail**, **visière**). **MOD.** Casque de dragon, de cuirassier. Casque à pointe : ancien casque des soldats allemands (et **PAR EXT.** le soldat allemand portant ce casque). Le casque anglais, le casque français, le casque américain ont des formes différentes. Casque lourd, en acier. Casque léger, en matière plastique. — **PAR EXT.** Casques d'acier (trad. de l'all.), nom d'un groupe nationaliste allemand créé en 1918. — Les Casques bleus : les troupes internationales de l'O. N. U. 2. Coiffure protectrice. Casque de moto. Casque intégral*. Casque de pompier, de scaphandrier. Casque colonial, en liège. Casque de chantier. Le port du casque est obligatoire dans certains sports, sur les chantiers. Casque de mineur, de spéléologue, muni d'une lampe. 3. **FAM. VX**

de mineur, de spéléologue, muni d'une lampe. 3. **FAM. VX** Casque à mèche : bonnet de nuit. 4. Dispositif formé de deux écouteurs reliés par un serre-tête. Casque téléphonique. Casque d'un baladeur. Écouter au casque. Casque de radiotélégraphiste (dans un avion). ♦ Appareil à air chaud, en forme de casque, qui sert à sécher les cheveux. ⇒ **séchoir**. Être sous le casque. 5. Cheveux. Casque d'or, nom de l'héroïne blonde d'une lutte entre apaches. 6. **FAM.** La tête. Avoir le casque, mal à la tête.

II FIG. 1. (1845) Protubérance cornée sur la tête ou le bec de certains oiseaux. 2. (1771) Partie supérieure de la corolle, parfois du calice, de certaines fleurs. *Le casque de la sauge*.

Figure 205 : sous-entrées casques d'acier, les Casques bleus et casque d'or (PRI1993 : 354)

6.4.8 *Les Cathares*

mouton) et unisse pour les sutures et ligatures.

CATHARE [katar]. n. et adj. (1688; gr. *katharos* « pur »; V. *Catharsis*). Hist. rel. *Les Cathares*, secte manichéenne du moyen âge (XI^e-XIII^e s.) répandue surtout dans le Midi de la France (V. *Albigeois*) et préconisant une absolue pureté de mœurs. — Adj. *L'hérésie cathare*. *Les sites et châteaux cathares*.

Figure 206 : sous-entrée les Cathares (PRI1977 : 266)

CATHARE [kataʁ] n. et adj. — 1688; gr. *katharos* « pur » → catharsis
 ♦ HIST. RELIG. *Les cathares*: secte manichéenne du Moyen Âge (XI^e-XIII^e s.) répandue surtout dans la région d'Albi (⇒ *albigeois*) et préconisant une absolue pureté de mœurs (ils s'appelaient *les parfaits*). — Adj. *L'hérésie cathare*. *Les châteaux cathares*. ♦ HOM. Catarrhe.

Figure 207 : sous-entrée les Cathares (PR1993 : 358)

6.4.9 *Les Canadiens*

CANADIEN, IENNE [kanadjē, jen]. adj. et n. (xvi^e; de *Canada*, mot huron « village », nom donné par Jacques Cartier à une partie de la Nouvelle-France, 1535). Du Canada ou qui concerne le Canada. *Le Saint-Laurent, fleuve canadien*. — Subst. *Les Canadiens* : les habitants du Canada. *Les Canadiens anglais*. *Un Canadien français* (Acadien, Québécois). *Les immigrés dits néo-Canadiens*. — *Le franco-canadien*, le français du Canada. Cf. Acadien, joual, québécois.

Figure 208 : sous-entrée les Canadiens (PR1977 : 243)

CANADIEN, IENNE [kanadjē, jen] adj. et n. — xvi^e; de *Canada*, mot huron « village », nom donné par Jacques Cartier à la Nouvelle-France, 1535 ♦ Du Canada ou qui concerne le Canada. *Le Saint-Laurent, fleuve canadien*. — N. *Les Canadiens* : les habitants du Canada. *Les Canadiens anglais*. *Un Canadien français* (Acadien, Québécois), qui parle franco-canadien. *Canadiens anglophones, franco-phones*. *Les immigrés dits Néo-Canadiens*.

Figure 209 : sous-entrée les Canadiens (PR1993 : 330)

6.4.10 *La Ceinture ; la grande, la petite Ceinture*

(ceinture) autour d'un obus.
CEINTURE [sētyʁ]. n. f. (xii^e; lat. *cinctura*, rac. *cingere*. V. *Ceindre*).
 I. ♦ 1^o Bande servant à serrer la taille, à ajuster les vêtements à la taille; partie d'un vêtement (jupe, robe, pantalon) qui l'ajuste autour de la taille. *Boucler, attacher, serrer sa ceinture*. *La boucle, la patte, l'agrafe, l'œillet, le cran d'une ceinture*. *Ceinture de soldat* (V. *Ceinturon*), de maire (V. *Écharpe*). *Ceinture de flanelle*. *Ceinture japonaise*. V. *Obi*. — *Ceinture de judo* : bande d'étoffe qui retient le kimono (sa couleur qualifie la classe des judokas). *Être ceinture noire* : de la catégorie la plus forte. — Fig., fam. *Se mettre, se serrer la ceinture* : se priver de nourriture, se passer de qqch. Ellipt. « *À vous, tout; les autres, ceinture* » (MONTHERLANT). *Desserrer sa ceinture* (quand on a trop mangé). ♦ 2^o Par ext. *Ancienne bourse portée à la ceinture*. PROV. *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée* (que la richesse). ♦ 3^o *Ceinture de chas-*

teté : appareil muni d'un cadenas et qui enveloppait tout le bassin. ♦ 4^o Dispositif qui entoure la taille. *Ceinture de natation, de sauvetage*, qui permet de se maintenir sur l'eau. — Méd. *Ceinture orthopédique* : gaine servant à maintenir en place les muscles abdominaux. V. *Corset*. — *Ceinture de grossesse* : corset que portent les femmes enceintes.

II. (v. 1170). ♦ 1^o Partie du corps serré par la ceinture. V. *Taille*. *Entrer dans l'eau jusqu'à la ceinture*. « *Un homme se présenta, nu jusqu'à la ceinture* » (FLAUB.). *Coup au-dessous de la ceinture* (Cf. *Coup bas*). ♦ 2^o Anat. Ensemble des pièces osseuses rattachant les membres au tronc. *Ceinture scapulaire* (omoplate, clavicule). *Ceinture pelvienne* (ilion, pubis, ischion).

III. (v. 1600). Ce qui entoure. V. *Encadrement*. « *La ville avait fait craquer successivement ses quatre ceintures de murs* » (HUGO). V. *Enceinte*. — Mar. *Ceinture d'un navire*. V. *Bauquière*. Bourrelet entourant les hauts d'une embarcation pour la garantir des chocs. *Ceinture cuirassée* : blindage latéral. — *Ceinture d'une colonne* : petite moulure à la base, au faîte d'une colonne. *Ceinture d'un fauteuil* : bande d'ébénisterie qui entoure le siège. — Artill. *Ceinture d'un obus*. *Ceinture de la bouche d'un canon*. — *Chemin de fer de ceinture*, qui entoure une ville. *La Ceinture; la grande, la petite Ceinture*, lignes qui entourent Paris (ch. de fer, autobus). — *Ceinture verte autour d'une ville*. V. *Zone*.

Figure 210 : sous-entrée la Ceinture ; la grande, la petite Ceinture (PRI967 : 243)

ceinture, autour d'un obus.
CEINTURE [sētyr]. n. f. (xii^e; lat. *cinctura*, rac. *cingere*).
V. *Ceindre*.

I. ♦ 1^o Bande servant à serrer la taille, à ajuster les vêtements à la taille; partie d'un vêtement (jupe, robe, pantalon) qui l'ajuste autour de la taille. *Boucler, attacher, serrer sa ceinture*. *La boucle, la patte, l'agrafe, l'œillet, le cran d'une ceinture*. *Ceinture de soldat* (V. *Ceinturon*), de maire (V. *Écharpe*). *Ceinture de flanelle*. *Ceinture japonaise*. V. *Obi*. — *Ceinture fléchée* (1829; à flèches, 1798; terme canadien, d'apr. l'angl. *arrow sash*, d'o. écossaise). Au Canada, Ceinture de laine tissée sur fond rouge avec des motifs en forme de flèches (qui ne se porte plus qu'au carnaval et aux fêtes populaires). — *Ceinture de judo* : bande d'étoffe qui retient le kimono (sa couleur qualifie la classe des judokas). *Être*

ceinture noire : de la catégorie la plus forte. — Fig., fam. *Se mettre, se serrer la ceinture* : se priver de nourriture, se passer de qqch. *Faire ceinture* (même sens). Ellipt. *Ceinture!*, rien du tout. Ellipt. « *À vous, tout; les autres, ceinture* » (MONTHERLANT). *Desserrer sa ceinture* (quand on a trop mangé). ♦ 2^o Par ext. *Ancienn*. Bourse portée à la ceinture. PROV. *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée* (que la richesse). ♦ 3^o *Ceinture de chasteté* : appareil muni d'un cadenas et qui enveloppait tout le bassin. ♦ 4^o Dispositif

qui entoure la taille. *Ceinture de natation, de sauvetage*, qui permet de se maintenir sur l'eau. *Ceinture de sécurité**. *Attachez vos ceintures!*, en avion, bouchez vos ceintures de sécurité; par métaph., prenez des mesures de précaution, il va y avoir du danger. — Méd. *Ceinture orthopédique* : gaine servant à maintenir en place les muscles abdominaux. V. *Corset*. — *Ceinture de grossesse* : corset que portent les femmes enceintes.

II. (v. 1170). ♦ 1^o Partie du corps serrée par la ceinture. **V. Taille.** Entrer dans l'eau jusqu'à la ceinture. « Un homme se présenta, nu jusqu'à la ceinture » (FLAUB.). *Coup au-dessous de la ceinture* (Cf. Coup bas). ♦ 2^o Anat. Ensemble des pièces osseuses rattachant les membres au tronc. *Ceinture scapulaire*, les deux clavicules et les deux omoplates qui, par l'intermédiaire du sternum, relient les membres inférieurs au tronc. **V. Bassin.** *Ceinture pelvienne*, les deux os iliaques qui, par l'intermédiaire du sacrum, relient les membres supérieurs au tronc.

III. (v. 1600). Ce qui entoure. **V. Encadrement.** « La ville avait fait craquer successivement ses quatre ceintures de murs » (HUGO). **V. Enceinte.** — **Mar.** *Ceinture d'un navire.* **V. Bauquière.** Bourrelet entourant les hauts d'une embarcation pour la garantir des chocs. *Ceinture cuirassée* : blindage latéral. — *Ceinture d'une colonne* : petite moulure à la base, au faîte d'une colonne. *Ceinture d'un fauteuil* : bande d'ébénisterie qui entoure le siège. — **Artill.** *Ceinture d'un obus. Ceinture de la bouche d'un canon.* — (1856). *Chemin de fer de ceinture*, qui entoure une ville. *La Ceinture; la grande, la petite Ceinture*, lignes (de verdure) qui entourent Paris (ch. de fer, autobus). — *Ceinture verte autour d'une ville.* **V. Zone.**

Figure 211 : sous-entrée la Ceinture ; la grande, la petite Ceinture (PR1977 : 270)

CEINTURE [sētyr] n. f. — 1175 ; lat. *cinctura*, rac. *cingere* → ceindre.

1. Bande servant à serrer la taille, à ajuster les vêtements à la taille. *Ceinture de cuir, de tissu. Boucler, attacher, serrer, desserrer sa ceinture. La boucle, la patte, l'agrafe, l'œillet, le cran d'une ceinture. Ceinture de soldat* (⇒ **ceinturon**). *Ceinture japonaise. ⇒ obi.* — (1824 ; *ceinture à flèches* 1794 ; t. canadien, d'apr. l'angl. *arrow sash*) *Ceinture fléchée* : au Canada, Ceinture de laine tissée sur fond rouge avec des motifs en forme de flèches (qui ne se porte plus qu'au carnaval et aux fêtes populaires). — *Ceinture de judo* : bande d'étoffe qui retient le kimono (sa couleur qualifie la classe des judokas). *Être ceinture noire*, de la catégorie

la plus forte. ♦ **LOC. FAM.** *Se mettre, se serrer la ceinture* : se priver de nourriture ; se passer de qqch. *Faire ceinture* (même sens). **ELIPT** *Ceinture !* rien du tout. « À vous, tout ; les autres, ceinture » (Montherlant). ♦ Partie d'une jupe, d'un pantalon qui l'ajuste autour de la taille. *Jupe trop large de ceinture.* 2. **ANCIENN** Bourse portée à la ceinture. **PROV.** *Bonne renommée* vaut mieux que ceinture dorée.* 3. *Ceinture de chasteté* : au Moyen Age, appareil muni d'un cadenas, qui enveloppait tout le bassin des femmes, leur rendant impossibles les relations sexuelles. 4. **Dispositif**

qui entoure la taille. *Ceinture de natation, de sauvetage*, qui permet de se maintenir sur l'eau. *Ceinture de sécurité* : dispositif qui, dans un avion ou une voiture, maintient les passagers attachés à leur siège. *Attachez vos ceintures !* en avion, bouchez vos ceintures de sécurité ; **PAR MÉTAPH.** prenez des mesures de précaution, il va y avoir du danger. ♦ **MÉD.** *Ceinture orthopédique* : gaine servant à maintenir en place les muscles abdominaux. ⇒ **corset**. — *Ceinture de grossesse* : corset que portaient les femmes enceintes.

III (v. 1170) 1. Partie du corps serrée par la ceinture.
 ⇒ **taille**. Entrer dans l'eau jusqu'à la ceinture. « Un homme se présenta, nu jusqu'à la ceinture » (Flaubert). *Coup au-dessous de la ceinture*, au bas-ventre (cf. Coup* bas).
 — loc. Ne pas arriver à la ceinture de qqn, lui être inférieur (cf. Ne pas lui arriver à la cheville*). *Plaisanterie au-dessous de la ceinture*, triviale. 2. ANAT. Ensemble des pièces osseuses rattachant les membres au tronc. *Ceinture scapulaire* : les deux clavicules et les deux omoplates. *Ceinture pelvienne* : les deux os iliaques qui, par l'intermédiaire du sacrum, relient les membres inférieurs au tronc. ⇒ **bassin**.

III (v. 1600) Ce qui entoure. ⇒ **encadrement**. « La ville avait fait craquer successivement ses quatre ceintures de murs » (Hugo). ⇒ 1. **enceinte**. — MAR. Ceinture d'un navire. ⇒ **bauquière**. Bourrelet entourant les hauts d'une embarcation pour la garantir des chocs. — *Ceinture d'une colonne* : petite moulure à la base, au faîte d'une colonne. *Ceinture d'un fauteuil* : bande d'ébénisterie qui entoure le siège. — (1856) *Chemin de fer de ceinture*, qui entoure une ville. *La Grande, la Petite Ceinture* : lignes de chemin de fer et d'autobus desservant le pourtour de Paris. — *Ceinture verte* : espaces de verdure entourant une ville.

Figure 212 : sous-entrée la Grande, la Petite Ceinture (PRI993 : 365)

6.4.11 Le Céleste Empire

CÉLESTE [selɛst(ə)]. adj. (fin xi^e; lat. *cælestis*, de *cælum* « ciel »). ♦ 1^o Relatif au ciel. V. Aérien, cosmique. *Les espaces célestes. Les corps, les globes célestes. V. Astre. La voûte céleste* : le ciel, le firmament. Fig. « *Les sphères célestes de la philosophie* » (FRANCE). — Couleur bleu céleste. V. Azur. ♦ 2^o Qui appartient au ciel, considéré comme le séjour de la Divinité, des bienheureux. *La bénédiction céleste. La cité, la demeure céleste. V. Paradis. L'armée céleste. V. Ange. Le Père céleste* : Dieu. — De Dieu. V. Divin. Colère, courroux céleste; feu céleste. *Manne céleste* : nourriture de l'âme. Pain céleste,

l'eucharistie. ♦ 3^o (xvi^e). Merveilleux, surnaturel. Une beauté céleste. — Déattaché de la terre. « *Un sourire héroïquement contraint, tristement tendre, céleste et désenchanté* » (PROUST). — Mus. *Voix céleste* : se dit d'un registre de l'orgue qui produit des sons doux et voilés. ♦ 4^o *Le Céleste Empire* : la Chine, l'ancien empereur de Chine étant considéré comme le Fils du Ciel. ♦ ANT. Terrestre; humain.

Figure 213 : sous-entrée le Céleste Empire (PRI967 : 243)

CÉLESTE [selɛst(ə)]. adj. (fin xi^e; lat. *cælestis*, de *cælum* « ciel »). ♦ 1^o Relatif au ciel. V. Aérien, cosmique. *Les espaces célestes. Les corps, les globes célestes. V. Astre. La voûte céleste* : le ciel, le firmament. Fig. « *Les sphères célestes de la philosophie* » (FRANCE). — Couleur bleu céleste. V. Azur. ♦ 2^o Qui appartient au ciel, considéré comme le séjour de la Divinité, des bienheureux. *La bénédiction céleste. La cité, la demeure céleste. V. Paradis. L'armée céleste. V. Ange. Le Père céleste* : Dieu. — De Dieu. V. Divin. Colère, courroux céleste; feu céleste. *Manne céleste* : nourriture de l'âme. Pain céleste,

l'eucharistie. ♦ 3^o (xvi^e). Merveilleux, surnaturel. *Une beauté céleste.* — Détaché de la terre. « *Un sourire héroïquement constraint, tristement tendre, céleste et désenchanté* » (PROUST). — Mus. *Voix céleste* : se dit d'un registre de l'orgue qui produit des sons doux et voilés. ♦ 4^o *Le Céleste Empire* : la Chine, l'ancien empereur de Chine étant considéré comme le Fils du Ciel. ♦ ANT. *Terrestre; humain.*

CÉLESTE [selɛst] adj. — fin xi^e; lat. *cælestis*, de *cælum* « ciel »

1. Relatif au ciel (I, 1^o). *Les espaces célestes. Les corps, les globes célestes.* ⇒ **astre**. *La voûte céleste* : le ciel, le firmament. FIG. « *Les sphères célestes de la philosophie* » (France). — Couleur bleu céleste. ⇒ **azur**. 2. Qui appartient au ciel (II), considéré comme le séjour de la Divinité, des bienheureux. *La béatitude céleste. La cité, la demeure céleste.* ⇒ **paradis**. *Les armées* célestes. Le Père céleste* : Dieu. — De Dieu. ⇒ **divin**. *Manne céleste* : nourriture de l'âme.

Pain céleste : l'eucharistie. 3. (1534) LITTÉR. Merveilleux, surnaturel. *Une beauté céleste.* — Détaché de la terre. « *Un sourire héroïquement constraint, tristement tendre, céleste et désenchanté* » (Proust). — Mus. *Voix céleste* : jeu d'orgue au son doux et voilé. 4. *Le Céleste Empire* : la Chine, l'ancien empereur de Chine étant considéré comme le Fils du Ciel. ♦ CONTR. *Terrestre ; humain.*

Figure 214 : sous-entrée le Céleste Empire (PRI977 : 271)

6.4.12 *Les Cent-Jours*

Approuver, flatter, louer, vanter.

1. **CENT** [sə]. adj. et n. m. (1080; lat. *centum*).

I. Adj. ♦ 1^o Adjectif numéral cardinal (invariable sauf quand il est précédé d'un nombre qui le multiplie et n'est pas suivi d'un autre nombre cardinal). Qui est formé de dix dizaines d'unités (100). *Cent hommes. Deux cents mètres. Cinq cent trois francs. Collection de cent unités.* V. *Hecto-. Cent kilogrammes. V. Quintal.* Qui vaut cent fois plus (V. *Centuple*), cent fois moins (V. *Centième; centi-*). *Onze cents, treize cents* : mille cent, mille trois cents. *Qui a cent ans, revient tous les cent ans.* V. *Centenaire, centennal.* *Les Cent jours*, règne de Napoléon après son retour de l'île d'Elbe. *Chef, groupe de cent hommes.* V. *Centenier, centurie.* ♦ 2^o Un grand nombre (Cf. *Trente-six, mille*). *Cent fois mieux. Cent fois pire. Avoir cent fois raison. Faire les cent pas* : aller et venir. *Être aux cent coups**. *En un mot comme en cent :*

sans qu'il soit nécessaire de répéter, d'expliquer. V. Bref. ♦ 3^e Par ext. Adj. numéral ordinal invariable. V. Centième. Page cent. Le numéro quatre cent. — Le cent : les cabinets, dans les campagnes, les auberges.

II. N. m. ♦ 1^e Invar. Le nombre cent. *Le produit de cent multiplié par cent.* « Il y a toujours cent contre un à parier, en France, qu'une chose quelconque ne durera pas » (CHATEAUB.). ♦ POUR CENT (précédé d'un numéral), pour cent unités, dans une proportion, un pourcentage. V. Pourcentage, taux. Cinquante pour cent (50 %), la moitié. Intérêt de trois pour cent, de trois francs pour cent francs. Subst. Acheter du cinq pour cent, de la rente à 5 %. Fig. Il est Français à cent pour cent; cent pour cent Français. V. Entièrement. « C'était là qu'il fallait être fakir cent pour cent » (MON-

THERLANT). ♦ 2^e V. Centaine. Un cent, deux cents d'œufs. — Faire un cent de piquet, de dominos : une partie en cent points. — Fam. Gagner des mille et des cents : beaucoup d'argent.

♦ HOM. Sang, sans.

2. **CENT** [sɛ̃t]. n. m. (fin XIX^e; mot amér.). Monnaie des États-Unis valant le centième du dollar.

Figure 216 : sous-entrée les Cent jours (PR1967 : 245)

vanter.

1. **CENT** [sā]. adj. et n. m. (1080; lat. *centum*).

I. Adj. ♦ 1^e Adjectif numéral cardinal (invariable sauf quand il est précédé d'un nombre qui le multiplie et n'est pas suivi d'un autre nombre cardinal). Qui est formé de dix dizaines d'unités (100). Cent hommes. Deux cents mètres. Cinq cent trois francs. Collection de cent unités. V. Hecto-. Cent kilogrammes. V. Quintal. Qui vaut cent fois plus (V. Centuple), cent fois moins (V. Centième; centi-). Onze cents, treize cents : mille cent, mille trois cents. Qui a cent ans, revient tous les cent ans. V. Centenaire, centennal. Les Cent-Jours, règne de Napoléon après son retour de l'île d'Elbe. Chef, groupe de cent hommes. V. Centenier, centurie. ♦ 2^e Un

grand nombre (Cf. Trente-six, mille). Cent fois mieux. Cent fois pire. Avoir cent fois raison. Faire les cent pas : aller et venir. Être aux cent coups*. En un mot comme en cent : sans qu'il soit nécessaire de répéter, d'expliquer. V. Bref. ♦ CENT SEPT ANS. Durer cent sept ans. Attendre pendant cent sept ans : très longtemps. ♦ 3^e Par ext. Adj. numéral ordinal invariable. V. Centième. Page cent. Le numéro quatre cent. — Le cent : les cabinets, dans les campagnes, les auberges.

II. N. m. ♦ 1^e Invar. Le nombre cent. *Le produit de cent multiplié par cent.* « Il y a toujours cent contre un à parier, en France, qu'une chose quelconque ne durera pas » (CHATEAUB.). ♦ POUR CENT (précédé d'un numéral), pour cent unités, dans une proportion, un pourcentage. V. Pourcentage, taux. Cinquante pour cent (50 %), la moitié. Intérêt de trois pour cent, de trois francs pour cent francs. Subst. Acheter du cinq pour cent, de la rente à 5 %. Fig. (1924). Il est Français à cent pour cent; cent pour cent Français. V. Entièrement. « C'était là qu'il fallait être fakir cent pour cent » (MONTHERLANT). ♦ 2^e V. Centaine. Un cent, deux cents d'œufs.

— Faire un cent de piquet, de dominos : une partie en cent points. — Fam. Gagner des mille et des cents : beaucoup d'argent. ♦ HOM. Sang, sans.

2. **CENT** [sɛ̃t]. *n. m.* (XIX^e; mot amér. [1782] et néerl.). ♦ 1^o Centième partie de l'unité monétaire de divers pays, *spécialt.* du florin, aux Pays-Bas, et du dollar, aux États-Unis [1786], au Canada [1853], etc. — REM. Au Canada, en particulier au Québec, on dit aussi SOU et [sɛ̃], *n. f.* « *Ce n'est pas pour mon plaisir que je ramasse les peaux. Je ne fais pas une cent de profit dessus* » (GUÈVREMONT). ♦ 2^o Pièce

de monnaie valant un cent. « *Nous achetons des jetons : ce sont des ronds de carton multicolores qui valent un quarter, un nickel ou même un cent* » (BEAUVOIR). Aux États-Unis et au Canada, Pièce de cinq, dix, vingt-cinq et cinquante cents. ♦ 3^o Région. (Canada). (d'apr. l'amér. [v. 1900] *five-and-dime, five-and-ten [cents store]*, « magasin d'articles à cinq et à dix cents »). Vieilli. *Quinze-cents*, *n. m.* ou *Cinq-dix-quinze*, *n. m.* Bazar* (2^o). Cf. Magasin à prix unique.

Figure 217 : sous-entrée les Cent-Jours (PRI977 : 273)

1. **CENT** [sã] adj. numér. et *n.* — 1080 ; lat. *centum*.

[1] REM. On fait la liaison devant un nom : *cent ans* [sãtã]; [sã] dans les autres cas : *cent un* [sãœ]. Adj. numér. card. (inv., sauf s'il est précédé d'un nombre qui le multiplie et n'est pas suivi d'un autre adj. numér.) 1₊ Nombre entier naturel équivalant à dix fois dix (100 ; C). ⇒ **hect(o)-**. *Deux cent mille. Trois cents millions. Les cent premiers. Cent hommes* (⇒ **centurie**). *Deux cents mètres. Cent kilogrammes*. ⇒ **quintal**. *Cent*

litres. ⇒ **hectolitre**. Qui vaut cent fois plus (⇒ **centuple**), cent fois moins (⇒ **centième**; **centi-**). Qui a cent ans, revient tous les cent ans. ⇒ **centenaire, centennal**. La guerre de Cent Ans. Les Cent-Jours : règne de Napoléon 1^{er} après son retour de l'île d'Elbe. ♦ (En composition pour former un adj. card.) *Cent un. Onze cents ou mille cent. Dix-sept cents ou mille sept cents*. loc. Attendre (pendant) cent sept ans, un temps très long. ⇒ **indéfiniment**. ♦ *Un cent mètres* : une course d'une longueur de 100 m. Courir un cent mètres. loc. **FAM.** Piquer un cent mètres : courir très vite sur une courte distance. — *Cent kilomètres à l'heure*. loc. FIG. Vivre à cent à l'heure, à un rythme très rapide. ♦ (Pour former un adj. ord.) *Cent*

unième. Deux cent troisième. 2₊ PRONOM. *Donnez-m'en cent*. Il y en avait cent. Nous serons cent. 3₊ (APPROXIMATIF) Un grand nombre de (⇒ **trente-six**, 1. **mille**). Cent fois mieux; cent fois pire. Répéter cent fois la même chose. Avoir cent fois raison. — Faire les cent pas*. Être aux cent coups : être très inquiet. Faire les quatre cents coups*. En un mot comme en cent : sans qu'il soit nécessaire de répéter, d'expliquer. ⇒ 1. **bref**.

II Adj. numér. ord. inv. **1.** *Page 100* (ou *cent*). *Le numéro quatre cent. — En 1700 (dix-sept cent ou mille sept cent).* **2.** subst. m. Ce qui porte le numéro 100. *Habiter (au) 100, rue de... Le cent a gagné. Le cent est libre* (la chambre cent).

III N. m. **1.** (Inv.) Sans déterm. *Les multiples de cent. Multiplier par cent. ⇒ centupler.* «*il y a toujours cent contre un à parier, en France, qu'une chose quelconque ne durera pas*» (Chateaubriand). ♦ POUR CENT (précédé d'un adj. card.) : pour cent unités (ABRÉV. %), dans une proportion, un pourcentage (⇒ pourcentage, taux). *Neuf pour cent* (ou 9%) d'intérêt (ou intérêt de 9%), de neuf francs pour cent francs. Augmenter

de trois pour cent. — Cinquante pour cent des présents (⇒ moitié). REM. Accord (plur. ou sing.) : *Soixante pour cent des gens ont voté; Quarante pour cent de la population s'est abstenue. Fromage à 0% (zéro pour cent) de matière grasse* (⇒ sans). — (1924) FIG. (À) CENT POUR CENT : complètement, entièrement. *Il est breton à cent pour cent.* FAM. *Une production cent pour cent française.* Adj. «*c'était là qu'il fallait être fakir cent pour cent*» (Montherlant). **2.** (Inv.) Avec

3. Avec déterm. Ensemble de cent unités. ⇒ centaine. *Un cent, deux cents d'œufs. Être maigre comme un cent de clous**. — *Faire un cent de piquet, de dominos, une partie en cent points.* — FAM. *Gagner des mille* et des cents.*

♦ HOM. Sang, sans.

2. **CENT** [sɛnt] n. m. et f. — 1835; mot angl. amér. «centième» (1782) et néerl. **1.** N. m. Centième partie de l'unité monétaire de divers pays, SPÉCIALT du florin, aux Pays-Bas, et du dollar, aux États-Unis (1786), au Canada (1853), etc. — Pièce de monnaie valant un cent. *Des jetons qui valent un quarter, un nickel ou même un cent* (Beauvoir). **2.** N. f. RÉGION. (Québec) CENT [sen] ou FAM. CENNE, cette unité, cette pièce. ⇒ FAM. SOU. «*Je ne fais pas une cent de profit dessus*» (Guèvremont). «*t'auras pas une cenne de plus*» (Tremblay).

3. **CENT** [sã] n. m. — 1996 ; de *centième*, avec infl. de l'angl. → 2. cent ♦ Centième partie de l'euro. ⇒ centime. *Pièce de dix cents (d'euro).*

Figure 218 : entrée les Cent-Jours (PRI993 : 368-369)

6.4.13 La Charte et École des chartes

CHARTE [ʃارت(ə)], *ancienn.* **CHARTRE** [ʃارتʁ(ə)]. *n. f.* (xi^e; de *charta* « papier », gr. *khartés*). ♦ 1^o *Au moyen âge*, Titre de propriété, de vente, de privilège octroyé. *Charte de dotation à une abbaye*. Spécialt. *Charte d'affranchissement des communes*. — *École des chartes* : école instituée pour préparer des spécialistes des documents anciens (V. *Chartiste*). ♦ 2^o *Polit.* (1814). *La Charte constitutionnelle*, et ellipt. *La Charte* : constitution politique octroyée par Louis XVIII en 1814. « *La Charte avait l'inconvénient d'être octroyée* » (CHATEAUB.). Hist. *La Grande Charte d'Angleterre*, accordée par Jean sans Terre. — *Charte des Nations Unies*.

Figure 219 : sous-entrées école des chartes et la Charte (PRI967 : 262)

u accord ce qui devrait être fait ensuite, après.
CHARTE [ʃارت(ə)], *ancienn.* **CHARTRE** [ʃارتٹر(ə)]. *n. f.* (xi^e; de *charta* « papier », gr. *khartés*). ♦ 1^o *Au moyen âge*, Titre de propriété, de vente, de privilège octroyé. *Charte de dotation à une abbaye*. Spécialt. *Charte d'affranchissement des communes*. — *École des chartes* : école instituée pour préparer des spécialistes des documents anciens (V. *Chartiste*). ♦ 2^o *Polit.* (1814). *La Charte constitutionnelle*, et ellipt. *La Charte* : acte constitutionnel de la Restauration (1814). « *La Charte avait l'inconvénient d'être octroyée* » (CHATEAUB.). Hist. *La Grande Charte d'Angleterre*, accordée par Jean sans Terre, « *Magna charta* », 1215. — *Charte des Nations Unies*.

Figure 220 : sous-entrées école des chartes et la Charte (PRI977 : 292)

CHARTE [ʃارت] *n. f.* — mil. xi^e; de *charta* « papier », gr. *khartés*; la forme *chartre* s'est employée jusqu'au xix^e. 1^o Au Moyen Âge, Titre de propriété, de vente, de privilège octroyé. *Charte de dotation à une abbaye*. SPÉCIALT *Charte d'affranchissement des communes*. — *École nationale des chartes* : école instituée pour préparer des spécialistes des documents anciens (⇒ *chartiste*). L'*École des chartes* forme des archivistes-paléographes. 2^o Lois constitutionnelles éta-

blies par un souverain. *La Charte constitutionnelle*, et ELLIPT *la Charte* : acte constitutionnel de la Restauration (1814). « *La Charte avait l'inconvénient d'être octroyée* » (Chateaubriand). HIST. *La Grande Charte d'Angleterre* (*Magna carta*), accordée par Jean sans Terre en 1215. — Règles fondamentales d'une organisation officielle. *Charte des Nations unies*. *Charte d'un syndicat*.

Figure 221 : sous-entrées école des chartes et la Charte (PRI993 : 393)

6.4.14 Collège de France

COLLÈGE [kɔlɛʒ]. n. m. (1308; lat. *collegium* « groupement, confrérie »). ♦ 1^o Corps de personnes revêtues d'une dignité, de fonctions sacrées. Antiq. *Le collège des augures*. Mod. *Collège des cardinaux*. *Le sacré collège* (V. Collégial). ♦ 2^o (1549). Établissement d'enseignement. Spécialt. *Collège de France*, établissement d'enseignement supérieur, fondé par François Ier. *Professeur au Collège de France*. *Suivre un cours au Collège de France*. Mod. (1848) Établissement municipal d'enseignement secondaire. *Collège moderne*,

technique. — *Collège libre* : établissement privé. V. École, institution. *Collège de jésuites, d'oratoriens*. — *Aller au collège*. — Par ext. L'ensemble des collégiens. *La rentrée du collège*. ♦ 3^o *Collège électoral* : ensemble des électeurs d'une circonscription.

Figure 222 : sous-entrée Collège de France (PR1967 : 301)

COLLÈGE [kɔlɛʒ]. n. m. (1308; lat. *collegium* « groupement, confrérie »). ♦ 1^o Corps de personnes revêtues d'une dignité, de fonctions sacrées. Antiq. *Le collège des augures*. Mod. *Collège des cardinaux*. *Le sacré collège* (V. Collégial). ♦ 2^o (1549). Établissement d'enseignement. Spécialt. *Collège de France*, établissement d'enseignement supérieur, fondé par François Ier. *Professeur au Collège de France*. *Suivre un cours au Collège de France*. Mod. (1848) Établissement municipal d'enseignement secondaire. *Collège moderne*,

technique. — *Collège libre* : établissement privé. V. École, institution. *Collège de jésuites, d'oratoriens*. — *Aller au collège*. — Par ext. L'ensemble des collégiens. *La rentrée du collège*. ♦ 3^o *Collège électoral* : ensemble des électeurs d'une circonscription.

Figure 223 : sous-entrée Collège de France (PR1977 : 336)

COLLÈGE [kɔlɛʒ] n. m. — 1308 ; lat. *collegium* « groupement, confrérie », de *collega* → collègue 1^o Corps de personnes revêtues d'une même dignité, de fonctions sacrées. ANTIQ. *Le collège des augures*. MOD. *Collège de chanoines* (chapitre). *Collège épiscopal*. *Le Sacré Collège* : l'ensemble des cardinaux. 2^o (1549) Établissement d'enseignement. SPÉCIALT *Collège de France* : établissement d'enseignement supérieur, fondé par François Ier. *Professeur au Collège de France*. ♦ (1848) Établissement du premier cycle du

second degré. École, collège et lycée. ⇒ RÉGION. *athénée, cégep*. *Collège d'enseignement secondaire* (C. E. S.). *Professeur d'enseignement général des collèges* (P. E. G. C.). *Elève de collège*. ⇒ *collégien*. — *Collège libre*. ⇒ *école, institution*. *Un collège de jésuites, d'oratoriens*. — *Aller au collège*. 3^o *Collège électoral* : dans le suffrage direct, ensemble des électeurs de même catégorie professionnelle, participant à une élection d'ordre professionnel; dans le suffrage indirect, ensemble des électeurs du second degré.

Figure 224 : sous-entrée Collège de France (PR1993 : 454)

6.4.15 Les Colonnes d'Hercule

des grecs.

COLONNE [kɔlɔ̃n]. n. f. (*Columpne*, fin XII^e; de *columna*, -onne, d'apr. it. *colonna*).

I. ♦ 1^o Archit. Support vertical d'un édifice ordinairement cylindrique (V. Pilastre, pilier, poteau). *Petite colonne*. V. Colonnette. *Base, fût, tambours, chapiteau d'une colonne*. *Calibre d'une colonne* (V. Module). *Ornements, moulures, cannelures d'une colonne*. — *Colonne adossée, engagée*: partiellement intégrée dans un mur, un pilier (V. Demi-colonne, dosseret, pilastre). *Colonne cannelée, striée*. *Colonne galbée, renflée, torse*. *Colonnes accolées, accouplées, géminées*.

Colonne sculptée (V. Atlante, cariatide). *Les statues-colonnes du portail de Chartres*. — *Rangée de colonnes*. V. Colonnade; arcature, balustrade, propylée. *Colonnes d'une galerie, d'un portique, d'un cloître*. *Espace entre deux colonnes*. V. Entre-colonnement. *Édifice à colonnes*. V. suff. -Style; -ptère. ♦ 2^o Monument formé d'une colonne isolée. V. Aiguille, cippe, obélisque, stèle. *Colonne commémorative, funéraire, rostrale*. *La colonne Trajane, la colonne Vendôme*. — Par ext. *Colonne Morris*: édicule cylindrique, où l'on affiche les programmes de spectacles, etc., à Paris. ♦ 3^o Montant,

pied cylindrique. *Lit à colonnes*. ♦ 4^o Par métaph. *Les Colonnes d'Hercule*: les deux montagnes du détroit de Gibraltar. ♦ 5^o Fig. Littér. V. Soutien, support. *Les colonnes de l'État*.

II. *Par anal.* Se dit d'objets qui se dressent, ou dont la forme allongée évoque une colonne. ♦ 1^o (1694). *Colonne d'air, d'eau, de mercure*, masse de ce fluide dans un tube vertical. *Colonne barométrique*. — Par ext. *Une colonne de*

fumée, de feu. ♦ 2^o (1673). Sections qui divisent verticalement une page manuscrite ou imprimée. *Titres sur deux, trois colonnes*. *Cinq colonnes à la (page) une*. *Colonne de chiffres*. *La colonne des unités, des dizaines*. ♦ 3^o (1680). Milit. Corps de troupe disposé sur peu de front et beaucoup de profondeur. *Colonne d'infanterie, d'artillerie*. *Défiler colonne par huit*. *Colonne de camions, de chars d'assaut*. V. File. « *Les colonnes motorisées des Italiens* » (MALRAUX). Loc. (esp.); de la *cinquième colonne* du général Miaja, qui soutint les *quatre colonnes* qui attaquaient Madrid, en 1939. *Cinquième colonne*: les services secrets d'espionnage ennemi

sur un territoire. ♦ 4^o (1835). *Colonne vertébrale*, tige osseuse articulée qui soutient l'ensemble du squelette des vertébrés (chez l'homme 33 vertèbres*). V. Épine (dorsale), rachis. *Déviation de la colonne vertébrale*. V. Cyphose, scoliose. ♦ 5^o Formation géologique en forme de colonne. *Colonnes basaltiques* (V. Orgue). ♦ 6^o (xx^e). *Colonne montante*: groupant les canalisations (gaz, électricité) d'un immeuble. — *Colonne à plateaux* (de distillation).

♦ ANT. *Front, ligne* (Milit.).

Figure 225 : sous-entrée les Colonnes d'Hercule (PRI967 : 303)

COLONNE [kɔlɔn]. n. f. (*Columpne*, fin XII^e; de *columna*, -onne, d'apr. it. *colonna*).

I. ♦ 1^o Archit. Support vertical d'un édifice ordinairement cylindrique (V. **Pilastre**, **pilier**, **poteau**). *Petite colonne*. V. **Colonnette**. *Base, fût, tambours, chapiteau d'une colonne*. *Calibre d'une colonne* (V. **Module**). *Ornements, moulures, cannelures d'une colonne*. — *Colonne adossée, engagée*: partiellement intégrée dans un mur, un pilier (V. **Demi-colonne**, **dosseret**, **pilastre**). *Colonne cannelée, striée*. *Colonne galbée, renflée, torse*. *Colonnes accolées, accouplées, géminées*. *Colonne sculptée* (V. **Atlante**, **cariatide**). *Les statues-colonnes*

du portail de Chartres. — *Rangée de colonnes*. V. **Colonnade**; *arcature, balustrade, propylée*. *Colonnes d'une galerie, d'un portique, d'un cloître*. *Espace entre deux colonnes*. V. **Entre-colonnement**. *Édifice à colonnes*. V. **suff.** -Style; -ptère. ♦ 2^o Monument formé d'une colonne isolée. V. *Aiguille, cippe, obélisque, stèle*. *Colonne commémorative, funéraire, rostrale*. *La colonne Trajane, la colonne Vendôme*. — Par ext. *Colonne Morris*: édicule cylindrique, où l'on affiche les programmes de spectacles, etc., à Paris. ♦ 3^o Montant, pied cylindrique. *Lit à colonnes*. ♦ 4^o Par métaph. *Les Colonnes d'Hercule*: les deux montagnes du détroit de Gibraltar. ♦ 5^o Fig. Littér. V. **Soutien, support**. *Les colonnes de l'État*.

II. *Par anal.* Se dit d'objets qui se dressent, ou dont la forme allongée évoque une colonne. ♦ 1^o (1694). *Colonne d'air, d'eau, de mercure*, masse de ce fluide dans un tube vertical. *Colonne barométrique*. — Par ext. *Une colonne de fumée, de feu*. ♦ 2^o (1673). Sections qui divisent verticalement une page manuscrite ou imprimée. *Titres sur deux, trois colonnes*. *Cinq colonnes à la (page) une*. *Colonne de chiffres*. *La colonne des unités, des dizaines*. ♦ 3^o (1680). *Milit.* Corps de troupe disposé sur peu de front et beaucoup de profondeur. *Colonne d'infanterie, d'artillerie*. *Défiler colonne par huit*. *Colonne de camions, de chars d'assaut*. V.

Loc. (esp.; de la *cinquième colonne*, qui de l'intérieur soutint les *quatre colonnes* qui attaquaient Madrid, en 1936). *Cinquième colonne*: les services secrets d'espionnage ennemi sur un territoire. ♦ 4^o (1835). *Colonne vertébrale*, tige osseuse articulée qui soutient l'ensemble du squelette des vertébrés (chez l'homme 33 à 35 vertèbres*). V. **Épine** (dorsale), **rachis**. *Déviation de la colonne vertébrale*. V. **Cyphose**, **lordose**, **scoliose**. ♦ 5^o Formation géologique en forme de colonne. *Colonnes basaltiques* (V. **Orgue**). ♦ 6^o (xx^e). *Colonne montante*: groupant les canalisations (gaz, électricité) d'un immeuble. — *Colonne à plateaux* (de distillation).

♦ ANT. *Front, ligne* (Milit.).

Figure 226 : sous-entrée les Colonnes d'Hercule (PR1977 : 338)

COLONNE [kɔlɔn] n. f. — *columpne* fin XII^e; du lat. *columna*, d'apr. l'it. *colonna*.

■ 1^o ARCHIT. Support vertical d'un édifice, ordinairement cylindrique (⇒ **pilastre**, **pilier**, **poteau**). *Petite colonne*. ⇒ **colonnette**. *Base, fût, tambours, chapiteau d'une colonne*. *Colonne dorique, ionique, corinthienne*. *Calibre d'une colonne* (⇒ **module**). — *Colonne adossée, engagée*, partiellement intégrée dans un mur, un pilier (⇒ **demi-colonne**, **dosseret**, **pilastre**). *Colonne cannelée, striée*. *Colonne galbée, renflée, torse*. *Colonnes accolées, accouplées, géminées*. *Colonne sculptée* (⇒ **atlante**, **cariatide**). *Les statues-colonnes du portail de Chartres*. — *Rangée de*

colonnes. ⇒ **colonnade** ; **arcature**, **propylée**. *Les colonnes d'une galerie, d'un portique, d'un cloître. Espace entre deux colonnes.* ⇒ **entrecolonnement**. *Édifice à colonnes.* ⇒ **hypostyle**; -**ptère**. **2.** Monument formé d'un élément analogue, mais isolé. ⇒ **aiguille**, **cippe**, **obélisque**, **stèle**. *Colonne commémorative, funéraire, rostrale. La colonne Trajane, la colonne Vendôme. Solitaire sur sa colonne.* ⇒ **stylite**. — PAR EXT. *Colonne Morris* : édicule cylindrique, où l'on affiche les programmes de spectacles, etc., à Paris. **3.** Montant, pied cylindrique. *Lit à colonnes.* **4.** PAR MÉTAPH. *Les Colonnes d'Hercule* : les deux montagnes du détroit de

Gibraltar. **5.** FIG. et LITTÉR. ⇒ **soutien**, **support**. *Les colonnes de l'État.*

II PAR ANAL. Se dit d'objets qui se dressent, ou dont la forme allongée évoque une colonne. **1.** (1694) *Colonne d'air, d'eau, de mercure* : masse de ce fluide dans un tube vertical. *La colonne barométrique.* — PAR EXT. *Une colonne de*

fumée, de feu. **2.** (1615) Section qui divise verticalement une page manuscrite ou imprimée. *Titres sur deux, trois colonnes. La colonne de gauche. Cinq colonnes à la (page) une.* — *Colonne de chiffres. La colonne des unités, des dizaines.* ♦ MATH. *Colonne d'une matrice**. **3.** (1680) MILIT. Corps de troupe disposé sur peu de front et beaucoup de profondeur. *Colonne d'infanterie, d'artillerie. Défiler en colonne par huit. Colonne de camions, de chars d'assaut.* ⇒ **file**. «les colonnes motorisées des Italiens» (Malraux). loc.

(de la cinquième colonne, qui de l'intérieur soutint les quatre colonnes qui attaquaient Madrid, en 1936) *Cinquième colonne* : les services secrets d'espionnage ennemi sur un territoire. **4.** (1797) **COLONNE VERTÉBRALE** : tige osseuse articulée qui soutient l'ensemble du squelette des vertébrés (chez l'homme, 33 vertèbres*). ⇒ **épine** (dorsale), **rachis**. *Déviation de la colonne vertébrale.* ⇒ **cyphe**, **lordose**, **scoliose**. **5.** (1929) **COLONNE MONTANTE** : maçonnerie verticale dans laquelle passent les canalisations d'eau, de gaz, d'électricité, d'un immeuble. ♦ CONTR. Front, ligne (milit.).

Figure 227 : sous-entrée les Colonnes d'Hercule (PRI993 : 457)

6.4.16 *La Comédie-Française*

COMÉDIE [kɔmedι]. n. f. (1361; lat. *comœdia* « pièce de théâtre »).

I. **A** ♦ **1°** *Vx*. Toute pièce de théâtre. V. **Pièce**, **spectacle**. « Racine a fait une comédie qui s'appelle *Bajazet* » (Sév.). Littér. « Une ample comédie à cent actes divers (les fables) » (LA FONT.). ♦ **2°** (1677). *Vieilli*. Lieu où se joue la pièce de théâtre. V. **Théâtre**. *Aller à la comédie.* — *Vx*. Troupe de comédiens. *Toute la comédie paraît dans la cérémonie du « Malade imaginaire ».* Mod. *La Comédie-Française* : le Théâtre français. ♦ **3°** La représentation de la pièce. *Jouer la comédie*. V. **Comédien**. **B** Fig. ♦ **1°** (xvii^e). *Vieilli*. *Donner la comédie* : se faire remarquer, se donner en spectacle

par des manières originales et ridicules (V. Cabotiner). Mod. (*Enfants*) Attitude insupportable, désagréable. *Allons, pas de comédie!* V. Caprice. ♦ Jouer la comédie : affecter, feindre (des sentiments, des pensées). V. Mentir, tromper. *Tout cela est pure comédie.* V. Désguisement, feinte, hypocrisie, invention, mensonge, plaisanterie, simulation. *Quelle comédie!* « *Il n'y a point d'amour sans une part de comédie* » (JALOUX). ♦ 2^e Littér. *La comédie humaine* : l'ensemble des actions humaines considéré comme se déroulant suivant des normes, pour atteindre à un dénouement. *La Comédie humaine*, de Balzac.

II. (xvi^e). Mod. ♦ 1^e Pièce de théâtre ayant pour but de divertir en représentant les travers, les ridicules des caractères et des mœurs d'une société (au début, elle dépeint les bourgeois). *Les comédies de Molière. Comédie de mœurs. Comédie de caractères. Comédie d'intrigue, de situation* (V. Comique). *Comédie à ariettes, ou à couplets.* V. Vaudeville. Littér. *Comédie larmoyante* (au xviii^e). — *Une courte comédie.* V. Farce, saynète, sketch. *Comédie de boulevard**, *Comédie-ballet. Tragi-comédie.* V. Tragi-comédie. — *La comédie et la tragédie antique* (le socque* et le cothurne).

♦ 2^e Le genre comique. Préférer la comédie à la tragédie. « *J'aime peu la comédie qui tient toujours plus ou moins de la charge et de la bouffonnerie* » (VIGNY). « *La comédie, qui est l'école des nuances* » (FLAUB.). ♦ 3^e Fig. Un personnage de comédie : une personne qu'on ne prend pas au sérieux. V. Comique.

Figure 228 : sous-entrée la Comédie-Française (PR1967 : 306)

poumons.

COMÉDIE [kɔmedij]. *n. f.* (1361 ; lat. *comædia* « pièce de théâtre »).

I. A ♦ 1^e *Vx.* Toute pièce de théâtre. V. Pièce, spectacle. « *Racine a fait une comédie qui s'appelle Bajazet* » (SÉV.). Littér. « *Une ample comédie à cent actes divers (les fables)* » (LA FONT.). ♦ 2^e (1677). *Vieilli.* Lieu où se joue la pièce de théâtre. V. Théâtre. *Aller à la comédie.* — *Vx.* Troupe de comédiens. *Toute la comédie paraît dans la cérémonie du « Malade imaginaire ».* Mod. *La Comédie-Française* : le Théâtre français. ♦ 3^e La représentation de la pièce. *Jouer la comédie.* V. Comédien. B Fig. ♦ 1^e (xvii^e). *Vieilli, Donner*

la comédie : se faire remarquer, se donner en spectacle par des manières originales et ridicules (V. Cabotiner). Mod. (*Enfants*) Attitude insupportable, désagréable. *Allons, pas de comédie!* V. Caprice. ♦ Jouer la comédie : affecter, feindre (des sentiments, des pensées). V. Mentir, tromper. *Tout cela*

est pure comédie. V. Désguisement, feinte, hypocrisie, invention, mensonge, plaisanterie, simulation. *Quelle comédie!* « *Il n'y a point d'amour sans une part de comédie* » (JALOUX). ♦ 2^e Littér. *La comédie humaine* : l'ensemble des actions humaines considéré comme se déroulant suivant des normes, pour atteindre à un dénouement. *La Comédie humaine*, de Balzac.

II. (xvi^e). *Mod.* ♦ 1^o Pièce de théâtre ayant pour but de divertir en représentant les travers, les ridicules des caractères et des mœurs d'une société (au début, elle dépeint les bourgeois). *Les comédies de Molière. Comédie de mœurs. Comédie de caractères. Comédie d'intrigue, de situation (V. Comique). Comédie à ariettes, ou à couplets. V. Vaudeville. Littér. Comédie larmoyante (au XVIII^e). — Une courte comédie. V. Farce, saynète, sketch. Comédie de boulevard*, comédie-ballet. Comédie musicale (théâtre, cinéma). Tragi-comédie. V. Tragi-comédie. — La comédie et la tragédie antique (le*

socque et le cothurne). ♦ 2^o Le genre comique. Préférer la comédie à la tragédie. « J'aime peu la comédie qui tient toujours plus ou moins de la charge et de la bouffonnerie » (VIGNY). « La comédie, qui est l'école des nuances » (FLAUB.). ♦ 3^o Fig. Un personnage de comédie : une personne qu'on ne prend pas au sérieux.*

Figure 229 : sous-entrée la Comédie-Française (PR1977 : 340-341)

COMÉDIE [kɔmedij] n. f. — 1361; lat. *comoedia* « pièce de théâtre ». **A.** 1^o vx Pièce de théâtre. ⇒ **pièce, spectacle.** « Racine a fait une comédie qui s'appelle *Bajazet* » (M^{me} de Sévigné). 2^o (1677) vx Lieu où se joue une pièce de théâtre. ⇒ **théâtre.** — Troupe de comédiens. — MOD. *La Comédie-Française* : le Théâtre-Français. 3^o La représentation de la pièce. *Jouer la comédie.* ⇒ **comédien. B.** FIG. 1^o (XVII^e) VIEILLI Donner la

comédie : se faire remarquer par des manières originales et ridicules (⇒ cabotiner). — MOD. Attitude insupportable, désagréable (d'un enfant). Allons, pas de comédie ! ⇒ caprice. ♦ Jouer la comédie : affecter, feindre (des sentiments, des pensées). ⇒ mentir, tromper. Tout cela est pure comédie. ⇒ feinte, hypocrisie, invention, mensonge, simulation ; FAM. chiqué. Quelle comédie ! ⇒ FAM. cinéma,

cirque. « Il n'y a point d'amour sans une part de comédie » (Jaloux). ♦ Difficulté, complication imposée par les circonstances. *Quelle comédie pour se garer !* ⇒ **corrida.** 2^o LITTÉR. *La comédie humaine* : l'ensemble des actions humaines considéré comme se déroulant suivant des normes, pour atteindre à un dénouement. « *La Comédie humaine* », de Balzac.

B. (1552) MOD. 1^o Pièce de théâtre ayant pour but de divertir en représentant les travers, les ridicules des caractères et des mœurs d'une société (au début, elle dépeint les bourgeois). *La comédie et la tragédie antiques* (cf. Le socque* et le cothurne). *Les comédies de Molière. Comédie de mœurs, de caractères ; d'intrigue. — Comédie larmoyante*. Comédie de boulevard*. Comédie légère. ⇒ vaudeville. Une courte comédie. ⇒ 2. farce, saynète, sketch. — Une comédie-ballet. Tragédie ayant l'heureux dénoue-*

ment d'une comédie. ⇒ tragicomédie. — LOC. FIG. *Un personnage de comédie* : une personne qu'on ne prend pas au sérieux. ♦ PAR EXT. Film présentant les caractères de la comédie. *Comédie américaine. Comédie dramatique, policière.* — (1930) COMÉDIE MUSICALE : spectacle de théâtre, de cinéma où se mêlent la musique, le chant, la danse et un texte sur une base narrative suivie (à la différence du music-hall). 2. Le genre comique. Préférer la comédie à la tragédie. « *J'aime peu la comédie qui tient toujours plus ou moins de la charge et de la bouffonnerie* » (Vigny). « *la comédie, qui est l'école des nuances* » (Flaubert).

Figure 230 : sous-entrée la Comédie-Française (PR1993 : 460-461)

6.4.17 *Les Communes*

Voir annexe *Commune* (→ 6.3.16).

6.4.18 *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul*

Comparez (abrev. CI.).
CONFÉRENCE [kɔfərãs]. n. f. (1346, « discussion »; lat. *conferentia*, de *conferre*. V. Conférer). ♦ 1^o Réunion où des personnes traitent un sujet en commun. V. Assemblée, congrès, conseil, entretien, réunion. Avoir une conférence avec un homme politique. Être en conférence. V. Conférer. Conférence diplomatique, conférence au sommet. ♦ Conférences de Saint-Vincent-de-Paul : société pieuse de bienfaisance. ♦ 2^o (1680, théol.). Par ext. Discours, causerie où l'on traite

en public une question littéraire, artistique, scientifique, politique. Une série de conférences sur les pays étrangers. Faire, donner une conférence. ♦ 3^o (1752). Leçon donnée dans certaines écoles, dans les facultés. V. Cours. Salle de conférences. Maître* de conférences. ♦ 4^o Conférence de presse : réunion où une ou plusieurs personnalités s'adressent aux journalistes.

CONFÉRENCIER [kɔfərãsjɛ̃]. v. acte de faire une conférence.

conferre). Comparez (abrev. CI.).
CONFÉRENCE [kɔfərãs]. n. f. (1346, « discussion »; lat. *conferentia*, de *conferre*. V. Conférer). ♦ 1^o Réunion où des personnes traitent un sujet en commun. V. Assemblée, congrès, conseil, entretien, réunion. Avoir une conférence avec un homme politique. Être en conférence. V. Conférer. Conférence diplomatique, conférence au sommet. ♦ Conférences de Saint-Vincent-de-Paul : société pieuse de bienfaisance. ♦ 2^o (1680, théol.). Par ext. Discours, causerie où l'on traite

(1680, théol.). Par ext. Discours, causerie où l'on traite en public une question littéraire, artistique, scientifique, politique. Une série de conférences sur les pays étrangers. Faire, donner une conférence. ♦ 3^o (1752). Leçon donnée dans certaines écoles, dans les facultés. V. Cours. Salle de conférences. Maître* de conférences. ♦ 4^o Conférence de presse : réunion où une ou plusieurs personnalités s'adressent aux journalistes.

CONFÉRENCIER [kɔfərãsjɛ̃]. v. acte de faire une conférence.

Figure 231 : sous-entrée conférences de Saint-Vincent-de-Paul (PR1967 : 325)

Figure 232 : sous-entrée conférences de Saint-Vincent-de-Paul (PR1977 : 362)

6.4.19 Le Conservatoire et conservatoire des arts et des métiers

1. **CONSERVATOIRE** [kɔ̃sεrvatwar]. adj. (1361; de conserver). Dr. Qui a pour but de conserver. Acte, mesure conservatoire. Saisie conservatoire (opposé à exécutoire).

2. **CONSERVATOIRE** [kɔ̃sεrvatwar]. n. m. (1778; « hospice », 1714; it. conservatorio, de conservare « conserver »). ♦ 1^o Conservatoire de musique et de déclamation, et absolt. *Le Conservatoire*, fondé à Paris en 1789 pour maintenir la tradition des arts dramatique et musical. — Par ext. École qui forme des musiciens, des comédiens. Élève du Conservatoire. *Un premier prix du Conservatoire*. ♦ 2^o Conservatoire des arts et métiers : établissement fondé en 1794, pour conserver des collections concernant l'histoire des sciences et des techniques, et qui dispense un enseignement.

Figure 233 : sous-entrées le Conservatoire et conservatoire des arts et des métiers (PR1967 : 334)

social, religieux. ♦ Conservatoire, conservatoire.

1. **CONSERVATOIRE** [kɔ̃sεrvatwar]. adj. (1361; de conserver). Dr. Qui a pour but de conserver. Acte, mesure conservatoire. Saisie conservatoire (opposé à exécutoire).

2. **CONSERVATOIRE** [kɔ̃sεrvatwar]. n. m. (1778; « hospice », 1714; it. conservatorio, de conservare « conserver »). ♦ 1^o Conservatoire de musique et de déclamation, et absolt. *Le Conservatoire*, fondé à Paris en 1789 pour maintenir la tradition des arts dramatique et musical. — Par ext. École qui forme des musiciens, des comédiens. Élève du Conservatoire. *Un premier prix du Conservatoire*. ♦ 2^o Conservatoire des arts et métiers : établissement fondé en 1794, pour conserver des collections concernant l'histoire des sciences et des techniques, et qui dispense un enseignement.

Figure 234 : sous-entrées le Conservatoire et conservatoire des arts et des métiers (PR1977 : 371)

1. **CONSERVATOIRE** [kɔ̃sεrvatwar] adj. — 1361; de conserver
♦ DR. Qui a pour but de conserver des biens ou des droits menacés. Acte, mesure conservatoire. Saisie conservatoire (opposé à exécutoire).

2. **CONSERVATOIRE** [kɔ̃sεrvatwar] n. m. — 1778; « hospice », 1714; it. conservatorio, de conservare « conserver ». 1. (En France) *Le Conservatoire national supérieur de musique ; Conservatoire supérieur d'art dramatique*, et ABSOLT *le Conservatoire* : établissements d'enseignement supérieur assurant la formation des musiciens professionnels, des comédiens. — PAR EXT. École qui forme des musiciens, des comédiens. *Conservatoires municipaux*. Élève du Conservatoire. *Un premier prix du Conservatoire*. 2. (En France) *Conservatoire national des arts et métiers* (CNAM [knam]) : établissement fondé en 1794 pour conserver des collections concernant l'histoire des sciences et des techniques, qui dispense un enseignement et délivre un diplôme d'ingénieur. ♦ Organisme chargé de protéger (l'environnement). *Le Conservatoire du littoral*.

Figure 235 : sous-entrées le Conservatoire et conservatoire des arts et des métiers (PR1993 : 503)

6.4.20 *La Constituante et les Constituants*

CONSTITUANT, ANTE [kɔ̃stityā, āt]. adj. et n. (1476, « celui qui confère un droit »; de *constituer*). ♦ 1^o (1752), Qui entre dans la constitution d'un tout. V. **Composant, constitutif**. *Parties constituantes d'un corps. Éléments constituants d'un mélange.* V. **Ingrédient**. ♦ 2^o (*Constituant « électeur »*, v. 1770). Adj. *Assemblée constituante*, chargée de faire une constitution. N. f. *La Constituante*, l'Assemblée de 1789 à laquelle succéda la Législative. N. m. *Les Constituants* : membres de cette assemblée.

Figure 236 : sous-entrées la Constituante et les constituant (PR1967 : 337)

CONSTITUANT, ANTE [kɔ̃stityā, āt]. adj. et n. (1476, « celui qui confère un droit »; de *constituer*). ♦ 1^o (1752), Qui entre dans la constitution d'un tout. V. **Composant,**

constitutif. Parties constituantes d'un corps. Éléments constituants d'un mélange. V. Ingrédient. ♦ Ling. Constituants d'une phrase, éléments organisés en arbre dans l'analyse structurale d'une phrase. ♦ 2^o (*Constituant « électeur »*, v. 1770). Adj. *Assemblée constituante*, chargée de faire une constitution. N. f. *La Constituante*, l'Assemblée de 1789 à laquelle succéda la Législative. N. m. *Les constituants* : membres de cette assemblée. ♦ 3^o N. f. (1968). Université ou institut de recherches faisant partie de l'université du Québec. *Les constituantes de Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski.*

Figure 237 : sous-entrées la Constituante et les constituant (PR1977 : 375)

CONSTITUANT, ANTE [kɔ̃stityā, āt] adj. et n. — 1476 « celui qui confère un droit »; de *constituer* 1^o (1752) Qui entre dans la constitution d'un tout. ⇒ 1. **composant, constitutif**. *Parties constituantes d'un corps. Éléments constituants d'un mélange.* ⇒ **ingrédient**. — N. m. *Les constituants de la matière. L'hydrogène et l'oxygène, les deux constituants de l'eau.* ♦ ung. *Constituants immédiats d'une phrase*: éléments organisés en arbre dans l'analyse structurale d'une phrase. 2^o Adj. (*constituant « électeur »* v. 1770) *Assemblée constituante*, chargée de faire une Constitution. — N. f. *La*

Constituante : l'assemblée de 1789 à laquelle succéda la Législative. — N. m. *Les constituants* : membres de cette assemblée. 3^o N. f. (1968) Au Canada, Université ou institut de recherches faisant partie de l'université du Québec.

Figure 238 : sous-entrées la Constituante et les constituant (PR1993 : 507)

6.4.21 *La coopérative*

COOPÉRATIVE [kɔ̃operativ]. n. f. (mil. xixe; de *coopératif*). Société coopérative, entreprise où les droits de chaque associé (*coopérateur*) à la gestion sont égaux et où le profit est réparti entre eux. V. **Association, mutuelle**. *Coopérative d'achat, de vente. Coopérative de production; coopératives agricoles. Coopérative vinicole.* — *Coopérative de consommation* : association de consommateurs supprimant les intermédiaires du commerce. ♦ *La COOPÉ(rative)* [kɔ̃pe], nom donné à certains magasins de vente (qui ne sont généralement pas de vraies coopératives).

Figure 239 : sous-entrée la coopérative (PR1967 : 350)

COOPÉRATIVE [kɔoperativ]. *n. f.* (mil. XIX^e, de *coopératif*). Société coopérative, entreprise où les droits de chaque associé (*coopérateur*) à la gestion sont égaux et où le profit est réparti entre eux. V. Association, mutuelle. *Coopérative d'achat, de vente. Coopérative de production; coopératives agricoles. Coopérative vinicole. — Coopérative de consommation* : association de consommateurs supprimant les intermédiaires du commerce. — (1972). *Coopérative de commerçants*, en vue d'organiser en commun leurs achats et différents services (gestion, publicité...). ◇ *La coopérative* [kɔpe], nom donné à certains magasins de vente (qui ne sont généralement pas de vraies coopératives).

COOPÉRER [kɔoperər] *v. intr.* (1525 « bas lat. cooperari »)

Figure 240 : sous-entrée la coopérative (PR1977 : 389)

6.4.22 *Le Coran*

Voir annexe *Coran* (→ 6.3.20).

6.4.23 *La Côte d'Azur*

CÔTE [kot] *n. f.* — *coste* XI^e; lat. *costa* « côté ».

1. Os plat du thorax, de forme courbe, qui s'articule sur la colonne vertébrale et le sternum. *Les douze paires de côtes*, délimitant la cage thoracique. *Côtes vraies. Fausses côtes*, qui s'articulent par leur cartilage sur le sternum. *Côtes flottantes* : les deux dernières paires, qui ne sont attachées qu'à la colonne vertébrale. ⇒ **costal**. *Artères et nerfs des côtes*. ⇒ **intercostal**. *Côte fêlée*. ◇ loc. *On*

Artères et nerfs des côtes. ⇒ **intercostal**. *Côte fêlée*. ◇ loc. *On lui voit les côtes*; *on lui compterait les côtes* : il, elle est très maigre. — **FAM.** *Avoir les côtes en long* : être paresseux. — *Se tenir les côtes* : rire très fort. — *La côte d'Adam* : la côte de laquelle Dieu forma Ève, selon la Genèse. 2. Morceau de viande qui accompagne cet os. *Côte de porc, de veau, de mouton, d'agneau*. ⇒ **côtelette**. *Côte de bœuf* (⇒ **entrecôte**). *Côtes premières. Côtes découvertes*. ⇒ **carré**. *Plat de côtes*, ou

Côtes premières. Côtes découvertes. ⇒ **carré**. *Plat de côtes*, ou *plates côtes* : partie plate des côtes du bœuf. *Côtes doubles* : deux côtes d'agneau non séparées mais étalées symétriquement par rapport à l'os. **ABUSIV** *Côtes (de) gigot* : tranches avec os. 3. (XIII^e; de *coste* « côté du corps ») **CÔTE À CÔTE** : l'un à côté de l'autre. *Marcher côte à côte*. « *gravées sur sa tombe, deux dates côte à côte* » (Giraudoux). 4. (1530 « *ridelle* »)

Saillie qui orne une surface concave ou convexe. *Les côtes d'une voûte, d'une coupole.* — Listel qui sépare les cannelures d'une colonne. ♦ Grosse nervure d'une feuille. *Côte de bette, de salade.* — Division naturellement marquée sur certains fruits. *Côte de melon.* ♦ Rayure saillante d'un tissu, d'un tricot. *Étoffe, velours à côtes.* ⇒ **côtelé, mille-raies.** *Le point de côtes au tricot. Bas à côtes. Tricot à grosses côtes. Bord* côtes.*

II 1♦ (v. 1150) Pente qui forme l'un des côtés d'une colline. ⇒ **coteau.** Coteau planté de vignes. *Les côtes du Rhône* (⇒ **côtes-du-Rhône**), *de Provence.* ♦ **GÉOGR.** ⇒ **cuesta.** 2♦ Route en pente. ⇒ **montée, pente, raidillon.** Monter, descendre la côte. — (Opposé à descente) *La côte est raide.* ⇒ **FAM.** **grimpette.** Démarrage en côte. À mi-côte : au milieu d'une côte. 3♦ (1530) Rivage de la mer. ⇒ **bord, littoral.** *Côte sablonneuse.* ⇒ 1. **grève,** 2. **plage.** *Côte escarpée.* ⇒ **falaise.** *Côte*

sauvage, dont l'accès est difficile. Route qui longe la côte. ⇒ 1. **corniche.** — *La Côte d'Azur :* le littoral méditerranéen français entre Cassis et Menton. *Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).* **ABSOLO** Passer ses vacances sur la Côte. — *La Côte d'Argent (Atlantique), d'Émeraude (Manche).* ♦ Partie de la mer aux approches de la terre. *Côte dangereuse. Navire qui fait côte, qui s'échoue.* ♦ **LOC. FIG.** Être à la côte, sans ressources, sans argent.

Figure 241 : sous-entrée la Côte d'Azur (PRI993 : 542)

6.4.24 Croix-du-Sud et La Croix-Rouge

Voir annexe *Croix* (→ 6.3.22).

6.4.25 Le Crucifié

CRUCIFIÉ, ÉE [krysifje]. adj. (V. Crucifier). ♦ 1° Mis en croix. ♦ Subst. *Le Crucifié :* Jésus-Christ. ♦ 2° Fig. Supplicié, torturé. *Une attitude crucifiée :* douloureuse.

Figure 242 : sous-entrée le Crucifié (PRI967 : 388)

CRUCIFIÉ, ÉE [krysifje]. adj. (V. Crucifier). ♦ 1° Mis en croix. ♦ Subst. *Le crucifié :* Jésus-Christ. ♦ 2° Fig. Supplicié, torturé. *Une attitude crucifiée :* douloureuse.

Figure 243 : sous-entrée le Crucifié (PRI977 : 431)

CRUCIFIÉ, IÉE [krysifje] adj. — de crucifier 1♦ Mis en croix. «ils apercevaient sur une porte un hibou crucifié» (Flaubert). ♦ **SUBST.** *Le Crucifié :* Jésus-Christ. 2♦ FIG. Supplicié, torturé. *Un visage crucifié,* qui exprime la douleur, le tourment.

Figure 244 : sous-entrée le Crucifié (PRI993 : 582)

6.4.26 École des chartes

Voir annexe *La Chartre* (→6.4.13).

6.4.27 L'Empire chérifien

CHÉRIFIEN, IENNE [ʃerifjɛ̃, jɛn]. adj. (fin XIX^e; de chérif). Vx. Relatif au chérif. — *L'Empire chérifien, le Maroc.*

Figure 245 : sous-entrée l'Empire chérifien (PRI967 : 271)

CHÉRIFIEN, IENNE [ʃerifjɛ̃, jɛn]. adj. (fin XIX^e; de chérif). Vx. Relatif au chérif. — *L'Empire chérifien, le Maroc.*

Figure 246 : sous-entrée l'Empire chérifien (PRI977 : 300)

CHÉRIFIEN, IENNE [ʃerifjɛ̃, jɛn] adj. — 1918; *chériffien* 1869; de chérif ♦ vx Relatif au chérif. — MOD. *L'Empire chérifien : le Maroc.*

Figure 247 : sous-entrée l'Empire chérifien (PRI993 : 405)

6.4.28 Le Grand Chien

CHIEN, CHIENNE [ʃjɛ̃, ʃjen]. n. (1080; lat. *canis*).
I. ♦ 1^o Mammifère domestique (*Carnivores; canidés*), dont il existe de nombreuses races élevées pour remplir certaines fonctions auprès de l'homme. V. Canin, et préf. Cyno-. *Un chien, une chienne.* V. fam. Cabot, toutou; et pop. Clebs. *Chien de race; chien bâtard. Chien perdu sans collier. Chien errant, trouvé. Chien savant, dressé. Chien méchant. Le chien, ami, compagnon fidèle de l'homme.* — Relatif au chien. V. Canin. *Exposition de chiens. Généalogie d'un chien.* V. Pédigree. *Femelle du chien de chasse. V. Lice. Croiser des chiens. V. Mâtinier. Petit du chien. V. Chiot. Cris du chien.* V. Aboyer, clabauder, gronder, glapir, japper. *Chien qui hurle à la mort. Robe, poil d'un chien. Gueule, museau, canines, crocs du chien. Oreilles droites, tombantes du chien. Nez du chien. V. Truffe. Chien dont on a coupé la queue et les oreilles. V. Courtaud; essoriller. Ergot du chien. V. Éperon. Chien attaché, muselé (V. Laisse; collier, muselière). Logement du chien. V. Chenil, loge, niche. Mettre un chien à la fourrière. Siffler un chien pour le faire venir. Faire coucher un chien. — Chien de chasse. Actions du chien à la chasse. V. Arrêter, bourrer, chasser, flairer, halener, piller, quêter, rabattre. Ameuter les chiens. Rompre les chiens. Valet de chiens. V. Piqueur. Meute, harde de chiens. — Chien couchant ou chien d'arrêt, qui lève le gibier en plaine et le ramène quand il est abattu. Chien qui va le nez au vent. V. Flairer. Chien qui*

chiens. V. Mâtinier. Petit du chien. V. Chiot. Cris du chien. V. Aboyer, clabauder, gronder, glapir, japper. Chien qui hurle à la mort. Robe, poil d'un chien. Gueule, museau, canines, crocs du chien. Oreilles droites, tombantes du chien. Nez du chien. V. Truffe. Chien dont on a coupé la queue et les oreilles. V. Courtaud; essoriller. Ergot du chien. V. Éperon. Chien attaché, muselé (V. Laisse; collier, muselière). Logement du chien. V. Chenil, loge, niche. Mettre un chien à la fourrière. Siffler un chien pour le faire venir. Faire coucher un chien. — Chien de chasse. Actions du chien à la chasse. V. Arrêter, bourrer, chasser, flairer, halener, piller, quêter, rabattre. Ameuter les chiens. Rompre les chiens. Valet de chiens. V. Piqueur. Meute, harde de chiens. — Chien couchant ou chien d'arrêt, qui lève le gibier en plaine et le ramène quand il est abattu. Chien qui va le nez au vent. V. Flairer. Chien qui

v. **Courtau**; **essorrier**. *Ergot au chien.* v. **Éperon**. *Chien attaché, muselé* (V. *Laisse; collier, muselière*). *Logement du chien*. V. *Chenil, loge, niche*. *Mettre un chien à la fourrière*. *Siffler un chien pour le faire venir*. *Faire coucher un chien*. — *Chien de chasse. Actions du chien à la chasse*. V. *Arrêter, bourrer, chasser, flairer, halener, piller, quêter, rabattre. Ameuter les chiens. Rompre les chiens. Valet de chiens*. V. **Piqueur**. *Meute, harde de chiens*. — *Chien couchant ou chien d'arrêt, qui lève le gibier en plaine et le ramène quand il est abattu. Chien qui va le nez au vent*. V. **Flairer**. *Chien courant, qui donne de la voix quand il est sur la piste du gibier*. — *Chien d'appartement*. — *Chien de garde. Lâcher les chiens. Chien d'aveugle. Chien policier. Chien de berger surveillant son troupeau*. — *Maladies du chien*. V. **Hydrophobie**,

veillant son troupeau. — *mauvaises mœurs*... rage; gale, rouvieux, tique. *Blessures du chien*. V. *Aggravée, butture, décousure. Un chien pelé, galeux*. — *Races, types de chiens*. V. *Barbet, basset, beagle, berger, bichon, bleu (d'Auvergne), bouledogue, bouvier, boxer, braque, briard, briquet, bull-terrier, caniche, carlin, chow-chow, clabaud, cocker, colley, corniaud, danois, dogue, épagneul, fox, griffon, havanais, king-Charles, lévrier, levrette, limier, loulou, malinois, mastiff, mâtin, molosse, pékinois, pointer, ratier, roquet, saint-bernard, setter, sloughi, teckel, terre-neuve, terrier*. — *Le Grand Chien, le Petit Chien (Constellations)*.

♦ 2^e Zool. Tout animal de l'espèce des Canidés. *Chien sauvage*. V. *Dingo, otocyon*. ♦ 3^e Loc. fig. *Garder à qqn un chien de sa chienne*: lui garder rancune et lui ménager une vengeance. *Se regarder en chiens de faïence*: se dénier du regard. — *Recevoir qqn comme un chien dans un jeu de quilles*: très mal. *Arriver, venir comme un chien dans un jeu de quilles*: mal à propos. — *Rompre les chiens*: interrompre un entretien mal engagé. — *S'entendre, vivre comme chien et chat*, très mal. — *Cela n'est pas fait pour les chiens*: on peut, on doit s'en servir, l'utiliser. — *Ne pas attacher ses chiens avec des saucisses**. *Faire le chien couchant*: être flatteur, obsequieux, lâche. — *Faire le jeune chien*; être bête comme un jeune chien, être étourdi, folâtre. — *Entre chien et loup*: au crépuscule, quand la nuit commence à tomber et que l'on ne saurait distinguer un chien d'un loup. — *Interj. Nom d'un chien!* juron familier. PROV. *Bon chien*

chasse de race: il est bon chasseur de naissance; fig. (Cf. Tel père tel fils). « *Mieux vaut un chien vivant qu'un lion mort* » (BIBLE). *Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage*: tout prétexte est bon quand on veut se débarrasser de qqn ou de qqch. *Un chien regarde bien un évêque*: la différence de rang autorise cependant les relations. ♦ 4^e Par dénigr. — Loc. DE CHIEN. *Avoir, éprouver un mal de chien*: rencontrer bien des difficultés. *Métier, travail de chien*: très pénible. — *Vie de chien*: misérable, difficile. *Temps de chien*: très

Vie de chien : misérable, difficile. *Temps de chien* : très mauvais temps, temps détestable. *Coup de chien* : mauvais coup. *Caractère de chien* : très mauvais, hargneux. ♦ *Comme un chien* : très mal, sans égard ni pitié. « Pour ses employés, pour ses domestiques, il les traite comme des chiens » (DUHAM.). *Mourir comme un chien* : sans soin, sans secours, abandonné. *Tuer qqn comme un chien* : de sang-froid, sans aucune pitié. ♦ 5° Fig. et vx. Terme d'injure. V. *Canaille*. « Chien de philosophe enragé » (MOL.). — Spécialt. Mod. *Le chien de quartier* : l'adjudant (V. *Cabot*). *Quel chien de temps!* V. *Sale*. *Chiennes de vie!* ♦ 6° (1866). Fig. Charme, attrait (surtout des femmes). *Elle a du chic, du chien*. « L'habit bleu lui donnait

beaucoup de chien » (DUHAM.). V. *Allure*. ♦ 7° (De coiffure à la chien). *Porter des chiens* : une frange.

II. ♦ 1° *Chien de mer* : nom vulgaire de quelques squales. V. *Aiguillat*; *roussette*. — *Chien-dauphin*. V. *Lamie*. ♦ 2° Pièce coudée de certaines armes à feu qui portait le silex et de nos jours guide le percuteur. *Chien d'un fusil de chasse*. — Par anal. *Être couché en chien de fusil* : les genoux ramenés sur le corps. « *Antoine, ramassé derrière elle en chien de fusil* » (MART. du G.).

CHIENDENT (1340; de chien et dent)

Figure 248 : sous-entrées le Grand Chien et le Petit Chien (PR1967 : 274-275)

quantité. v. *tapee*.

CHIEN, CHIENNE [ʃjɛ̃, ʃjɛ̃n]. n. (1080; lat. *canis*).

I. ♦ 1° Mammifère domestique (*Carnivores; canidés*), dont il existe de nombreuses races élevées pour remplir certaines fonctions auprès de l'homme. V. *Canin*, et préf. *Cyno-*. *Un chien, une chienne*. V. *fam*. *Cabot, toutou*; et pop. *Clebs*. *Chien de race; chien bâtard*. *Chien perdu sans collier*. *Chien errant, trouvé*. *Chien savant, dressé*. *Chien méchant*. *Le chien, ami, compagnon fidèle de l'homme*. — Relatif au chien. V. *Canin*. *Exposition de chiens*. *Généalogie d'un chien*. V. *Pedigree*. *Femelle du chien de chasse*. V. *Lice*. *Croiser des chiens*. V. *Mâtinier*. *Petit du chien*. V. *Chiots*. *Cris du chien*.

V. *Aoyer, clabauder, gronder, glapir, japper*. *Chien qui hurle à la mort*. *Robe, poil d'un chien*. *Gueule, museau, canines, crocs du chien*. *Oreilles droites, tombantes du chien*. *Nez du chien*. V. *Truffe*. *Chien dont on a coupé la queue et les oreilles*. V. *Courtaud; essoriller*. *Ergot du chien*. V. *Éperon*. *Chien attaché, muselé* (V. *Laisse; collier, muselière*). *Logement du chien*. V. *Chenil, loge, niche*. *Mettre un chien à la fourrière*. *Siffler un chien pour le faire venir*. *Faire coucher un chien*. — *Chien de chasse*. *Actions du chien à la chasse*. V. *Arrêter, bourrer, chasser, flairer, halener, piller, quêter, rabattre*. *Ameuter les chiens*. *Rompre les chiens*. *Valet de chiens*. V.

Piqueur. *Meute, harde de chiens.* — *Chien couchant ou chien d'arrêt*, qui lève le gibier en plaine et le ramène quand il est abattu. *Chien qui va le nez au vent.* V. *Flairer*. *Chien courant*, qui donne de la voix quand il est sur la piste du gibier. — *Chien d'appartement*. *Chien de manchon* : très petit chien, que les femmes pouvaient abriter dans leur manchon. — *Chien de garde*. *Lâcher les chiens*. *Chien d'aveugle*. *Chien policier*. *Chien de berger surveillant son troupeau*. — *Maladies du chien*. V. *Hydrophobie, rage; gale, rouvieux, tique. Blessures du chien*. V. *Aggravée, butture, décousure. Un chien pelé, galeux*. — *Races, types de chiens*. V. *Barbet, basset, beagle,*

berger, bichon, bleu (d'Auvergne), bouledogue, bouvier, boxer, braque, briard, briquet, bull-terrier, caniche, carlin, chow-chow, clabaud, cocker, colley, corniaud, danois, dogue, épagneul, fox, griffon, havanais, king-charles, lévrier, levrette, limier, loulou, malinois, mastiff, mâtin, molosse, pékinois, pointer, ratier, roquet, saint-bernard, setter, sloughi, teckel, terre-neuve, terrier. — Le Grand Chien, le Petit Chien (Constellations). ♦ 2^e Zool. Tout animal de l'espèce des Canidés. Chien sauvage. V. Dingo, otocyon. ♦ 3^e Loc fig. Garder à qqn un chien de sa chienne : lui garder rancune et lui ménager une vengeance. *Se regarder en chiens de faïence* : se dénier

du regard. — *Recevoir qqn comme un chien dans un jeu de quilles* : très mal. *Arriver, venir comme un chien dans un jeu de quilles* : mal à propos. — *Rompre les chiens* : interrompre un entretien mal engagé. — *S'entendre, vivre comme chien et chat*, très mal. — *Cela n'est pas fait pour les chiens* : on peut, on doit s'en servir, l'utiliser. — *Le chien-chien à sa mémère* (allus. au langage bêtifiant adressé aux chiens). — *Ne pas attacher ses chiens avec des saucisses**. *Faire le chien couchant* : être flatteur, obséquieux, lâche. — *Faire le jeune chien* : être bête comme un jeune chien, être étourdi, folâtre. — *Entre chien et loup* : au crépuscule, quand la nuit commence à tomber et que l'on ne saurait distinguer un chien d'un

loup. — *Interj. Nom d'un chien!* juron familier. PROV. *Bon chien chasse de race* : il est bon chasseur de naissance; fig. (Cf. Tel père tel fils). « *Mieux vaut un chien vivant qu'un lion mort* » (BIBLE). *Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage* : tout prétexte est bon quand on veut se débarrasser de qqn ou de qqch. *Un chien regarde bien un évêque* : la différence de rang autorise cependant les relations. ♦ 4^e *Par dénigr.* — Loc. DE CHIEN. *Avoir, éprouver un mal de chien* : rencontrer bien des difficultés. *Métier, travail de chien* : très pénible. — *Vie de chien* : misérable, difficile. *Temps de chien* : très mauvais temps, temps détestable. *Coup de chien* : mauvais coup. *Caractère de chien* : très mauvais, hargneux. ♦ *Comme*

un chien : très mal, sans égard ni pitié. « Pour ses employés, pour ses domestiques, il les traite comme des chiens » (DUHAM.). Mourir comme un chien : sans soin, sans recours, abandonné. Tuer qqn comme un chien : de sang-froid, sans aucune pitié. ♦ 5^e Fig. et vx. Terme d'injure. V. Canaille. « Chien de philosophe enragé » (MOL.). — (en emploi adjectif). Dur, méchant. Il n'est pas trop chien. — Spécialt. Mod. Le chien de quartier : l'adjudant (V. Cabot). Quel chien de temps ! V. Sale. Chienne de vie ! ♦ 6^e (1866). Fig. Charme, attrait (surtout des femmes). Elle a du chic, du chien. « L'habit bleu lui donnait beaucoup de chien » (DUHAM.). V. Allure. ♦ 7^e (De coiffure à la chien). Porter des chiens : une frange.

à la chien). Porter des chiens : une frange.

II. ♦ 1^e Chien de mer : nom vulgaire de quelques squales. V. Aiguillat; roussette. — Chien-dauphin. V. Lamie. ♦ 2^e Pièce coudée de certaines armes à feu qui portait le silex et de nos jours guide le percuteur. Chien d'un fusil de chasse. — Par anal. Être couché en chien de fusil : les genoux ramenés sur le corps. « Antoine, ramassé derrière elle en chien de fusil » (MART. du G.).

Figure 249 : sous-entrées le Grand Chien et le Petit Chien (PR1977 : 304-305)

CHIEN, CHIENNE [ʃjɛ̃, ſjen] n. — chen 1080 ; lat. canis.

1. Mammifère (*carnivores; canidés*) issu du loup, dont l'homme a domestiqué et sélectionné par hybridation de nombreuses races. ⇒ **cyn(o)-**. Un chien, une chienne. ⇒ toutou ; FAM. 1. cabot, cador, clébard, clebs. Ouïe, vue, odorat aiguisés des chiens. Chien de race. Chien bâtard. ⇒ **corniaud**. Chien perdu sans collier. Chien errant, trouvé. Chien méchant. LOC. PROV. Le chien est le meilleur ami de l'homme. — Relatif au chien. ⇒ **canin**. Exposition de chiens de race. Généalogie d'un chien. ⇒ **pedigree**. Croiser des chiens. ⇒ **mâtinier**. Petit du chien. ⇒ **chiot**. Cris du chien. ⇒ **aboyer, glapir, gronder, japper**; 1. ouah (ouah). Chien qui hurle à la mort. Robe, poil d'un chien. Gueule, museau, canines, crocs du chien. Nez du chien. ⇒ **truffe**. Le flair du chien. Chien dont on a coupé la queue et les oreilles.

⇒ **courtaud ; essoriller**. Ergot du chien. ⇒ **éperon**. Chien attaché, muselé. ⇒ **laisse ; collier, muselière**. Pâtée du chien; aliments pour chiens. Le chien ronge son os. La niche, le panier du chien. Mettre un chien à la fourrière. Siffler un chien pour le faire venir. Faire coucher un chien. Caresser un chien. Promener le chien. — Chien de chasse (simplement chien, dans ce contexte). Femelle du chien de chasse. ⇒ 3. lice. Actions du chien à la chasse. ⇒ **arrêter, bourrer, chasser, flairer, halener, piller, quêter, rabattre**. Ameuter les chiens. Rompre* les chiens. Valet de chiens. ⇒ 1. **piqueur**. Meute, harde de chiens. — Chien qui va le nez* au vent. ⇒ **flairer**. LOC. Chien d'arrêt, qui s'arrête quand il sent le gibier. Chien couchant*. Chien courant, qui donne de la voix quand il est sur la piste du gibier. — Chien d'appartement. Chien de manchon : très petit chien, que les femmes pouvaient abriter dans leur manchon. — Dresser un chien. Chien de garde*. Lâcher les chiens. Chien d'aveugle. Chien policier* (⇒ **maître-chien**). Chien de berger surveillant son troupeau. Chien de traîneau. — Chien qui a la rage, des tiques. Blessures du chien. ⇒ **aggravée**,

chasser, flairer, halener, piller, quêter, rabattre. Ameuter les chiens. Rompre* les chiens. Valet de chiens. ⇒ 1. **piqueur**. Meute, harde de chiens. — Chien qui va le nez* au vent. ⇒ **flairer**. LOC. Chien d'arrêt, qui s'arrête quand il sent le gibier. Chien couchant*. Chien courant, qui donne de la voix quand il est sur la piste du gibier. — Chien d'appartement. Chien de manchon : très petit chien, que les femmes pouvaient abriter dans leur manchon. — Dresser un chien. Chien de garde*. Lâcher les chiens. Chien d'aveugle. Chien policier* (⇒ **maître-chien**). Chien de berger surveillant son troupeau. Chien de traîneau. — Chien qui a la rage, des tiques. Blessures du chien. ⇒ **aggravée**,

décousure. *Un chien pelé, galeux, malade, enragé.* — *Races, types de chiens* : airedale, barbet, basset, beagle, berger, bichon, bouledogue, bouvier, boxer, braque, briard, briquet, bull-terrier, caniche, carlin, chien-loup, chihuahua, chow-chow, cocker, colley, corniaud, dalmatien, danois, doberman, dogue, épagneul, fox, griffon, grønendael, havanais, husky, king-charles, labrador, lévrier, levrette, limier, loulou, malinois, mastiff, mâtin, molosse, pékinois, pit-bull, pointer, ratier, retriever, roquet, saint-bernard, samoyède, setter, sloughi, teckel, terre-neuve, terrier, yorkshire. — *Le Grand Chien, le Petit Chien* (constellations). ♦ *Chien sauvage* : animal de l'espèce des canidés, non domestiqué. ⇒ **chacal**, 1. **dingo**, **lycaon**. ♦ loc. *Garder à qqn un chien de sa chienne, lui garder*

rancune et lui ménager une vengeance. *Se regarder en chiens de faïence**. — *Recevoir qqn comme un chien dans un jeu de quilles*, très mal. *Arriver, venir comme un chien dans un jeu de quilles*, mal à propos. — *Rompre* les chiens*. — *S'entendre, vivre, être comme chien et chat* : se chamailler sans cesse. — *Cela n'est pas fait pour les chiens* : on peut, on doit s'en servir, l'utiliser. — *Le chien-chien à sa mémère* (allus. au lang. bêtifiant adressé aux chiens). — *Ne pas attacher son chien avec des saucisses**. *Faire le chien couchant**. — *Faire le jeune chien*; être bête comme un jeune chien : être étourdi, folâtre. — *Entre chien et loup* : au crépuscule, quand la nuit commence à tomber. — *Il fait un temps à ne pas mettre un chien dehors*, un très mauvais temps. — PROV. *Bon chien chasse* de race*. «*Mieux vaut un chien vivant qu'un lion mort*» (BIBLE). Qui veut noyer son chien l'accuse* de la rage. Un chien regarde bien un évêque : la différence de rang autorise cependant les relations. *Les chiens aboient, la caravane* passe*. 2. (Par dénigr.) loc. PÉJ. DE CHIEN. Avoir, éprouver un mal de chien : rencontrer bien des difficultés. Ça fait un mal de chien, très mal. Métier, travail

étourdi, folâtre. — Entre chien et loup : au crépuscule, quand la nuit commence à tomber. — Il fait un temps à ne pas mettre un chien dehors, un très mauvais temps. — PROV. Bon chien chasse* de race. «Mieux vaut un chien vivant qu'un lion mort» (BIBLE). Qui veut noyer son chien l'accuse* de la rage. Un chien regarde bien un évêque : la différence de rang autorise cependant les relations. Les chiens aboient, la caravane* passe. 2. (Par dénigr.) loc. PÉJ. DE CHIEN. Avoir, éprouver un mal de chien : rencontrer bien des difficultés. Ça fait un mal de chien, très mal. Métier, travail

de chien, très pénible. Vie de chien, misérable, difficile. Temps de chien, détestable. Coup de chien : bourrasque. Caractère, humeur de chien, exécrable. ♦ INTERJ. Nom d'un chien! juron familier. — Merci qui? Merci mon chien! se dit pour inciter un enfant à ajouter un appellatif. ♦ loc. COMME UN CHIEN. Traiter qqn comme un chien, très mal, sans égard ni pitié. «Pour ses employés, pour ses domestiques, [...] il les traite comme des chiens» (Duhamel). Être malade comme un chien, très malade. Tuer qqn comme un chien, de sang-froid, sans aucune pitié. 3. FIG. et vx Terme d'injure.

sang-froid, sans aucune pitié. **3.** FIG. et vx Terme d'injure. ⇒ **canaille**. « *chien de philosophe enraged* » (Molière). — (En emploi adj.) Dur, méchant. *Il n'est pas trop chien. Je ne suis pas chienne, je vais t'aider.* SPÉCIALT *Avare*. ⇒ **rat**. — MOD. *Le chien de quartier*: l'adjudant. — *Quel chien de temps!* ⇒ **sale**. *Chienne de vie!* **4.** (1866) FIG. Charme, attrait (surtout des femmes). « *Brune, belle, et même mieux que belle : elle a du chien* » (Yourcenar). ⇒ **allure**, **chic**. **5.** Être coiffé à la chien, avec une frange sur le front. **6.** FAM. *Les chiens écrasés**.

III **1.** *Chien de mer* : petit squale. ⇒ **aiguillat**, **émissole**, **roussette**. — *Chien-dauphin*. ⇒ **lamie**. **2.** (1585) Pièce coudée de certaines armes à feu qui portait le silex et de nos jours guide le percuteur. *Le chien d'un fusil de chasse*. — loc. *Être couché en chien de fusil*, les genoux ramenés sur le corps. « *Antoine, ramassé derrière elle en chien de fusil* » (Martin du Gard). **3.** Aux tarots, Cartes écartées lors de la distribution. ⇒ **talon**.

Figure 250 : sous-entrées le Grand Chien et le Petit Chien (PRI1993 : 409-410)

6.4.29 *Le Nouveau Continent*

Voir annexe *L'Ancien Continent* (→ 6.4.1)

6.4.30 *La Palatine*

1. PALATIN, INE [palatē, in]. adj. (1272; *palasin*, 1160; lat. *palatinus*. V. *Palais* 1). ♦ 1^o Hist. Revêtu d'un office, d'une charge, dans le palais d'un souverain. *Seigneur palatin*. — *Comtes palatins* (et subst. *Les palatins*) d'Allemagne, institués par les empereurs. *L'électeur palatin*, souverain du Palatinat. Par ext. *La maison, la dynastie palatine*. « *Il y a deux princesses Palatines, la seule qui ait droit au titre s'appelait Anne de Gonzague* » (HENRIOT). ◇ Subst. (Hist.) *Les palatins de Pologne* : gouverneurs de province. *En Hongrie*, vice-roi. — *La Palatine*, Charlotte de Bavière. ♦ 2^o Didact. Dépendant d'un palais. *Chapelle palatine*.

Dépendant d'un palais. *Chapelle palatine*.

2. PALATIN, INE [palatē, in]. adj. (1611; du lat. *palatum*). Anat. Relatif au palais, à la bouche interne supérieure. *Voûte, artère palatine*.

Figure 251 : sous-entrée la Palatine (PRI1967 : 1219)

1. PALATIN, INE [palatē, in]. adj. (1272; *palasin*, 1160; lat. *palatinus*. V. Palais 1). ♦ 1^o Hist. Revêtu d'un office, d'une charge, dans le palais d'un souverain. Seigneur palatin. — Comtes palatins (et subst. *Les palatins*) d'Allemagne, institués par les empereurs. L'électeur palatin, souverain du Palatinat. Par ext. *La maison, la dynastie palatine*. « Il y a deux princesses Palatines, la seule qui ait droit au titre s'appelait Anne de Gonzague » (HENRIOT). ♦ Subst. (Hist.) *Les palatins de Pologne* : gouverneurs de province. En Hongrie, vice-roi. — *La Palatine*, Charlotte de Bavière. ♦ 2^o Didact. Dépendant d'un palais. *Chapelle palatine*.

2. PALATIN, INE [palatē, in]. adj. (1611; du lat. *palatum*). Anat. Relatif au palais. Voûte, artère palatine. ♦ Os palatin, os lamellaire de la mâchoire supérieure, dont la partie horizontale constitue le palais* dur. — Subst. *Le palatin*.

Figure 252 : sous-entrée la Palatine (PRI1977 : 1343)

1. PALATIN, INE [palatē, in] adj. et n. — 1257 ; *palasin* 1160 ; lat. *palatinus* → 1. palais 1. Hist. Revêtu d'un office, d'une charge, dans le palais d'un souverain. Seigneur palatin. — Comtes palatins (et subst. *les palatins*) d'Allemagne, institués par les empereurs. ♦ SPÉCIAUT L'électeur palatin : le souverain du Palatinat. PAR EXT. *La maison, la dynastie palatine*. « Il y a deux princesses Palatines [...] la seule qui ait droit au titre s'appelait Anne de Gonzague » (Henriot). — N. f. *La Palatine* : Charlotte de Bavière. ♦ N. m. *Les palatins de Pologne* : gouverneurs de province. — En Hongrie, Vice-roi. 2. DIDACT. Dépendant d'un palais. *Chapelle palatine*.

2. PALATIN, INE [palatē, in] adj. — 1611 ; du lat. *palatum* → 2. palais ♦ ANAT. Relatif au palais. ⇒ *palatal*. Voûte, artère palatine. ♦ Os palatin : os lamellaire de la mâchoire supérieure, dont la partie horizontale constitue le palais dur. — subst. *Le palatin*.

Figure 253 : sous-entrée la Palatine (PRI1993 : 1762)

6.4.31 *Le paléolithique*

PALÉOLITHIQUE [paleɔlithik]. adj. et n. m. (1866; mot angl.; de *paléo-*, et gr. *lithos* « pierre »). Relatif à l'âge de la pierre taillée. N. m. *Le paléolithique*, première période de l'ère quaternaire (pléistocène), où apparurent les premières civilisations humaines avec des outils de pierre taillée.

Figure 254 : sous-entrée le paléolithique (PRI1967 : 1219)

PALÉOLITHIQUE [paleɔlithik]. adj. et n. m. (1866; mot angl.; de *paléo-*, et gr. *lithos* « pierre »). Relatif à l'âge de la pierre taillée. N. m. *Le paléolithique*, première période de l'ère quaternaire (pléistocène), où apparurent les premières civilisations humaines avec des outils de pierre taillée.

Figure 255 : sous-entrée le paléolithique (PRI1977 : 1343)

PALÉOLITHIQUE [paleɔlithik] adj. et n. m. — 1866 ; angl. *paleolithic* (1865); de *paléo-* et gr. *lithos* « pierre » ♦ Relatif à l'âge de la pierre taillée. — N. m. *Le paléolithique* : première période de l'ère quaternaire (pléistocène), où apparurent les premières civilisations humaines avec des outils de pierre taillée.

Figure 256 : sous-entrée le paléolithique (PRI1993 : 1763)

6.4.32 *Le Pandémonium*

Voir annexe *Pandémonium* (→ 6.3.25).

6.4.33 *Paris-Plage*

1. PLAGE [plaʒ] n. f. — 1290 ; var. *pliae* ; lat. *plaga* ♦ LITTÉR. et vx Étendue de terre. « des plages sablonneuses, labourées par les pluies de l'hiver, brûlées par les feux de l'été » (Chateaubriand). — PAR EXT. *Plage de mer* : étendue de mer.

2. PLAGE [plaʒ] n. f. — 1456; *plaje* 1298; it. *piaggia* « pente douce », du gr. *plagios* « oblique »; cf. *plagiaire* 1, vx MAR. Rivage en pente douce dont les navires peuvent difficilement approcher. 2, (répandu déb. xix^e; on disait *marine*) MOD. Endroit plat et bas d'un rivage où les vagues déferlent, et qui est constitué de débris minéraux plus ou moins fins (limon, sable, galets). ⇒ 1. **grève**. *Les plages d'une côte plate. Plage de sable, de galets. Plage d'une station balnéaire. Aller à la plage et se baigner. Se faire bronzer sur la plage. Plage polluée. Plage publique. Plage d'un hôtel. Plage payante*

(⇒ *plagiste*). *Sac de plage*. — PAR EXT. Lieu, ville où une plage est fréquentée par les baigneurs. *Les casinos des plages à la mode*. ♦ PAR EXT. Rive sableuse d'un lac, d'une rivière, où l'on peut se baigner. *Les plages de la Seine, de la Loire*. ♦ APPOS. Désigne une ville, un quartier où se trouve une plage. *Berck-Plage*. « *Balbec-le-Vieux, Balbec-en-Terre [...] n'était ni une plage ni un port [...] Cette mer [...] était à plus de cinq lieues de distance, à Balbec-Plage* » (Proust). PAR EXT. *Paris-Plage* : Le Touquet. 3, MAR. Pont uni horizontal à

l'avant ou à l'arrière de certains navires de guerre. PAR EXT. Plateforme, derrière la tourelle d'un char d'assaut. ♦ *Plage arrière d'une automobile* : endroit plat sous la vitre arrière. *Poser son parapluie sur la plage arrière*. 4, sc. *Plage d'équilibre* : surface représentant les positions d'équilibre dans les cas de frottement. — OPT. *Plage lumineuse* : surface éclairée de brillance égale. 5, TECHN. Chacun des espaces gravés d'un disque phonographique séparés par un intervalle. 6, Laps de temps, durée limitée. *Des plages musicales d'une heure, à la radio. Plage horaire*. ⇒ **tranche**. ♦ Écart entre deux mesures ou possibilités. *Plage des prix, des choix*.

Figure 257 : sous-entrée Paris-Plage (PRI993 : 1893)

6.4.34 *Le Parlement Croupion*

Laurence ne nous tue encore des croupieres! » (BALZ.).

CROUPION [krupjɔ̃]. *n. m.* (v. 1460; de *croupe*). ♦ 1° Extrémité postérieure du corps de l'oiseau, composée des dernières vertèbres dorsales et supportant les plumes de la queue (V. *Uropygial*). Morceau délicat au-dessus du croupion d'une volaille. V. *Sot-l'y-laisse*. ♦ 2° *Plaisant*. Le derrière humain. V. *Croupe*. ♦ 3° *Hist.* (trad. angl.). *Le Parlement Croupion* : convoqué par Charles I^{er} en 1640, dissous par Cromwell en 1653 et rappelé à deux reprises.

CROUPION [krupjɔ̃]. *n. m.* (v. 1460; de *croupe*). ♦ 1° Extrémité postérieure du corps de l'oiseau, composée des dernières vertèbres dorsales et supportant les plumes de la queue (V. *Uropygial*). Morceau délicat au-dessus du croupion d'une volaille. V. *Sot-l'y-laisse*. ♦ 2° *Plaisant*. Le derrière humain. V. *Croupe*. ♦ 3° *Hist.* (trad. angl.). *Le Parlement Croupion* : convoqué par Charles I^{er} en 1640, dissous par Cromwell en 1653 et rappelé à deux reprises.

Figure 258 : sous-entrée le Parlement Croupion (PRI967 : 387)

CROUPION [krupjɔ̃]. *n. m.* (v. 1460; de *croupe*). ♦ 1° Extrémité postérieure du corps de l'oiseau, composée des dernières vertèbres dorsales et supportant les plumes de la queue (V. *Uropygial*). Morceau délicat au-dessus du croupion d'une volaille. V. *Sot-l'y-laisse*. ♦ 2° *Plaisant*. Le derrière humain. V. *Croupe*. ♦ 3° *Hist.* (trad. angl.). *Le Parlement Croupion* : convoqué par Charles I^{er} en 1640, dissous par Cromwell en 1653 et rappelé à deux reprises.

Figure 259 : sous-entrée le Parlement Croupion (PRI977 : 430)

CROUPION [krupjɔ̃] *n. m.* — v. 1460; de *croupe* 1. Extrémité postérieure du corps (d'un oiseau), composée des dernières vertèbres et supportant les plumes de la queue (⇒ *uropygial*). Morceau délicat au-dessus du croupion d'une volaille. ⇒ *sot-l'y-laisse*. 2. *FAM.* et *PÉJ.* Le derrière humain. ⇒ *croupe*. *Tortiller du croupion*. 3. (trad. angl. *Rump Parliament*) *HIST. APPOS.* *Parlement croupion*, surnom donné au Long Parlement anglais, alors qu'après l'épu- ration de 1648, il n'était plus composé que de puritains. — *PAR EXT.* *Assemblée, parti croupion*, qui n'est plus qu'un résidu et n'est plus représentatif.

Figure 260 : parlement croupion (PRI993 : 581)

6.4.35 *La Parque*

Voir annexe *Parque* (→ 6.3.28).

6.4.36 *Le Pentagone*

PENTAGONE [pētagɔ̃]. *n. m. et adj.* (XIII^e; adj., 1520; lat. *pentagonum*). Géom. Polygone qui a cinq angles et cinq côtés. ♦ (Empr. angl.) *Le Pentagone* : l'état-major des armées des États-Unis, dont le siège est un bâtiment pentagonal.

Figure 261 : sous-entrée le Pentagone (PRI967 : 1268)

PENTAGONE [pētagɔ̃]. *n. m. et adj.* (XIII^e; adj., 1520; lat. *pentagonum*). Géom. Polygone qui a cinq angles et cinq côtés. ♦ (Empr. angl.) *Le Pentagone* : l'état-major des armées des États-Unis, dont le siège est un bâtiment pentagonal.

Figure 262 : sous-entrée le Pentagone (PRI977 : 1396)

PENTAGONE [pētagōn ; -gon] n. m. — XIII^e; adj. 1520; lat. d'o. gr. pentagonum 1. **géom.** Polygone qui a cinq angles et cinq côtés. **Pentagone régulier.** 2. (1952) *Le Pentagone* : l'état-major des armées des États-Unis, dont le siège à Washington est un bâtiment pentagonal.

Figure 263 : sous-entrée le Pentagone (PR1993 : 1829)

6.4.37 *Le Petit Caporal*

établi dans un fossé à sec d'une place forte.
CAPORAL, AUX [kapɔral, o]. n. m. (1540; it. *caporale*, de *capo* « tête »). ♦ 1^o Celui qui a le grade le moins élevé dans les armes à pied, l'aviation. V. **Brigadier**, **cabot** (arg.). *Galon de laine de caporal. Caporal d'ordinaire*, chargé de la cuisine. « *Il observait le caporal d'ordinaire qui jetait les morceaux de viande. — On va tirer au sort, dit le cabot* » (DORGELÈS). *Caporal commandant une escouade, un demi-groupe. Le Petit Caporal* : Napoléon I^{er}. — **CAPORAL-CHEF** : celui qui a le grade supérieur au caporal. *Des caporaux-chefs. — Un caporal et quatre hommes* : la force militaire. ♦ 2^o (1841). *Tabac juste supérieur au tabac de troupe. Fumer du caporal ordinaire.*

Figure 264 : sous-entrée le Petit Caporal (PR1967 : 225)

établi dans un fossé à sec d'une place forte.

CAPORAL, AUX [kapɔral, o]. n. m. (1540; it. *caporale*, de *capo* « tête »). ♦ 1^o Celui qui a le grade le moins élevé dans les armes à pied, l'aviation. V. **Brigadier**, **cabot** (arg.). *Galon de laine de caporal. Caporal d'ordinaire*, chargé de la cuisine. « *Il observait le caporal d'ordinaire qui jetait les morceaux de viande. — On va tirer au sort, dit le cabot* » (DORGELÈS). *Caporal commandant une escouade, un demi-groupe. Le Petit Caporal* : Napoléon I^{er}. — **CAPORAL-CHEF** : celui qui a le grade supérieur au caporal. *Des caporaux-chefs. — Un caporal et quatre hommes* : la force militaire. ♦ 2^o (1841). *Tabac juste supérieur au tabac de troupe. Fumer du caporal ordinaire.*

Figure 265 : sous-entrée le Petit Caporal (PR1977 : 250)

CAPORAL, ALE, AUX [kapɔral, o] n. — 1540; it. *caporale*, de *capo* « tête » 1. Militaire qui a le grade le moins élevé dans les armes à pied, l'aviation. ⇒ **brigadier**, ARG. 2. **cabot**. *Galon de laine de caporal. Caporal d'ordinaire*, chargé de la cuisine. « *Il observait le caporal d'ordinaire qui jetait les morceaux de viande. — On va tirer au sort, dit le cabot* » (Dorgelès). *Caporal commandant une escouade, une*

patrouille de combat. Le Petit Caporal : Napoléon I^{er}. — **CAPORAL-CHEF** : militaire qui a le grade supérieur à celui de caporal. *Des caporaux-chefs. — Un caporal et quatre hommes* : la force militaire sous sa forme minimum. *On en viendrait à bout avec quatre hommes et un caporal.* 2. n. m. (1841) *Tabac juste supérieur au tabac de troupe. Fumer du caporal ordinaire.*

Figure 266 : sous-entrée le Petit Caporal (PR1993 : 338)

6.4.38 *Le Petit Chien*

Voir annexe *Le Grand Chien* (→ 6.4.28).

6.4.39 *La piscine*

PISCINE [pisin] n. f. — 1190 ; lat. *piscina*, de *piscis* « poisson »
1♦ **HIST., RELIG.** Bassin pour les rites purificatoires. *La piscine probatique de Jérusalem. « Bethsaïda, la piscine des cinq galeries »* (Rimbaud). ♦ **UTORG.** Petite cuve destinée à recevoir l'eau qui a servi aux baptêmes, à la purification des objets sacrés. 2♦ (1555, repris fin XIX^e) **COUR.** Grand bassin de natation, et ensemble des installations qui l'entourent. *Piscine publique, municipale, privée. Piscine en plein air, couverte. Piscine à vagues. ⇒jacuzzi. Piscine olympique. Aller à la piscine. Nager en piscine. Faire dix longueurs de*

piscine. 3♦ **FAM.** (leur siège étant situé en face de la piscine des Tourelles à Paris) *La piscine* : les services secrets français.
4♦ Bassin rempli d'eau, dans les centrales nucléaires. *Piscine de désactivation. La piscine d'un réacteur.*

Figure 267 : sous-entrée *La piscine* (PRI993 : 1888)

6.4.40 *La Pléiade*

Voir annexe *pléiade* (→6.3.35)

6.4.41 *Les Poissons, poisson austral et poisson volant*

POISSON [pwasɔ̃]. n. m. (XII^e; *pescion, peisson*, 980; lat. *piscis*). ♦ 1^o Animal vertébré inférieur, vivant dans l'eau et muni de nageoires. *Le squelette des poissons est cartilagineux ou ossifié. Tête, museau; barbes, barbillons de certains poissons. Appareil digestif, vessie natatoire; appareil respiratoire des poissons (branchie, opercule, ouïe). Les poissons sont des animaux à température variable* (dits « à sang froid »). — *Classification des poissons* : Agnathes

(vertébrés sans mâchoires; ex. : cyclostome); *Poissons à mâchoires* (ou Gnathostomes) : a) *Poissons cartilagineux* (Chondrichthyens). V. Sélaciens; b) *Poissons osseux* (Ostéichthyens). V. Acanthoptérygiens, lophobranches, physostomes, plectognathes. ♦ (Dans des noms d'espèces ou de groupes particuliers) **POISSON CHAT** ou *Poisson-chat*, poisson à longs barbillons. « *Un poisson-chat lisse et noir dressant, de chaque côté de sa tête moustachue, deux petits glaives translucides* » (GENEVOIX). V. Silure. — *Poisson lune* (ou *poisson coffre, poisson globe*). V. Môle (2). — *Poisson perroquet, poisson-perroquet* : le scare. — *Poisson pilote**. — *Poisson scie**. —

petit poisson. le saumon. — poisson pluie. — poisson scie. — POISSON VOLANT, *poisson-volant*, se dit de certains poissons, capables de bondir hors de l'eau. — POISSON ROUGE : le carassin ou cyprin doré. — POISSEONS PLATS : à corps aplati et dont les deux yeux sont situés sur la face supérieure. V. Pleuronectes. « *Les poissons plats... comme les turbots, les carrelets, les plies, les limandes, les soles, etc.* » (BERNARD de ST-P.). ◇ *Poissons d'eau douce, de rivière; de mer. Gros poissons. Petits poissons pour la friture* (V. Fretin). Jeunes poissons. V. Alevin. Loc. prov. « *Petit poisson deviendra grand* » (LA FONT.). : cette personne, cette chose se développera. *Élevage des poissons*. V. Pisciculture. Prendre, attraper des poissons. V. Pêche, pêcher. Ouvrir, vider, faire cuire un poisson. Rivière riche en poissons : poissonneuse.

Vente des poissons à la criée. ◇ DU, LE POISSON. Collect. Pécher, prendre du poisson. Arrivée du poisson aux halles. V. Marée. « Le panier où le poisson capturé par les trois hommes palpait vaguement encore » (MAUPASS.). Marchand de poisson. V. Mareyeur, poissonnier; poissonnerie. Conserve de poisson. Poisson salé, séché, fumé. Soupe de, au poisson. Friture de poisson. Manger du poisson. Couvert; fourchette, couteau à poisson. ♦ 2° Loc. fig. Être heureux comme un poisson dans l'eau, être comme un poisson dans l'eau : se trouver dans son élément. — Fam. Engueuler qqn comme du poisson pourri : l'invectiver. ◇ Finir en queue de poisson : se dit d'une chose qui se termine sans conclusion satisfaisante. « Une guerre qui finit en queue de poisson » (SARTRE). — (Néol.) Automobiliste qui fait une queue de poisson en doublant un véhicule : qui se rabat brusquement devant lui.

doublant un véhicule : qui se rabat brusquement devant lui. ◇ N'être ni chair*, ni poisson. ♦ 3° (Ce qui représente, imite un poisson). Poissons en chocolat. — Poisson artificiel servant d'appât. V. Devon. ◇ Astron. Les Poissons, constellation de l'hémisphère boréal, le douzième signe du zodiaque. — Poisson austral, poisson volant : constellations de l'hémisphère austral. ♦ 4° Loc. POISSON D'AVRIL*.

Figure 268 : sous-entrées les Poissons, poisson austral et poisson volant (PRI967 : 1337-1338)

poisseux. — Saill par une matière poisseuse. Mains poisseuses.
POISSON [pwas5]. n. m. (XII^e; *pescion, peisson*, 980; lat. *piscis*). ♦ 1^o Animal vertébré inférieur, vivant dans l'eau et muni de nageoires. *Le squelette des poissons est cartilagineux ou ossifié. Tête, museau; barbes, barbillons de certains poissons. Appareil digestif, vessie natatoire; appareil respiratoire des poissons (branchie, opercule, ouïe). Les poissons sont des animaux à température variable* (dits « à sang froid »). — *Classification des poissons* : Agnathes (vertébrés sans mâchoires; ex. : cyclostome); Poissons à mâchoires (ou Gnathostomes) : a) Poissons cartilagineux (Chondrichthyens). V. Séliaciens; b) Poissons osseux (Ostéichthyens). V. Acanthoptérygiens, lophobranches, physostomes, plectognathes. ◇ (Dans des noms d'espèces ou de groupes ~~particularis~~) Poisson court ou Poisson plat, poisson à longues

thyens). V. **Acanthoptérygiens**, **Iophobranches**, **physostomes**, **plectognathes**. ◇ (Dans des noms d'espèces ou de groupes particuliers) **Poisson chat** ou *Poisson-chat*, poisson à longs barbillons. « *Un poisson-chat lisse et noir dressant, de chaque côté de sa tête moustachue, deux petits glaives translucides* » (GENEVOIX). V. **Silure**. — *Poisson lune* (ou *poisson coffre*, *poisson globe*). V. **Môle** (2). — *Poisson perroquet*, *poisson-perroquet* : le scare. — *Poisson pilote**. — *Poisson scie**. *Poisson-épée*. V. **Espadon**. — **Poisson volant**, *poisson-volant*, se dit de certains poissons, capables de bondir hors de l'eau. — **Poisson rouge** : le carassin ou cyprin doré. — **Poissons plats** : à corps aplati et dont les deux yeux sont situés sur la face supérieure. V. **Pleuronectes**. « *Les poissons plats... comme les turbots, les carrelets, les plies, les limandes, les soles, etc.* »

(BERNARD. de ST-P.). ◇ *Poissons d'eau douce, de rivière; de mer. Gros poissons. Petits poissons pour la friture* (V. *Fretin*). *Jeunes poissons*. V. **Alevin**. Loc. prov. « *Petit poisson deviendra grand* » (LA FONT.) : cette personne, cette chose se développera. *Élevage des poissons*. V. **Pisciculture**. *Prendre, attraper des poissons*. V. **Pêche, pêcher**. *Ouvrir, vider, faire cuire un poisson*. *Rivière riche en poissons* : poissonneuse. *Vente des poissons à la criée*. ◇ **DU, LE POISSON**. Collect. *Pêcher, prendre du poisson*. *Arrivée du poisson aux halles*. V. **Marée**; et pop. **Poiscaillle** (n. f.). « *Le panier où le poisson capturé par les trois hommes palpait vaguement encore* » (MAUPASS.). *Marchand de poisson*. V. **Mareyeur, poissonnier; poissonnerie**. *Conserve de poisson*. *Poisson salé, séché, fumé*. *Soupe de, au poisson*. *Friture de poisson*. *Manger du*

poisson. Couvert; fourchette, couteau à poisson. ♦ 2^e Loc. fig. *Être heureux comme un poisson dans l'eau, être comme un poisson dans l'eau* : se trouver dans son élément. — Fam. *Engueuler qqn comme du poisson pourri* : l'invectiver. ◇ *Finir en queue de poisson* : se dit d'une chose qui se termine sans conclusion satisfaisante. « *Une guerre qui finit en queue de poisson* » (SARTRE). — (1962). *Automobiliste qui fait une queue de poisson en doublant un véhicule* : qui se rabat brusquement devant lui. ◇ *N'être ni chair*, ni poisson*. ♦ 3^e (Ce qui représente, imite un poisson). *Poissons en chocolat*. — *Poisson artificiel servant d'appât*. V. **Devon**. ◇ **Astron**. *Les Poissons*, constellation de l'hémisphère boréal, le douzième signe du zodiaque. — *Poisson austral, poisson volant* : constellations de l'hémisphère austral. ♦ 4^e Loc. **POISSON D'AVRIL***.

Figure 269 : sous-entrées les Poissons, poisson austral et poisson volant (PRI1977 : 1472)

POISSON [pwasɔ̃] n. m. — xii^e; *pescion, peisson* 980; lat. *piscis*
 1. Animal vertébré inférieur, vivant dans l'eau et muni de nageoires. ⇒ **ichty(o)-**, **pisci-**. *Poissons cartilagineux* (⇒ **chondrichtyens**, **sélaciens**) et *poissons osseux* (⇒ **ostéichtyens**, **téléostéens**). *Tête, museau ; barbes, barbillons, écailles, arêtes de certains poissons*. *Vessie nataoire* ; *appareil respiratoire des poissons* (branchie, opercule, ouïe). *Reproduction des poissons* (⇒ 1. **frai**, **laitance**). *(Eufs de poisson. Les poissons sont des animaux poikilothermes*)*. — *Être à buste de femme et queue de poisson*. ⇒ **sirène**. ◇ (Dans des noms d'espèces ou de groupes particuliers) **POISSON-CHAT** : poisson à longs barbillons.

⇒ **silure**. « un poisson-chat *lisse et noir dressant, de chaque côté de sa tête moustacue, deux petits glaives translucides* » (Genevoix). — **Poisson-clown**, vivement coloré. — **Poisson lune**. ⇒ 3. **môle**. — **Poisson-perroquet**. ⇒ **scare**. — **Poisson pilote***. ⇒ **rémora**. — **Poisson électrique**. ⇒ **gymnote, torpille**. — **Poisson-scie***. **Poisson-épée**. ⇒ **espadon**. — **POISSON VOLANT**, capable de bondir hors de l'eau et de planer un instant. ⇒ **exocet**. — **POISSON ROUGE** : le carassin ou cyprin doré, présent dans les aquariums, les bassins. — **POISSONS PLATS**,

à corps aplati et dont les deux yeux sont situés sur la face supérieure. ⇒ **pleuronectes**. « *Les poissons plats [...] comme les turbots, les carrelets, les plies, les limandes, les soles, etc.* » (Bernardin de Saint-Pierre). **Poissons blancs**, dont la chair blanche a un goût délicat et peu prononcé. **Poisson toxique du Japon**. ⇒ **fugu**. ♦ **Poissons d'eau douce, de rivière; de mer**. **Gros poissons**. **Jeunes poissons**. ⇒ **alevin**. **Élevage des poissons**. ⇒ **aquariophilie, pisciculture**. **Prendre, attraper des poissons**. ⇒ 2. **pêcher**; 2. **pêche**. **Écailler, ouvrir, vider**,

faire cuire un poisson. Rivière riche en poissons. ⇒ poissonneux. Vente des poissons à la criée. ♦ **COLLECT. DU, LE POISSON**. ⇒ **FAM. poiscaille**. **Pêcher, prendre du poisson**. **Arrivée du poisson aux halles**. ⇒ **marée**. « *le panier où le poisson capturé par les trois hommes palpait vaguement encore, avec un bruit doux d'écailles gluantes et de nageoires soulevées* » (Maupassant). **L'odeur du poisson**. ⇒ **fraîchin**. **Marchand de poisson**. ⇒ **mareyeur, poissonnier; poissnerie**. **Conсерves de poisson**. **Poisson salé, séché, fumé**. **Poisson cru japonais**. ⇒ **sashimi, sushi**. **Pâte à base de poisson**. ⇒ **surimi**. **Soupe de poisson** (⇒ aussi **cotriade**). **Boîte de conserve**.

Friture de poisson. Filets de poisson. Poisson au court-bouillon, poché, meunière, en matelote; en papillote. Plat à poisson. ⇒ turbotière. Couvert à poisson. 2. LOC. FIG. Être (heureux) comme un poisson dans l'eau : être à l'aise, dans son élément. Nager comme un poisson, à la perfection. Il boirait la mer et les poissons. — FAM. Engueuler* qqn comme du poisson pourri. — Noyer* le poisson. La sauce* fait passer le poisson. — Un gros poisson : un personnage éminent. « je te préviens, ce sont de très gros poissons, on n'a jamais réussi à prouver quoi que ce soit » (Daeninckx). — LOC. PROV. « Petit*

poisson deviendra grand » (La Fontaine) : cette personne, cette chose est appelée à se développer. *C'est par la tête que le poisson pourrit*, slogan qui stigmatise les intellectuels dans une société. ♦ **QUEUE DE POISSON**. **Finir en queue de poisson**, se dit d'une chose qui tourne court, se termine sans conclusion satisfaisante (cf. S'en aller en eau de boudin*). « *Une guerre qui finit en queue de poisson* » (Sartre). — (1926) **Automobiliste qui fait une queue de poisson à un autre conducteur**, qui se rabat brusquement devant lui après l'avoir dépassé. ♦ **N'être ni chair*, ni poisson**.

♦ Poisson d'avril*. 3. (Ce qui représente, imite un poisson). *Poissons en chocolat*. — *Poisson artificiel servant d'appât*. ⇒ **devon, leurre**. ♦ ASTRON. *Les Poissons* : constellation zodiacale de l'hémisphère boréal. — ASTROL. Douzième signe du zodiaque (19 février-20 mars). ELLIPT. *Elle est Poissons*, née sous le signe des Poissons. — *Poisson austral*, *Poisson volant* : constellations de l'hémisphère austral.
4. PAR ANAL. *Poisson d'argent*. ⇒ **lépisme**.

Figure 270 : sous-entrées les Poissons, poisson austral et poisson volant (PRI993 : 1924-1925)

6.4.42 La Polaire

POLAIRES [polār] adj. et n. f. — 1555 ; bas lat. *polaris* → pôle
1. Relatif aux pôles célestes, terrestres ; situé près d'un pôle. *L'étoile Polaire*, ou n. f. *la Polaire*, qui indique la direction du nord. — *Régions, zones polaires*, situées près du pôle (arctique ou antarctique). *Cercle polaire* : petit cercle de la sphère terrestre (parallèle) à distance angulaire des pôles égale à l'obliquité de l'écliptique ($23^{\circ}27'$). ♦ COUR. Propre aux régions polaires, froides et désertes. *Climat polaire*. *Les glaces polaires*. *Ours polaire*. — PAR EXT. *Expédition polaire*, au pôle. « *le magasinier des baraquements polaires* » (Saint-John Perse). — PAR EXT. *Un*

froid polaire, intense. 2. ♦ *Laine, fibre polaire* : fibre de polyester très isolante pour la confection de vêtements chauds. ♦ N. m. Ce tissu. *Coupe-vent en polaire*. — PAR EXT. Vêtement fait dans ce tissu. *Le rayon des polaires d'un magasin de sport*. 3. (1874) MATH. Relatif à un pôle*, à une représentation par rayons vecteurs et par angles. *Coordonnées polaires*. ♦ *Droite, plan polaire* ou n. f. *polaire d'un point par rapport à une conique* (ou *une quadrique*), droite (ou plan), lieu des points conjugués du point par rapport à cette conique (ou quadrique).

droite (ou plan), lieu des points conjugués du point par rapport à cette conique (ou quadrique). 4. (1720 opt.) Relatif aux pôles magnétiques, électriques. — *Molécule polaire*, qui possède un moment électrique dipolaire*. 5. ANAT., MÉD. Qui se rapporte au pôle d'une cellule, d'une structure anatomique, d'un organe. *Artères polaires du rein*. *Globule polaire*, résultant de la première division de l'œuf. *Cataracte polaire*. ♦ BIOL. *Mutation polaire*. ⇒ **polarité**.

Figure 271 : sous-entrée la Polaire (PRI993 : 1926)

6.4.43 Polytechnique

Voir annexe *Polytechnique* (→ 6.3.38).

6.4.44 La Porte, la Sublime-Porte et la Porte ottomane

I. **PORTE** [port(ə)]. *n. f.* (1080; *porta*, 980; lat. *porta*).

I. (*D'une ville*). ♦ 1^o Ouverture spécialement aménagée dans l'enceinte d'une ville pour permettre le passage. « *Les portes de la ville sont monumentales et surmontées de trophées dans le goût du dix-septième siècle* » (NERVAL). — Par ext. *Porte d'un château, d'une forteresse*. — *Ouvrir, fermer les portes d'une ville, d'une place, à l'ennemi*. Fig. *Ouvrir les portes à l'ennemi*: capituler. ◇ Fig. *L'ennemi est à nos portes*, à nos frontières, tout près. ♦ 2^o Se dit à Paris de deux monuments en forme d'arc de triomphe : *la Porte Saint-Denis et la Porte Saint-Martin*. ♦ 3^o Lieu où se trouvait autrefois une porte de l'enceinte d'une ville. *Le métro dessert les portes de Paris*. — Par ext. Le quartier de cette porte. *Habiter à la Porte de Saint-Cloud*.

II. (1080). ♦ 1^o Ouverture spécialement aménagée dans un mur, une clôture, etc., pour permettre le passage; l'encaissement de cette ouverture. *Porte d'une maison, d'un jardin* (V. **Portail**). *Porte cochère**, *porte basse*. *Porte-fenêtre*. *Porte d'entrée; de sortie*. *Porte de service, de secours*. « *De l'autre côté du mur que trouve, au fond du potager, une petite porte à secret* » (GIDE). *Condamner une porte*. *Chambranle, embrasure, encadrement, linteau, montant, seuil d'une porte*. « *Une porte extrêmement petite, mais dont le chambranle gothique était doré avec magnificence* » (STENDHAL). *Porte qui s'ouvre sur un couloir*. — *Aimable comme une porte de prison**. — *Entrer, passer, sortir par la porte*. *Franchir, passer la porte*. « *Pour lui couper la route, je me mis en travers de la porte* » (LOTI). *Dans l'embrasure, l'encoignure d'une porte*. *Sonner à la porte*. *Prendre le frais devant sa porte, sur le pas de sa porte*. — *Payer un pas* de porte*. ◇ Loc. *De porte en porte*, de maison en maison, d'appartement en appartement. — *Faire du porte à porte*, se dit d'un agent commercial, d'un quêteur, etc., qui passe de logement en logement. — *Ils habitent porte à porte*, dans des immeubles, des appartements contigus. « *Un monsieur avec lequel je suis porte à porte dans la même pension* » (BALZ.). — *Cela s'est passé à ma porte*, tout près de chez moi. *Il a une station de métro à sa porte*. — Fig. *Parler à qqn, recevoir qqn entre deux portes*, lui parler

rapidement sans le faire entrer. « *J'ai été reçu entre deux portes après bien des difficultés* » (NERVAL). — *Mettre, ou pop. fiche, flanquer, foutre qqn à la porte*. V. **Chasser, congédier, renvoyer**. « *J'ai fait mettre à la porte un valet, j'ai fait chasser une servante* » (DIDER.). — Ellipt. « *On cria « À la porte! »*. *Il se leva, et partit* » (R. ROLLAND). — *Être à la porte*, ne pas pouvoir entrer. *Gagner, prendre la porte*. V. **Partir, sortir**. *Défendre, garder, interdire, refuser sa porte*, l'entrée chez soi. — Fig. *Entrer, passer par la grande porte, accéder directement à un haut poste*. *Entrer par la petite*

accéder directement à un haut poste. *Entrer par la petite porte*, commencer sa carrière par un petit emploi et suivre la filière. — *Se ménager, se réserver une porte de sortie*. V. **Échappatoire**, issue. ◇ (D'un lieu par lequel on accède à un pays) « *Alger est la porte de cet étrange continent* » (MAUPASS.). ♦ 2^o Pièce, panneau mobile permettant d'obturer la baie d'une porte. *Porte à claire-voie, blindée, pleine, vitrée. Porte à deux battants.* « *C'était l'ouverture de la porte de clôture, effroyable planche de fer hérissée de verrous* » (HUGO). *Gonds d'une porte. Bouton, poignée de porte. — Porte à tambour. Porte coulissante. Porte roulante, pliante d'un garage. — Porte fermée, ouverte, grande ouverte, entrebâillée. Fermez la porte! ou ellipt. La porte! Cliquer la porte. Fermer une porte à clef, à double tour. Trouver porte close. Enfoncer, forcer une porte. — Frapper à la porte*. V. **Cogner**. *Écouter aux portes* :

... *Porte à appuyer sur porte. ... Cogner. Écouter aux portes. derrière les portes. ◇ Loc. fig. Mettre la clef* sous la porte. — Enfoncer* une porte ouverte. — Frapper à la bonne, mauvaise porte : s'adresser au bon, au mauvais endroit, à la bonne, à la mauvaise personne. Ouvrir, fermer sa porte à qqn, accepter, refuser de l'admettre chez soi. — Toutes les portes lui sont ouvertes : il a de la considération partout. — (écon.) Régime de la porte ouverte, qui supprime les barrières douanières. Cour. C'est la porte ouverte à tous les abus. Laisser la porte ouverte à des négociations. ♦ 3^o (D'un véhicule). Portes d'un wagon, d'une automobile (V. Portière), d'un avion, etc. — (D'un meuble) Porte d'une armoire, d'un placard.*

card. — (D'un appareil) Porte de four, de frigidaire. ♦ 4^o (1538). Vx ou hist. La Porte, la Sublime-Porte, la Porte ottomane, la cour, le gouvernement des anciens sultans turcs (V. Divan); la Turquie elle-même. « Les bureaux de la Porte » (GOBINEAU).

III. *Par anal.* ♦ 1^o Passage étroit dans une région montagneuse. V. **Défilé, gorge**. *Les Portes de Fer*, sur le Danube. ♦ 2^o *Techn.* Anneau dans lequel on fait passer le crochet d'une agrafe. ♦ 3^o *Ski*. Espace compris entre deux piquets

d'une agrafe. ♦ 3^o *Ski*. Espace compris entre deux piquets où le skieur doit passer, dans un slalom.

2. **PORTE** [pɔrt(ə)]. *adj. f.* (1314; du précéd. « veine qui joue le rôle de porte, d'orifice »). *Anat. Veine porte, qui ramène au foie le sang des organes digestifs abdominaux.*

Figure 272 : sous-entrées la Porte, la Sublime-Porte et la Porte ottomane (PRI967 : 1349-1350)

1. **PORTE** [pɔrt(ə)]. *n. f.* (1080; *porta*, 980; lat. *porta*). I. (D'une ville). ♦ 1^o Ouverture spécialement aménagée dans l'enceinte d'une ville pour permettre le passage. « *Les portes de la ville sont monumentales et surmontées de trophées*

dans le goût du dix-septième siècle » (NERVAL). — Par ext. *Porte d'un château, d'une forteresse. — Ouvrir, fermer les portes d'une ville, d'une place, à l'ennemi. Fig. Ouvrir les portes à l'ennemi : capituler. ◇ Fig. L'ennemi est à nos portes, à nos frontières, tout près. ♦ 2^o Se dit à Paris de deux monuments en forme d'arc de triomphe : la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin. ♦ 3^o Lieu où se trouvait autrefois une porte de l'enceinte d'une ville. Le métro dessert les portes de Paris. — Par ext. Le quartier de cette porte. Habiter à la Porte de Saint-Cloud.*

II. (1080). ♦ 1^o Ouverture spécialement aménagée dans un mur, une clôture, etc., pour permettre le passage ; l'encaissement de cette ouverture. *Porte d'une maison, d'un jardin* (V. *Portail*). *Porte cochère**, *porte basse*. *Porte-fenêtre*. *Porte d'entrée* ; *de sortie*. *Porte de service*, *de secours*. « *De l'autre côté du mur que troue, au fond du potager, une petite porte à secret* » (GIDE). *Condamner une porte*. *Chambranle, embrasure, encadrement, linteau, montant, seuil d'une porte*. « *Une porte extrêmement petite, mais dont le chambranle gothique était doré avec magnificence* » (STENDHAL). *Porte qui s'ouvre sur un couloir*. — *Aimable comme une porte de*

*prison**. — *Entrer, passer, sortir par la porte*. *Franchir, passer la porte*. « *Pour lui couper la route, je me mis en travers de la porte* » (LOTI). *Dans l'embrasure, l'encoignure d'une porte*. *Sonner à la porte*. *Prendre le frais devant sa porte, sur le pas de sa porte*. — *Payer un pas* de porte*. ◇ Loc. *De porte en porte*, de maison en maison, d'appartement en appartement. — *Faire du porte à porte*, se dit d'un agent commercial, d'un quêteur, etc., qui passe de logement en logement. V. *Démarchage*. — *Ils habitent porte à porte*, dans des immeubles, des appartements contigus. « *Un monsieur avec lequel je suis*

porte à porte dans la même pension » (BALZ.). — *Cela s'est passé à ma porte*, tout près de chez moi. *Il a une station de métro à sa porte*. — Fig. *Parler à qqn, recevoir qqn entre deux portes*, lui parler rapidement sans le faire entrer. « *J'ai été reçu entre deux portes après bien des difficultés* » (NERVAL). — *Mettre, ou pop. fiche, flanquer, foutre qqn à la porte*. V. *Chasser, congédier, renvoyer*; *pop. lourder, virer*. « *J'ai fait mettre à la porte un valet, j'ai fait chasser une servante* » (DIDER.). — Ellipt. « *On cria ‘À la porte !’*. *Il se leva, et partit* » (R. ROLLAND). — *Être à la porte, ne pas pouvoir*

entrer. Gagner, prendre la porte. V. *Partir, sortir. Défendre, garder, interdire, refuser sa porte*, l'entrée chez soi. — Fig. *Entrer, passer par la grande porte*, accéder directement à un haut poste. *Entrer par la petite porte*, commencer sa carrière par un petit emploi et suivre la filière. — *Se ménager, se réserver une porte de sortie*. V. *Échappatoire, issue*. ◇ (D'un lieu par lequel on accède à un pays) « *Alger est la porte de cet étrange continent* » (MAUPASS.). ◇ Loc. *À LA PORTE* [Belgique; emploi critiqué]. *Dehors, à l'extérieur*. *Quelle température fait-il à la porte ? Manger à la porte* : dans

Quelle température fait-il à la porte ? Manger à la porte : dans le jardin, sur le balcon. ♦ 2^o Pièce, panneau mobile permettant d'obturer la baie d'une porte. *Porte à claire-voie, blindée, pleine, vitrée*. *Porte à deux battants*. « *C'était l'ouverture de la porte de clôture, effroyable planche de fer hérissée de verrous* » (HUGO). *Gonds d'une porte*. *Bouton, poignée de porte*. — *Porte à tambour*. *Porte coulissante*. *Porte roulante, pliante d'un garage*. — *Porte fermée, ouverte, grande ouverte, entrebâillée*. *Fermez la porte ! ou ellipt. La porte ! Cliquer la porte*. *Fermer une porte à clef, à double tour*. *Trouver porte close*. *Enfoncer, forcer une porte*. — *Frapper à la porte*. V. *Cogner*. *Écouter aux portes* : derrière les portes. ◇ Loc. fig.

Mettre la clef sous la porte.* — *Enfoncer** une porte ouverte. — *Frapper à la bonne, mauvaise porte* : s'adresser au bon, au mauvais endroit, à la bonne, à la mauvaise personne. *Ouvrir, fermer sa porte à qqn*, accepter, refuser de l'admettre chez soi. — *Toutes les portes lui sont ouvertes* : il a de la considération partout. — (Écon.) *Régime de la porte ouverte*, qui supprime les barrières douanières. Cour. *C'est la porte ouverte à tous les abus.* *Laisser la porte ouverte à des négociations.* ♦ 3^e (D'un véhicule). *Portes d'un wagon, d'une automobile* (V. *Portière*), *d'un avion, etc.* — (D'un meuble) *Porte d'une armoire, d'un placard.* — (D'un appareil) *Porte de*

mobile (V. *Portière*), *à un avion, etc.* — (D'un meuble) *Porte d'une armoire, d'un placard.* — (D'un appareil) *Porte de four, de frigidaire.* ♦ 4^e (1538). Vx ou hist. *La Porte, la Sublime-Porte, la Porte ottomane*, la cour, le gouvernement des anciens sultans turcs (V. *Divan*) ; la Turquie elle-même. « *Les bureaux de la Porte* » (GOBINEAU).

III. *Par anal.* ♦ 1^e Passage étroit dans une région montagneuse. V. *Défilé, gorge.* *Les Portes de Fer*, sur le Danube. ♦ 2^e *Techn.* Anneau dans lequel on fait passer le crochet d'une agrafe. ♦ 3^e *Ski.* Espace compris entre deux piquets où le skieur doit passer, dans un slalom.

2. **PORTE** [pɔrt(ə)]. *adj. f.* (1314; du précéd. « veine qui joue le rôle de porte, d'orifice »). Anat. *Veine porte*, qui ramène au foie le sang des organes digestifs abdominaux.

Figure 273 : sous-entrées la Porte, la Sublime-Porte et la Porte ottomane (PRI 1977 : 1485)

1. **PORTE** [pɔrt] *n. f.* — 1080 ; *porta* 980 ; lat. *porta*.

I 1♦ Autrefois, Ouverture spécialement aménagée dans l'enceinte d'une ville pour permettre le passage. « *Les portes de la ville sont monumentales et surmontées de trophées dans le goût du dix-septième siècle* » (Nerval). — PAR EXT. *Porte d'un château, d'une forteresse.* — *Ouvrir, fermer les portes d'une ville, d'une place, à l'ennemi.* ♦ FIG. *L'ennemi est à nos portes, à nos frontières, tout près.* 2♦ Se

dit à Paris de deux monuments en forme d'arc de triomphe, situé sur l'emplacement des portes (de la ville). *La porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin.* 3♦ Lieu où se trouvait autrefois une porte de l'enceinte d'une ville. *La porte Maillot, la porte Dauphine, à Paris.* — PAR EXT.

Le quartier de cette porte. *Habiter (à la) porte de Saint-Cloud.*

II (1080) 1♦ Ouverture spécialement aménagée dans un mur, une clôture, etc., pour permettre le passage ; l'encadrement de cette ouverture. *Porte d'une maison* (⇒ vx *huis*), *d'un jardin* (⇒ *portail* ; RÉGION. *clédar*). *Porte cochère**, *porte basse.* *Porte d'entrée ; de sortie.* *Porte de service, de secours.* « *De l'autre côté du mur que trouve, au fond du potager, une petite porte à secret* » (Gide). *Chambranle,*

embrasure, encadrement, encoignure, linteau, montant, seuil d'une porte. «Une porte extrêmement petite, mais dont le chambranle gothique était doré avec magnificence» (Stendhal). *Porte qui s'ouvre sur un couloir.* — Entrer, passer, sortir par la porte. Franchir, passer la porte. Accompagner qqn jusqu'à la porte. «Pour lui couper la route, je me mis en travers de la porte» (Loti). Sonner à la porte.

Prendre le frais devant sa porte, sur le pas de sa porte. — Payer un pas* de porte. ♦ loc. De porte en porte : de maison en maison, d'appartement en appartement. — Ils habitent porte à porte, dans des immeubles, des appartements contigus. «Un monsieur avec lequel je suis porte à porte dans la même pension» (Balzac). De chez moi à mon bureau, je mets une heure porte à porte. — subst. Faire du PORTE-À-PORTE [portaport], se dit d'un agent commercial, d'un quêteur, etc., qui passe de logement en logement. ⇒ **démarchage**.

«ceux qui font du porte-à-porte dans l'espoir de vendre des brosses ou des aspirateurs» (Simenon). — Cela s'est passé à ma porte, tout près de chez moi. Il a une station de métro à sa porte. Balayer* devant sa porte. Voir midi* à sa porte. fam. La porte à côté : tout près. «elle habitait maintenant à une cinquantaine de kilomètres, c'était pas la porte à côté» (Djian). — fig. Parler à qqn, recevoir qqn entre deux portes, lui parler rapidement sans le faire entrer. «J'ai été reçu entre deux portes après bien des difficultés» (Nerval). — Mettre, (fam.) fiche, flanquer, fouter qqn à la porte. ⇒ **chasser, congédier, renvoyer**; fam. éjecter, lourder, virer.

Mettre un élève turbulent à la porte d'un cours. Mettre un employé à la porte. ⇒ **licencier**. «J'ai fait mettre à la porte un valet, j'ai fait chasser une servante» (Diderot). — ELLIPT «On cria “À la porte!”. Il se leva, et partit» (R. Rolland). — Être à la porte : ne pas pouvoir entrer chez soi, faute de clé. Gagner, prendre la porte. ⇒ 1. **partir**, 1. **sortir**. Défendre, garder, condamner*, interdire, refuser sa porte, l'entrée chez soi. — loc. Entrer, passer par la grande porte : accéder directement à un haut poste. Entrer par la petite porte : commencer sa carrière par un petit emploi et suivre la filière. — Se ménager, se réserver une porte de sortie. ⇒ **échappatoire, issue**. ♦ (D'un lieu par lequel on accède à un

pays) «Alger est la porte [...] de cet étrange continent» (Maupassant). ♦ loc. (Belgique ; emploi critiqué) À LA PORTE. Dehors, à l'extérieur. Quelle température fait-il à la porte? Manger à la porte, dans le jardin, sur le balcon. 2. Pièce, panneau mobile permettant d'obturer la baie d'une porte. ⇒ fam. **lourde**. Porte à claire-voie, blindée, pleine, vitrée. Porte à deux battants. «C'était l'ouverture de la porte de clôture, effroyable planche de fer hérissée de verrous» (Hugo). Gonds d'une porte. Bouton, poignée de porte. — Porte à tambour. Porte coulissante. Porte roulante,

pliant, magnétique d'un garage. — Porte fermée, ouverte, grande ouverte, entrebâillée. Fermez la porte ! ou ELLPT La porte ! Claquer la porte. loc. PROV. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée : il faut choisir, prendre clairement son parti. Fermer une porte à clé, à double tour. Trouver porte close. Enfoncer, forcer une porte. — Frapper, cogner à la porte. Écouter aux portes, derrière les portes. ♦ loc. FIG. Mettre la clé sous la porte. Aimable comme une porte de prison*. — Enfoncer* une porte ouverte. — Frapper à la bonne, la*

mauvaise porte : s'adresser au bon, au mauvais endroit, à la bonne, à la mauvaise personne. Ouvrir, fermer sa porte à qqn, accepter, refuser de l'admettre chez soi. — Toutes les portes lui sont ouvertes : il a de la considération partout. — éCON. Régime de la porte ouverte, qui supprime les barrières douanières. cour. C'est la porte ouverte à tous les abus. Laisser la porte ouverte aux négociations. — Journée, opération portes ouvertes, pendant laquelle le public peut visiter librement une entreprise, une institu-

tion, un organisme. 3♦ (D'un véhicule) Portes d'un wagon, d'une automobile (⇒ 1. portière), d'un avion, etc. Voiture à deux portes. ⇒ coach, 1. coupé. subst. Une quatre portes. ⇒ berline, limousine. — (D'un meuble) Porte d'une armoire, d'un placard. — (D'un appareil) Porte de four, de congélateur; ABUSIVT mettre des bouteilles dans la porte du réfrigérateur. ⇒ contre-porte. 4♦ (1538) vx ou hist. La Porte, la Sublime Porte, la Porte ottomane : la cour, le gouvernement des anciens

sultans turcs (⇒ divan) ; la Turquie elle-même. « Les bureaux de la Porte » (Gobineau).

III PAR ANAL. 1♦ Passage étroit dans une région montagneuse. ⇒ défilé, gorge. Les Portes de Fer, sur le Danube. 2♦ TECHN. Anneau dans lequel on fait passer le crochet d'une agrafe. 3♦ Espace compris entre deux piquets où

le skieur doit passer, dans un slalom. Skieur qui rate une porte. 4♦ ÉLECTRON. Circuit électronique qui réalise une fonction logique élémentaire (ET, OU...).

2. PORTE [port] adj. f. — 1314 ; de 1. porte, « veine qui joue le rôle de porte, d'orifice » ♦ ANAT. Veine porte, qui ramène au foie le sang des organes digestifs abdominaux.

Figure 274 : sous-entrées la Porte, la Sublime-Porte et la Porte ottomane (PRI977 : 1941-1942)

6.4.45 Le primaire

PRIMAIRE [primer]. adj. (1789, assemblée primaire;

lat. *primarius*). ♦ 1^o Qui est du premier degré, en commençant. *Élections primaires* (au suffrage indirect). ◇ (1791) *Enseignement primaire*, et subst. *Le primaire* : enseignement du premier degré, des petites classes à la 6^e. — *Inspecteur primaire**. ◇ *Péj.* Scolaire, simpliste, peu ouvert. *Il est primaire.* Subst. *C'est un primaire.* ♦ 2^o Qui est, qui vient en premier dans l'ordre temporel ou sériel (*dans des emplois en premier dans l'ordre temporel ou sériel (dans des emplois spéciaux, scientifiques)*). — *Ère primaire*, et subst. *Le primaire* : ère géologique (environ 300 millions d'années) qui succède au précambrien : cambrien, silurien, dévonien, carbonifère, permien. V. *Paléozoïque*. — Qui appartient à cette époque. *Grès primaires*. ◇ *Électr.* Se dit du circuit d'entrée, dans une bobine d'induction, un transformateur. *Enroulement primaire*. Subst. *Le primaire*. ◇ *Méd.* *Accidents primaires*, qui apparaissent en premier lieu dans certaines maladies. ◇ *Psycho.* *État primaire* : la sensation. — *Caractérol*. Se dit du premier retentissement des représentations. *Fonction primaire de la représentation*. — *Par ext.* Se dit des personnes chez qui la fonction primaire est dominante. Subst. *Le nerveux est un primaire*. ◇ *Écon.* Se dit des activités productrices de matières non transformées : agriculture, pêche, etc. ◇ *ANT.* *Secondaire*.

Figure 275 : sous-entrée le primaire (PRI967 : 1390)

PRIMAIRE [PRIMER]. *adj.* (1789, *assemblée primaire*; lat. *primarius*). ♦ 1^o Qui est du premier degré, en commençant. *Élections primaires* (au suffrage indirect). ◇ (1791) *Enseignement primaire*, et subst. *Le primaire* : enseignement du premier degré, des petites classes à la 6^e. — *Inspecteur primaire**. ◇ *Péj.* Scolaire, simpliste, peu ouvert. *Il est primaire.* Subst. *C'est un primaire.* ♦ 2^o Qui est, qui vient en premier dans l'ordre temporel ou sériel (*dans des emplois spéciaux, scientifiques*). — *Ère primaire*, et subst. *Le primaire* : ère géologique (environ 300 millions d'années) qui succède au précambrien : cambrien, silurien, dévonien, carbonifère, permien. V. *Paléozoïque*. — Qui appartient à cette époque. *Grès primaires*. ◇ *Électr.* Se dit du circuit d'entrée, dans une bobine d'induction, un transformateur. *Enroulement primaire*. Subst. *Le primaire*. ◇ *Méd.* *Accidents primaires* (ou *lésions*)

primaires, qui apparaissent en premier lieu dans certaines maladies. *Accident primaire de la syphilis*. V. *Chancré*. ◇ *Psycho.* *État primaire* : la sensation. — *Caractérol*. Se dit du premier retentissement des représentations. *Fonction primaire de la représentation*. — *Par ext.* Se dit des personnes chez qui la fonction primaire est dominante. Subst. *Le nerveux est un primaire*. ◇ *Écon.* *Secteur primaire* : domaine des activités productrices de matières non transformées : agriculture, pêche, etc. ◇ *ANT.* *Secondaire*.

Figure 276 : sous-entrée le primaire (PRI977 : 1528)

PRIMAIRE [primer] adj. — 1789 assemblée primaire ; lat. *primarius* 1. Qui est du premier degré, en commençant. (Aux États-Unis) *Élections primaires*, où sont désignés les vrais électeurs. — PAR ANAL. (En France) *Élections primaires*, ou n. f. *les primaires* : premier tour de scrutin lorsque restent en lice plusieurs candidats d'une même tendance. ♦ (1791) *Enseignement primaire* : enseignement du premier degré, des petites classes à la 6^e. *École primaire. Certificat d'études primaires.* SUBST. *Le primaire* : l'enseignement primaire. — *Inspecteur primaire**. ♦ PEJ. Simpliste, borné.

Un brave garçon un peu primaire. — (CHOSES) Grossier, caricatural. Anticléricalisme, anticomunisme primaire.
2. Qui est, qui vient en premier dans l'ordre temporel ou sériel. — *Ère primaire*, et n. m. *le primaire* : ère géologique (environ 300 millions d'années) qui succède au précambrien et comprend le cambrien, le silurien, le dévonien, le carbonifère et le permien. ⇒ **paléozoïque**. — Qui appartient à cette époque. *Grès primaires.* ♦ ELECTR. Se dit du circuit d'entrée, dans une bobine d'induction, un transformateur. *Enroulement primaire.* ♦ *Couleurs primaires*, fondamentales. ♦ MÉD. *Accidents (ou lésions) primaires*, qui apparaissent en premier lieu dans certaines maladies. ♦ PSYCHOL. *État primaire* : la sensation. — CARACTÉROL. Se dit du premier retentissement des représentations. *Fonction primaire de la représentation.* — PAR EXT. Se dit des personnes chez qui la fonction primaire est dominante. SUBST. *Le nerveux est un primaire.* ♦ *Caisse primaire de Sécurité sociale, d'assurance maladie* : administration locale de la Sécurité sociale à laquelle s'adresse directement le public. ♦ ÉCON. *Secteur primaire* : domaine des activités productrices de matières non transformées : agriculture, pêche, etc. (opposé à *secondaire* et à *tertiaire*). ♦ CONTR. *Secondaire*.

Figure 277 : sous-entrée le primaire (PRI993 : 1995)

6.4.46 Le Protecteur

unum. Diastase hydrolysant les protides.
PROTECTEUR, TRICE [protektor, tris]. n. et adj. (1234; lat. tardif *protector*).
I. N. ♦ 1^o Personne qui protège (1^o), qui défend (les faibles, les pauvres, etc.). *Il voulut être le protecteur de la veuve et de l'orphelin.* V. *Défenseur.* — (Choses) « *Les lois qui sont les protectrices des intérêts, les gardiennes de la sécurité de chacun* » (FUSTEL). ♦ Hist. *Le protecteur de la République d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, absolt. *Le Protecteur*, titre sous lequel Cromwell exerça le pouvoir. « *Dans les traités, le protecteur d'Angleterre signait au-dessus du*

roi de France » (HUGO). ♦ 2^o Personne qui protège (4^o), qui patronne qqn. « *Chercher un protecteur puissant, prendre un patron* » (ROSTAND). « *Je ne veux point vous sortir de votre état. C'est toujours une faute et un malheur pour le protecteur comme pour le protégé* » (STENDHAL). ♦ 3^o Personne qui favorise la naissance ou le développement (de qqch.). « *M. Turgot est le protecteur de tous les arts, et il l'est en connaissance de cause* » (VOLT.). ♦ 4^o *Le protecteur d'une femme, l'amant qui l'entretient.*

II. Adj. ♦ 1^o (1797). Qui remplit son rôle de protection à l'égard de qqn, qqch. « *La Restauration... réclama des frontières protectrices* » (CHATEAUB.). *Société protectrice des animaux.* ◇ Chim. *Action protectrice*, qui retarde ou supprime l'agrégation (floculation) des particules colloïdales. ◇ Écon. Qui vise à protéger (6^o) les produits nationaux contre la concurrence des produits étrangers. *Régime, système protecteur.* V. *Protectionnisme. Droits protecteurs.* ♦ 2^o (1770). Qui exprime une intention bienveillante et descendante. V. *Condescendant, dédaigneux. Air, ton protecteur.* « *Maurice de Thianges avait un ton de voix protecteur* » (MAUROIS).

◇ ANT. *Agresseur, oppresseur, persécuteur, tyran. — Protégé.*

Figure 278 : sousentrée le protecteur (PR1967 : 1413)

* *protéinases digestives* : pepsine, trypsiné.

PROTECTEUR, TRICE [prɔtɛktœr, tris]. n. et adj. (1234 ; lat. tardif *protector*).

I. N. ♦ 1^o Personne qui protège (1^o), qui défend (les faibles, les pauvres, etc.). *Il voulut être le protecteur de la veuve et de l'orphelin.* V. *Défenseur.* — (Choses) « *Les lois qui sont les protectrices des intérêts, les gardiennes de la sécurité de chacun* » (FUSTEL). ◇ Hist. *Lord-protecteur de la république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, absolt. *Le Protecteur*, titre sous lequel Cromwell exerça le pouvoir. « *Dans les traités, le protecteur d'Angleterre signait au-dessus du roi de France* » (HUGO). ♦ 2^o Personne qui protège (4^o),

qui patronne qqn. « *Chercher un protecteur puissant, prendre un patron* » (ROSTAND). « *Je ne veux point vous sortir de votre état. C'est toujours une faute et un malheur pour le protecteur comme pour le protégé* » (STENDHAL). ♦ 3^o Personne qui favorise la naissance ou le développement (de qqch.). « *M. Turgot est le protecteur de tous les arts, et il l'est en connaissance de cause* » (VOLT.). ♦ 4^o *Le protecteur d'une femme, l'amant qui l'entretient.*

II. Adj. ♦ 1^o (1797). Qui remplit son rôle de protection à l'égard de qqn, qqch. « *La Restauration... réclama des frontières protectrices* » (CHATEAUB.). *Société protectrice des animaux.* ◇ Chim. *Action protectrice*, qui retarde ou supprime l'agrégation (floculation) des particules colloïdales. ◇ Écon. Qui vise à protéger (6^o) les produits nationaux contre la concurrence des produits étrangers. *Régime, système protecteur.* V. *Protectionnisme. Droits protecteurs.* ♦ 2^o (1770). Qui exprime une intention bienveillante et descendante. V. *Condescendant, dédaigneux. Air, ton protecteur.* « *Maurice de Thianges avait un ton de voix protecteur* » (MAUROIS).

◇ ANT. *Agresseur, oppresseur, persécuteur, tyran. — Protégé.*

Figure 279 : sousentrée le protecteur (PR1977 : 1553)

PROTECTEUR, TRICE [prɔtɛktœr, tris] n. et adj. — 1234; lat. tardif *protector*.

I N. 1. Personne qui protège, qui défend (les faibles, les pauvres, etc.). *Le protecteur de la veuve et de l'orphelin.* ⇒ **défenseur.** — (CHOSES) « Les lois qui sont les protectrices des intérêts, les gardiennes de la sécurité de chacun » (Fustel de Coulanges). ♦ HIST. *Lord-protecteur de la république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, ABSOLT *Le Protecteur*: titre sous lequel Cromwell exerça le pouvoir. « Dans les traités, le protecteur d'Angleterre signait au-dessus du roi de France » (Hugo).

protecteur d'Angleterre signait au-dessus du roi de France (Hugo). 2. Personne qui protège, qui patronne qqn. « Chercher un protecteur puissant, prendre un patron » (Rostand). « Je ne veux point vous sortir de votre état. C'est toujours une faute et un malheur pour le protecteur comme pour le protégé » (Stendhal). 3. Personne qui favorise la naissance ou le développement (de qqch.). « M. Turgot est le protecteur de tous les arts, et il l'est en connaissance de cause » (Voltaire). ⇒ **mécène.** 4. *Le protecteur d'une femme*, l'amant qui l'entretient. — FAM. et PAR EUPHÉM. *Le protecteur d'une prostituée*, son souteneur. 5. (1968) Au

Québec, *Le Protecteur du citoyen* : fondé de pouvoir de l'Assemblée nationale, nommé pour un mandat de cinq ans, ayant pour fonction de défendre les droits du citoyen face à l'administration gouvernementale.

⇒ **médiateur, ombudsman.**

II Adj. 1. (1717) Qui remplit un rôle de protection à l'égard de qqn, qqch. *Couche, substance protectrice. Vernis protecteur. La Restauration « réclama des frontières protectrices »* (Chateaubriand). *Société protectrice des animaux*

(S.P.A. [espea]). *Divinité protectrice.* ⇒ **tutélaire.** *Le saint protecteur d'un village.* ♦ CHIM. Action protectrice, qui retarde ou supprime l'agrégation (floculation) des particules colloïdales. ♦ ÉCON. Qui vise à protéger (6°) les produits nationaux contre la concurrence des produits étrangers. *Régime, système protecteur.* ⇒ **protectionnisme.** *Droits protecteurs.* ♦ COUR. Qui protège. *Crème protectrice pour le visage.* 2. (1770) Qui exprime une intention bienveillante et condescendante. ⇒ **condescendant, dédaigneux.** *Air, ton protecteur.* « Maurice de Thianges avait un ton de voix protecteur » (Maurois).

♦ CONTR. Agresseur, oppresseur, persécuteur, tyran. — Protégé.

Figure 280 : sousentrée le protecteur (PR1993 : 2027)

6.4.47 Les Provençaux

PROVENÇAL, ALE, AUX [provəsal, o]. adj. et n. m. (*Provenciaux*, 1274; *prouvencelle*, XIII^e; de *Provence*; lat. *provincia (romana)* « province romaine »). ♦ 1^o Qui appartient ou qui a rapport à la Provence et à ses environs immédiats (Côte d'Azur). *Mas provençaux. Cuisine provençale à l'huile d'olive et à l'ail. Style roman provençal, en architecture.* ♦ 2^o Subst. *Les Provençaux*, habitants ou natifs de la Provence. *Une Provençale.* ◇ N. m. *Le provençal*, groupe de dialectes de la langue d'oc (rhodanien, dialecte de Mistral et des félibres, dialecte maritime, niçois, « gavot », et *provençal alpin*). « *Le provençal donnait joyeusement aux conversations leur allure chantante* » (ARAGON). ◇ La langue d'oc tout entière. V. *Occitan.* ♦ 3^o Loc. adv. À LA PROVENÇALE : à la mode, à la manière de Provence (avec beaucoup d'ail et de persil). *Tomates à la provençale.* — Plus cour. (Appos.) *Tomates provençale.*

Figure 281 : sous-entrée les Provençaux (PR1967 : 1416)

provenances, les marchandises et produits importés.

PROVENÇAL, ALE, AUX [provəsal, o]. adj. et n. m. (*Provenciaux*, 1274; *prouvencelle*, XIII^e; de *Provence*; lat. *provincia (romana)* « province romaine »). ♦ 1^o Qui appartient ou qui a rapport à la Provence et à ses environs immédiats (Côte d'Azur). *Mas provençaux. Cuisine provençale à l'huile d'olive et à l'ail. Style roman provençal, en architecture.* ♦ 2^o Subst. *Les Provençaux*, habitants ou natifs de la Provence. *Une Provençale.* ◇ N. m. *Le provençal*, groupe de dialectes de la langue d'oc (rhodanien, dialecte de Mistral et des félibres, dialecte maritime, niçois, « gavot », et *provençal alpin*). « *Le provençal donnait joyeusement aux conversations leur allure chantante* » (ARAGON). ◇ La langue d'oc tout entière. V. *Occitan.* ♦ 3^o Loc. adv. À LA PROVENÇALE : à la mode, à la manière de Provence (avec beaucoup d'ail et de persil). *Tomates à la provençale.* — Plus cour. (Appos.) *Tomates provençales.*

PROVENCE [provəndl. n. f. (XII^e: lat. *probenda*, adapté

Figure 282 : sous-entrée les Provençaux (PR1977 : 1556)

PROVENÇAL, ALE, AUX [provəsal, o] adj. et n. — *provençious, prouvençele* XIII^e; de *Provence*; lat. *provincia (romana)* « province romaine ». 1^o Qui appartient ou qui a rapport à la Provence. *Mas provençaux. Cuisine provençale à l'huile d'olive et à l'ail. Style roman provençal, en architecture.* 2^o N. Habitant ou natif de la Provence. *Une Provençale.* ◇ N. m. *Le provençal* : groupe de dialectes de la langue d'oc (rhodanien, dialecte de Mistral et des félibres, dialecte maritime, niçois, gavot et *provençal alpin*). « *Le provençal donnait joyeusement aux conversations leur allure chantante* » (Aragon). ◇ La langue d'oc tout entière. ⇒ *occitan.* 3^o Loc. adv. À LA PROVENÇALE : cuisiné à la mode, à la manière de Provence (avec beaucoup d'ail et de persil). *Tomates à la provençale.* — Plus cour. (APPoS.) *Tomates provençale*, ou adj. *tomates provençales.*

Figure 283 : entrée provençal, ale, aux (PR1993 : 2031)

6.4.48 Le Psalmiste

de Paris.

PSALMISTE [psalmist(s)]. n. m. (v. 1190; *psalmistre*, v. 1175; lat. chrét. *psalmista*, gr. *psalmistēs*. V. *Psaume*). *Didact.* ♦ 1^o Auteur de psaumes. Absolt. *Le Psalmiste* : le roi David. ♦ 2^o (xvi^e). Chantre de psaumes. « *Les litanies et les hymnes étaient entonnées et chantées... par un psalmiste* » (Nerval).

PSALMODIE [psalmɔdil. n. f. (1120: lat. chrét. *psalmodia*.

Figure 284 : sous-entrée le Psalmiste (PR1967 : 1419)

PSALMISTE [psalmist(ə)]. *n. m.* (v. 1190; *psalmistre*, v. 1175; lat. chrét. *psalmista*, gr. *psalmistēs*. V. *Psaume*). *Didact.* ♦ 1^o Auteur de psaumes. *Absolt*. *Le Psalmiste* : le roi David. ♦ 2^o (xvi^e). Chantre de psaumes. « *Les litanies et les hymnes étaient entonnées et chantées... par un psalmiste* » (Nerval).

PSALMISTE [psalmist]. *n. f.* (1120; lat. *psalmista*, gr. *psalmistēs*)

Figure 285 : sous-entrée le Psalmiste (PRI977 : 1559)

PSALMISTE [psalmist] *n. m.* — v. 1190; *psalmistre* v. 1175; lat. chrét. *psalmista*, gr. *psalmistēs* → *psaume* ♦ **DIDACT.** 1^o Auteur de psaumes. — **ABSOLT** *Le Psalmiste* : le roi David. 2^o (xvi^e) Chantre de psaumes. « *les litanies et les hymnes étaient entonnées et chantées [...] par un psalmiste* » (Nerval).

Figure 286 : sous-entrée le Psalmiste (PRI993 : 2035)

6.4.49 La pucelle d'Orléans

PUCELLE [pysɛl]. *n. et adj. f.* (xii^e; *pulcella*, x^e; lat. pop. **pullicella*, dimin. de *pullus* « petit d'un animal »). ♦ 1^o *Vx ou plaisir*. Jeune fille. — Loc. *La pucelle d'Orléans* : Jeanne d'Arc. ♦ Adj. *Elle n'est plus pucelle*. ♦ 2^o *Fam.* Femme vierge. « *Certaines pucelles sexagénaires dont le cœur inoccupé s'est donné aux bêtes* » (BAUDEL.).

PUCEPON [pucepon]. *n. m.* (1626; de *puce*) Petit insecte

Figure 287 : sous-entrée la pucelle d'Orléans (PRI967 : 1422)

Virginité.

PUCELLE [pysɛl]. *n. et adj. f.* (xii^e; *pulcella*, x^e; lat. pop. **pullicella*, dimin. de *pullus* « petit d'un animal »). ♦ 1^o *Vx ou plaisir*. Jeune fille. — Loc. *La pucelle d'Orléans* : Jeanne d'Arc. ♦ Adj. *Elle n'est plus pucelle*. ♦ 2^o *Fam.* Femme vierge. « *Certaines pucelles sexagénaires dont le cœur inoccupé s'est donné aux bêtes* » (BAUDEL.).

PUCEPON [pucepon]. *n. m.* (1626; de *puce*) Petit insecte

Figure 288 : sous-entrée la pucelle d'Orléans (PRI977 : 1564)

PUCELLE [pysɛl]. *n. f.* — xii^e; *pulcella* x^e; lat. pop. **pullicella*, dimin. de *pullus* « petit d'un animal » 1^o *VX OU PLAISANT* Jeune fille. — Loc. *La pucelle d'Orléans* : Jeanne d'Arc. 2^o *FAM.* Femme vierge. « *certaines pucelles sexagénaires dont le cœur inoccupé s'est donné aux bêtes* » (Baudelaire). ♦ Adj. *Elle est encore pucelle*.

PUCEPON [pucepon]. *n. m.* (1626; de *puce*) ♦ Petit insecte

Figure 289 : sous-entrée la pucelle d'Orléans (PRI993 : 2040)

6.4.50 Les Pythiques

PYTHIQUE [pitik] *adj. et n. f.* — 1584 ; lat. *pythicus* ♦ **HIST.** Pythien, relatif à Apollon pythien, vainqueur du serpent Python. *Jeux pythiques*, qui se célébraient tous les quatre ans à Delphes en l'honneur d'Apollon pythien. — **N. f.** *Les Pythiques* : odes de Pindare en l'honneur des vainqueurs des Jeux pythiques.

Figure 290 : sous-entrée les Pythiques (PRI993 : 2049)

